

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

de la Zone Spéciale de Conservation
« **Basse vallée du Célé** »
site FR 7300913

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Actualisé en octobre 2016

Réalisé par
le Parc naturel régional des Causses du Quercy



en partenariat avec

L'ADASEA du Lot, la LPO Lot (anciennement Lot Nature), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Lot, le Comité départemental de Spéléologie du Lot.



Avec la collaboration des membres du Comité de Pilotage local
Présidé par le Sous-Préfet de Figeac

Structure Animatrice :

Parc naturel régional des Causses du Quercy

11 Rue Traversière - BP 10 - 46 240 Labastide Murat - 05.65.24.20.50

Chargées de mission : Laetitia GIVERNAUD ; Solène SOULAS

Document d'objectifs
De la Zone Spéciale de Conservation
« Basse vallée du Célé »
site FR 7300913

Liste des membres du Comité de Pilotage local

Président :

Le sous préfet de Figeac,

Représentants des services de l'Etat :

Le directeur régional de l'Environnement

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

Le directeur départemental de la jeunesse et des sports

Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Le chef de la brigade départementale du Conseil supérieur de la pêche,

Ou leurs représentants

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements :

- représentants du département : les conseillers généraux des cantons de Cajarc, Lauzès, Livernon et saint Géry.
- représentants des communes : les maires de Bouziès, Brengues, Cabrerets, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé, Orniac, Saint-Chels, Saint-Sulpice et sauliac-sur-Célé, ou leurs représentants
- les présidents des communautés de communes de la vallée et du causse, Lot Célé et Figeac-Cajarc, ou leurs représentants

Représentants des propriétaires et exploitants des biens ruraux compris dans le site :

Le président de la chambre d'agriculture du Lot, ou son représentant

Les propriétaires et exploitants représentant les groupes de travail locaux :

- M. DELPECH pour le groupe de travail « agriculture et forêt »
- M. LOMPECH pour le groupe de travail « autres usagers du territoire »

Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

Le président de l'ADASEA du Lot,

Le président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Lot,

Le président de la FDSEA,

Le président du CDJA,

Le président de la confédération paysanne,

Le directeur de l'agence interdépartementale Aveyron - Lot - Tarn et Garonne, de l'office national des forêts

Ou leurs représentants

Représentants des organismes et associations susceptibles d'exercer leurs activités sur le site et des associations agréées pour la protection de l'environnement

Le directeur du centre régional de la propriété forestière,

Le président de l'UNICEM de Midi-Pyrénées,
Le directeur de RTE Sud-Ouest,
Le président du comité départemental de spéléologie,
Le président du comité départemental d'escalade,
Le président du comité départemental de canoë-kayak,
Le président du comité départemental de randonnée,
Le président du comité départemental du tourisme,
La présidente de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative du Lot,
Le président de l'association pour l'aménagement de la vallée du Lot,
Le président de la fédération départementale des chasseurs,
Le président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture et des milieux aquatiques (AAPPMA)
Le président du groupement associatif de défense de l'environnement du lot (GADEL)
Le président de Lot nature,

Ou leurs représentants.

Opérateur local :

La Présidente du Parc naturel régional des causses du Quercy,

Ou ses représentants.

Arrêté préfectoral du 15 avril 2011 (n° e 2011 118)

AVANT PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300913 « basse vallée du Célé » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les comptes-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot à Cahors, à la Sous-Préfecture de Gourdon et à la Direction Départementale des Territoires du Lot à Cahors.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
SOMMAIRE.....	5
PREAMBULE	9
I PRESENTATION GENERALE.....	13
1 PRESENTATION DU SITE.....	13
2 DONNEES COMMUNALES	14
3 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE	15
4 CONTEXTE CLIMATIQUE.....	16
5 PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS.....	16
5.1 <i>p-SIC</i>	16
5.2 <i>APB</i>	16
5.3 <i>Sites inscrits et sites classés</i>	17
5.4 <i>SINAMA</i>	17
5.5 <i>ZNIEFF</i>	17
5.6 <i>ENS</i>	18
6 INTERET PATRIMONIAL ET ENJEUX DU SITE	19
II DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	21
1 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	21
1.1 <i>Textes de référence</i>	21
1.2 <i>Habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	21
1.3 <i>Les « Fiches habitats »</i>	23
1.4 <i>Etat de conservation</i>	24
2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	28
2.1 <i>Textes de référence</i>	28
2.2 <i>Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats »</i>	28
2.3 <i>Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux »</i>	28
2.4 <i>Les « Fiches espèces »</i>	29
2.5 <i>Etat de conservation</i>	30
3 ESPECES REMARQUABLES, NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	32
4 EVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE	44
4.1 <i>Les Evolutions majeures</i>	44
4.2 <i>Les Evolutions secondaires</i>	45
III DIAGNOSTIC DES ACTIVITES HUMAINES	46
1 L'AGRICULTURE.....	46
1.1 <i>Les exploitants et exploitations agricoles du site</i>	46
1.2 <i>Les productions agricoles</i>	49
1.3 <i>Les pratiques agricoles</i>	51
1.4 <i>Pratiques agropastorales sur les parcelles agricoles concernées par des habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	52
1.5 <i>Evolution de l'agriculture sur le site</i>	52
1.6 <i>Problématiques locales</i>	54
1.7 <i>Perception de Natura 2000 par les exploitants agricoles du site</i>	54

1.8	<i>Pour conclure</i>	55
2	LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME	56
2.1	<i>Les structures</i>	56
2.2	<i>Les activités pratiquées sur le site</i>	58
2.3	<i>L'activité touristique</i>	63
2.4	<i>Les outils de gestion</i>	64
3	LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	68
3.1	<i>Dynamisme communal</i>	68
3.2	<i>Projets de développement communaux</i>	72
3.3	<i>Infrastructures et réseaux</i>	75
3.4	<i>Schéma départemental des carrières</i>	78
4	LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	80
4.1	<i>Le suivi de la ressource en eau</i>	80
4.2	<i>Le Contrat de rivière Célé</i>	82
4.3	<i>Le SDAGE et le SAGE</i>	82
4.4	<i>Le Plan de Gestion des Etiages du Lot (PGE)</i>	83
4.5	<i>Les zones sensibles</i>	83
5	LA GESTION FORESTIERE	86
IV. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION		88
1	DETERMINATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	88
2	MENACES.....	89
2.1	<i>Habitats naturels et habitats d'espèces liés à l'activité agricole</i>	91
2.2	<i>Habitats naturels et habitats d'espèces liés à la gestion forestière</i>	91
2.3	<i>Autres habitats naturels et habitats d'espèces</i>	91
3	MODES DE GESTION DE CES MILIEUX SUR LE SITE.....	92
3.1	<i>Pratiques agricoles et habitats agropastoraux</i>	92
3.2	<i>Activités de loisirs et de tourisme et habitats naturels (milieux aquatiques, habitats rocheux)</i>	92
3.3	<i>Gestion de l'eau et habitats liés aux milieux aquatiques</i>	93
3.4	<i>Développement local et habitats naturels et habitats d'espèces</i>	93
4	HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	100
5	OBJECTIFS DE GESTION	102
V. MESURES DE GESTION.....		106
5.1	<i>Articulation générale des mesures de gestion</i>	106
5.2	<i>Présentation des actions</i>	107
FICHES ACTIONS.....		109
5.3	<i>Sommaire des 29 fiches actions</i>	111
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....		200
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		202
ANNEXES.....		206
ANNEXE I : LES FICHES HABITATS		208
	Landes à Buis	210
	Landes à Genévrier commun	212
	*Pelouses pionnières sur dalles calcaires.....	214
	Pelouses sèches semi-naturelles.....	216
	*Tonsures à annuelles	218
	Prairies naturelles de fauche	220
	Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle....	222

Points d'eau à herbiers de Characées	224
Lacs naturels à Potamot ou Lentilles d'eau	226
Rivières des étages planitaires à montagnards	228
Sources pétrifiantes avec formations de travertins	230
Éboulis ouest méditerranéens.....	232
Pentes rocheuses calcaires	234
Grottes non exploitées par le tourisme.....	236
*Forêts alluviales	238
ANNEXE II : LES FICHES ESPECES	240
Cordulie splendide	242
Cordulie à corps fin.....	244
Gomphe de Graslin	246
*Écaille chinée	248
Grand capricorne.....	250
Lucane cerf-volant	252
Lamproie de Planer	254
Toxostome (ou Sofie).....	256
Chabot	258
Loutre d'Europe	260
Grand Rhinolophe	262
Petit Rhinolophe.....	264
Rhinolophe Euryale.....	266
Petit Murin	268
Barbastelle.....	270
Minioptère de Schreibers	272
Murin à oreilles échancrées.....	274
Grand Murin.....	276
Circaète Jean-le-Blanc	278
Faucon pèlerin.....	280
Grand Duc d'Europe	282
ANNEXES III : ABREVIATIONS ET ACCRONYMES	284
ANNEXES IV : GLOSSAIRE	287
ANNEXES V : LA CHARTE NATURA 2000	295
ANNEXES VI : LES CARTES.....	296

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires en prenant compte des particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué :

- de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Tableau 1 : Natura 2000, les textes de référence

Texte	Date	Objet
<i>Directive n° 79/409/CE</i>	<i>2 avril 1979</i>	<i>conservation des oiseaux sauvages</i>
<i>Directive n° 92/43/CE</i>	<i>21 mai 1992</i>	<i>conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages</i>
<i>Règlement n° 1257/1999 du Conseil</i>	<i>17 mai 1999</i>	<i>soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole</i>
<i>Plan de développement rural national</i>	<i>approuvé par décision de la Commission européenne en date du 7 septembre 2000, modifié par décision du 17 décembre 2001 puis du 7 octobre 2004</i>	
<i>Décret n° 2001-1031</i>	<i>8 avril 2001</i>	<i>procédure de désignation des sites Natura 2000</i>
<i>Arrêté ministériel</i>	<i>16 novembre 2001</i>	<i>liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS</i>
<i>Arrêté ministériel</i>	<i>16 novembre 2001</i>	<i>fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC (modifié par arrêté du 13 juillet 2005)</i>
<i>Arrêté interministériel</i>	<i>30 octobre 2003</i>	<i>aides accordées aux titulaires de CAD</i>
<i>Circulaire (DGFAR/SDEA/C2003-5030)</i>	<i>30 octobre 2003</i>	<i>CAD</i>
<i>Règlement n° 817/2004 de la Commission</i>	<i>29 avril 2004</i>	<i>application du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999</i>
<i>Circulaire (DNP/SDEN n° 2004-1)</i>	<i>5 octobre 2004</i>	<i>évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000</i>
<i>Circulaire (DNP/SDEN n° 2004-3)</i>	<i>24 décembre 2004</i>	<i>gestion des sites Natura 2000</i>
<i>Loi relative au développement des territoires ruraux n° 2005-157</i>	<i>23 février 2005</i>	<i>Charte Natura 2000 (Article 145)</i>
Codes		
<i>Code de l'environnement</i>		<i>Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24</i>
<i>Code rural</i>		<i>Articles L. 313-1, L. 341-1, R. 311-1, R. 311-2 et R. 341-7 à R. 341-20</i>
<i>Code général des impôts</i>		<i>Article 1395 E</i>

I PRESENTATION GENERALE

1 PRESENTATION DU SITE

Le site intitulé « basse vallée du Célé », désigné sous le code FR7300913, est situé sur le département du Lot, dans la nouvelle Région Occitanie.

Intégralement inclus dans le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, il se situe dans la partie Est du territoire et concerne 10 communes : Bouziès, Brengues, Cabrerets, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé, Orniac, Saint-Chels, Saint-Sulpice et Sauliac-sur-Célé.

Ce site, d'une surface de près de 4 702 ha, englobe la partie aval de la rivière du Célé sur 42 km de linéaire, depuis la commune de Corn jusqu'à Bouziès. Le site inclut également les versants boisés sur une largeur de 1 à 2 km en moyenne et près de 34 km de linéaire de falaises.

L'intérêt majeur du site réside dans la diversité des milieux naturels qu'il renferme : landes et pelouses sèches, habitats rocheux, prairies de fauche en fond de vallée, sans oublier les milieux aquatiques du Célé. Ces milieux abritent également de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables, dont certaines sont d'intérêt communautaire et prioritaires au titre de la directive Habitats.

Dans le fond de vallée, le Célé est bordé par un linéaire de prairies naturelles, alternant avec des cultures ou des plantations forestières (peupleraies, noyers, etc.). Les versants exposés au Nord sont des versants forestiers et ceux exposés au Sud sont plutôt des versants d'éboulis ou de falaises. On trouve sur les plateaux (Causse) de belles zones de pelouses et de landes.

Le site de la basse vallée du Célé est majoritairement représenté par des zones boisées (46 % de la surface du site). Les grandes unités identifiées sur le site sont les suivantes (Tableau 2) :

Type de milieu	Surface (ha)	Surface (%)
Milieux forestiers		46 %
Bois de Chênes pubescents	1554	44.7 %
Chênaies-charmaies	19	0.5 %
Frênaies	16	0.5 %
Ripisylve de frênes et aulnes	1.4	< 0.01 %
Forêt galerie de saules	0.8	< 0.01 %
Milieux secs		23 %
Buxaies	391.3	11.2 %
Junipéraies	95.5	2.8 %
Pelouses sèches	212	6.1 %
Taillis, fourrés, matorral	95.7	2.7 %
Milieux prairiaux		4 %
Prairies naturelles de fauche	144.4	4.2%
Milieux humides		3 %
Cours d'eau, étangs, mares, tuf	109.4	3.2 %
Milieux anthropisés		24 %
Plantations, vergers	146	4.2 %
Culture	452	13 %

Type de milieux	Surface (ha)	Surface (%)
Autres (villages, jardins, parcs, etc.)	233	6.7 %

Tableau 2 : Les milieux naturels sur le site (Lot Nature, 2005)

Les habitats naturels agropastoraux représentent 24% du site. Les plus répandus sont les buxaies (près de 12% de l'ensemble du site) et les junipérais (3%). Ces habitats témoignent d'une très forte déprise agropastorale liée à la fois à l'inaccessibilité de nombreux secteurs et à la baisse importante du nombre d'éleveurs ovins sur le site. A titre de comparaison, les pelouses sèches n'occupent plus que 4.5% du territoire du site et les prairies naturelles de fond de vallée 4.7 %.

2 DONNEES COMMUNALES

Source : données INSEE, 1999.

Le site concerne 10 communes regroupées au sein de 3 communautés de communes (Tableau 3).

Communauté de Communes	Commune	Population (hab) *	Surface (km ²)	Densité (hab/km ²)	Part de la surface communale concernée par le site
Lot Célé	Bouziès	70	8.2	8.5	2,4%
	Cabrerets	203	43.4	4.7	7,9%
	Orniac	90	16.8	5.4	9,2%
	Sauliac-sur-Célé	92	25.1	3.7	25,5%
Pays de Figeac-Cajarc	Saint-Chels	139	17.9	7.8	1,3%
	Marcilhac-sur-Célé	194	27.3	7.1	25,7%
	Saint-Sulpice	109	13.2	8.3	27,4%
Vallée et Causse	Brengues	175	20.6	8.5	24,9%
	Espagnac-Sainte-Eulalie	73	9.7	7.5	38,5%
	Corn	157	15.3	10.3	22,1%
MOYENNE		130	19.7	7.2	18.5%

Tableau 3 : Données générales sur les communes concernées par le site (données INSEE, 1999)*

Avec ces 203 habitants, Cabrerets est la commune la plus peuplée du site (juste avant Marcilhac-sur-Célé, 194 habitants). A l'inverse, les communes les moins peuplées sont Bouziès et Espagnac-Sainte-Eulalie (respectivement 70 et 73 habitants).

Sur ces 10 communes, la densité varie de 3.7 hab/km² (Sauliac-sur-Célé) à 10.3 hab/km² (Corn). La moyenne départementale étant de 31 hab/km², les communes du site présentent une densité de population très faible.

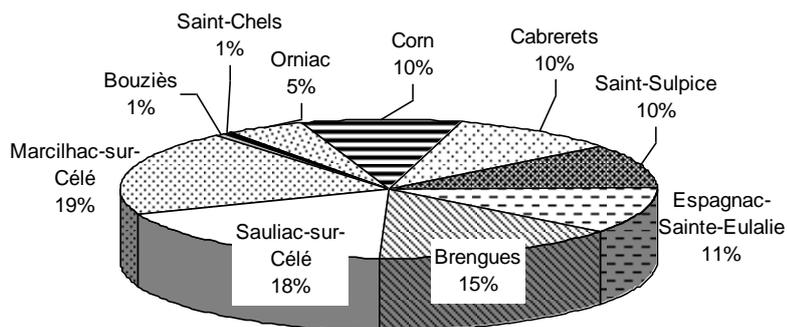


Figure 1 : Répartition des communes dans le site Natura 2000

Le site se répartit de façon relativement homogène sur les 10 communes (Figure 1). Marcilhac-sur-Célé est la commune occupant la plus grande surface sur le site (19%). Au contraire, les communes de Saint-Chels et de Bouziès ne représentent que 1% du site chacune.

3 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

Source : Astruc J-G et Quercy Net, 2003 ; Molly F., 2006 ; Trémoulet J., 2005 ; CALLIGEE, 2005 ; site Internet du Contrat de rivière Célé.

Le Célé est un cours d'eau de plus de 500 km de linéaire. Son bassin versant hydrographique, à cheval sur les contreforts Ouest du massif Central et sur la frange orientale des Grands Causses du Quercy, fait partie du bassin du Lot (13 600 km²) et s'étend sur 1350 km². Le Célé prend sa source dans le Cantal à 715 m d'altitude, sur la commune de Calvinet. Il traverse les terrains métamorphiques (cristallins et cristallophyliens) du Ségala puis les sols argilo-marneux du Limargue, avant d'arriver sur les plateaux calcaires du jurassique des Causses du Quercy.

Le site Natura 2000 est donc situé dans les calcaires durs du jurassique des Causse du Quercy. La présence de ces calcaires compacts explique la présence des reliefs abrupts (falaises) qui bordent la vallée. La vallée du Célé forme la limite entre le Causse de Gramat au Nord et le Causse de Saint-Chels au Sud. Le Causse de Gramat est caractérisé par une importante karstification, issue de la dissolution des roches carbonatées : en témoignent les nombreuses manifestations karstiques (grottes, dolines, igues et gouffres, résurgences, rivières souterraines, ...).

Dans sa partie aval, la vallée du Célé dispose d'un seul affluent non souterrain, en rive droite : la rivière de la Sagne. Le Célé draine alors un bassin d'alimentation typiquement karstique comme en témoignent les importantes sources d'origine karstiques, très dépendantes du régime pluvial telles que la Pescalerie (commune de Cabrerets) et la Font del Pito (commune de Saint-Sulpice).

Dans le cadre de la définition des périmètres de protection de ses sources captées, le Parc naturel régional des Causses du Quercy mène actuellement une étude hydrogéologique approfondie, afin de mieux comprendre le fonctionnement karstique des bassins d'alimentations de ces résurgences. Les résultats de la première phase ont permis de mieux préciser la limite Nord entre le bassin du Célé et de l'Ouyse et de mettre en évidence un drainage des eaux selon un axe de fracturation Nord Ouest/Sud Est. La dernière phase (2006-2008) permettra notamment de déterminer l'origine des eaux de la Pescalerie et de préciser les bassins d'alimentation de Font del Pito et du Ressel (commune de Marcilhac-sur-Célé).

4 CONTEXTE CLIMATIQUE

Le site est rattaché à la **zone biogéographique atlantique**. Néanmoins, située à égale distance entre l'Atlantique et la Méditerranée et sur les contreforts du Massif Central, la zone d'étude et d'une façon plus générale le département du Lot, subit par sa situation géographique l'ensemble de ces influences climatiques et bénéficie donc d'un climat varié marqué par de fortes variations saisonnières.

Ainsi, la température moyenne annuelle pour le secteur est de 11,9°C, avec cependant de très fortes variations entre le mois le plus froid (janvier : 4,5°C) et le mois le plus chaud (juillet : 20,0°C). Cette forte amplitude annuelle (15,5°C) traduit la double influence montagnarde / continentale caractéristique des Causses du Lot – rappelons que le site a une altitude variant de 130 m à 327 m.

Cette influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'Ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique notamment les précipitations relativement fortes (893,3 mm en moyenne sur l'année) et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Une troisième influence, méditerranéenne, moins nette, se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août), qui entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'Ouest peuvent cependant souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

5 PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

Sources : site Internet DIREN Midi Pyrénées ; Charte PNR des Causses du Quercy.

La basse vallée du Célé est un site déjà bien connu, sur lequel un certain nombre de périmètres réglementaires ou administratifs se croisent ou se superposent :

5.1 p-SIC

Les p-SIC sont des Sites d'Importance Communautaire proposés à la commission européenne afin d'être intégrés dans le réseau Natura 2000 en tant que S.I.C. (Site d'Importance Communautaire). Le site FR 7300913 « basse vallée du Célé » est donc un p-SIC. Une autre p-SIC est limitrophe à celui-ci : le site FR 7300912 « vallée du Lot inférieur ». Le document d'objectif est actuellement en cours de réalisation, il se terminera courant 2007.

5.2 APB

Un espace couvert par un Arrêté préfectoral de Protection des Biotopes (APB) est un territoire où l'exercice des activités humaines est réglementé soit pour préserver les biotopes nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées et identifiées, soit pour protéger l'équilibre biologique de certains milieux.

Le site Natura 2000 est concerné par 3 APB, afin d'assurer la conservation des biotopes nécessaires au Faucon Pèlerin (*Falco peregrinus*) et au Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*) :

- commune de Sauliac-sur-Célé, lieu-dit « Le Suquet »,
- commune de Brengues, lieu-dit « La Carral » et « Sous le Rocher ».

5.3 Sites inscrits et sites classés

La loi du 2 mai 1930 permet de protéger et de conserver la qualité des monuments naturels et des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- Les sites classés concernent des territoires d'intérêt national et sont créés par décret ou par arrêté du ministre chargé de l'environnement. Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre ou du préfet après avis de la CDSPP (Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages) et, le cas échéant, de la commission supérieure des sites.
- Les sites inscrits concernent des territoires d'intérêt régional et sont créés par arrêté du ministre chargé de l'environnement. Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés 4 mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Le site de la basse vallée du Célé ne contient aucun site classé mais comprend 4 sites inscrits :

- Abords de l'église de Marcihac (commune de Marcihac-sur-Célé) ;
- Site des ruines du Château du diable (commune de Cabrerets) ;
- Rive gauche du Célé aux abords du Château (commune de Cabrerets) ;
- Vallée du Célé (les 10 communes du site Natura 2000).

5.4 SINAMA

La préservation du patrimoine est un enjeu pour lequel les signataires de la Charte du Parc s'engagent.

Durant sa première charte, le Parc naturel des Causses du Quercy s'est engagé à la mise en place de différents outils de conservation pour répondre aux objectifs de préservation des Sites d'Intérêt Ecologique Exceptionnel (SIEE) et des Zone d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM).

Dans sa charte actuelle (2012-2024), le Parc a réajusté ces 2 zonages et les a fusionné en un zonage unique : les Site Natural majeurs du Parc (SINAMA).

L'objectif est de préserver la qualité biologique et paysagère des SINAMA en appliquant des outils de gestion contractuels et réglementaires.

En ce qui concerne le site de la vallée du Célé, les SINAMA sont constitués des zonages des ZNIEFFs suivantes.

5.5 ZNIEFF

Le site est concerné par 13 périmètres de ZNIEFF (Tableau 4).

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes.

N° de la ZNIEFF	Nom de la zone	Type de ZNIEFF
Z1PZ0348	Landes et Forêt de Montclar	1
Z1PZ2120	Basse vallée du Célé	2
Z1PZ0345	Landes, pelouses sèches et bois des Escloupars et des Pechs de Cuzals et de Gorse	1
Z1PZ0349	Pechs et coteaux secs de Bouziès-bas et de Cabrerets	1
Z1PZ0429	Cours moyen du Lot	1
Z1PZ0343	Combe de Bazos, Bois de Mars, Camp du Verdier et Pech de Fourés	1
Z1PZ0254	Pech de Fumades et Forêt de Monclar	1
Z1PZ2121	Moyenne vallée du Lot	2
Z1PZ0427	Rivière Célé	1
Z1PZ0386	Pelouses landes et bois de la Combe Bédisé du Pech Ladret et du Bois Commun	1
Z1PZ0347	Clau de Mayou et pelouses sèches des Boissières	1
Z1PZ0253	Vallée de la Sagne	1
Z1PZ0431	Bois et pelouses des Pech de Ligoussou et des Mayrignacs	1
Z1PZ0428	Pentes forestières des Bouygues	1

Tableau 4 : liste des ZNIEFF situées dans le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé.

L'ensemble de ces données patrimoniales a permis de justifier l'intérêt patrimonial du site de la basse vallée du Célé.

5.6 ENS

3 Espaces Naturels Sensibles sont situés au sein, ou en partie, dans le site natura de la basse vallée du Célé :

Nom du site	Communes
Site de Liauzu	Orniac
Cazelles de Marcilhac-sur-Célé	Marcilhac-sur-Célé
Grotte de Pech Merle	Cabrerets

5.7 Terrains appartenant à une collectivité

La gravière d'Espagnac Sainte-Elalie appartient à la commune d'Espagnac Sainte-Eulalie.

6 INTERET PATRIMONIAL ET ENJEUX DU SITE

Source : CREN MP, 2006 ; Lot Nature, 2005 ; Fédération de Pêche du Lot, 2005 ; ONCFS, 2003.

En raison de ses caractéristiques climatiques, géologiques et hydrologiques, le site de la basse vallée du Célé renferme une faune, une flore et des milieux naturels remarquables, riches et diversifiés. En effet, les inventaires réalisés dans le site d'étude ont permis d'identifier 15 habitats naturels et 18 espèces, désignés au titre de la directive Habitats.

L'intérêt patrimonial du site réside en la présence en zone de versant et de bord de plateau d'un complexe de pelouses sèches souvent riches en orchidées remarquables. Ces milieux ouverts sont d'autant plus importants qu'ils constituent des habitats naturels potentiels pour des espèces faunistiques remarquables notamment pour les chauves-souris.

L'intérêt patrimonial du site est rehaussé par la présence d'un long linéaire de prairies naturelles de fauche en fond de vallée regroupant divers habitats de la directive Habitats et accueillant une faune et une flore originales.

Enfin les milieux aquatiques du Célé renforcent cet intérêt patrimonial par les nombreuses espèces d'intérêt communautaire qu'ils accueillent (dont 3 espèces de poissons et 3 espèces de libellules).

Les habitats naturels d'intérêt communautaire pour lesquels ce site a été retenu sont liés à l'existence d'une activité agropastorale extensive traditionnelle. Dans un contexte de déprise agricole et d'intensification des pratiques, la pérennité de leur mode de gestion et, à terme, l'existence même de ces habitats sur le site et des espèces qui leur sont associées, est remise en cause.

II DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le site de la basse vallée du Célé est bien connu des naturalistes locaux. Il existe d'ailleurs un certain nombre d'inventaires faunistiques et floristiques réalisés dans le cadre de différentes études. L'ensemble de ces données a permis la reconnaissance de la valeur écologique du site.

Le diagnostic écologique présenté ci-après s'appuie d'une part sur la bibliographie existante (ensemble des inventaires faunistiques et floristiques existants) et d'autre part sur les études naturalistes réalisées spécifiquement dans le cadre de Natura 2000.

Ces études ont débuté en juin 2005 et se sont achevées en février 2006.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a fait appel à plusieurs prestataires extérieurs spécialisés dans ce type d'études :

- l'association Lot Nature a travaillé au recensement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.
- la Fédération du Lot des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé une étude sur les habitats susceptibles d'abriter deux espèces de poissons d'intérêt communautaire : le Chabot et la Lamproie de Planer.
- le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées a mené des prospections sur les chauves-souris. Il a été assisté par M. Claude Milhas, membre du Comité Départemental de Spéléologie et du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées.

1 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES

1.1 Textes de référence

Les groupements végétaux identifiés sur le site ont été caractérisés grâce au manuel de référence CORINE Biotope (Commission Européenne, 1997). Leur valeur patrimoniale a été évaluée en fonction de leur rattachement à **l'annexe I de la Directive " Habitats "** – seul document de référence possédant une valeur légale pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des associations végétales.

Cette annexe I établit la liste des habitats naturels d'intérêt communautaire. Parmi eux, certains sont désignés comme « prioritaires » (indiqués par un *). Pour ces habitats la communauté se doit de porter une responsabilité particulière vis-à-vis de leur conservation du fait de leur aire de répartition naturelle.

1.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire

Les inventaires réalisés sur le site de la basse vallée du Célé ont permis d'identifier 15 habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire désignés à l'annexe I de la Directive « Habitats », dont 4 habitats prioritaires (désignés par un astérisque*) (Tableau 5).

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats »</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Code Corine Biotope</i>	<i>Surface sur le site (ha)</i>
Habitats agropastoraux : 24,6 %			
<i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>	5110	31.82	528
<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	5130	31.88	172
<i>*Pelouses calcaires karstiques (Alyso-Sedion albi)</i>	6110	34.11	0,7
<i>Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometea) (*sites d'orchidées remarquables)</i>	6210	34.31 à 34.34	276
<i>*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (Thero-Brachypodietea)</i>	6220	34.5	4,6
<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510	38.2	170
Habitats aquatiques et humides : habitats ponctuels			
<i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	22.11 x (22.31 & 22.32)	ponctuel
<i>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (Herbiers immergés à Characées)</i>	3140	(22.12 ou 22.15) x 22.44	ponctuel
<i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>	3150	22.13 x (22.41 & 22.421)	ponctuel
<i>Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>	3260	24.4	ponctuel
<i>*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)</i>	7220	54.12	ponctuel
Milieus rocheux			
<i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>	8130	61.3	4,3
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	8210	62.1	42 km
<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	8310	65	ponctuel

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats »</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Code Corine Biotope</i>	<i>Surface sur le site (ha)</i>
<i>Milieux forestiers</i>			
<i>*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	<i>91E0</i>	<i>44.3, 44.2 et 44.13</i>	<i>4,4 ha < 0.1 %</i>

Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires couvre environ 740 ha des 3475 ha du site Natura 2000, soit plus de 21 % de la surface totale.

La totalité de ces 15 habitats naturels a été cartographiée.

1.3 Les « Fiches habitats »

Ces habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires sont présentés dans les « Fiches habitats », à l'annexe I de ce document.

L'objectif de ces « Fiches habitats » est de regrouper les données essentielles concernant les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires recensés sur le site, d'identifier les menaces et de proposer les mesures de gestion visant à maintenir ces habitats dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Habitats contiennent les données suivantes :

Fiche habitat type

Nom de l'habitat

Intitulé officiel : ××××

Code Natura 2000 : ××××

Code CORINE Biotope : ××××

Rang phytosociologique : ××××

Description de l'habitat : Description succincte de l'habitat sur le site ;

Localisation sur le site ;

Cortège floristique caractéristique : Plantes caractérisant l'habitat par leur dominance ou leur caractère remarquable ;

Intérêt patrimonial : espèces floristiques et faunistiques remarquables;

Menaces : Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat sur le site ;

Evaluation de l'état de l'habitat :

- **typicité/exemplarité** : elle est évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristiques, écologiques et biogéographiques ;
[★★★ : bonne, ★★ : moyenne, ★ : mauvaise]
- **représentativité** : il s'agit d'exprimer le caractère plus ou moins prépondérant du type d'habitat dans le site, à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale ;
[★★★ : excellente, ★★ : bonne, ★ : significative]
- **intérêt patrimonial** : il est basé sur la présence d'espèces présentant divers statuts de protection ou de rareté, ainsi que sur la composition floristique examinée à l'échelle du site ;
[★★★ : fort, ★★ : moyen, ★ : faible]
- **état de conservation** : il est appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature, en notant les dégradations observées ;
[★★★ : bon, ★★ : moyen, ★ : mauvaise, ★ : très mauvais]
- **dynamique de l'habitat** : elle sera notée par rapport à la rapidité de son évolution et à son caractère régressif ou progressif (au sens des séries de végétation) ;
[-- : stable, ↗ : progressive lente, ↘ : régressive lente, ↗↗ : progressive rapide, ↘↘ : régressive rapide]

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site : Objectifs à atteindre ou axes de travail permettant le maintien ou la restauration de l'habitat dans un état de conservation favorable sur le site.

1.4 Etat de conservation

A l'issue de ces descriptions détaillées, l'évaluation de l'état de conservation de chaque habitat naturel peut être synthétisé dans le tableau 6 :

Habitats naturels	Code	Surfaces		Etat des habitats				
		Réelles (ha)	Relatives (%)	Typicité/Exemplarité	Représentativité	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Dynamique
Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	5110	528	11.3	***	***	***	***	↗
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	172	2.8	***	**	***	***	--
*Pelouses calcaires karstiques (<i>Alyso-Sedion albi</i>)	6110	0,7	< 0.1	***	**	***	***	--
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometea</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210	276	4.5	***	**	***	***	--
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (<i>Thero-Brachypodietea</i>)	6220	4,6	< 0.1	***	*	***	**	--
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	170	2.6	**	*	**	***	--
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (Herbiers immergés à Characées)	3140	-	-	***	?	***	?	?
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	-	-	**	?	***	?	?
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	-	-	***	?	**	?	?
Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260	-	-	***	**	***	***	--
*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	7220	-	-	**	*	***	**	?
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	4.3	0.1	*	*	***	**	--
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	-	-	***	**	***	***	--
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	-	-	***	**	***	***	--
*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	4,4	< 0.1	**	*	***	**	--
Surface totale en habitats naturels		1155,3	24,5					
Surface totale du site		4702	100					

Tableau 6 : Surfaces et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

La connaissance de l'état de conservation des habitats des milieux aquatiques est limitée. Un inventaire exhaustif de ces milieux serait donc indispensable afin de mieux évaluer les enjeux de ces habitats sur le site Natura 2000.

2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.1 Textes de référence

L'annexe II de la Directive « Habitats » est le texte de référence. Il liste les espèces (faunistiques et floristiques) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Parmi ces espèces, certaines sont désignées comme « prioritaires » (indiquées par un *). Pour celles-ci, la communauté se doit de porter une responsabilité particulière vis-à-vis de leur conservation du fait de leur aire de répartition naturelle.

2.2 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats »

18 espèces listées à l'annexe II de la Directive Habitats ont été recensées sur le site (Tableau 7), dont 8 espèces de chauves-souris.

Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
Insectes		
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1036
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046
*Ecaïlle chinée	* <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	*1078
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
Poissons		
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	1126
Mammifères		
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	1304
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Minioptère de Schreiber	<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310
Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>	1307
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321

Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

2.3 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux »

Le site de la basse vallée du Célé n'a pas été désigné au titre de la Directive « Oiseaux ». Néanmoins certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – espèces figurant à l'annexe I de

la Directive “ Oiseaux ”¹ – présentent un intérêt patrimonial à l’échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Le site héberge notamment :

- deux rapaces diurnes : le Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- un rapace nocturne : le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*).

Il nous est donc apparu important de les mentionner, de les décrire et de proposer des préconisations de gestion sur le site.

2.4 Les « Fiches espèces »

Ces espèces d’intérêt communautaire et prioritaires sont présentées dans les « Fiches espèces », à l’annexe I de ce document. Ces fiches décrivent les aspects biologiques et écologiques de chaque espèce, les menaces ainsi que les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir leurs populations dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Espèces contiennent les données suivantes :

Fiche espèce type

Nom scientifique et nom français de l’espèce

Code Natura 2000 : ××××

Systématique : Classe, Ordre, Sous ordre, Famille

Statuts de protection en référence aux listes suivantes :

Directive Habitats : *Annexes II, IV et V* *Priorité éventuelle*
Convention de Berne : *Annexes II et III*
Liste Rouge UICN : *Inscription*
Liste rouge nationale : *Inscription*

Protection nationale : *Protection légale en France*

- **Exigences écologiques et habitat d’espèce** : *Description succincte du milieu de vie de l’espèce, avec la caractérisation selon la Typologie CORINE Biotope des habitats d’espèce quand les données sont disponibles ;*
- **Biologie** : *Description succincte de la biologie de l’espèce, de son mode de vie ou d’alimentation ;*
- **Distribution actuelle** sur le territoire national ;
- **Observation sur le site** : *État des populations et représentation de l’espèce sur le site ;*
- **Evaluation de l’état des espèces** :
 - **État de conservation** de l’espèce sur le site (importance des populations et/ou des habitats d’espèce du site) :

¹ Annexe I de la Directive “ Oiseaux ” : liste des espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales.

★ faible / ★★ moyen / ★★★ bon

- **Intérêt patrimonial** de l'espèce sur le site (importance des populations du site pour la préservation de l'espèce à l'échelle locale (Quercy)) :

★ faible / ★★ moyen / ★★★ fort

- **Potentialités locales** de l'espèce sur le site (importance de la présence sur le site d'habitats d'espèce potentiels non occupés) :

★ faibles / ★★ moyennes / ★★★ fortes

- **Menaces** : Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat de l'espèce ou les populations sur le site ;

Objectifs de conservation : Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat d'espèce ou des populations dans un état de conservation favorable sur le site.

2.5 Etat de conservation

A l'issue de ces descriptions détaillées, l'évaluation de l'état de conservation de chaque espèce peut être synthétisé dans le tableau 8 :

Nom français	Code	Nombre de sites utilisés par l'espèce	Taille des populations (données issues des inventaires 2005)	État de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
Cordulie splendide	1036	14 sites observés le long du Célé	23 indiv. observés	?	★★★	★★★
Cordulie à corps fin	1041	17 sites observés le long du Célé	25 indiv. observés	?	★★★	★★★
Gomphe de Graslin	1046	13 sites observés le long du Célé	38 indiv. observés	?	★★★	★★★
*Ecaille chinée	*1078	Potentiellement présent sur tout le site (au moins 17 observations)	-	★★★	*	★★★
Grand Capricorne	1088	Potentiellement présent dans toutes les chênaies pubescentes	-	★★★	*	★★★
Lucane Cerf-volant	1083	Potentiellement présent sur tout le site	-	★★★	*	★★★
Chabot	1163	74 zones potentielles : zones avec de nombreux blocs rocheux de différentes tailles	46 indiv. pêchés sur 4 pêches	★★	★★★	★★
Lamproie de Planer	1096	134 zones potentielles : zones d'atterrissement en amont	17 indiv. pêchés sur 4 pêches	★★	★★★	★★

Nom français	Code	Nombre de sites utilisés par l'espèce	Taille des populations (données issues des inventaires 2005)	État de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
		d'ouvrages, d'embâcles, etc.				
Toxostome	1126	?	?	?	***	**
Loutre d'Europe	1355	L'ensemble du Célé	?	?	***	**
Grand Rhinolophe	1304	4 gîtes estivaux 15 grottes d'hibernation	71 indiv. en été 104 indiv. en hiver	?	***	***
Petit Rhinolophe	1303	14 gîtes estivaux 21 grottes d'hibernation	99 indiv. en été 122 indiv. en hiver	?	***	***
Rhinolophe Euryale	1305	2 gîtes estivaux 3 grottes d'hibernation	2100 indiv. en été ! 253 indiv. en hiver	?	***	***
Barbastelle	1308	1 gîte estival 4 grottes d'hibernation	3 indiv. en été 8 indiv. en hiver	?	***	***
Minioptère de Schreiber	1310	1 gîte estival	3000 indiv. en été !	?	***	***
Petit Murin & Grand Murin	1307 & 1324	2 gîtes estivaux 5 grottes d'hibernation	2 indiv. en été 26 indiv. en hiver	?	**	**
Murin à oreilles échanquées	1321	1 grotte d'hibernation	2 indiv. en hiver	?	***	*

Tableau 8 : Etat des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

L'état de la population locale du Toxostome n'a pu être estimé, aucune étude spécifique n'ayant été menée pour cette espèce.

L'Écaille chinée, le Lucane Cerf-volant et le Grand Capricorne sont des espèces bien représentées au niveau local. Ces espèces ne nécessiteront donc pas la mise en œuvre, sur le site, de mesures de gestion particulières. Elles n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière dans le cadre du document d'objectifs.

Enfin, il serait nécessaire de compléter ce diagnostic écologique par un inventaire du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*). En effet, ce papillon protégé au niveau national (article 1), a été contacté sur le site en 1999 (Lot Nature, 2005).

3 ESPECES REMARQUABLES, NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les tableaux 9 et 10 présentent la liste des espèces végétales et animales du site à valeur patrimoniale notable.

La valeur patrimoniale de ces espèces est appréciée grâce aux listes de références présentées en fin de document dans le Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore (notamment la synthèse réalisée pour la DIREN Midi-Pyrénées sur la flore du Lot et du Parc naturel régional des Causses du Quercy).

Certaines espèces peuvent également présenter un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional. Cet intérêt a été précisé dans une étude réalisée pour le compte de la DIREN de Midi-Pyrénées (étude DIREN). Quatre niveaux ont été distingués :

- TE - espèces très exceptionnelles ;
- E – espèces exceptionnelles ;
- R – espèces remarquables ;
- I – espèces intéressantes.

L'intégralité de la légende des tableaux 9 et 10 figure p 33

Tableau 9 : Espèces animales remarquables recensées sur le site

Nom scientifique	Nom français	Classe	Famille	Intérêt DIREN	Listes de référence						Répartition			Rareté		
					DO	DH	CB	LR	PN	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	O	Accipitridae	I			II		x					0	0	0
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	O	Muscicapidae	R			II		x					6	6	0
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	R	Anguidae				III		x							
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	O	Motacillidae	I	I		II		x					0	1	2
<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	O	Apodidae	R			II		x		x			3	3	2
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	C	Astacidae	R		II & V	III	VUL	x							
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	O	Strigidae	E	I		II	RARE	x		x			3	6	2
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	O	Burhinidae	I	I		II		x					0	1	0
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal	I	Calopterygidae	R							x			3	3	2
<i>Calopteryx virgo ssp. meridionalis</i>	Caloptéryx vierge	I	Calopterygidae													
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	O	Caprimulgidae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Chazara briseis</i>	L'Hermite	I	Satyridae	R							x			1	3	2
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	O	Accipitridae	I	I		II		x					0	1	0
<i>Clonopsis gallica gallica</i>	Phasme gaulois	I	Bacillidae													
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	I	Coenagrionidae	R		II	II	VUL	x					3	1	2
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	O	Columbidae	I	II/2		III							1?	1?	0
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	I	Cordulegasteridae	I												
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	O	Corvidae	I			II		x					1	1?	0
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	O	Corvidae		II/2		III		x							
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	I	Tettigoniidae	I							x			1	2	1
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	O	Picidae	I	I		II	IND	x					0	0	0
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	O	Emberizidae	I	I		III		x					1	1	2
<i>Erythroma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	I	Coenagrionidae													
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	I	Gryllidae													
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	O	Falconidae	R	I		II		x					1	3	2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	O	Falconidae	I			II		x					0	0	0
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	O	Rallidae		II/2		III									
<i>Genetta genetta</i>	Genette	M	Viverridae	I		V	III	IND	x					0?	0?	
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	I	Gomphidae	R		II & IV	II	VUL	x		x		2	3	3	2
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	O	Accipitridae	E	I		II		x					6	6	2
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	O	Picidae	I			II		x					0?	0?	0
<i>Lacerta lepida</i>	Lézard ocellé	R	Lacertidés	R		IV	II	IND	x		x			3	3	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	O	Laniidae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	O	Alaudidae	I	I		III		x					0	0	0
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	I	Lycaenidae	I												
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	O	Accipitridae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Oedemera croceicollis</i>		I	Oedemeridae											1	1	
<i>Oedipoda germanica</i>	Criquet à ailes rouges	I	Acrididae	I												
<i>Omocestus petraeus</i>	Criquet des grouettes	I	Acrididae	I										1	3	
<i>Omocestus raymondi</i>	Criquet des garrigues	I	Acrididae	I							x			1	1	2
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphe à crochets	I	Gomphidae	I										1	1	2
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	I	Corduliidae	R		II & IV	II	VUL	x					1	3	2
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pelodyte ponctué	A	Discoglossidés	I			III	VUL	x					1	1	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	O	Accipitridae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	O	Ploceidae	R			II		x		x			1?	1?	2
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	O	Muscicapidae	I			II		x					3?	1?	0
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	O	Prunellidae				II		x							
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle des rochers	O	Hirundinidae	R			II		x		x			3	3	2
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	I	Gryllidae	I										1?	1?	
<i>Pteronemobius lineolatus</i>		I	Gryllidae													
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	O	Rallidae	R	II/2		III							3	3	0
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	M	Rhinolophidae	I		II & IV	II	VUL	x						0?	0?
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	I	Sagidae	E		IV	II	IND	x		x	x		3?	3?	2
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre commune	A	Salamandridés	I			III		x					1	1	
<i>Satyrium w-album</i>	Thècla de l'orme		Lycaenidae													
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	I	Corduliidae	R							x			3	3	2
<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>	Criquet bourdonneur	I	Acrididae	I										1	3	?
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	O	Muscicapidae	R			II		x		x	x?		0	1	2
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	O	Muscicapidae	R			II	IND	x					1	3	2

Nom scientifique	Nom français	Classe	Famille	Intérêt DREN	Listes de référence						Répartition			Rareté			
					DO	DH	CB	LR	PN	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr	
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	O	Podicipedidae	I						x					1	1?	0
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	O	Tichodromadidae				II	RARE	x								
<i>Trechus delhermi</i>		I	Carabidae	E									6	3	6	2	
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	A	Salamandridae														
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	O	Upupidae	I			II		x					0	0	0	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	M	Vespertilionidae														
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	M	Vespertilionidae														
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	M	Vespertilionidae	I		IV	II		x					0?	0?		
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	M	Vespertilionidae	I		IV	II		x					0?	0?		
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	M	Vespertilionidae	I		IV	II		x					0?	0?		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	M	Vespertilionidae	R		IV	II	VUL	x					3?	3?		
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	M	Vespertilionidae	I		IV	II		x					0?	0?		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	M	Vespertilionidae														
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	M	Vespertilionidae	I		IV	II		x					0?	0?		
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard méridional	M	Vespertilionidae	I		IV	II		x					0?	0?		



Classe	
A	Amphibien
I	Insecte
O	Oiseau
M	Mammifère
R	Reptile

Tableau10 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Liste de référence					Répartition			Rareté			
				DH	LR	PN	PR	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr	
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	Alliaceae	I												
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	Orchidaceae	I										1	2	
<i>Arabis scabra</i>	Arabette raide	Brassicaceae	R						x	x		3	6	2	
<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des chaumes	Caryophyllaceae	I		SUR	x			x		2		1	2	
<i>Arenaria grandiflora</i>	Sabline à grandes fleurs	Caryophyllaceae	R						x	x		1	3	2	
<i>Argyrolobium zanonii</i>	Argyrolobe de Linné	Fabaceae	I						x				1?	2	
<i>Artemisia alba</i>	Armoise blanche	Asteraceae	I						x				1	2	
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage	Asparagaceae	I												
<i>Aster linosyris</i>	Aster linosyris	Asteraceae													
<i>Biscutella Laevigata</i>	Lunetière lisse	Brassicaceae													
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Herbe au bitume	Fabaceae	I						x						2
<i>Bupleurum baldense</i>	Buplèvre aristé	Apiaceae													
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	Buxaceae													
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	Cyperaceae													
<i>Carex digitata</i>	Laïche digitée	Cyperaceae	I									1	3		
<i>Carex paniculata</i>	Laïche en panicules	Cyperaceae	R									6?	3?		
<i>Centaurea maculosa</i>	Centauree tachetée	Asteraceae	I						x				1	2	
<i>Centaurea triumfetti subsp. lugdunensis</i>	Centauree de Lyon	Asteraceae	R						x	x	1	1	3?	2	
<i>Centranthus calcitrapae</i>	Centranthe chausse-trappe	Valerianaceae													
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire blanche	Dipsacaceae	I						x				1	2	
<i>Chaenorrhinum origanifolium</i>	Chaenorrhinum à feuilles d'Origan	Scrophulariaceae	R						x		2	3	6	2	
<i>Chrysanthemum corymbosum</i>	Chrysanthème en corymbe	Asteraceae													
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	Convallariaceae	I												
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des Monts Cantabres	Convolvulaceae					x								
<i>Crepis albida</i>	Crépide blanchâtre	Asteraceae	R						x			3	3	2	
<i>Crucianella angustifolia</i>	Crucianelle à feuilles étroites	Rubiaceae													
<i>Cytisus supinus</i>	Cytise couché	Fabaceae													
<i>Dactylorhiza incarnata subsp. Incarnata</i>	Orchis incarnat	Orchidaceae	I									1?	3?		
<i>Dentaria pinnata</i>	Dentaire pennée	Brassicaceae													
<i>Dianthus subacaulis</i>	Oeillet à tige courte	Caryophyllaceae	E					x	x	x		6	6	2	
<i>Epilobium angustifolium</i>	Epilobe à feuilles étroites	Onagraceae													
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	Euphorbiaceae													
<i>Euphorbia duvalii</i>	Euphorbe de Duval	Euphorbiaceae	R		SUR				x		3	1	3	2	
<i>Euphorbia exigua</i>	Petite Euphorbe	Euphorbiaceae													
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe à feuilles de lin	Euphorbiaceae	I						x				1	2	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	Fagaceae													
<i>Festuca spadicea</i>	Fétuque brunâtre	Poaceae	I						x			1	3	2	
<i>Ficus carica</i>	Figuier	Moraceae													
<i>Fumana ericoides</i>	Fumana fausse bruyère	Cistaceae	R												
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	Amaryllidaceae	R	V				x				3?	3?	2	
<i>Gladiolus illyricus</i>	Glaïeul d'Illyrie	Iridaceae													
<i>Globularia vulgaris</i>	Globulaire commune	Globulariaceae	R						x	x		3	3	2	
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelle des sables	Asteraceae													
<i>Helleborus viridis</i>	Hellébore vert	Ranunculaceae	I												
<i>Hormatophylla macrocarpa</i>	Alysson à gros fruits	Brassicaceae	R			x			x	x	3	1	3	2	
<i>Inula spiraeifolia</i>	Inule à feuilles de Spirée	Asteraceae	I							x		1	1	2	
<i>Isatis tinctoria</i>	Pastel des teinturiers	Brassicaceae													
<i>Jasminum fruticans</i>	Jasmin en buisson	Oleaceae	R						x			1	3	2	
<i>Knautia integrifolia subsp. integrifolia</i>	Knautie des bois	Dipsacaceae													
<i>Laserpitium gallicum</i>	Laser de France	Apiaceae	R						x	x		1	3	2	
<i>Lathyrus pannonicus ssp. asphodeloides</i>	Gesse fausse asphodèle	Fabaceae	E				x		x	x		6?	6	2	
<i>Lathyrus setifolius</i>	Gesse à feuilles très fines	Fabaceae	E						x	x?		6?	6?	2	
<i>Lens nigricans</i>	Lentille noirissante	Fabaceae	E						x	x		6?	6?	2	
<i>Leontodon crispus</i>	Liondent crépu	Asteraceae	I						x				1	2	
<i>Leuzea conifera</i>	Leuzée à cônes	Asteraceae	I				x		x				1	2	
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	Liliaceae	I					x	x				1		
<i>Linum austriacum ssp. collinum</i>	Lin des collines	Linaceae	I						x				1	2	
<i>Linum trigynum</i>	Lin de France	Linaceae													
<i>Melica nutans</i>	Mélique penchée	Poaceae	R						x			3?	6?		
<i>Mercurialis annua ssp. huetii</i>	Mercuriale de Huet	Euphorbiaceae	R						x	x	1	3	3	2	
<i>Minuartia rostrata</i>	Sabline mucronée	Caryophyllaceae	R				x		x	x?		1	3	2	
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	Amaryllidaceae	I					x	x?			1?	1?		
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	Ranunculaceae													
<i>Noccaea montana</i>	Tabouret des montagnes	Brassicaceae	R				x	x	x	x		3	6	2	
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Langue de serpent	Ophioglossaceae	I									1	3	2	
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys bécasse	Orchidaceae													
<i>Orlaya grandiflora</i>	Orlaya à grandes fleurs	Apiaceae	I									3?	3	2?	
<i>Ornithogalum gussonei</i>	Ornithogale à feuilles droites	Hyacinthaceae													
<i>Phillyrea latifolia ssp. Media</i>	Filaire à feuilles larges	Oleaceae	R						x			1	3	2	

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt DIREN	Liste de référence					Répartition			Rareté		
				DH	LR	PN	PR	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	Poaceae	I									3	3	
<i>Phyteuma nigrum</i>	Raiponce noire	Campanulaceae												
<i>Piptatherum virescens</i>	Millet verdâtre	Poaceae	R		SUR	x			x	x		3	3	2
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe	Anacardiaceae	I											
<i>Plantago sempervirens</i>	Plantain toujours vert	Plantaginaceae	I											
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau-de-Salomon odorant	Convallariaceae												
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	Rosaceae	E						x			6?	6?	2
<i>Prunella hastifolia</i>	Prunelle à feuilles hastées	Lamiaceae	R						x		2	3?	3?	2
<i>Ranunculus gramineus</i>	Renoncule à feuilles de Graminées	Ranunculaceae	R				x					1	3	2
<i>Ranunculus paludosus</i>	Renoncule en éventail	Ranunculaceae	I									1?	3?	2
<i>Ranunculus tuberosus</i>	Renoncule des bois	Ranunculaceae	R									3?	6?	
<i>Rhamnus alaternus</i>	Alaterne	Rhamnaceae	I						x					2
<i>Rhamnus saxatilis</i>	Nerprun des rochers	Rhamnaceae	R						x				1	2
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire de Montpellier	Caryophyllaceae	R						x			1	3	2
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulée	Saxifragaceae												
<i>Scorzonera hirsuta</i>	Scorsonère à feuilles poilues	Asteraceae	I						x			1	3	2
<i>Sedum nicaeense</i>	Orpin de Nice	Crassulaceae	I						x					2
<i>Seseli libanotis</i>	Libanotis	Apiaceae	I									1	3	2
<i>Sesleria caerulea</i>	Seslérie bleuâtre	Poaceae												
<i>Silene armeria</i>	Silène arméria	Caryophyllaceae	R									6?	6?	
<i>Silene saxifraga</i>	Silène saxifrage	Caryophyllaceae	R						x	x		1	3	2
<i>Sisymbrium austriacum</i>	Sisymbre d'Autriche	Brassicaceae	R						x			3	3	2
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc	Rosaceae												
<i>Spiraea hypericifolia subsp. obovata</i>	Spirée à feuilles de millepertuis	Rosaceae	I						x				1	2
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	Orchidaceae	I									1?	3?	2
<i>Stachys alpina</i>	Epiaire des Alpes	Lamiaceae	R						x			3?	3?	
<i>Stachys dubia</i>	Stéhéline douteuse	Asteraceae	I										1	2
<i>Stipa pennata</i>	Stippe penné	Poaceae												
<i>Thesium divaricatum</i>	Thésion divariqué	Santalaceae												
<i>Torilis arvensis subsp. purpurea</i>	Torilis des champs	Apiaceae												
<i>Torilis leptophylla</i>	Torilis à feuilles étroites	Apiaceae												
<i>Trinia glauca</i>	Trinie glauque	Apiaceae	I											
<i>Tulipa australis</i>	Tulipe australe	Liliaceae	R		SUR				x			1	3	2
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	Zannichelliaceae	I									3?	3?	

Tableau 11 : Légende des tableaux 9 et 10

Légende

CODE	LISTE	SIGNIFICATION
Intérêt DIREN des espèces animales et végétales		
La note de cette colonne correspond à une synthèse des autres critères pour les espèces renseignées.		
	TE = espèces très exceptionnelles ; E = espèces exceptionnelles ;	R = espèces remarquables ; I = espèces intéressantes
Listes de référence : La valeur patrimoniale des espèces animales et végétales recensées sur le site a été déterminée à partir des listes de références suivantes		
D.O.	Directive Oiseaux, 79/409/CEE du 2 avril 1979	I = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
D.H.	Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992	II = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation IV = Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte V = Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de protection
C.B.	Convention de Bern du 19/09/1979 : II = Espèces strictement protégées III = Espèces protégées	Inscription
L.R. Flore	Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, 1995)	PRI = espèces prioritaires, inscrites au Tome I SUR = espèces à surveiller, Tome II provisoire
L.R. Faune	Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN, 1994)	DANG = en danger RARE = rare SUR = à surveiller VUL = vulnérable IND = indéterminé
P.N.	→ Espèces végétales : Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O. du 17 octobre 1995) ; → Chiroptères : Arrêté interministériel du 17 avril 1981 relatif à la protection stricte de l'ensemble des chauves-souris présentes sur le territoire français ; → Insectes protégés : Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 ; → Écrevisses autochtones : Arrêté du 21 juillet 1983 portant sur la limitation de la pêche ; → Espèces d'oiseaux migratrices : Loi n°89-1005 du 31 décembre 1989 ; → Autres espèces protégées : Loi n°76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995	Inscription
P.R.	Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées complétant la liste nationale (J.O. du 2 avril 2005)	Inscription
P.D.	Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 réglementant la cueillette de certaines espèces végétales sur le Département du Lot.	Inscription
Répartition des espèces végétales		
L.A.	Limite d'Aire = indique que l'aire de répartition de l'espèce s'arrête dans ou à proximité du Lot.	
A.D.	Aire Discontinue = l'aire de répartition de l'espèce se présente sous la forme de secteurs éloignés entre eux d'au moins 100 km	
END.	1 = Endémisme infra-spécifique ; 2 = Endémisme biogéographique (espèces Franco-Ibériques) ; 3 = Endémique française et locales (du bassin aquitain).	
Rareté des espèces végétales		
P.N.R.	Il s'agit d'apprécier l'étendue des occurrences pour chaque espèce dans la zone d'étude du projet de Parc Naturel Régional (P.N.R.), dans le département du Lot (Dpt.) et en France continentale (Fr.). d'étude du projet de Parc Naturel Régional (P.N.R.), dans le département du Lot (Dpt.) et en France continentale (Fr.).	6 = présence sur 1 à 2 Communes du PNR 3 = présence sur 3 à 10 Communes du Parc naturel régional 1 = présence sur 11 à 25 Communes du Parc naturel régional
Dpt		6 = présence sur 1 à 7 Communes du département 3 = présence sur 8 à 34 Communes du département 1 = présence sur 35 à 85 Communes du département
Fr		6 : moins de 1 % du territoire 2 : de 2 à 25 % du territoire

4 EVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE

L'étude de l'évolution des grands ensembles paysagers sur le site a été réalisée à partir de deux campagnes de photographies aériennes : celle de 1957 et celle de 2000. Les photos aériennes de la campagne de 2000 sont issues des orthophotoplans acquis par la DIREN Midi-Pyrénées et mises à disposition dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs. Celles de 1957 nous ont été confiées, sous format papier, par les services de la DDAF du Lot. Cependant, la série de 1957 n'est pas complète : la partie amont du site, à partir de la commune de Brengues, est manquante.

Cette analyse n'a pas vocation à décrire les modifications de chaque parcelle du site, mais de constater de façon globale les principales modifications des grandes unités naturelles du site de la basse vallée du Célé.

Pour cela, quelques exemples illustratifs ont été choisis, en comparant à chaque fois les deux campagnes.

4.1 Les Evolutions majeures

L'étude de ces deux séries de clichés fait apparaître 2 éléments marquants : la fermeture du milieu et l'agrandissement des surfaces des parcelles exploitées.

Fermeture du milieu par le boisement

Entre les 2 séries de clichés, la fermeture des milieux par les boisements est marquée. Ce phénomène s'observe surtout en bordure de Causse et sur les corniches. Il concerne principalement des anciennes parcelles de pelouses et de landes, qui moins faciles d'accès, sont petit à petit délaissées : citons par exemple, les falaises surplombant le hameau de Ayrissac (commune de Brengues), le Travers de la Chaux (commune de Cabrerets), les falaises et causses de la commune de St Sulpice (notamment au lieu-dit la Brenguette), le Mas de Dagou (commune de Marcilhac-sur-Célé), etc.

Ce phénomène s'observe aussi ponctuellement sur certaines parcelles anciennement cultivées ou pâturées (en 1957), situées en bas de pentes : c'est le cas sur le hameau de Monteils (commune de Sauliac-sur-Célé) au départ du chemin qui mène à la Combe Nègre, au lieu-dit le Sarrou (commune de Marcilhac-sur-Célé), ou encore aux Baux (commune de Cabrerets).

Cette fermeture des milieux par le boisement concerne donc majoritairement les pelouses et landes situées en bords de causse. Les prairies de fond de vallée restent, dans leur grande majorité, encore aujourd'hui toujours cultivées (ou pâturées) : la surface totale de parcelles agricoles utilisée a en effet très peu variée.

Agrandissement des parcelles exploitées

Ce phénomène concerne pratiquement toutes les parcelles agricoles du site. Ainsi quelle que soit la commune, les petites parcelles ont été regroupées afin de former des parcelles de plus grandes surfaces. Ceci s'observe d'autant plus dans les méandres du Célé : à Marcilhac-sur-Célé (Sarrou, Doujac, ...), à St Sulpice (la Gravette, la Boule,...), etc.

4.2 Les Evolutions secondaires

Une étude plus approfondie de ces clichés a permis de mettre en évidence des évolutions plus ponctuelles en terme d'occupation des sols.

Modification des cultures sur les parcelles agricoles de fonds de vallée

Malgré la difficulté de distinguer les différents types d'utilisation du sol dans les prés de fonds de vallée sur les photographies aériennes de 1957 (prairies permanentes, prairies temporaires ou cultures annuelles), l'étude de ces deux séries de clichés montre un parcellaire beaucoup plus homogène en 2000.

Il est notamment probable, compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles sur le site, que les surfaces en prairies semées et en culture aient fortement augmenté au détriment des surfaces en prairies naturelles.

Plantations d'arbres pour l'exploitation forestière

Si la plupart des parcelles cultivées sont toujours restées à vocation agricole, certaines d'entre elles ont évolué en plantations forestières.

A l'origine utilisées pour les cultures fourragères, certaines parcelles de prés de vallée ont été entièrement dédiées à la plantations d'arbres, majoritairement en feuillus : peupliers, noyers, ... c'est le cas, par exemple, à Sauliac-sur-Célé, en face du Moulin de Geniez, en rive droite du Célé.

Notons l'évolution des plantations réalisées sur le Causse de Geniez (commune de Sauliac-sur-Célé) entre 1957 et 2000 : c'est devenu une forêt dense.

Cas particulier de la forêt de Monclar, seule forêt domaniale du site Natura 2000 :

Sur les photographies de la campagne de 1957, la forêt de Monclar semble très clairsemée sur le Travers de la Chaux et le plateau apparaît plutôt comme une lande, un parcours de pâturage. En 2000, la forêt (implantée de 1992-1997 par l'ONF) a bien colonisé les falaises et corniches, elle y est beaucoup plus dense ; sur le plateau (hors site) on distingue les larges pare-feux, ouverts en 1992 afin de limiter le risque incendie sur le secteur.

Légère augmentation de l'urbanisation

L'étude diachronique de ces deux campagnes de photos aériennes montre une légère augmentation de l'habitat diffus. Outre la création d'habitations particulières, se sont développés ces dernières décennies des aménagements sportifs et autres structures d'accueil touristiques : campings, terrains de tennis, zones d'embarquement de canoë-kayak, ... autant de parcelles autrefois utilisées pour l'agriculture locale et aujourd'hui vouées à l'activité touristique.

III DIAGNOSTIC DES ACTIVITES HUMAINES

1 L'AGRICULTURE

Sur le site, les habitats d'intérêt communautaire sont majoritairement représentés par des habitats agro-pastoraux. L'activité agricole est donc essentielle pour ce site.

L'analyse présentée ci-dessous est issue des enquêtes réalisées auprès des exploitations concernées par le site Natura 2000. Ces enquêtes ont eu lieu entre février et mai 2006.

1.1 Les exploitants et exploitations agricoles du site

1.1.1 De jeunes exploitants...

Sur le site, 26 % des agriculteurs consultés ont moins de 40 ans et près de 75% ont moins de 50 ans (Figure 2). La population agricole active du site est donc relativement jeune (moyenne d'âge : 45 ans), ce qui témoigne du dynamisme actuel de l'activité agricole sur le site.

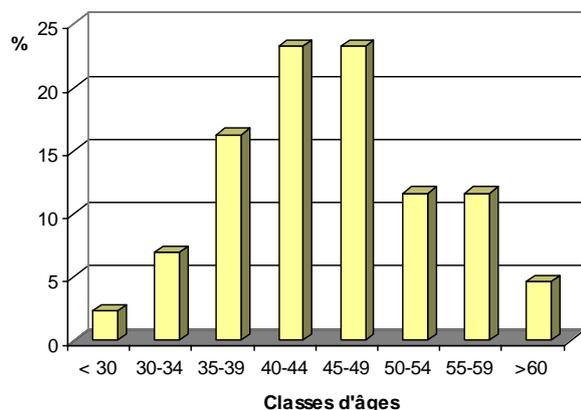


Figure 2 : Répartition des exploitants agricoles par classes d'âges (en 2006).

Cette forte représentativité des « quadra » (46 % sur le site) est également observée au niveau départemental : dans le Lot, contrairement aux tendances régionale et nationale, cette classe d'âge est la seule à avoir vu ses effectifs augmenter (Agreste Lot, 2001).

1.1.2 ... regroupés en sociétés familiales.

Près de la moitié des agriculteurs du site sont regroupés en sociétés. Celles-ci comprennent 2 à 3 associés (Figure 3).

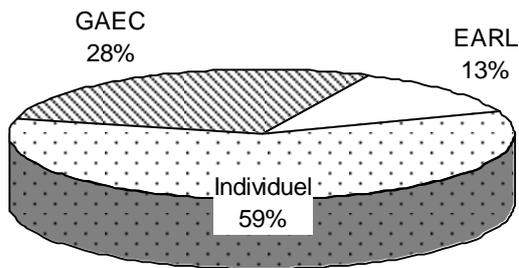


Figure 3 : Répartition des statuts des exploitations agricoles.

La quasi-totalité des sociétés est composée de membres d'une même famille (le plus souvent : parents-enfants). Les reprises d'exploitations sont donc assurées pour les générations récemment retraitées. Cependant, le profil de la pyramide des âges montre qu'il sera nécessaire d'anticiper les départs en retraite de la génération actuelle des « 40-50 ans », dans les 10 ans à venir : ces derniers semblent en effet émettre des doutes quant à la pérennité de leur activité à plus ou moins long terme.

La majorité des agriculteurs du site a repris l'exploitation familiale en place, ce qui explique l'importance des parts en propriété : les deux tiers des exploitants sont propriétaires à plus de 50% de leurs terres (Figure 4). Les exploitants installés hors cadre familial sont ceux présentant le plus de surfaces en fermage.

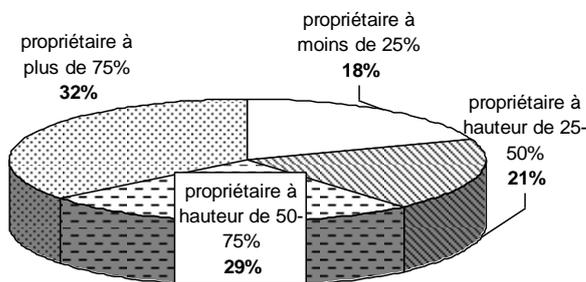


Figure 4 : Répartition des exploitants agricoles selon leurs parts en propriétés.

1.1.3 Des sièges d'exploitation situés à l'amont du site

Près de 70% des sièges d'exploitation se situent en amont de Marcilhac-sur-Célé (Figure 5). Cependant la grande majorité des exploitations dispose de parcelles réparties sur plusieurs territoires communaux.

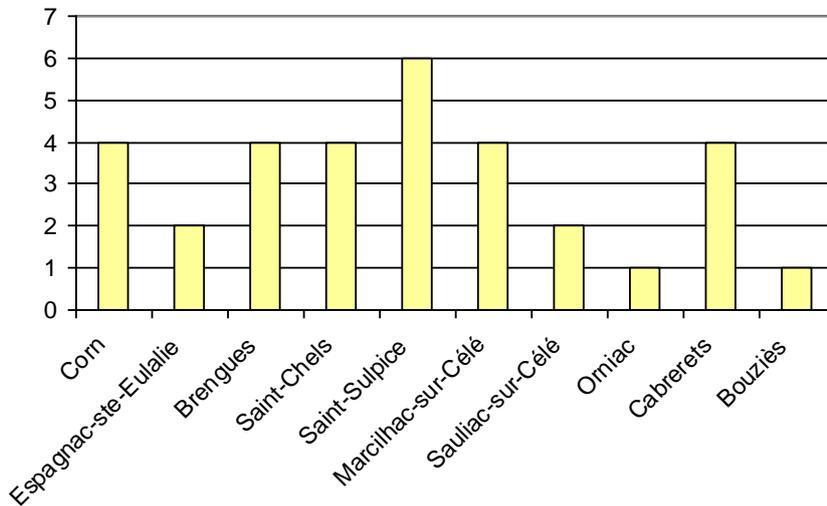


Figure 5 : Répartition des sièges d'exploitations agricoles par communes.

1.1.4 Des exploitations disposant de grandes surfaces

La Surface Agricole Totale (SAT) des exploitations est très variable : elle s'échelonne de 9 ha à 460 ha (Figure 6). Au vu de la moyenne départementale (SAU moyenne du Lot de 57 ha, Agreste Lot, 2004), les exploitations du site sont de grande taille avec des moyennes de 176 ha de SAT et 126 ha de SAU.

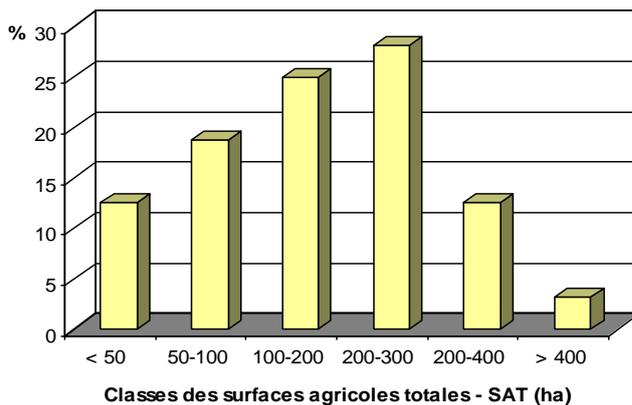


Figure 6 : Répartition en fonction de la surface totale des exploitations agricoles.

Ces grandes exploitations sont caractéristiques de la région des Causses où domine la pratique de l'élevage extensif, nécessitant d'importantes surfaces en parcours pour le pacage des troupeaux : sur les Causses la SAU moyenne par exploitation est comprise entre 60 et 120 ha (Agreste Lot, 2004).

L'étude des surfaces agricoles utilisées en fonction des classes d'âge montre que les exploitants de 35-44 ans, en pleine activité, disposent des plus grandes surfaces moyennes (SAT moyenne : 231 ha et SAU moyenne : 143 ha) (Figure 7).

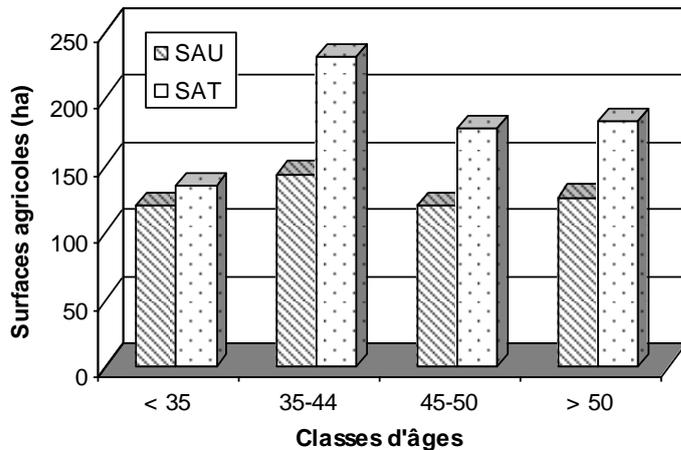


Figure 7 : Répartition des surfaces agricoles par classes d'âges.

Dans les classes d'âge supérieures, les superficies moyennes diminuent légèrement : les agriculteurs sans succession, quittent au fur et à mesure certaines parcelles (parcelles en fermage ou en bail oral, parcelles moins productives, etc.).

1.2 Les productions agricoles

1.2.1 Une production animale spécialisée en ovin-viande

Les agriculteurs du site sont majoritairement des éleveurs, seules 4 exploitations sont exclusivement en production végétale (céréales, maraîchage, arboriculture). Ainsi, contrairement à la vallée du Lot, la production maraîchère n'est pas caractéristique de la basse vallée du Célé.

Parmi les éleveurs, 78% sont en production « ovin-viande ». La dominance de cette pratique traditionnelle montre combien ces élevages de brebis sont les mieux adaptés au contexte agropastoral local.

Ces exploitations caussenardes suivent les mêmes tendances régionales et nationales de spécialisation de la production. En effet, seul 43 % de ces exploitants pratiquent l'élevage mixte : basé sur l'élevage ovin-viande, ces exploitations produisent des bovin-viande, volailles (pintades, dindes, chapons, canards gras), porcs, bovin-lait et chèvres (Figure 8).

Ces exploitations, peu nombreuses, disposent toutefois d'élevages relativement importants.

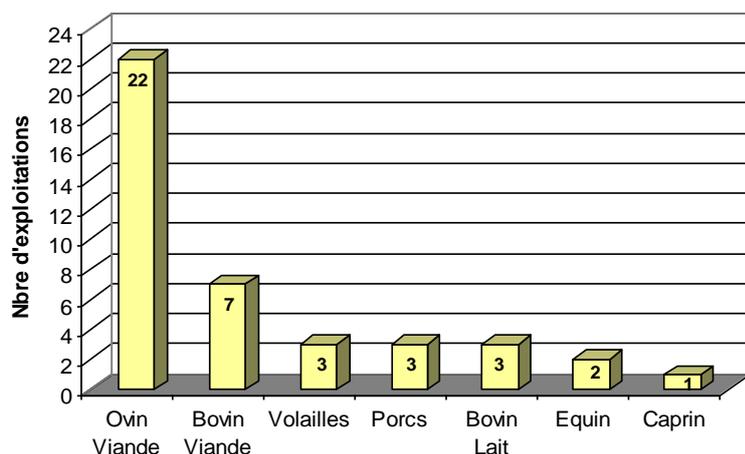


Figure 8 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction des productions animales.

Sur le site, la taille des élevages ovins varie de 100 à 1150 brebis. Avec une moyenne de 400 brebis par exploitation en production ovin-viande, ces troupeaux sont de relative grande taille. Ceci s'explique par la disponibilité des surfaces en parcours. En effet, la taille des troupeaux est directement liée à la quantité de surfaces de pâturage disponibles et du nombre d'associés présents sur l'exploitation.

1.2.2 Une production végétale basée sur la production fourragère

Basées sur des systèmes d'élevages extensifs, les exploitations du site disposent toutes d'un assolement relativement identique. Celui-ci est composé de céréales (orge, avoine, blé, triticales), d'oléo-protéagineux et surtout de parcours ; ces derniers représentent en effet plus de la moitié de leurs surfaces exploitées (Figure 9).

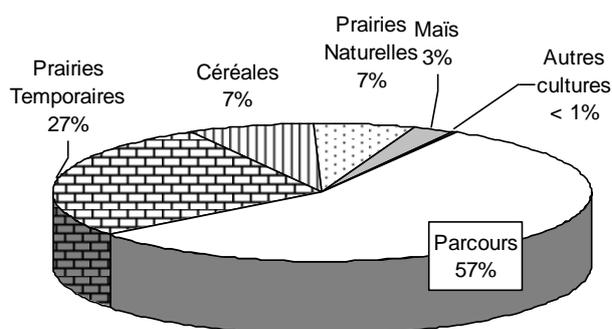


Figure 9 : Assolement moyen des exploitations agricoles.

Cet assolement « type » traduit la nécessité pour ces exploitations d'atteindre l'autosuffisance alimentaire : l'objectif étant de disposer sur son exploitation d'un maximum de ressources fourragères afin de limiter au plus les apports en compléments alimentaires.

En plus de cette production fourragère, certains exploitants complètent leurs revenus grâce à la culture du tabac. Comme pour le maraîchage, cette culture de fond de vallée n'est pas, dans la basse vallée du Célé, représentative du site.

1.3 Les pratiques agricoles

1.3.1 Des pratiques d'élevage semi-extensif

Malgré des troupeaux relativement importants (taille moyenne des élevages ovins de 440 brebis), les pratiques d'élevage sont caractérisées par des systèmes semi-extensifs.

En effet, les exploitations disposent d'importantes surfaces en parcours où les troupeaux pâturent le plus longtemps possible. En plus du pâturage, les animaux disposent d'importantes ressources fourragères issues des cultures (céréales, maïs et légumineuses).

En terme de prophylaxie, les animaux sont traités deux fois par an, contre les strongles, douves, nématelminthes, ascaris, etc. Les produits utilisés sont à base de Fenbendazol (*Panacur*), Nétobimine (*Hapadex*), Closantel (*Seponver*) ou Mebendazole (*Supaverm*).

Notons que très peu d'éleveurs utilisent des traitements à base d'Ivermectine (*Ivomec* ou *Oramec*) : cet antiparasitaire, à très large spectre et très rémanent, provoque une intoxication des insectes coprophages et une diminution de leurs populations (Caroff, 2003). Le prix élevé de ces produits limite, pour l'instant, les éleveurs du site à une utilisation très ponctuelle.

1.3.2 Des pratiques culturales peu intensives

Les parcelles de fonds de vallées, vouées à la production fourragère, sont fertilisées à base d'engrais de ferme et d'engrais minéraux (ces derniers sont surtout épandus sur les parcelles proches du cours d'eau). Ces parcelles sont également traitées, principalement avec des herbicides. Notons que de nombreux exploitants ne réalisent plus ces traitements eux-mêmes : ils font appel à un prestataire extérieur, la CAU.DE.VAL. (Coopérative Agricole du Causse et des deux Vallées).

1.3.3 Des pratiques liées à la proximité du cours d'eau : irrigation et abreuvement

Les exploitations du site disposent, pour la plupart, de « prés de fond de vallée » en bordure du Célé (seules 3 exploitations ne disposent d'aucun accès à la rivière).

Ces prés de fond de vallée sont majoritairement des prairies (permanentes ou temporaires). Cependant, les parcelles en culture sont de plus en plus nombreuses : la proximité du cours d'eau offre la possibilité d'installer des systèmes d'irrigation pompant dans le Célé. Le fond de vallée permet ainsi aux exploitants de mener des cultures irriguées telles que le maïs et le tabac. Les volumes d'eau prélevés sont très variables : ils dépendent directement de la pluviométrie locale. Un agriculteur a installé, sur son exploitation, une station météorologique électronique afin de connaître précisément les quantités d'eau issues des précipitations et ainsi mieux maîtriser les volumes d'eau nécessaires à ses cultures.

La majorité des exploitants disposent de bandes enherbées (ce sont généralement des parcelles déjà en prairies). Toutefois, 30 % d'entre eux ne les ont pas encore implantées. Les raisons invoquées sont principalement liées à la perte économique engendrée par une diminution des surfaces cultivables : en effet, souvent, les parcelles situées en bordure de Célé ont de faibles superficies, or l'implantation d'une bande non cultivée de 5 mètres de large limite fortement la surface cultivable.

Parmi les éleveurs, près d'un tiers utilise ces prés de fond de vallée pour le pâturage (les autres éleveurs ne pacagent que sur le Causse). Sur ces parcelles pâturées, la plupart des troupeaux ont accès à la rivière pour l'abreuvement. Seuls quelques exploitants ont mis en place des systèmes afin que les animaux ne viennent pas s'abreuver dans le Célé. Ainsi, pompe à museau ou autre système

d'abreuvement, situés en haut de parcelle le plus loin possible des berges, se développent petit à petit sur le site. Le travail mené depuis plus d'un an par le Contrat de Rivière Célé dans le cadre du « Programme Agricole » (cf. paragraphe 3.4.2) commence donc à porter ses fruits.

1.4 Pratiques agropastorales sur les parcelles agricoles concernées par des habitats naturels d'intérêt communautaire

1.4.1 Utilisation des parcours

Les parcours (pelouses, landes et bois clôturés) sont exclusivement utilisés pour le pâturage. Ils sont pâturés toute l'année, tant que la ressource fourragère est suffisante. La majorité des troupeaux entre en bergerie pour les mise-bas et durant les mois d'hiver les plus froids (janvier-février). Toutefois, sur le site, un agriculteur mène son troupeau en pacage toute l'année, même pendant les périodes d'agnelage : cette pratique est très peu répandue, les exploitants rentrant les animaux en bergerie pour les mise-bas.

En plus du pâturage, ces parcours sont régulièrement entretenus par gyrobroyage afin de faciliter l'optimisation du pâturage sur l'ensemble des parcelles.

Situés sur la Causse, les parcours (landes et pelouses) peu productifs en termes agronomiques ne peuvent être exploitées de façon intensive.

1.4.2 Utilisation des prairies de fauche

Les prairies sont le plus souvent situées en fond de vallée. Longtemps convoitées, ces parcelles présentent aujourd'hui des contraintes d'entretien : petites surfaces, répartition éparse des parcelles, éloignement par rapport au siège d'exploitation, etc. L'utilisation de ces prairies naturelles est donc très variable.

Ces prairies sont généralement uniquement fauchées. La fauche est pratiquée une fois à deux fois par an (en mai-juin puis en août-septembre), en fonction de la production fourragère de la parcelle. Lorsque ces prairies sont proches de l'exploitation, elles peuvent également être pâturées, après la première fauche de printemps.

Les dates de fauche varient en fonction des conditions climatiques et de l'exposition des parcelles. Néanmoins, la majorité des exploitants réalisent la première fauche pendant la première quinzaine de juin.

Les prairies naturelles de fauche sont très rarement amendées. Elles bénéficient le plus souvent des apports directs du pâturage.

Malgré des contraintes nombreuses, les parcours et les prairies naturelles représentent une importante ressource fourragère pour les exploitations.

1.5 Evolution de l'agriculture sur le site

1.5.1 Des objectifs d'évolution vers l'augmentation de surfaces pâturées

Les exploitations du site sont, pour la grande majorité d'entre elles, restées des exploitations familiales traditionnelles : les activités et productions pratiquées sont toujours les mêmes (polyculture élevage), malgré une certaine spécialisation de la production en une seule filière (ovin-viande).

Ainsi, sur le site, très peu d'exploitations ont développé des activités annexes : seules 3 d'entre elles proposent de la vente directe (à la ferme ou au marché) et 4 disposent de gîtes ou chambres d'hôte pour l'accueil touristique.

Si la diversification des activités n'est pas encore très répandue sur le site, la tendance de développement des exploitations est à l'augmentation des surfaces exploitées. En effet, certains agriculteurs souhaiteraient disposer de plus importantes surfaces afin d'augmenter les ressources fourragères pour les troupeaux. Mais le contexte local foncier est tel que l'acquisition semble difficile. Certains exploitants entreprennent d'ores et déjà de débroussailler certaines parcelles très embroussaillées afin de créer de nouveaux parcours.

Notons que sur le site, aucun agriculteur n'est double actif, c'est-à-dire qu'aucun agriculteur n'exerce une autre activité en dehors de l'exploitation agricole.

1.5.2 Des exploitants engagés dans des démarches « Qualité »

La quasi-totalité des éleveurs est engagée dans des démarches dites « Qualité ». On distingue 3 grands types de démarches :

- les Labels Rouges (Agneau fermier du Quercy, Veau fermier, Veau sous la mère, Volaille du Quercy) ;
- les AOC (Rocamadour) et IGP (Porcs de Bayonne) ;
- les chartes de qualité : Agriculture Biologique, Charte Agri-confiance, etc.

Une exploitation est actuellement en train d'effectuer des démarches afin de déposer sa propre marque « Charte Confiance Nature ». Elle est définie par un cahier des charges précis en terme de types d'amendements et traitements phytosanitaires, tous à base d'extraits végétaux.

Cette démarche traduit une recherche constante de nouvelles niches commerciales par une stratégie de valorisation qualitative de leurs produits.

1.5.3 Des exploitations engagées dans des démarches contractuelles

La quasi-totalité des exploitants du site ont souscrit un contrat de type CTE, CAD ou PHAE ; seul un exploitant n'a réalisé aucune de ces démarches (Figure 10).

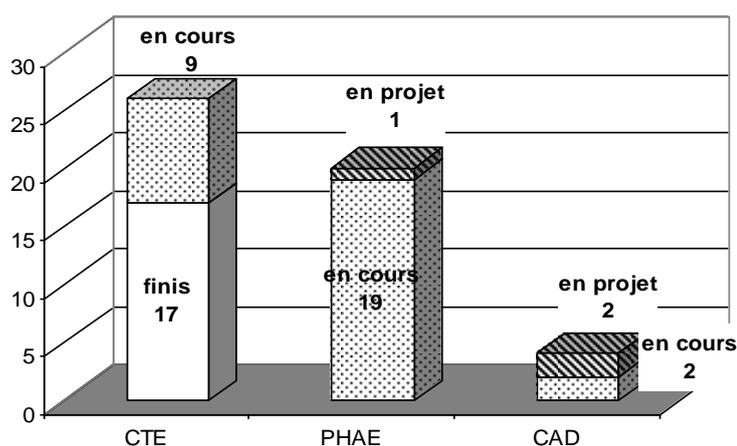


Figure 10 : Nombre de contrats agri-environnementaux terminés, en cours et en projet, en mai 2006.

Plus de 80 % d'entre eux se sont engagés dans un CTE ; si la plupart est déjà terminée (fin du contrat courant 2006), un tiers est encore en cours et prendra fin entre avril et décembre 2007. Ce

nombre important de CTE témoigne de l'importante campagne de contractualisation menée par la DDAF du Lot en partenariat technique avec la Chambre d'agriculture et l'ADASEA du Lot en 2001-2002.

Les CTE terminés, la plupart des exploitations ont ensuite souscrit une PHAE.

Ce nombre important d'exploitations engagées dans des contrats « agri-environnementaux » témoigne de l'importance et surtout de la nécessité de cet apport financier supplémentaire pour les exploitations. Cela démontre également que les agriculteurs du site ont aujourd'hui acquis une certaine « culture » de ce type de contrat.

1.6 Problématiques locales

Lors des 40 entretiens réalisés auprès des agriculteurs du site, certaines problématiques ont émané des discussions de façon récurrente.

Afin de mieux prendre en compte le contexte agricole du site et ainsi mieux appréhender les potentialités locales, nous avons souhaité présenter ces points :

- inertie du foncier : de nombreux agriculteurs souhaiteraient disposer de nouvelles parcelles agricoles pour le pâturage, or très peu de surfaces se libèrent, trop peu de propriétaires mettent à disposition des terres agricoles. Ainsi de nombreux exploitants manquent de surfaces.
- morcellement des prés de fond de vallée : le fond de vallée est caractérisé par une maîtrise foncière très morcelée. Ainsi un même exploitant peut disposer de plusieurs parcelles dans la vallée, sans qu'aucune ne soit contiguë. Cela induit donc pour l'exploitant une surcharge de travail non négligeable.
- parcelles inondables : les parcelles situées en bord de Célé sont inondables. Un système efficace d'annonce de crue est donc primordial sur ces secteurs, afin de prévenir tout dégât important (troupeaux noyés, etc.).
- gestion administrative : tous les agriculteurs interrogés sont découragés par la surcharge de travail qu'induisent les dossiers administratifs réalisés dans le cadre de la PAC ou tout autre montage de dossier (type contrats CTE, PHAE ou CAD).

Suite à ces discussions, plusieurs axes de travail ont d'ores et déjà été proposés. Ceux-ci seront pris en compte, lors du travail d'élaboration de la partie « Programme d'Actions » du document d'objectifs. Ils sont présentés ci-dessous sans ordre de priorité :

- mettre en place des outils d'aide au regroupement foncier (telles que les associations foncières pastorales, etc.) ;
- soutenir les travaux d'ouverture et d'entretien des surfaces embroussaillées ;
- proposer une aide financière à l'installation et l'entretien des clôtures.

1.7 Perception de Natura 2000 par les exploitants agricoles du site

Pour finir, il nous est apparu intéressant de connaître la perception des agriculteurs du site vis-à-vis de la démarche Natura 2000. En effet, dans un premier temps, les agriculteurs appréhendent cette démarche et craignent que soient imposées de nouvelles contraintes sur un territoire qu'ils exploitent depuis plusieurs générations. Cependant, ils retiennent la notion de démarche concertée et apprécient la mise en place des « groupes de travail », où ils participeront à l'élaboration des mesures de gestion.

Toutefois, l'ensemble des agriculteurs redoute la surcharge administrative engendrée par la procédure des contrats Natura 2000 et refuse de s'engager dans de telles démarches si celles-ci sont trop contraignantes.

1.8 Pour conclure

Sur le site, les exploitations agricoles sont majoritairement représentées par des agriculteurs jeunes, en reprise d'exploitations familiales. Basées sur une production traditionnelle ovin-viande, elles tendent à se spécialiser au profit de l'élevage mixte.

Perpétuant des pratiques semi-extensives, ces exploitations disposent de nombreux parcours pour le pâturage des troupeaux : les surfaces agricoles moyennes sont donc relativement importantes.

Les cultures sont pour la grande majorité destinées à la production fourragère (céréales et oléo-protéagineux). Contrairement à la vallée du Lot, toute proche, la vallée du Célé présente très peu de cultures maraîchères. Les parcelles cultivées, situées dans les fonds de vallées, présentent une maîtrise foncière très morcelée. Ce morcellement des parcelles constitue une problématique importante sur le site.

Les exploitations tendent à s'agrandir et se spécialiser : très peu d'exploitants développent des activités agro-touristiques.

Une grande majorité d'exploitants du site est engagée dans des démarches « Qualité » (labels, chartes, etc.) et dans des contrats agri-environnementaux (CTE/CAD et PHAE).

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - exploitations dynamiques : exploitants jeunes, exploitations de taille importante, tendances à l'agrandissement ; - territoire entretenu : peu de parcelles abandonnées ; - parcelles de fonds de vallée entretenues ; - exploitants engagés en démarche qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - morcellement et inertie foncière ; - transmission d'exploitations : à prendre en compte dans la décennie à venir ; - pratiques liées au cours d'eau à développer (bandes enherbées, abreuvement loin des berges, etc.).

2 LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME

Par ses caractéristiques physiques et morphologiques, la basse vallée du Célé présente une forte attractivité pour la pratique des activités de nature : pêche, chasse, canoë-kayak, escalade, spéléologie, etc. Ces activités sont pratiquées par des usagers locaux, mais également par un public extérieur, national et international.

2.1 Les structures

L'ensemble des structures locales présentées ci-dessous a été rencontré en mai-juin 2006 dans le cadre d'entretiens individuels ou de réunions publiques.

2.1.1 Les associations de pêche

La gestion piscicole de la basse vallée du Célé est assurée par deux associations de pêche : l'AAPPMA de Figeac, jusqu'à Marcilhac-sur-Célé, et l'AAPPMA de Cabrerets, de Sauliac-sur-Célé à la confluence avec le Lot.

Ces associations pratiquent le ré-empoissonnement sur leurs territoires respectifs et utilisent les espèces suivantes : brochets, sandres, goujons, gardons, carpes et perches, pour la section aval ; truites, brochets, gardons et tanches pour la section amont.

Problèmes rencontrés sur le site :

- accessibilité aux berges du Célé : les pêcheurs souhaiteraient pouvoir élaborer une convention avec les propriétaires des berges ;
- conflits d'usages avec les canoës-kayaks (modérés grâce à l'élaboration de la charte de conciliation des usages) ;
- prédation des cormorans et des hérons sur la ressource halieutique.

Projets (en cours ou en réflexion) :

- PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) du bassin versant Lot-Célé et affluents : élaboré par la Fédération de Pêche du Lot, il est actuellement en cours d'élaboration ;
- plan de gestion de la gravière d'Espagnac-Sainte-Eulalie ;
- aménagement d'un parcours de pêche à Sauliac-sur-Célé ;
- consolidation des berges à Cabrerets.

2.1.2 Les associations de chasse

Parmi les 9 associations de chasse concernées par le site (Tableau 12), seules 3 ont participé à la réunion d'information. Ces sociétés de chasse, généralement composées de 20 à 50 chasseurs, pratiquent leur activité sur un territoire communal ou intercommunal.

Outre des associations de chasse communales (ou intercommunales), le site de la basse vallée du Célé dispose également de 3 propriétés en chasse individuelle ou locative et d'une chasse domaniale dans la forêt de Monclar (ONF).

<i>Nom</i>	<i>Commune</i>
<i>Les Trappeurs de Bouziès Haut</i>	<i>46330 Bouziès</i>
<i>Société de chasse intercommunale de Brengues/Espagnac</i>	<i>46320 Brengues</i>
<i>Association "les chasseurs de Pech Merle"</i>	<i>46330 Cabrerets</i>
<i>La Diane de Lioussou à Corn</i>	<i>46100 Corn</i>
<i>Société de chasse "Saint-Hubert Marcilhacoise"</i>	<i>46160 Marcilhac-sur-Célé</i>
<i>La Fanfare Orniacoise</i>	<i>46330 Orniac</i>
<i>Société de chasse</i>	<i>46160 Saint-Chels</i>
<i>Société de chasse de Saint-Sulpice</i>	<i>46160 Saint-Sulpice</i>
<i>Association "Les fervents de Diane"</i>	<i>46330 Sauliac-sur-Célé</i>

Tableau 12 : Associations de chasse des communes concernées par le site Natura 2000

Projets (en cours ou en réflexion) :

- création d'un plan de gestion perdrix rouge ;
- travaux de débroussaillage de terrains incultes ;
- augmenter les surfaces en cultures à gibier ;
- entretenir les chemins.

2.1.3 Les encadrants professionnels

Le site de la basse vallée du Célé accueille deux structures associatives prestataires de services : les Amis du Célé et le Bureau des Sports Nature (BSN). Bien implantées sur le site, elles proposent un grand nombre d'activités : canoë-kayak, escalade, spéléologie, randonnée pédestre/VTT, course d'orientation, parcours aventure, canyoning.

De Pâques à la Toussaint, ces activités génèrent une fréquentation de plus de 6 000 personnes sur le site. Le public est très hétérogène : d'origines diverses (local, national et international) et de tous âges, il vient majoritairement en groupe.

De façon générale, les professionnels observent une augmentation constante de la fréquentation de plus de 5% par an.

Problèmes rencontrés sur le site :

- conflits d'usages avec les riverains (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, ...) : amoindris grâce à l'élaboration de la charte de conciliation des usages ;
- conflit lié au fonctionnement par éclusées des moulins ;
- accessibilité à certains sites, situés sur des propriétés privées : les professionnels des activités de pleine nature souhaiteraient pouvoir élaborer des conventions avec les propriétaires, comme cela se fait déjà pour l'escalade.

Projets (en cours ou en réflexion) :

- proposer un sentier d'interprétation sur le Célé (en lien avec l'activité canoë-kayak) afin de mener une action de sensibilisation sur la faune et la flore aquatique et les espèces protégées.
- mieux répartir la fréquentation dans la saison : du 15/07 au 15/08 le secteur est saturé par ces activités touristiques ;
- développer des activités pour les 4-8 ans.

2.2 Les activités pratiquées sur le site

Sur le site Natura 2000, pas moins de 14 activités de « sports et loisirs de nature » ont été recensées. Celles-ci sont pratiquées de façon individuelle ou bien encadrées par des professionnels (cités ci-dessus).

2.2.1 Pêche

Majoritairement pratiquée par des pêcheurs locaux, l'activité de pêche tend à s'ouvrir de plus en plus aux pêcheurs occasionnels et aux vacanciers. Ainsi, la Fédération de Pêche du Lot propose sur le Célé (comme sur le Lot, la Dordogne et l'Ouyse) des cartes de pêche vacances, valables 15 jours, et des cartes de pêche à la journée.

Au vu du nombre de cartes de pêche vendues, plus de 500 pêcheurs fréquentent le site chaque année. L'ensemble du linéaire de cours d'eau est utilisé, dans la limite de l'accessibilité aux berges.

A partir de Figeac et jusqu'à la confluence avec le Lot, le Célé est un cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Seule la rivière de la Sagne, affluent du Célé, de 1^{ère} catégorie, dispose d'une réserve de pêche.

Les espèces les plus pêchées sont : la truite, la carpe, le brochet, la perche, l'anguille, et tous les poissons blancs (goujons, gardons, ablettes, etc.).

Notons que 3 postes de pêche pour personnes à mobilité réduite sont en cours de conception sur le Célé, dont un sur le site Natura 2000 sur la commune de Cabrerets.

2.2.2 Chasse

Cette activité est quasi exclusivement pratiquée par des chasseurs locaux.

Les espèces chassées sont : lapins, lièvres, perdreaux, bécasses, grives, canards, palombes, pour le petit gibier ; chevreuils, cerfs, sangliers, pour le gros gibier.

Sur le site, les chasseurs utilisent majoritairement les zones boisées (buxaies/junipérais pour le petit gibier et bois pour le gros gibier) des travers de la Sagne et du Célé.

Principales actions engagées :

- réouverture du milieu avec entretien (1 fois par an ou 1 fois tous les 2 ans),
- aménagement de cultures à gibier ou faunistiques (principalement, céréales à paille, blé, maïs, sorgho, luzerne, etc.) ;
- création ou réhabilitation de points d'eau ;
- réouverture de chemins ;
- lutte contre les espèces nuisibles (notamment le ragondin) ;
- lâchers de gibier : lapins, lièvres, faisans ;
- plans de gestion : chevreuils, cerfs, sangliers et lapins.

Rappelons que, par arrêté préfectoral de mars 2005, l'agrainage du sanglier est de nouveau autorisé (du 15 mars au 31 octobre).

2.2.3 Canoë-kayak

Le canoë-kayak représente l'activité phare de la vallée du Célé, en période estivale.

Elle se pratique sur toute la basse vallée, de Boussac jusqu'à la confluence avec le Lot. Cette activité est pratiquée soit avec des professionnels encadrants (Amis du Célé ou BSN), soit librement. Dans ce cas, les équipements sont loués sur place : la basse vallée du Célé compte 5 structures de location de canoës-kayaks.

Cette activité ayant généré un certain nombre de conflits d'usages avec les riverains du Célé, une charte de bonne conciliation des usages a été élaborée (paragraphe 2.4.1). Tous les usagers du Célé (riverains, pêcheurs, pratiquants d'activités nautiques, etc.) ont signé cette charte précisant les droits et les devoirs de chacun le long du cours d'eau.

Cette démarche a permis de fixer :

- des horaires de navigation : pratique des activités nautiques entre 11h et 19h ;
- des sites d'embarquement aménagés, afin de limiter les embarquements intempestifs : 9 aires d'embarquements sont présents sur le site.

Ces règles établies, les conflits d'usages sur le site se sont fortement amoindris.

2.2.4 Escalade

Par sa topographie, la basse vallée du Célé offre de nombreuses falaises équipées pour la pratique de l'escalade. Il s'agit des sites naturels d'escalade dont les voies équipées s'adressent à tous les niveaux de pratiques. L'ensemble des falaises équipées, c'est-à-dire disposant de voies aménagées, est utilisé.

Sept falaises sont référencées dans le topoguide d'escalade (CDE, 2006) édité par le Comité Départemental d'Escalade du Lot. Citons les plus connues : La Pescalerie, Anglanat, le Dièdre blanc, les Granges, etc. Deux projets d'équipement de falaises sont actuellement en cours sur les communes de Marcilhac-sur-Célé et de Sauliac-sur-Célé.

D'autres sites sont équipés par les prestataires d'encadrements, en particulier aux environs de la base de loisirs des Amis du Célé. Ces sites ne sont pas référencés dans la nouvelle édition du topoguide mais ils servent de sites « écoles » pour les activités d'encadrements professionnels.

L'équipement des voies est réalisé par le Comité Départemental d'Escalade (CDE) à travers son réseau de clubs sportifs. Certaines de ces falaises, lorsque ces voies traversent des terrains privés, font l'objet de conventions établies entre la Fédération Nationale de la Montagne et de l'Escalade et les propriétaires. Ces derniers sont ainsi dégagés d'une partie de leur responsabilité. Les propriétaires ne sont plus que responsables des dommages intervenants en leurs actes fautifs. La Fédération assume la responsabilité liée aux équipements et à leur maintenance. Les conventions prévoient que le CDE s'engage à aménager et entretenir le lieu.

Il convient de rappeler que les falaises sont des milieux naturels désignés comme habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats et qui renferment de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables. L'escalade doit donc se pratiquer en respectant ces milieux et espèces associées. C'est dans cet objectif que le Parc naturel régional des Causses du Quercy mène, en collaboration avec l'ONCFS, un plan de développement raisonné de l'escalade sur l'ensemble du territoire lotois (paragraphe 2.4.3). Ce travail permettra de proposer une Charte de bonne conduite pour la pratique de l'escalade.

2.2.5 Spéléologie

Le réseau karstique de la basse vallée du Célé offre une quantité importante de cavités, grottes et autres gouffres pour la pratique de la spéléologie. Près d'une centaine de cavités ont pu être recensées sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate (Taisne, 2006).

Certaines sont accessibles aux débutants, d'autres, plus complexes sont uniquement praticables par des initiés.

Notons que, contrairement à certaines falaises d'escalade, aucune cavité située sur des terrains privés ne dispose de convention entre les propriétaires et les pratiquants de spéléologie, ce qui pose un certain nombre de difficultés quant à la pratique de cette activité.

Tout comme les falaises, certaines grottes ou cavités souterraines sont des milieux naturels désignés comme habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats et qui renferment de nombreuses espèces remarquables (dont notamment les chauves-souris). La pratique de la spéléologie doit donc se réaliser en respectant ces milieux et espèces associées.

2.2.6 Randonnée pédestre

Le site de la basse vallée du Célé est traversé par de très nombreux sentiers de randonnées. La topographie du site et sa faible urbanisation en font un terrain recherché pour l'ensemble des activités de randonnées :

- le GR651, variante du GR 65 (chemin de St Jacques de Compostelle, au départ du Puy), il débute sur la D21 au lieu-dit Mas-de-la-Croix et parcourt toute la basse vallée du Célé en traversant les 10 communes du site Natura 2000, jusqu'à la confluence Lot-Célé où il rejoint le GR 36. De 41 km, il se parcourt en 2 jours ;
- les Promenades et Randonnées (PR), à la journée : Circuit d'Espagnac-Sainte-Eulalie (14km), Circuit des Cazelles à Marcihac-sur-Célé (17km).

Certaines communautés de communes mettent également en place des circuits de découvertes thématiques sur le site. Ainsi la communauté de communes de Lot-Célé propose les « Chemins qui parlent ». Ces sentiers traversent, sur le site, les communes de Cabrerets et de Sauliac-sur-Célé. La communauté de communes Vallée et Causses propose à son tour les « Chemins de la communauté de communes Vallée et Causses » : ces sentiers empruntent les communes de Brengues et Espagnac-Sainte-Eulalie.

De son côté la communauté de communes du Pays de Figeac-Cajarc a pris pour compétences la création de deux circuits à Marcihac-sur-Célé (Monteils – 13 km - et les Cazelles – 18 km).

Enfin un projet d'itinéraire de randonnée sur la commune de Sauliac-sur-Célé devrait voir le jour dans le prochain topoguide co-édité par le CDT et la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) qui sera édité fin 2007.

2.2.7 Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées :

Des chemins ruraux des communes de Marcihac-sur-Célé, Orniac, Saint-Sulpice et Espagnac-Sainte-Eulalie sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées). Le PDIPR est un outil mis en place par le Conseil Général du Lot. Depuis 1988, sa gestion est déléguée au Comité Départemental du Tourisme du Lot. Le PDIPR a pour objectif

d'affecter les chemins ruraux à un usage de promenades et de randonnées (GR, PR, équestre et VTT) en plus de la vocation de circulation publique habituelle (usages agricoles, forestiers et de dessertes des parcelles). Le PDIPR a également une portée juridique dans la mesure où les chemins ruraux qui y sont inscrits ne peuvent pas être vendus sans l'avis du Conseil Général. En cas de projet de vente la commune doit proposer un chemin de substitution d'égale valeur pour assurer la continuité de l'itinéraire de randonnée.

Enfin, les propriétaires qui autorisent le passage de circuits de randonnées et leur inscription au PDIPR bénéficient d'une atténuation de leur responsabilité. En effet, en cas de signature d'une convention qui prévoit ces dispositions, selon le code de l'environnement, les propriétaires ne sont plus responsables que de leurs actes fautifs.

En 2006, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a engagé une démarche d'accompagnement des communes pour les sensibiliser à l'inscription de chemins ruraux qui concernent les circuits de randonnée qu'il a sélectionnés dans le cadre de sa politique de qualification de l'offre randonnée. Sur le site basse vallée du Célé de nouveaux chemins vont être inscrits sur les communes de Cabrerets, Sauliac-sur-Célé, Brengues et St Sulpice.

2.2.8 Randonnée équestre

La plupart des sentiers de randonnée pédestre sont praticables à cheval.

A cela s'ajoute le circuit du Raid équestre du Vigan. Ce concours d'endurance équestre international a lieu tous les ans. De près de 160 km, il traverse les communes de Le Vigan, Rocamadour, Fontanes du Causse, Sauliac-sur-Célé, Cabrerets, Cras et Labastide-Murat. Il traverse la vallée du Célé en empruntant le GR 651 et quelques portions de pistes équestres entre Marcilhac-sur-Célé et Cabrerets.

Sur le site, une structure propose régulièrement des activités équestres (randonnées équestres, promenades à cheval ou en attelage et séjours) : la ferme équestre du Pech Merle à Cabrerets. La ferme équestre des Landes (Le Vigan) propose également des séjours en liberté ou accompagnés sur le tracé du Raid équestre du Vigan.

2.2.9 VTT

Les circuits utilisés pour la pratique du VTT sont l'ensemble des circuits de Grande et Petite Randonnée (GR et PR).

Des projets de balisage sont également en cours sur certaines communes du site Natura 2000 : à Marcilhac-sur-Célé (mené par la communauté de communes de Figeac-Cajarc), au départ de Cabrerets et enfin, le projet de liaison Figeac-Aujols. (par les GR et pistes équestres).

Aucun loueur de VTT n'est présent sur le site Natura 2000. Toutefois, à proximité, le gîte d'étape d'Espinières propose de location de VTT. Cette activité tend donc à se développer sur la vallée du Célé.

2.2.10 Course d'orientation

Deux parcours permanents de courses d'orientation sont proposés par les Amis du Célé, en collaboration avec le Comité Départemental de Courses d'Orientation (CDCO). Ces parcours thématiques –l'homme / l'eau – traversent la forêt de Monclar (forêt domaniale), le Liauzu et un terrain privé.

Deux nouveaux parcours sont en projet - avec comme thématiques : la faune / la flore – ainsi qu'un sentier pour les 3-7 ans.

Le site de course d'orientation des Amis du Célé est également utilisé par le CDCO et ses clubs adhérents pour organiser des entraînements ou des compétitions comme les championnats départementaux et régionaux.

2.2.11 Parcours aventure

Cette nouvelle activité se développe de plus en plus sur le territoire national. Ce sont des dispositifs de « jeux aériens » (ponts, passerelles, tyroliennes, etc.) aménagés dans les arbres.

Deux sites sont équipés en « parcours aventure » : le premier, encadré par les Amis du Célé, se situe au Liauzu (commune de Cabrerets) ; le second, proposé par le Bureau des Sport Nature, débute sur les falaises de Conduchet.

2.2.12 Plongée-spéléo

Cette activité est pratiquée par des plongeurs-spéléo initiés. En effet, ce type de plongée comporte de nombreux risques et nécessite un matériel très spécifique.

Grâce à son réseau karstique, la vallée du Célé offre de nombreuses émergences inondées mondialement connues. La plus prisée est l'émergence du Ressel (commune de Marcilhac-sur-Célé) : elle fait partie des siphons les plus longs et plus profonds de France, avec plus de 4 200 m de galeries atteignant jusqu'à -80 m de profondeur.

2.2.13 Via ferrata

Un projet d'équipement d'une *via ferrata* est en cours sur la commune de Marcilhac-sur-Célé. Cette activité va donc pouvoir bientôt se développer sur le site.

2.2.14 Astronomie

La basse vallée du Célé se situe dans le Sud du Triangle Noir (cf. carte \$\$).

Eloignée des grandes agglomérations, cette zone triangulaire apparaît comme la seule « tâche » épargnée de toute pollution lumineuse. L'observation des étoiles n'est donc pas gênée par les rayonnements des éclairages publics. Ce triangle noir du Quercy est classé « meilleur ciel de France métropolitaine » par les spécialistes.

Ce classement a permis l'émergence de nouveaux projets dans cette zone et notamment dans la basse vallée du Célé. Ainsi, sur le site Natura 2000, plusieurs sites d'observation astronomique existent :

- la commune de Saint-Sulpice met à la disposition de l'association Iles aux étoiles un terrain réservé à des observations pour le grand public. ;
- Un site d'observation appartenant au Conseil général du Lot (le Pech Thaya à Cuzals (commune d'Orniac) en proximité immédiate du site Natura 2000 peut également être utilisé dans le cadre de manifestations sur la thématique et sur accord du Conseil Général
- au Liauzu, un site entièrement géré par l'association des Amis du Célé sera proposé pour des animations pédagogiques (tout public et scolaire)

Deux grands rendez-vous sont également organisés :

- les Rencontres Astronomiques du Ciel Noir en Quercy (RACQ), qui ont lieu tous les deux ans, en août : organisées par le Club d'astronomie de Gigouzac et les Amis du Célé, ces rencontres sont soutenues par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne. Initialement réservée aux initiés, cette manifestation s'ouvre au grand public. Ce rendez-vous annuel se déroulera, en 2006, sur le site du Pech Thaya, à Cuzals.
- L'association l'Ile aux étoiles souhaite également organiser annuellement une « star party », manifestation à destination d'un public d'astronomes avertis.

2.2.15 Loisirs terrestres motorisés

Malgré un important engouement au niveau national, les sports motorisés sont encore très peu développés sur le site. Toutefois, des problèmes ponctuels de conflits d'usages ont déjà été identifiés, témoignant d'une nécessité de réglementer cette activité au niveau local.

Le développement de ces activités est donc à surveiller.

Le parc naturel régional des Causses du Quercy, en partenariat avec le Conseil Général du Lot, le Comité Départemental du Tourisme et l'Office national de la Chasse et de la faune Sauvage, réalise actuellement un état des lieux de la pratique des loisirs terrestres motorisés. Un questionnaire a été adressé à toutes les communes du parc naturel régional de manière à définir les situations conflictuelles et à identifier des pistes d'action.

2.3 L'activité touristique

Le tourisme représente une ressource économique très importante pour les 10 communes concernées par le site Natura 2000. En effet, les attraits touristiques du site sont remarquables, nombreux et très variés.

2.3.1 Offices de tourisme

Le site dispose de deux antennes d'offices de tourisme :

- à Cabrerets : antenne de l'office de tourisme du Pays Lot-Célé (Saint-Cirq-Lapopie),
- à Marcilhac-sur-Célé : antenne de l'office de tourisme du Pays Figeac-Cajarc (Figeac).

2.3.2 Principaux sites touristiques

A l'intérieur même de son périmètre, le site Natura 2000 présente d'importants attraits touristiques, ainsi :

- un patrimoine bâti remarquable : château de Cabrerets, abbaye Saint-Pierre et église Notre-Dame de l'Assomption de Marcilhac-sur-Célé, château des Anglais de Brengues, ruine d'un château féodal du XIII^{ème} et maisons troglodytes de Saint-Sulpice, prieuré du Val Paradis et église Notre-Dame d'Espagnac-Sainte-Eulalie, etc.
- 3 villages classés « Plus beau village de France » : Cabrerets, Marcilhac-sur-Célé et Espagnac-Sainte-Eulalie ;
- un patrimoine naturel de renommée : la vallée du Célé, ses falaises et ses Causses ; « vallée paisible et luxuriante », « vallée heureuse », les qualificatifs ne manquent pas.

D'autres sites touristiques importants sont situés à proximité : la grotte préhistorique ornée de Pech-Merle et son Musée de la Préhistoire (à Cabrerets), le Musée de plein air de Cuzal (à Orniac), le village de Saint-Cirq-Lapopie, etc.

2.3.3 Capacité d'accueil touristique

Fort de tous ces attraits touristiques, les 10 communes concernées par le site Natura 2000 disposent d'une importante capacité d'accueil touristique (Tableau 13).

	Hotels		Gîtes Ruraux		Chambres d'Hôtes		Campings		Autres	
	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil
Bouziès	1	100	4	27	1	2				
Brengues	2	24	16	68	3	8	2	393		
Cabrerets	1	20	1	4			1	120		
Les Œuvres Laiques du Havre									1	120
Corn			4	24	2	5				
Espagnac-Sainte-Eulalie			6	28						
Marcilhac-sur-Célé			7	32	2	12	1	159		
Orniac			3	12	1	8				
Les Amis du Célé			10	42	30	97	1	66		
Saint-Chels			5	23	2	11				
Saint-Sulpice			3	13	1	5	1	90		
Sauliac-sur-Célé			5	27			1	90		
sous-total	4	144	64	300	42	148	7	918	1	120
TOTAL	118	1630								

Tableau 13 : Capacité d'accueil touristique sur les 10 communes concernées par le site Natura 2000 (Source : données transmises par le CDT 46, 2006 ; entretien maires, 2005).

L'ensemble des établissements d'accueil touristique recensés totalise plus de 1600 places réparties dans près de 120 structures d'accueil. Ce qui représente une population touristique très importante et ce, sans compter les autres types d'hébergements (habitations secondaires, etc.). En effet, la population totale des 10 communes est de 1302 habitants (*données INSEE 1999*).

La commune de Cabrerets accueille également un camp de scouts de près de 25 personnes, durant la période estivale.

Les « Gîtes Panda »

Sur proposition du Parc et en collaboration avec les Gîtes de France, le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) accorde son label « Gîte Panda », si le gîte répond à plusieurs conditions :

- être situé dans un environnement naturel de qualité ;
- comporter un équipement d'observation de la nature ;
- proposer des documents d'information spécifiques ;
- être géré par des personnes soucieuses de la préservation de l'environnement.

Actuellement, dans le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé, un seul gîte dispose du label, sur la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie.

2.4 Les outils de gestion

2.4.1 Charte de bonne conciliation des usages

Après avoir dressé un bilan des pratiques et dysfonctionnements rencontrés en matière d'usages du cours d'eau, il a été décidé, de manière consensuelle, de rechercher à concilier les intérêts de tous les usagers de la rivière sous forme d'une charte de bonne conduite.

Cette charte, élaborée par le Contrat de Rivière, est effective depuis juin 2000 et définit :

- les droits et devoirs des propriétaires riverains ;
- les droits et devoirs des usagers ;
- les horaires et conditions de navigation ;
- la protection des milieux ;
- les sites de mise à l'eau et autres aménagements ;
- les actions de communication.

Elle a été signée par une grande majorité des usagers de la rivière : les structures proposant des activités de loisirs liées aux milieux aquatiques (prestataires de service, loueurs de canoë-kayak, etc.), les AAPPMA, l'association de Sauvegarde du Célé, l'association des Amis des Moulins du Quercy, le comité de rivière Célé, et la DDJS.

2.4.2 Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

La charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy sollicite la prise en compte de l'environnement et plus particulièrement du patrimoine naturel dans le cadre des projets de développement des pratiques des sports de nature. L'objectif est de trouver des solutions pour concilier le développement des pratiques sportives et les impératifs de conservation du patrimoine naturel.

Les projets concernés peuvent être de nature variée : aménagements et entretien d'itinéraires ou de sites de pratique, valorisation d'itinéraires (ou de sites de pratique), manifestations sportives (avis sollicité lors des procédures d'autorisations préfectorales). Il peut s'agir également de projets de médiation pour atténuer des conflits d'usages ayant un impact sur les milieux ou la découverte de ces milieux : circulation des véhicules à moteurs, respect de la propriété privé, etc.

2.4.3 Plan de développement raisonné de l'escalade

En collaboration avec l'ONCFS du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy mène actuellement une étude sur l'ensemble du département du Lot afin d'élaborer un plan de développement raisonné de l'escalade. Celui-ci a pour objectif de concilier la préservation des espèces et habitats naturels d'intérêt remarquables avec la pratique de l'escalade.

Ce plan de développement raisonné de l'escalade a pour objectifs :

- l'élaboration d'une charte de conciliation des usages pour la pratique de l'escalade dans le Lot ;
- la sensibilisation du public « grimpeur » occasionnel et régulier du Lot à la charte et plus généralement aux enjeux de conservation du patrimoine naturel des milieux rocheux ;
- si nécessaire, la protection stricte de certaines zones à haute valeur environnementale ;
- la mise en place d'une politique d'équipement de nouveaux sites d'escalade en cohérence avec les enjeux de conservation identifiés et retenus dans la charte.

La basse vallée du Célé faisant partie des sites à enjeux majeurs dans le département, 30 falaises de la vallée sont directement étudiées.

Ce projet, actuellement en cours, sera opérationnel en septembre 2006.

2.4.4 Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

La montée en puissance de la pratique des sports de nature depuis le milieu des années 1990, la création de nouvelles disciplines, la nécessité de gérer les espaces naturels de manière concertée et de respecter le droit de propriété a conduit le législateur à intégrer la problématique de gestion des sports de nature dans le Code du sport en 2000 (article L 311-3).

Une nouvelle compétence concernant le développement maîtrisé des sports de nature a été confiée à la collectivité départementale (2004). Ainsi chaque Département doit mettre en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Placée sous l'autorité du Président du Conseil Général cette commission est consultée par le Département pour élaborer une liste des sites et itinéraires qui doivent intégrer le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), soumis au vote de l'Assemblée du Département. Le PDESI vise à favoriser un développement maîtrisé des sports de nature dans le respect de l'environnement.

Chaque département est libre de définir son propre cadre méthodologique et la composition de la CDESI. Le Conseil Général du Lot mène actuellement un état des lieux préalable à la définition du cadre méthodologique pour la mise en oeuvre de cette nouvelle compétence. Le cadre méthodologique devrait être validé mi 2007 et la CDESI serait installée à la fin de l'année 2007.

3 LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

3.1 Dynamisme communal

Source : données INSEE, 1982, 1990, 1999 ; Entretien avec les maires des communes du site, octobre-novembre 2005 ; site Internet de l'inspection académique du Lot ;

3.1.1 Tendances démographiques

Les données issues des deux derniers recensements réalisés par l'INSEE (recensements de 1990 et 1999) témoignent d'une stabilisation de la population globale du site de la basse vallée du Célé. Cette stabilisation de la population contraste avec la décennie précédente, au cours de laquelle une diminution sensible du nombre d'habitants (quasiment 5%) avait été enregistrée (Tableau 14).

Commune	Nombre d'habitants			Évolution de la population communale			
	1982	1990	1999	période 1982-1990		période 1990-1999	
				%	tendance	%	tendance
Bouziès	74	77	70	4,1%	↗	-9,1%	↘
Bregues	150	159	175	6,0%	↗	10,1%	↗↗
Cabrerets	213	191	203	-10,3%	↘↘	6,3%	↗
Corn	157	163	157	3,8%	↗	-3,7%	↘
Espagnac-Sainte-Eulalie	77	68	73	-11,7%	↘↘	7,4%	↗
Marcilhac-sur-Célé	240	196	194	-18,3%	↘↘	-1,0%	→
Orniac	87	95	90	9,2%	↗	-5,3%	↘
Saint-Chels	143	138	139	-3,5%	↘	0,7%	→
Saint-Sulpice	116	126	109	8,6%	↗	-13,5%	↘↘
Sauliac-sur-Célé	106	85	92	-19,8%	↘↘	8,2%	↗
TOTAL	1363	1298	1302	-4,8%	↘	0,3%	→
MOYENNE	136	130	130				

Légende	
↗↗	Augmentation > 10%
↗	Augmentation < 10%
→	Stable
↘	Diminution < 10%
↘↘	Diminution > 10%

Tableau 14 : Évolution de la population communale entre 1982 et 1999.

Ces données démographiques mettent en évidence trois cas de figure :

- 1) une dynamique démographique de croissance (Bregues, Cabrerets, Espagnac-sainte-Eulalie et Sauliac-sur-Célé).

Le cas de la commune de Bregues est remarquable quant à l'importance de sa croissance (plus de 10 % sur la période 1990-1999) et la stabilité de cette croissance dans le temps.

En effet, elle est la seule commune du site à présenter un taux de croissance positif sur l'ensemble de la période 1982 – 1999.

Les communes de Cabrerets, Sauliac-sur-Célé et Espagnac-Sainte-Eulalie ont, quant à elles, un taux d'accroissement de leur population un peu moindre, mais notable par le fait qu'elles étaient dans une dynamique de décroissance lors de la décennie précédente.

- 2) une stabilisation de la population sur la période 1990-1999 (Marcilhac-sur-Célé et Saint-Chels).

Cette stabilisation fait suite à une période de diminution sensible (pour la commune de Saint-Chels avec 3,5 %) voire très importante (pour la commune de Marcilhac-sur-Célé (plus de 18 %) pendant la période 1982 – 1990.

- 3) une régression de la démographie entre 1990 et 1999 (Bouziès, Corn, Orniac et Saint-Sulpice).

Bien que la dynamique générale de la démographie des communes du site reste à confirmer au prochain recensement, la tendance actuelle laisse supposer une probable augmentation de la population sur la prochaine décennie.

3.1.2 Résidences principales et secondaires

A l'échelle du site, le nombre de résidences secondaires est équivalent au nombre de résidences principales (Tableau 15).

Commune	Part des résidences principales
Bouziès	43 %
Brengues	58 %
Cabrerets	51 %
Corn	49 %
Espagnac-Sainte-Eulalie	40 %
Marcilhac-sur-Célé	44 %
Orniac	61 %
Saint-Chels	62 %
Saint-Sulpice	42 %
Sauliac-sur-Célé	40 %
MOYENNE	49,1%

Tableau 15 : Part des résidences principales par Commune.

Les statistiques communales permettent de distinguer :

- les communes présentant un nombre de résidences secondaires supérieur au nombre de résidences principales : Bouziès, Corn, Espagnac-sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice. Parmi celles-ci, 3 d'entre elles ont plus de 60 % des habitations en résidence secondaire ;

- les communes présentant un nombre de résidences principales dépassant 60% (Orniac et Saint-Chels). Il faut rappeler néanmoins que les bourgs principaux de ces deux communes sont situés hors du périmètre du site Natura 2000 ; de plus ceux-ci sont sur le plateau, le Causse de Gramat, et non pas dans la vallée du Célé.

Ces données sont à mettre en corrélation avec le diagnostic des activités touristiques du site et contribuent à démontrer l'attractivité touristique de la vallée du Célé.

3.1.3 Activités économiques principales

a) Commerces de proximité

Seules trois communes du site disposent aujourd'hui des petits commerces de proximité :

- Cabrerets : une épicerie type « multiple-rural » et un Bureau de tabac / presse ;
- Marcilhac-sur-Célé : une épicerie type « multiple-rural » et une boulangerie ;
- Brengues : une boulangerie.

Brengues dispose également d'une station essence automatique gérée par la commune. Cette station est en fonctionnement depuis 1995 et est le seul point d'approvisionnement en essence du secteur.

Enfin un projet de création de boulangerie est actuellement en cours sur la commune de Cabrerets.

b) Entreprises

Au-delà des exploitations agricoles et des prestataires d'activités ou d'hébergements liés à l'activité touristique (présentés dans les chapitres précédents), l'essentiel des entreprises des communes du site sont des entreprises artisanales.

En effet, à l'exception de la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, toutes les communes du site possèdent au moins une entreprise artisanale sur leur territoire. Les entreprises de maçonnerie (6 entreprises recensées sur les 10 communes) et de menuiserie / charpente (5 entreprises) sont les plus représentées.

Les communes de Brengues, Cabrerets et Saint-Sulpice sont les trois communes possédant le plus important tissu économique du site. Cependant la commune de Cabrerets possède un nombre d'entreprises – artisanat et autres activités – très largement supérieur aux autres communes du site : deux menuisiers / charpentiers, une agence immobilière, un artisan sculpteur, un bureau d'architecte, une entreprise de terrassement, une entreprise de travaux publics et un minotier, deux restaurants, etc.

3.1.4 Services publics

Très peu de services publics sont disponibles sur les communes du site.

a) Les écoles

Les communes du site dépendent de deux circonscriptions académiques :

- la circonscription de Figeac pour les communes de Cabrerets, Saint-Chels, Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice, Brengues, Espagnac-Sainte-Eulalie et Corn ;
- la circonscription de Cahors I pour les Communes de Bouziès, Orniac et Sauliac-sur-Célé.

Il existe 4 écoles primaires sur le site qui accueillent la majeure partie des élèves habitant sur les communes du site :

- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Brengues, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice [circonscription de Figeac],
- Ecole primaire publique de Cabrerets – en RPI avec les Communes de Tour-de-Faure et de Saint-Martin-Labouval [Circonscription de Figeac]

b) Autres services :

Les communes de Marcilhac-sur-Célé et de Cabrerets offrent un service postal, avec un bureau de Poste à Cabrerets et une agence postale communale à Marcilhac-sur-Célé.

La Commune de Cabrerets possède également une caserne de Pompiers, qui est actuellement en projet d'agrandissement.

3.1.5 Structures intercommunales

Toutes les communes du site de la basse vallée du Célé sont concernées par des structures intercommunales. Ainsi, chaque commune est membre d'une Communauté de communes :

- Communauté de communes Lot-Célé : Bouziès, Cabrerets, Orniac, Sauliac-sur-Célé ;
- Communauté de communes Pays de Figeac-Cajarc : Saint-Chels, Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice ;
- Communauté de communes Vallée et Causse : Brengues, Espagnac-sainte-Eulalie, Corn.

Les 10 communes du site font partie du Parc naturel régional des Causses du Quercy ; les Communes de Marcilhac-sur-Célé, Saint-Chels et Saint-Sulpice sont également sur le territoire du Pays Est-Quercy.

3.1.6 Conclusions sur le dynamisme communal

Les villages de Marcilhac-sur-Célé et de Cabrerets se positionnent très nettement comme centres de vie de ce site Natura 2000. Ils disposent en effet de la plupart des services, commerces et entreprises de la vallée.

Il faut cependant noter le dynamisme de la commune de Brengues, seule commune à posséder une augmentation régulière de sa population sur ces 20 dernières années.

3.2 Projets de développement communaux

Sources : Entretiens avec les maires des communes du site, octobre-novembre 2005 ; données DDE 2005 ; données DIREN 2004

3.2.1 Documents d'urbanisme

Parmi les 10 communes concernées par le site, 7 d'entre elles ont leur centre-bourg situé à l'intérieur du périmètre. Elles sont donc susceptibles d'être concernées, lors de leurs différents projets de développement, par les enjeux de conservation identifiés sur le site Natura 2000.

Seules trois des communes du site n'ont ni document d'urbanisme en vigueur, ni démarche d'élaboration d'une carte communale ou d'un PLU engagée (Tableau 16) : Saint-Sulpice, Orniac et Saint-Chels. Ces deux dernières étant, avec la commune de Bouziès, les trois communes dont le bourg est hors du périmètre du site.

Communes	Centre-bourg dans le site	Documents d'Urbanisme		Incompatibilité des projets de développement de la commune avec le périmètre Natura 2000
		existants	en cours	
Bouziès	Non	–	PLU	Non
Bregues	Oui	–	Carte Communale	Potentiel*
Cabrerets	Oui	Carte Communale	Révision de la Carte Communale	Potentiel* [projet de réalisation d'un hameau de chalets à destination touristique situé sur un habitat d'intérêt communautaire (pelouse sèche)]
Corn	Oui	Carte Communale	–	Non [peu de projets de développement]
Espagnac-Sainte-Eulalie	Oui	–	Carte Communale	Non [peu de projets de développement]
Marcilhac-sur-Célé	Oui	POS	PLU	Potentiel*
Orniac	Non	–	–	Non
Saint-Chels	Non	–	–	Non
Saint-Sulpice	Oui	–	–	Non [peu de projets de développement]
Sauliac-sur-Célé	Oui	Carte Communale	–	Potentiel*

Tableau 16 : Documents d'urbanisme existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.

* Peu de communes sont susceptibles de présenter des incompatibilités entre leurs projets de développement à court ou moyen terme et le respect des enjeux de conservation au titre de Natura 2000 identifiés sur le site. Les éventuelles incompatibilités identifiées à l'heure actuelle sont très ponctuelles et concernent généralement des projets de construction en continuité directe avec les bourgs et donc de faible emprise sur les habitats naturels.

Toutefois, il conviendra de veiller, dans le cadre des créations ou des révisions des documents d'urbanisme des communes du site, à intégrer de façon systématique les enjeux liés au site Natura 2000.

3.2.2 Risques naturels identifiés sur les communes

Toutes les communes du site de la basse vallée du Célé sont concernées par des risques d'inondation, de mouvements de terrain (risques d'éboulement) et de feux de forêt (entre Bouziès et Brengues) (cf. Tableau 17).

De plus, les communes de Sauliac-sur-Célé et Marcihac-sur-Célé possèdent des retenues d'eau et sont donc concernées par un risque « barrage ».

Commune	Risques				
	Barrage	Feux de forêt	Inondation	Mouvement de terrain	Plan de prévention
Bouziès	oui (hors site)	oui	oui	oui	non
Cabrerets	non	oui	oui	oui	non
Orniac	non	oui	oui	oui	non
Sauliac-sur-Célé	oui	oui	oui	oui	non
Saint-Chels	non	oui	oui	oui	non
Marcihac-sur-Célé	oui	oui	oui	oui	non
Saint-Sulpice	non	oui	oui	oui	non
Brengues	non	oui	oui	oui	non
Espagnac-Sainte-Eulalie	non	oui	oui	oui	non
Corn	non	non	oui	oui	non

Tableau 17 : Bilan des risques naturels identifiés par commune

A la date de réalisation de cet état des lieux, il n'existe aucun Plan de prévention des risques naturels pour les 10 communes du site.

3.2.3 Autres projets d'aménagements

Les communes du site sont porteuses d'un certain nombre d'autres projets d'aménagement sur leur territoire (Tableau 18) La plupart de ces projets concernent essentiellement l'aménagement des bourgs et des bâtiments communaux.

Peu de projets privés ont été identifiés au cours des entretiens avec les élus du site.

Type de projets avérés ou potentiels sur le territoire communal	En cours	À moyen terme	Com.	Privé	Remarques
Bouziès					
Création d'une aire récréative.	×		×		Hors site
Enfouissement des réseaux.		×	×		

Type de projets avérés ou potentiels sur le territoire communal	En cours	À moyen terme	Com.	Privé	Remarques
Développement de l'équipement d'une falaise pour l'escalade [lieu-dit Conduché].	×			×	Hors site
Bregues					
Aménagement d'un rond-point [carrefour de la D41 et la D38].	×		×		
Restructuration des bâtiments communaux (aménagement d'une bibliothèque, création d'une nouvelle mairie, création d'une salle polyvalente).	×		×		
Cabrerets					
Création d'une dizaine de chalets [lieu-dit de la Tuilerie].	×			×	
Corn					
Rééquipement de l'éclairage public (réalisé).	×		×		Projet conduit avec le souci de la préservation du Ciel nocturne
Enfouissement des réseaux (électrique et téléphone)	×		×		
Création d'un parking dans le bourg (réflexion en cours).	×		×		
Restauration d'un ancien plan d'eau en fond de vallée.	–	–	×		Projet à étudier dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site
Espagnac-Sainte-Eulalie					
Réalisation d'un plan de gestion de la Gravière d'Espagnac-sainte-Eulalie.	×		×		
Marcilhac-sur-Célé					
Mise en place d'une mini déchetterie	–	–	×		Projet refusé, par l'Architecte des Bâtiments de France
Rénovation du cœur de village et de l'éclairage public	×		×		
Aménagement du plan d'eau communal pour la baignade et la pêche pour handicapés.		×	×		
Saint-Chels					
Restauration d'un chemin d'accès à des parcelles de fonds de vallée (en continuité avec la commune de St-Sulpice)	–	–	×		Projet à étudier dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site
Saint-Sulpice					
Création d'une décharge communale (réalisé)	–	–	×		
Aménagement d'un circuit handi-pêche avec l'AAPPMA de Figeac	×		×		
Sauliac-sur-Célé					
Aménagement de la place publique	×		×		

Tableau 18 : Bilan des autres projets d'aménagements sur les communes du site

3.3 Infrastructures et réseaux

Source : carte IGN (1/25000) ; Entretiens avec les maires des communes du site, octobre-novembre 2005 ; DDAS 1997.

3.3.1 Réseau routier

Le site est bien desservi au niveau routier. Ceci s'explique par le nombre de villages et de hameaux localisés dans la vallée. Il faut d'ailleurs noter que, excepté le village d'Espagnac-Sainte-Eulalie, la majorité des bourgs principaux du site sont localisés en rive droite du Célé.

La D41, parcourt l'ensemble du site en suivant le linéaire du Célé en rive droite. Cet axe reliant Figeac à la D662 constitue l'axe routier principal de la vallée.

De nombreuses voies de communication font également la jonction entre les plateaux (cause de Gramat en rive droite et cause de Saint-Chels en rive gauche) et la D41 :

- en rive droite, ces voies permettent une communication entre la D653 (axe routier principal entre Cahors et Figeac) et les différents bourgs de la vallée du Célé.
- en rive gauche, le nombre de voies d'accès au plateau sont moins nombreuses ; il n'existe en effet pas d'axe important équivalent à la D653 sur le Causse de Saint-Chels. Ces axes de circulation permettent la liaison entre la vallée du Célé et le village de Cajarc.

Il faut également signaler sur le site la présence de nombreux ponts qui permettent l'accès à la rive gauche du Célé et au Causse de Saint-Chels. On recense ainsi 10 ponts « routiers », dont la plupart sont localisés en proximité immédiate des bourgs principaux de la vallée.

3.3.2 Réseau AEP

a) Points de captage en eau potable

Toutes les résurgences captées présentes sur le site Natura 2000 sont situées en rive droite du Célé. Elles sont donc alimentées par la partie Sud du Causse de Gramat. L'ensemble du causse est très karstifié ce qui génère une forte vulnérabilité de la ressource en eau et des milieux naturels fragiles.

<i>Nom de l'installation</i>	<i>Localisation (Commune)</i>	<i>Syndicat AEP</i>	<i>Périmètre de protection</i>	<i>Type de captage</i>	<i>Inscrit au schéma départemental</i>
<i>Puit du village</i>	<i>Bregues</i>	<i>Mairie</i>	<i>Non</i>	<i>Puit (Nappe alluviale)</i>	<i>Non</i>
<i>La Pescalerie</i>	<i>Cabrerets</i>	<i>SIAEP La Pescalerie</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Oui</i>

<i>Nom de l'installation</i>	<i>Localisation (Commune)</i>	<i>Syndicat AEP</i>	<i>Périmètre de protection</i>	<i>Type de captage</i>	<i>Inscrit au schéma départemental</i>
<i>Courbous</i>	<i>Cabrerets</i>	<i>SIAEP de Francoulès</i>	<i>Puit (Nappe alluviale) Captage arrêté pour cause de pollution</i>		
<i>Diège</i>	<i>Espagnac-sainte-Eulalie</i>	<i>Mairie</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Non</i>
<i>Font del Pito</i>	<i>Saint-Sulpice</i>	<i>SIAEP Causse sud de Gramat</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Oui</i>
<i>Les Anglades</i>	<i>Sauliac-sur-Célé</i>	<i>Mairie</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Oui</i>

Tableau 19 : Points de captages présents sur le site.

Un projet de réalisation d'un nouveau point de captage sur la résurgence du Ressel (Commune de Marcihac-sur-Célé) est actuellement à l'étude.

b) Schéma départemental AEP

Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable a pour objectif de limiter les points de captage et les mettre en réseau afin de permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable.

Ce schéma a été réalisé en 1997. Sur le site, 3 points de captage ont été retenus : Font del Pito (Commune de Saint-Sulpice), la Pescalerie (Commune de Cabrerets) et les Anglades (Commune de Sauliac-sur-Célé).

c) Mise en place des périmètres de protection

Aucun des points de captage présents sur le site ne possède de périmètre de protection ; réglementairement, ceux-ci auraient dû être mis en place depuis le 1^{er} janvier 1997. Le manque de connaissances sur l'origine des eaux et le fonctionnement des eaux souterraines locales explique ce retard.

Une étude hydrogéologique de la partie Sud du causse de Gramat est actuellement conduite par le Parc naturel régional des Causses du Quercy, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet pour les 3 principaux syndicats AEP des vallées du Célé et du Vers.

Cette étude cherche à préciser en particulier les limites des bassins d'alimentation des vallées de l'Ouyse et du Célé. Elle doit permettre d'apporter les éléments nécessaires à l'hydrogéologue agréé qui sera nommé par le Préfet du Lot pour définir les périmètres de protection.

3.3.3 Assainissement

a) *Assainissement collectif*

Six communes du site ont mis en place (ou viennent de lancer) la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif du bourg (Tableau 20).

Parmi les 4 communes restantes, les communes de Brengues et de Sauliac-sur-Célé, par leur habitat relativement dispersé, ne sont pas appropriées à la mise en place d'un réseau collectif. Les deux dernières communes (Saint-Chels et Orniac) ont leur bourg principal hors du périmètre du site Natura 2000.

Type d'assainissement *	Projets de mise en place d'un réseau collectif échéance		Remarques	Autres projets
Bouziès				
A	×	2007	Projet de réseau collectif pour le pluvial et l'assainissement du bourg. Problèmes pour la localisation de la station d'épuration.	
Brengues				
A			Commune non appropriée pour la mise en place d'un réseau collectif.	
Cabrerets				
A	×	Fin 2006	Réseau collectif en cours de réalisation.	
Corn				
C		Réalisé		
Espagnac-Sainte-Eulalie				
A	×	Fin 2006	Projet de Réseau collectif pour le bourg et la zone de captage [en cours de réalisation]	
Marcilhac-sur-Célé				
C		Réalisé	La moitié de la population de la Commune concernée	Opération groupée pour la réhabilitation des installations individuelles [en cours].
Orniac				
A				
Saint-Chels				
A				
Saint-Sulpice				
C		Réalisé	Assainissement collectif du bourg et camping	
Sauliac-sur-Célé				
A			Commune non appropriée pour la mise en place d'un réseau collectif.	Opération groupée pour la réhabilitation des installations individuelles [en cours].

Tableau 20 : Bilan des projets communaux relatifs à l'assainissement collectif des bourgs principaux (*A : Autonome – C : Collectif).

b) Assainissement autonome

Au 1^{er} janvier 2006, deux SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont en fonctionnement sur le site de la vallée du Célé :

- le SPANC de la Communauté de Communes Lot-Célé, intervient sur les communes de Bouziès, Cabrerets, Orniac et Sauliac-sur-Célé ;
- le SPANC du Parc naturel régional des Causses du Quercy, pour les communes de Brengues, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie et Saint-Chels.

Le Spanc du Parc naturel régional intervient également sur les communes de Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice en assistance technique pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Figeac-Cajarc et cela de façon transitoire le qu'elle mette en place des moyens techniques.

Ces deux structures assurent sur leurs territoires respectifs :

- le contrôle des nouvelles installations (depuis 2001),
- le contrôle des installations existantes (depuis 2006).

Aucun des deux SPANCs ne propose pour l'instant la prise en charge de l'entretien des installations existantes (compétence optionnelle d'un SPANC).

Il faut également signaler que plusieurs opérations groupées de réhabilitation des installations existantes ont été conduites ou viennent d'être lancées, pour partie sur le site de la vallée du Célé :

- une opération achevée (maîtrise d'ouvrage du Pact Habitat du Lot, animée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy) a permis de réaliser des travaux de réhabilitation sur certaines communes du site (Brengues, Cabrerets, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie et Sauliac-sur-Célé) ;
- une opération en cours (maîtrise d'ouvrage communale, animée par le Contrat de rivière Célé et les SPANC) : sur les communes de Marcilhac-sur-Célé et Sauliac-sur-Célé.

Ces opérations concernent des habitations proches de la rivière ou à proximité des captages AEP. Elles sont financées par l'Agence de l'eau Midi-Pyrénées.

Il convient enfin de noter la performance de la commune de Marcilhac-sur-Célé, qui avec la mise en place de son assainissement collectif et la réhabilitation d'installations individuelles, devrait avoir sur son territoire près de 85% des habitations mises aux normes.

3.4 Schéma départemental des carrières

Source : Schéma départemental des carrières du Lot, 2000.

Conformément à la loi du 19 juillet 1976, modifiée par la loi du 4 janvier 1994, le Département du Lot a mis en place un schéma départemental des carrières.

Ce Schéma, approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 1999, définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département et fixe, par une carte de zonage, 3 grands types de zones :

- une zone d'interdiction ;
- une zone à fort enjeu environnemental ;
- une zone sans enjeux particuliers.

Toutes les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, ainsi que les Zones d'Intérêt Ecologique majeur définies dans sa charte sont classées en zone d'interdiction

Le périmètre du site Natura 2000 de la basse vallée du Célé, en temps que SIEE, est intégralement inclus dans la zone d'interdiction. Ainsi, aucune nouvelle carrière ne peut y être implantée. De plus, le Schéma départemental des carrières ne recense aucune carrière dans le site ou en proximité immédiate.

Il n'existe donc sur le site Natura 2000 aucun enjeu direct lié aux carrières. Il conviendra néanmoins, par rapport aux enjeux patrimoniaux (espèces et habitats d'intérêt communautaire liées à la qualité de l'eau) de prendre en compte le site Natura 2000 pour tout projet d'implantation de carrière hors du site mais situé sur le bassin versant de la vallée du Célé.

4 LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Source : sites Internet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du RNDE (banque Hydro) et du Contrat de rivière ; Entretien avec le SATESE, juin 2006 ; données Entente Lot, 2006 ; données DIREN 2004.

4.1 Le suivi de la ressource en eau

Le bassin versant du Célé dispose de deux réseaux de suivi : un réseau hydrométrique (suivi quantitatif) et un réseau physico-chimique et hydrobiologique (suivi de la qualité des eaux).

4.1.1 Le suivi quantitatif

Le suivi quantitatif est réalisé par le service Hydrométrie de la DIREN Midi-Pyrénées. Le Célé dispose de plusieurs stations de mesures dont une dans le site Natura 2000 (à Orniac) et une en amont du site, à Figeac (Tableau 21).

<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
Le Célé à Orniac <i>Code station : O8133520 (passerelle des Amis du Célé)</i>	- depuis 1972 - paramètres suivis : hauteurs d'eau + débits - fréquence : suivi en continu + télétransmission - 5 à 6 jaugeages / an
Le Célé à Figeac <i>Code station : O8113510 (Merlançon, aval de Figeac) puis O8113520 (centre ville)</i> <i>Station annonce de crue : consultable sur www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr</i>	- station O8113510 depuis 1964 puis remplacée par station O8113520 depuis 2005 - paramètres suivis : hauteurs d'eau + débits - fréquence: suivi en continu + télétransmission + Internet - 5 à 6 jaugeages / an

Tableau 21 : stations de suivi hydrométrique situées dans le site Natura 2000 et en amont

La station de Figeac est une station relevant du service d'annonce des crues, compétence de la DDE. Ainsi, lorsque la côte de pré-alerte est dépassée, ce service prévient la préfecture, qui à son tour avertit les maires concernés.

Situées en aval de cette station, les communes situées dans le site Natura 2000 sont donc prévenues en cas de crue du Célé.

4.1.2 Le suivi qualitatif

Le suivi qualitatif est réalisé par le SATESE du Lot. Celui-ci dispose de plusieurs stations de mesures dans le site Natura 2000 réparties le long du Célé : (Tableau 22).

Le suivi hydrobiologique (IBGN et IBD) est, quant à lui, réalisé par l'agence de l'eau.

Eaux superficielles : le Célé (Réseau National de Bassin + Réseau Complémentaire Départemental)			
<i>paramètres</i>	<i>Bactériologie</i>	<i>Physico-chimie*</i>	<i>IBGN et IBD</i>
<i>stations</i>	<i>12 stations</i>	<i>1 station (Cabreret)</i>	<i>1 station (Cabreret)</i>
<i>suivi depuis</i>	<i>10 depuis 1998 1 depuis 2000 1 depuis 2005</i>	<i>1970</i>	
<i>Fréquence des suivis</i>	<i>> 10 fois / an</i>	<i>12 / an</i>	<i>1 à 2 fois / an</i>
Eaux souterraines : sources d'alimentation du Célé (Réseau Piézométrique National)			
<i>paramètres</i>	<i>Physico-chimie *, bactériologie</i>		
<i>stations</i>	<i>- Anglanat (station de référence) - la Pescalerie</i>		
<i>suivi depuis</i>	<i>2001</i>		
<i>Fréquence des suivis</i>	<i>Mensuel ou 2 fois / an (selon les paramètres)</i>		

Tableau 22 : Stations et paramètres suivis dans le site Natura 2000

*(*l'analyse des paramètres physico-chimiques inclus près d'une centaine de paramètres dont les éléments traces, les métaux lourds, les hydrocarbures, les pesticides, etc.)*

4.1.3 Le RHP : Réseau Hydrobiologique et Piscicole

Ce réseau de suivi de la population piscicole est réalisé par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche). Il a pour objectif de :

- disposer d'un état annuel des peuplements de poissons dans les cours d'eau,
- suivre l'évolution de ces peuplements et de quantifier les impacts des phénomènes naturels (sécheresses, crues) et des activités humaines,
- fournir des informations sur certaines espèces plus particulièrement intéressantes sur un plan écologique ou halieutique.

Sur la basse vallée du Célé, une station RHP est suivie depuis 1998 à Sauliac-sur-Célé (plage de Sauliac-sur-Célé, station RHP 05461009).

4.2 Le Contrat de rivière Célé

4.2.1 Le contrat de rivière

Le contrat de rivière est une programmation pluriannuelle d'actions, destinées à restaurer et à valoriser une rivière et son bassin versant. Cette démarche s'adresse aux communes, entreprises, structures touristiques et exploitations agricoles situées sur l'ensemble d'un bassin versant.

Le Contrat de rivière Célé a été créé en janvier 2000. Géré par l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (AAVL) et piloté par un Comité de rivière, il est présidé par le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, M. Martin MALVY. Programmé pour une durée de 5 ans, il a bénéficié d'une année supplémentaire, et s'achèvera en 2006. Il sera alors relayé par le SAGE Célé.

Sur le bassin versant du Célé, les opérations programmées visent à remédier aux dysfonctionnements rencontrés en réalisant :

- 1 - des études et des campagnes de suivis de la qualité des eaux ;
- 2 - des travaux : création, réhabilitation des réseaux d'assainissement et station d'épuration ; restauration de berges ; réalisation d'aménagements piscicoles ; diminution des rejets industriels et agricoles ;
- 3 - des actions d'animation : formation des gestionnaires des milieux aquatiques ; programme scolaire ; journées de nettoyage des berges ; - expositions.

4.2.2 Un défi territorial : Le programme agricole

Les défis territoriaux visent non seulement à protéger les milieux aquatiques mais aussi à garantir le maintien du bon déroulement des activités socio-économiques tributaires de cette gestion, en identifiant les actions améliorant la gestion qualitative ou quantitative des milieux aquatiques.

Ainsi, et ce, dans le cadre de ses travaux de « diminution des rejets industriels et agricoles », le Contrat de Rivière Célé a mis en place le Programme agricole. Celui-ci a pour objectifs de réduire les risques de pollution bactérienne et de pollution par les nitrates, de participer à la gestion des berges et des milieux aquatiques et de diminuer l'érosion des sols et l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau.

Pour cela, le Contrat de Rivière propose des mesures (en partie subventionnées) telles que :

- remontée des points d'abreuvement,
- mise en place de plateforme de compostage,
- implantation d'une culture intermédiaire,
- compostage des effluents d'élevage.

Sur le site Natura 2000, certains agriculteurs ont ainsi pu bénéficier de certaines de ces mesures.

4.3 Le SDAGE et le SAGE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé 2 nouveaux outils de planification de la gestion de l'eau :

- le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : il fixe pour les 6 grands bassins hydrographiques français (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Artois-Picardie) des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : il applique, au niveau local, les orientations du SDAGE. Il fixe les objectifs que les partenaires signataires (communes, communautés de communes, Etat, etc.) s'engagent à respecter.

Sur la vallée du Célé, le contrat de rivière s'est terminé fin 2006. Un SAGE a pris le relais de ce programme d'actions. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée en janvier 2006. La première partie de l'année 2007 a été consacrée à la réalisation de l'état des lieux et à la définition des enjeux et des objectifs de ce plan de gestion. Cette première phase sera proposée pour validation à un Comité de Pilotage, le 26 juin 2007.

Les enjeux du SAGE-Célé étant complémentaires à ceux du document d'objectifs du site Natura 2000-Célé, une démarche commune a été engagée entre les 2 structures pilotes (AAVL, animateur du SAGE et PNR des Causses du Quercy, opérateur local du site Natura 2000 de la « basse vallée du Célé ») afin de mener les actions de gestion de façon coordonnée.

4.4 Le Plan de Gestion des Etiages du Lot (PGE)

L'Entente « Vallée du Lot » (Établissement Public Territorial de Bassin) pilote actuellement, en partenariat avec l'ensemble des acteurs départementaux concernés, une démarche d'élaboration d'un Plan de Gestion des Etiages sur le bassin d'alimentation de la rivière Lot et ses affluents.

Cette démarche concertée, entreprise dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE, a pour objectif d'améliorer la gestion de la ressource en eau en période d'étiage afin de réduire la fréquence des situations de crise.

Il cherche à concilier les différents usages de l'eau sur le bassin versant du Lot :

- l'alimentation en eau potable des habitants permanents et saisonniers,
- l'irrigation des terres agricoles et l'alimentation en eau potable des troupeaux,
- les besoins de diverses industries locales,
- la navigation,
- les loisirs aquatiques (dont la pêche et le canoë),
- la préservation écologique des rivières et des zones humides.

Ce projet vient d'entrer dans sa phase d'élaboration des *scenarii* de gestions envisageables. Sur cette base un choix de programme de gestion et d'aménagement sera réalisé et le PGE formalisé.

Le Célé, en tant qu'affluent du Lot, est concerné par cette démarche.

4.5 Les zones sensibles

Le site de la basse vallée du Célé peut être considéré comme particulièrement sensible en terme de qualité des eaux (Tableau 23).

<i>Commune</i>	<i>ZVPN</i>	<i>ZSE</i>	<i>ZRE</i>
<i>Bouziès</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Cabrerets</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Orniac</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Sauliac-sur-Célé</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Marcilhac-sur-Célé</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Saint-Sulpice</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Saint-Chels</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Brengues</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Espagnac-Sainte-Eulalie</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Corn</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>

ZVPN = Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole

ZSE = Zone sensible à l'eutrophisation

ZRE = Zone de répartition des eaux

Tableau 23 : Bilan par commune des zones vulnérables et sensibles au titre de l'eau

4.5.1 Zone vulnérable à la pollution par les nitrates

Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates sont désignées au titre de la directive « nitrates » (directive 91/676/CEE). Cette directive a pour objectif de réduire la pollution des eaux souterraines et superficielles provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

Pour cela de nouvelles prescriptions réglementaires inscrites dans des programmes d'action s'appliquent. Ce sont les préfets de département qui définissent ces actions. Ainsi l'épandage des fertilisants doit être fondé sur l'équilibre entre les besoins prévisibles des cultures et les apports et sources d'azote de toute nature, minérale et organique.

Toutes les parcelles situées en zone vulnérable, toutes les exploitations, avec ou sans élevage, et quelle que soit leur taille, sont concernées par les programmes d'action.

Les zones vulnérables sont révisées tous les 4 ans.

Sur le site de la basse vallée du Célé, les communes situées à l'aval de Brengues sont concernées par ce périmètre.

4.5.2 Zone sensible à l'eutrophisation

Les zones sensibles à l'eutrophisation sont désignées par l'Etat au titre de la directive « eaux résiduaires urbaines » (directive 91/271/CEE). Cette directive a pour objectif de limiter l'impact des pollutions domestiques sur les milieux aquatiques.

Pour cela, elle impose le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations situées en zone sensible, en astreignant les collectivités à des obligations de traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (meilleure efficacité épuratoire).

Sur le site, les communes de Bouziès, Cabrerets, Sauliac-sur-Célé, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Chels sont concernées.

4.5.3 Zone de répartition des eaux

Ces Zones de Répartition des Eaux comprennent les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Ce sont des zones où sont constatées une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés.

L'ensemble des 10 communes du site Natura 2000 est concerné.

5 LA GESTION FORESTIERE

Source : IFN, 2006 ; Entretien avec des propriétaires fonciers du site, mai 2006 ; PNR CQ 2006.

Les surfaces forestières du site Natura 2000 sont, comme dans le reste du département, majoritairement privées. Cependant, le site jouxte l'une des seules forêts domaniales du département : la forêt de Monclar.

5.1.1 La forêt publique

La forêt de Monclar est, avec ses 560 ha, la plus grande forêt domaniale du département. Répartie sur deux secteurs : le plus grand, de 480 ha, est situé en rive gauche du Célé sur la commune de Cabrerets.

Suite à l'incendie de 1989, l'ONF a mené une campagne de replantation de 1992 à 1996 : 250 ha plantés majoritairement en cèdre de l'atlas, un verger à graines de merisier, des noyers dans les combes. Les aménagements de lutte contre les feux de forêts ont été réalisés en même temps : création dès 1992 de plus de 20 km de pistes (pare-feux d'appui et pistes carrossables), entretenus par du sylvopastoralisme (pâturage bovin et ovin) et mise en place de cuves DFCI (dont 2 cuves semi-enterrées de 30 m² dans la partie rive gauche).

L'ONF loue la forêt de Monclar pour la chasse au sanglier et au chevreuil, à l'association de chasse de la commune de Cabrerets.

La commune de Marcihac-sur-Célé dispose d'une forêt départementale de 100 ha. Tout comme la forêt de Monclar, celle-ci est gérée par l'ONF (reboisements de Douglas, cèdres et pins noirs, dispositifs de lutte contre les incendies, entretien par sylvopastoralisme, etc.)

5.1.2 La forêt privée

Sur le site certains propriétaires disposent de plans de gestion forestiers, agréés par le CRPF. Il programme l'ensemble des coupes et travaux de la forêt pour une durée de 10 à 20 ans.

Sur le site, 3 propriétés, principalement composées de résineux ou de taillis de chênes pubescents, sont soumises à un plan simple de gestion pour une surface totale de 427 ha.

Ainsi, sur la commune de Sauliac-sur-Célé, un propriétaire forestier a établi un Plan Simple de Gestion ayant pour objectif de convertir de façon progressive une ancienne plantation de résineux déperissante (en Pins noirs) vers des feuillus plus adaptés à la station.

5.1.3 Opération de réhabilitation et rénovation de taillis de chênes pubescents

Depuis 2003, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, en partenariat avec le Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) du Lot, soutient sur son territoire le développement du sylvopastoralisme par le biais d'une opération de réhabilitation et de rénovation de taillis de chênes pubescents. Au total, 200 ha ont ainsi été restaurés sur le territoire du Parc naturel des Causses du Quercy.

Sur le site de la Basse vallée du Célé, 3 propriétaires forestiers se sont engagés dans l'opération (Communes de Brengues et de Sauliac-sur-Célé), pour une surface restaurée de 11 ha.

5.1.4 Etude de faisabilité de développement d'une filière Bois Energie :

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a lancé en 2005 une étude destinée à vérifier la pertinence économique d'une filière « plaquettes forestières » sur un territoire comme le Parc naturel régional (spécificités des bois, des conditions d'exploitation liées à l'accessibilité, au relief...). Il s'agit notamment de comparer le prix de revient de ce combustible par rapport aux autres types d'énergie (électricité, fioul mais également déchets du bois comme le broyat de palettes ou la sciure) et en relation avec les perspectives de développement des infrastructures adéquates (plusieurs projets d'équipements collectifs à court terme, positionnement du SYDED en tant qu'opérateur et gestionnaire de ces équipements).

Sous maîtrise d'ouvrage Parc naturel régional, ce travail est mené en collaboration étroite avec Quercy Energies et le CRPF Midi-Pyrénées et en liaison avec la DDAF du Lot, la CUMA Bénef, la FR-CUMA et des entreprises de travaux forestiers.

IV. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

1 DETERMINATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Le diagnostic écologique a permis d'identifier 33 enjeux de conservation au titre de la directive Habitats. Ils correspondent aux 15 habitats naturels et 18 espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (Tableau 24) :

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	<i>Code N2000</i>
Habitats naturels	
<i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
<i>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (Herbiers immergés à Characées)</i>	3140
<i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>	3150
<i>Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>	3260
<i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>	5110
<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	5130
<i>*Pelouses calcaires karstiques (Alyso-Sedion albi)</i>	6110
<i>Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometea) (*sites d'orchidées remarquables)</i>	6210
<i>*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (Thero-Brachypodietea)</i>	6220
<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510
<i>*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)</i>	7220
<i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>	8130
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	8210
<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	8310
<i>*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</i>	91E0
Espèces	
<i>Cordulie splendide (Macromia splendens)</i>	1036

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	<i>Code N2000</i>
<i>Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)</i>	<i>1041</i>
<i>Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)</i>	<i>1046</i>
<i>*Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)</i>	<i>*1078</i>
<i>Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)</i>	<i>1088</i>
<i>Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus)</i>	<i>1083</i>
<i>Chabot (Cottus gobio)</i>	<i>1163</i>
<i>Lamproie de Planer (Lampetra planeri)</i>	<i>1096</i>
<i>Toxostome (Chondrostoma toxostoma)</i>	<i>1126</i>
<i>Loutre d'Europe (Lutra lutra)</i>	<i>1355</i>
<i>Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum)</i>	<i>1304</i>
<i>Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)</i>	<i>1303</i>
<i>Rhinolophe Euryale (Rhinolophus euryale)</i>	<i>1305</i>
<i>Barbastelle (Barbastella barbastellus)</i>	<i>1308</i>
<i>Minioptère de Schreiber (Miniopterus schreibersi)</i>	<i>1310</i>
<i>Petit Murin (Myotis blythi)</i>	<i>1307</i>
<i>Grand Murin (Myotis myotis)</i>	<i>1324</i>
<i>Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)</i>	<i>1321</i>

Tableau 24 :Enjeux de conservation désignés au titre de la directive Habitats

2 MENACES

Différents facteurs menacent la pérennité des habitats naturels et des habitats d'espèces, d'intérêt communautaire et prioritaires (cf. Fiches habitats et Fiches espèces). La grande diversité de ces habitats multiplie d'autant plus le nombre de ces facteurs susceptibles de modifier leur état de conservation.

Ces facteurs peuvent être regroupés en fonction de leur nature, et du type d'habitats qu'ils concernent (Tableau 25) :

<i>Enjeux de conservation</i>	<i>Menaces principales</i>
<i>Prairies naturelles (et espèces associées)</i>	<i>abandon des pratiques de fauche et de pâturage extensif (évolution naturelle vers le boisement) ; conversion (peupleraies, terres cultivées, prairies semées, ...), travail du sol d'une manière générale ; modification des pratiques agropastorales semi-extensives (fertilisation, irrigation, etc.) ; urbanisation diffuse.</i>
<i>Pelouses sèches et landes</i>	<i>abandon des pratiques agropastorales (évolution naturelle vers le boisement) ; conversion (cultures, prairies semées, ...), travail du sol d'une manière générale ; urbanisation diffuse.</i>
<i>Milieus rocheux</i>	<i>- « nettoyage » des parois lié à l'équipement de ces milieux pour la pratique d'activités sportives (escalade, via ferrata, etc.)</i>
<i>Chiroptères et habitats d'espèces (cavités, bâti, milieu forestier ...)</i>	<i>obstruction des accès aux caves et greniers, etc. (perturbation des gîtes de reproduction) ; fréquentation des grottes et autres cavités (perturbation des gîtes d'hibernation) ; suppression systématique du bois mort et des vieux arbres dans les pratiques de gestion forestière ; utilisation massive de pesticides.</i>
<i>Libellules</i>	<i>aménagement des cours d'eau, des berges, variation du régime hydrique, etc. (perturbation ou destruction de l'habitat) ; fermeture des parcelles limitrophes au cours d'eau, par abandon de pratiques agricoles ; dégradation de la qualité des eaux.</i>
<i>Poissons Loutre</i>	<i>travaux dans le lit mineur, aménagement des berges, etc. (perturbation ou destruction des habitats) ; surpêche et braconnage ; surfréquentation en période de basses eaux (destruction des frayères).</i>

Tableau 25 : Menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site

2.1 Habitats naturels et habitats d'espèces liés à l'activité agricole

Les habitats naturels du site dont l'existence et la conservation dépendent d'une gestion agricole sont :

- les prairies naturelles de fauche de fond de vallée,
- les complexes de pelouses sèches,
- les formations à Buis,
- les formations à Genévrier.

Les facteurs principaux remettant en cause l'existence de ces habitats sont :

- l'abandon de la gestion extensive traditionnelle : abandon des pratiques de fauche et de pâturage extensif, du fait de l'évolution des structures agricoles ;
- la mise en culture intensive (maïs, céréales, etc.), avec labours, fertilisation et traitements phytosanitaires,
- la conversion des prairies naturelles en peupleraies.

Sur le site, la principale menace qui pèse sur ces habitats est donc l'abandon des parcelles. En effet, en cas d'abandon, le milieu se referme, le cortège végétal change, les ligneux arbustifs reprennent le dessus (ronce, genévrier, prunellier) et les habitats d'intérêt communautaire disparaissent. Certaines zones sur le site sont déjà abandonnées. L'objectif serait de reconquérir ces zones et d'empêcher d'autres zones d'être abandonnées à leur tour.

Les enjeux associés à ces milieux sont d'autant plus importants qu'un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, libellules, etc.) sont associées à ces milieux ouverts et notamment aux prairies naturelles de fauche.

2.2 Habitats naturels et habitats d'espèces liés à la gestion forestière

Sur le site de la basse vallée du Célé, un seul habitat naturel d'intérêt communautaire est lié au milieu forestier : la forêt alluviale à Frênes et Aulnes. Très localisé, cet habitat est directement lié aux facteurs suivants :

- l'exploitation forestière,
- les travaux « lourds » d'entretien des berges du cours d'eau,
- la diminution du niveau de la nappe alluviale.

2.3 Autres habitats naturels et habitats d'espèces

Il s'agit ici des menaces qui pèsent sur la conservation des autres habitats naturels et habitats d'espèces non concernés par l'activité agricole ou la gestion forestière.

2.3.1 Milieux souterrains et bâtis

Au vu de l'importance du site quant aux populations de chauves-souris, leur conservation devient un des enjeux majeurs de ce site Natura 2000. Les facteurs principaux mettant en cause la pérennité des populations sur le site sont les suivants :

- la surfréquentation des grottes et cavités du site (gîtes d'hibernation, voire de reproduction pour certaines espèces),
- l'obturation des accès aux caves et greniers (inaccessibilité des gîtes de reproduction) notamment suite à la réhabilitation de bâtiments,
- le traitement des charpentes lors de la restauration du bâti (intoxication des gîtes de reproduction).

2.3.2 Les milieux aquatiques et la faune associée

Les enjeux liés aux milieux aquatiques concernent 7 espèces et 5 habitats naturels d'intérêt communautaire. Les facteurs principaux menaçant leur pérennité sont :

- tous travaux susceptibles de modifier le cours d'eau et ses berges (curage, calibrage, rectification, suppression de la végétation rivulaire, pompages, dérivation, etc.),
- les risques de pollutions par des effluents d'origine domestique ou agricole, risquant de porter atteinte à la qualité des eaux du Célé.

2.3.3 Milieux rocheux

Le seul facteur pouvant avoir un impact négatif sur les habitats de milieux rocheux est la surfréquentation des falaises (développement excessif des activités rupestres : escalade, via ferrata, etc.).

3 MODES DE GESTION DE CES MILIEUX SUR LE SITE

3.1 Pratiques agricoles et habitats agropastoraux

L'analyse des pratiques agropastorales du site révèle une assez bonne adéquation de la gestion actuelle avec la préservation des habitats naturels.

3.1.1 Les pelouses sèches

Les pelouses sèches sont pâturées, essentiellement par des ovins. Elles sont parfois entretenues par du gyrobroyage, lorsque les parcelles le permettent. Elles ne sont pas ou très peu fertilisées. Ces modes de gestion coïncident avec le maintien du bon état de conservation des habitats de pelouses sèches.

3.1.2 Les prairies de fauche

La fauche est généralement peu précoce. Elle est donc pour la plupart du temps compatible avec les prescriptions de conservation de l'habitat naturel et des espèces associées. De plus, la fertilisation des prairies est assez peu répandue. Les pratiques intensives sont en effet peu compatibles avec la conservation des caractéristiques patrimoniales de ces prairies.

3.2 Activités de loisirs et de tourisme et habitats naturels (milieux aquatiques, habitats rocheux)

Le site est caractérisé par une importante fréquentation liée aux activités de loisirs et sportives : 14 activités ont été recensées. De plus, l'attractivité paysagère et patrimoniale du site est un enjeu majeur pour le développement des communes concernées.

Il est donc nécessaire de sensibiliser les pratiquants (locaux et touristes) sur la richesse patrimoniale que représentent ces milieux naturels et sur l'importance de préserver cette richesse. Une surfréquentation de certains secteurs pourrait devenir préjudiciable pour ces milieux sensibles et fragiles.

3.2.1 Cas des milieux souterrains

Le site abrite de nombreuses cavités très prisées par les spéléologues.

Certaines de ces cavités, situées sur des propriétés privées, ont été fermées par leurs propriétaires et sont donc devenues inaccessibles au public. Cette mesure drastique est tout à fait favorable à la conservation des populations de chiroptères. Cependant, un accès limité pourrait être mis en place afin que des suivis scientifiques de ces populations puissent être réalisés.

3.2.2 Cas des milieux rocheux

De nombreuses falaises sont utilisées pour la pratique de l'escalade. Il conviendra de préconiser des mesures alliant pratique de l'escalade et préservation de l'habitat rocheux et des espèces rupicoles associées.

Une charte de bonne pratique a été élaborée en concertation avec le Comité départemental d'Escalade du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, la Direction Régionale de l'Environnement, le Conservatoire Botanique Pyrénéen (CBP), l'association Lot Nature, le Conseil général du Lot, le Comité Départemental Tourisme du Lot, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les clubs et professionnels de l'escalade. Cette charte devrait être signée d'ici la fin 2007.

Un plan de développement raisonné de l'escalade qui encadre la mise en œuvre de cette charte sera achevé dans le même délai.

3.3 Gestion de l'eau et habitats liés aux milieux aquatiques

Le site étudié est un site de vallée. Les milieux aquatiques sont très présents et renferment 5 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire. Ces habitats et ces espèces sont particulièrement sensibles à la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire de pouvoir la préserver. Cependant la préservation de la qualité des eaux est un objectif qui dépasse largement le territoire du site Natura 2000, puisqu'il est à définir à l'échelle du bassin d'alimentation. Or ce bassin d'alimentation est, à l'heure actuelle, encore mal connu.

L'étude hydrogéologique menée par le PNR des Causses du Quercy permettra de définir précisément les limites du bassin d'alimentation du Célé.

Les réseaux de suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines et superficielles du Célé sont également primordiaux. Ils permettent d'évaluer la qualité des eaux et de comprendre son évolution. Ces suivis sont donc des outils préalables de planification afin d'orienter les actions qui seront, le cas échéant, envisagés.

3.4 Développement local et habitats naturels et habitats d'espèces

Parmi les 10 communes concernées par le site, seules 3 d'entre elles ne disposent d'aucun document d'urbanisme (parmi celles-ci, 2 ont leur centre-bourg à l'extérieur du site). Les projets de développement communaux ne semblent pas présenter d'incompatibilités avec le respect des enjeux de conservation du site Natura 2000. Les possibles incompatibilités identifiées à l'heure actuelle sont très ponctuelles et concernent généralement des projets de construction en continuité directe avec les bourgs et de faible emprise sur les habitats naturels.

Toutefois, il conviendra de veiller, lors des créations ou révisions des documents d'urbanisme, à intégrer de façon systématique les enjeux liés au site Natura 2000.

Par ailleurs, le patrimoine bâti traditionnel, remarquable sur le site, est très prisé par le grand public (monuments communaux, habitations principales et secondaires, etc.). La rénovation et la restauration de ce bâti permettent de conserver cette part remarquable du patrimoine culturel local. Cependant, compte-tenu de l'enjeu majeur que représente la préservation des populations de chauves-souris sur le site, une sensibilisation de la population et des communes est primordiale afin que ces travaux de rénovation puissent être réalisés en adéquation avec la conservation de ces mammifères.

De façon générale, les activités pratiquées sur le site produisent des effets potentiels plutôt positifs sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (agriculture extensive, mise aux normes des stations d'épuration, etc.). Toutefois, il convient de rester vigilants afin que les actions locales contribuent à préserver les habitats et les espèces.

L'ensemble de ces actions, ayant un impact potentiel positif ou négatif est résumé dans les deux tableaux 26 et 27 :



Impact potentiellement positif



Impact potentiellement négatif

<i>Effet potentiel de ... sur ...</i> 		<i>Agriculture</i>	<i>Sports et loisirs nature</i>	<i>Gestion forestière</i>	<i>Autres (communes, propriétaires privés, etc.)</i>
<i>Landes à Buis</i>	5110	<p><i>Pâturage extensif.</i> <i>Entretien par débroussaillage.</i></p> <p>- <i>Abandon du pâturage.</i> - <i>Mise en culture.</i></p>			•
<i>Landes à Genévrier commun</i>	5130	<p><i>Pâturage extensif.</i> <i>Entretien par débroussaillage.</i></p> <p>- <i>Abandon du pâturage.</i> - <i>Mise en culture.</i></p>		<i>Réouverture du milieu.</i>	•
<i>*Pelouses sur dalles calcaires</i>	*6110	<p><i>Pâturage extensif.</i> <i>Entretien par débroussaillage.</i></p> <p>- <i>Abandon du pâturage.</i> - <i>Mise en culture.</i></p>			•
<i>Pelouses sèches semi-naturelles</i>	6210	<p><i>Pâturage extensif.</i> <i>Entretien par débroussaillage.</i></p> <p>- <i>Abandon du pâturage.</i> - <i>Mise en culture.</i></p>		<i>Réouverture de pelouses embroussaillées avec maintien de landes ouvertes.</i>	•
<i>*Parcours substeppiques de graminées et annuelles</i>		<p><i>Pâturage extensif.</i> <i>Entretien par débroussaillage.</i></p> <p>- <i>Abandon du pâturage.</i> - <i>Mise en culture.</i></p>			•



Impact potentiellement positif



Impact potentiellement négatif

<i>Effet potentiel de ... sur ...</i>		<i>Agriculture</i>	<i>Sports et loisirs nature</i>	<i>Gestion forestière</i>	<i>Autres (communes, propriétaires privés, etc.)</i>
<i>Pelouses naturelles de fauche</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Fauche tardive. - Fertilisation limitée. 			
		<ul style="list-style-type: none"> - Retournement, mise en culture. - Pâturage exclusif. - Fertilisation. - Abandon des parcelles. 			
<i>Points d'eau à herbiers de Characées</i>					<ul style="list-style-type: none"> Curage léger en laissant le substrat superficiel.
					<ul style="list-style-type: none"> Curage complet avec retrait de tous les herbiers
<i>Bords de points d'eau permanents</i>		<ul style="list-style-type: none"> Entretien des parcelles limitrophes (fauche ou pâturage). 	<ul style="list-style-type: none"> Surfréquentation du milieu 		<ul style="list-style-type: none"> Entretien des parcelles limitrophes.
		<ul style="list-style-type: none"> Fertilisation/traitements phytos en bords de berges, Abreuvement du bétail en bord de berges. 			<ul style="list-style-type: none"> Travaux « lourds » sur les berges.
<i>Lacs naturels à Potamot ou lentilles d'eau</i>	3150				
<i>Rivières des étages planitaires à montagnards</i>	3260	<ul style="list-style-type: none"> - Abreuvoir à bétail sur parcelles en bord de cours d'eau. - Implantation de bandes 			<ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes des station d'épuration > préservation de la qualité des eaux.

<i>Effet potentiel de ... sur ...</i>		<i>Agriculture</i>	<i>Sports et loisirs nature</i>	<i>Gestion forestière</i>	<i>Autres (communes, propriétaires privés, etc.)</i>
		<p><i>enherbées.</i></p> <p><i>Fertilisation/traitements phytos en bord de cours d'eau,</i></p> <p><i>Abreuvement du bétail en bord de cours d'eau.</i></p>			<p><i>Rejets de station d'épuration > dégradation de la qualité des eaux.</i></p>
<i>*Sources pétrifiantes avec formation de travertins</i>	<i>*7220</i>		<p><i>Surfréquentation du milieu > Piétinement, arrachage de morceaux de tufs.</i></p>		<p><i>Travaux lourds dans le lit mineur (curage, etc.)</i></p>
<i>Eboulis</i>	<i>8130</i>				<p><i>Extraction de granulats (castine).</i></p>
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	<i>8210</i>		<p><i>Sensibilisation des grimpeurs locaux et touristes.</i></p> <p><i>Surfréquentation des pratiquants d'activités de loisirs (escalade, via ferrata, etc.).</i></p>		
<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	<i>8310</i>		<p><i>Sensibilisation des spéléologues locaux et touristes.</i></p> <p><i>Surfréquentation des pratiquants d'activités de loisirs (spéléologie, plongée spéléo, etc.)</i></p>		



Impact potentiellement positif



Impact potentiellement négatif

<i>Effet potentiel de ... sur ...</i>		<i>Agriculture</i>	<i>Sports et loisirs nature</i>	<i>Gestion forestière</i>	<i>Autres (communes, propriétaires privés, etc.)</i>
<i>*Forêts alluviales à Aulnes et Frênes.</i>	<i>*91E0</i>			<i>Entretien « doux » des berges.</i> <i>• Exploitation forestière</i>	

Tableau 26 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les ha...

<i>Effet de l'activité ... sur l'habitat naturel...</i>		<i>Agriculture</i>	<i>Sports et loisirs nature</i>	<i>Gestion forestière</i>	<i>Autres ... (communes, propriétaires privés, etc.)</i>
<i>Libellules :</i>					
<i>Cordulie splendide</i>	1036	<i>Mesures agro-environnementales relative au maintien de la qualité des eaux (bandes enherbées, etc.)</i>	<i>Sensibilisation des pratiquants par les professionnels des activités de loisirs</i>	•	<i>Mise aux normes des STEP > maintien de la qualité des eaux</i>
<i>Cordulie à corps fin</i>	1041	<i>Épandages de fertilisants et de phytosanitaires</i>	<i>Surfréquentation du milieu aquatique</i>	<i>- travaux « lourds » dans la ripisylve</i>	<i>- travaux lourds dans le lit mineur de la rivière,</i>
<i>Gomphe de Graslin</i>	1046	<i>> dégradation de la qualité des eaux</i>	<i>> destruction de l'habitat</i>	<i>> érosion des berges</i>	<i>- modification des berges, ets d'eaux usées > dégradation de alité des eaux</i>
<i>Papillons :</i>					
<i>*Ecaille chinée</i>	*1078				
<i>Insectes saproxylophages :</i>				<i>Maintien des vieux arbres sur pied et vieilles souches</i>	

<i>Effet de l'activité ... sur l'habitat naturel...</i>		<i>Agriculture</i>	<i>Sports et loisirs nature</i>	<i>Gestion forestière</i>	<i>Autres ... (communes, propriétaires privés, etc.)</i>
<i>Grand Capricorne</i> <i>Lucane Cerf-volant</i>	1088 1083			<i>Abattage et retrait des vieux arbres et vieilles souches</i>	
<i>Poissons :</i> <i>Chabot</i> <i>Lamproie de Planer</i> <i>Toxostome</i>	1163 1096 1126	<i>Mesures agro-environnementales relative au maintien de la qualité des eaux (bandes enherbées, etc.)</i>	<i>Surfréquentation du milieu aquatique</i> <i>> destruction des habitats (de reproduction, de croissance, ...)</i>	<i>Boisement en résineux des rives du cours d'eau</i> <i>> érosion des berges</i>	<i>Mise aux normes des stations d'épuration</i> <i>> maintien de la qualité des eaux</i>
<i>Mammifère aquatique :</i> <i>Loutre d'Europe</i>	1355	<i>Épandages de fertilisants et de phytosanitaires</i> <i>> dégradation de la qualité des eaux</i>			<i>- rejets d'eaux usées > dégradation de la qualité des eaux</i> <i>- interventions lourdes : canalisation, recalibrage, etc.</i>
<i>Chauves-souris :</i> <i>Grand Rhinolophe</i> <i>Petit Rhinolophe</i> <i>Rhinolophe Euryale</i>	1304 1303 1305	<i>Entretiens des haies, lisières forestières</i>	<i>Sensibilisation des pratiquants par le milieu associatif et les professionnels des activités de loisirs</i>	<i>Maintien d'îlots de vieux arbres</i>	<i>Mise en protection de gîtes remarquables</i>
<i>Barbastelle</i> <i>Minioptère de Schreiber</i> <i>Petit Murin</i> <i>Grand Murin</i> <i>Murin à oreilles échancrées</i>	1308 1310 1307 1324 1321	<i>Traitements insecticides des parcelles agricoles</i> <i>> réduction de la ressource alimentaire</i>	<i>Surfréquentation des milieux souterrains (grottes, cavités, etc.)</i>	<i>Abattage et retrait des vieux arbres</i>	<i>Traitement des charpentes, obstruction des ouvertures (greniers, caves, etc.)</i>

Tableau 27 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les espèces d'intérêt communautaire

4 HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

L'ensemble des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site ne nécessitent pas nécessairement de mesures de gestion. En effet, au vu de leur état de conservation, des menaces potentielles et de leur intérêt patrimonial, ces enjeux de conservation peuvent être regroupés selon leur priorité d'action de gestion sur le site (cf. Tableau 27).

La hiérarchisation des enjeux de conservation est établie en fonction de :

- l'étude du diagnostic écologique : critères détaillés dans les Fiches habitats et les Fiches espèces (représentativité, état de conservation, intérêt patrimonial, etc.)
- l'étude du diagnostic des activités humaines : il permet d'identifier les menaces potentielles pesant sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, trois types d'enjeux peuvent être regroupés selon leur priorité d'action.

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Enjeux de conservation</i>	<i>Hiérarchisation des enjeux</i>	<i>Priorité d'actions</i>
5110 *6210 5130 6510 1305 1310 8310 8210	Formation à Buis *Pelouses sèches Formation à Genévriers Prairies naturelles de fauche Rhinolophe Euryale Minioptère de Schreiber Grottes Falaises	Enjeux de conservation prioritaires pour le site	1
3260	Rivières Les 6 espèces de chauves-souris Les 3 espèces de poissons La loutre Les 3 espèces de libellules	Enjeux de conservation majeurs pour le site	1
*6110 *6220 *91E0 *7220	*Pelouses calcaires *Parcours substeppiques *Forêts alluviales *Sources pétrifiantes Les 3 Habitats naturels liés aux points d'eau	Enjeux secondaires	2
8130 *1078 1083 1088	Eboulis *Ecaille chinée Lucane cerf-volant Grand capricorne	Enjeux faibles pour le site > aucune mesure de gestion à préconiser	3

Tableau 28 : hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site

Les enjeux prioritaires et les enjeux majeurs disposent de la même priorité d'action. Ils se distinguent par leur représentativité : en effet, les enjeux prioritaires sont caractéristiques du site Natura 2000. Le site de la basse vallée du Célé a donc une responsabilité vis-à-vis de la conservation de ces 8 habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Le site de la basse vallée du Célé n'a été désigné dans le réseau Natura 2000 qu'au titre de la directive Habitats. Toutefois, de nombreux oiseaux rupicoles présents sur ce site sont inscrits à l'Annexe I de la directive Oiseaux. Ces espèces, d'intérêt communautaire, présentent donc un enjeu pour ce site : celui-ci pourra être classé comme secondaire.

5 OBJECTIFS DE GESTION

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
<p style="text-align: center;">I. Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire</p> <p>L'objectif premier de la démarche Natura 2000 est de maintenir l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Sur le site, l'attention est portée plus particulièrement sur les habitats aquatiques et de falaises, puisque le site a été désigné en raison de la présence de ces milieux remarquables, et sur les habitats agropastoraux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux 3. Préserver les habitats et les espèces de falaises 4. Préserver des éléments ponctuels de biodiversité (haies, mares, arbres isolés) 5. Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation 6. Préserver les espèces et habitats forestiers
<p style="text-align: center;">II. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel</p> <p>La conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires à l'échelle du site nécessite l'intégration des enjeux de conservation dans les pratiques de chaque usager du site. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux sont déterminantes pour la mise en œuvre des mesures de gestion du site retenues dans le document d'objectifs, et plus généralement de la préservation à</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'appropriation de la gestion du site Natura 2000 par les usagers locaux 2. Intégrer la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les différents projets individuels ou collectifs qui seront mis en œuvre à l'intérieur du périmètre du site
<p style="text-align: center;">III. Evaluer les résultats</p> <p>Afin de maintenir les habitats et espèces dans un bon état de conservation, il faut pouvoir juger de cet état de conservation. L'état des lieux du document d'objectifs fournit l'état initial du site, mais il est nécessaire de poursuivre les inventaires afin de suivre l'évolution de ces espèces et habitats et de pouvoir juger de l'impact des mesures qui seront mises en œuvre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire 2. Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs 3. Evaluer l'impact des projets nouveaux sur l'équilibre et la valeur biologique du site

Détail des Objectifs opérationnels de l'objectif de développement durable n° 1 « Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire »

Chaque objectif opérationnel est décliné en sous-objectifs, puis en préconisations

1. Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire

Préserver la qualité des eaux de surface

Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables au maintien de la qualité des eaux

Proposer des contrats Natura 2000 avec réduction, voire limitation des intrants

Maintenir ou créer une zone tampon entre les parcelles agricoles et le Célé

Proposer des contrats Natura 2000 restauration de ripisylves

Interdire les accès directs du bétail au cours d'eau

Le nouveau dispositif des contrats Natura 2000 à destination des exploitants agricoles ne permet plus le financement de clôtures. Il a donc été demandé à ce que les exploitants agricoles puissent bénéficier des aménagements financés dans le cadre du nouveau Programme Agricole sur le Célé.

Mettre aux normes les systèmes d'assainissement et d'élevage

Le dispositif Natura 2000 ne permet pas d'intervenir sur les systèmes d'assainissement et d'élevage. Il a donc été demandé à ce que les exploitants agricoles puissent bénéficier des aménagements financés dans le cadre du nouveau Programme Agricole sur le Célé.

Maintenir un niveau d'eau suffisant et éviter les variations brutales de niveaux d'eau

Limiter les prélèvements directs dans le cours d'eau

Le dispositif Natura 2000 ne permet pas d'intervenir sur ce point. Cet objectif sera pris en compte dans le cadre du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé.

Contrôler les variations des débits liées aux activités meunières

Proposer des outils de mesures des débits aux meuniers

Rencontrer les meuniers pour les sensibiliser aux conséquences de leur activité sur certaines espèces de la faune aquatique et pour travailler à l'élaboration de solutions acceptables au regard de leur travail.

Préserver les micro-habitats de la faune aquatique

Favoriser des zones hétérogènes dans le cours d'eau

Cet objectif est pris en compte dans le plan de gestion des milieux alluviaux du Célé. Certains embâcles seront par exemple conservés afin de permettre une alternance de zones à courant rapide et à courant lent.

2. Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux

Maintenir les habitats existants

Favoriser les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats naturels du site

Proposer des contrats Natura 2000 répondant à cet objectif

Encourager financièrement les propriétaires de parcelles en habitats d'intérêt communautaire à céder ou confier la gestion de leurs parcelles à des exploitants agricoles

Restaurer d'anciens habitats

Inciter les propriétaires de parcelles embroussaillées à rouvrir le milieu

Proposer des contrats Natura 2000 répondant à cet objectif

Encourager financièrement les propriétaires de parcelles en habitats d'intérêt communautaire à céder ou confier la gestion de leurs parcelles à des exploitants agricoles

3. Préserver les habitats et les espèces de falaises

Prévenir les pratiques impactantes sur les habitats et les espèces

Favoriser des pratiques sportives respectueuses du milieu et des espèces

Sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs de nature

Limiter, voire interdire l'accès aux sites les plus sensibles

Mettre en défens les zones où les enjeux de conservation sont prioritaires

Proposer des Arrêtés de Protection de Biotope

4. Préserver des éléments ponctuels de biodiversité (haies, mares, arbres isolés)

Maintenir les éléments de biodiversité existants

Favoriser les pratiques favorables au maintien de ces éléments de biodiversité

Proposer des contrats Natura 2000 pour entretenir ces éléments de biodiversité

Restaurer des éléments de biodiversité

Encourager financièrement la restauration d'éléments de biodiversité

Proposer des contrats Natura 2000 pour restaurer des éléments de biodiversité

5. Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation

Préserver les colonies de chauves-souris existantes

Améliorer la cohabitation entre les propriétaires de bâtiments et les chauves-souris

Sensibiliser les propriétaires de bâtiments abritant des chauves-souris

Financer des aménagements permettant une meilleure cohabitation

Prévenir toute atteinte aux colonies existantes

Assurer un suivi régulier des colonies

Posséder une meilleure connaissance des colonies présentes sur le site

Réaliser des prospections complémentaires

Favoriser l'installation de colonies de chauves-souris

Réaliser des aménagements favorisant l'installation de colonies

Financer des aménagements permettant l'installation de colonies dans du bâti inutilisé

Informers les propriétaires de bâtiments de cette possibilité

6. Préserver les espèces et habitats forestiers

Préserver les habitats existants de forêt alluviale

Favoriser les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats naturels du site

Incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaires forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site

Favoriser les pratiques de gestion favorables à la conservation des espèces de chiroptères et d'insectes

V. MESURES DE GESTION

5.1 Articulation générale des mesures de gestion

Le document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

Ces mesures de gestion du site s'articulent de la façon suivante :

AXES DE TRAVAIL Les mesures de gestion sont de 4 types :

- I – Mesures de gestions
- II – Mesures connexes
- III – Suivi et évaluation du document d'objectifs
- IV – Animation et mise en œuvre du document d'objectifs



LIGNES D' ACTIONS 9 lignes d'actions ont été retenues : de A à I

L'ensemble de ces lignes d'actions permet de répondre aux objectifs de conservation identifiés

Ex : Ligne d'action A – Agri-Environnement.



FICHES ACTIONS Chaque ligne d'action regroupe une ou plusieurs fiches actions

Ex : Fiche-Action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site.

Les actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux, des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site et des propositions et demandes des groupes de travail locaux.

L'ensemble des actions proposées a été discuté et validé au cours des groupes de travail. Chacune de ces actions a pour vocation à favoriser directement ou indirectement l'un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.

Une attention particulière est portée aux enjeux de conservation majeurs du site.

5.2 Présentation des actions

29 fiches actions ont été retenues pour ce site. Elles sont regroupées selon les lignes d'actions suivantes.

Axe I – Mesures de gestion

Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux de conservation identifiés sur le site.

Les mesures y sont organisées autour de six lignes d'actions thématiques distinctes :

Ligne d'action A – Agri-Environnement

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire de MAETER (exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité).

Ligne d'action B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas souscrire de MAETER (propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).

Ligne d'action C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire

= Ensemble des actions contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.

Ligne d'action D – Protection des milieux rocheux remarquables

= Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux et des habitats d'oiseaux rupestres d'intérêt communautaire du site.

Ligne d'action E – Protection des milieux aquatiques

= Ensemble des actions contribuant à la préservation des habitats naturels et des espèces aquatiques du site.

Ligne d'action F – Gestion forestière

= Ensemble des actions d'incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site.

Axe II – Mesures connexes

Cet axe de travail rassemble les mesures connexes aux mesures de gestion et de restauration nécessaires à la cohérence sur le long terme de la gestion du site.

Les mesures sont réparties dans les trois lignes d'actions thématiques suivantes :

Ligne d'action G – Mise en valeur du patrimoine naturel

= Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public relatives à la mise en œuvre du document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Axe III – Suivi et évaluation du document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions destinées à l'évaluation et la réorientation des mesures de gestion du document d'objectifs après 6 ans de mise en œuvre.

Une seule ligne d'action est concernée :

Ligne d'action H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

= Ensemble des mesures permettant de quantifier et qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures des lignes d'action A à H.

Une seule ligne d'action est concernée :

Ligne d'action I – Mission de la structure animatrice

= Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à H.

FICHES ACTIONS

Structure des fiches actions

L'objectif des fiches actions est de décliner à un niveau pré-opérationnel les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux du site pour chaque enjeu patrimonial identifié.

Elles contiennent les données suivantes :

Code de l'action	<i>Intitulé de la Fiche-action</i>
-------------------------	---

Code action	<i>Codes des mesures du PDRH</i>
Ligne d'action/Mesure	<i>Intitulés de la ligne d'action et de la mesure auxquelles se réfère l'action</i>
Objectif général visé	<i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i>
Objectif de gestion visé	<i>Codes et intitulés des objectifs de gestion visés par l'action</i>
Habitats et espèces concernés	<i>Codes et intitulés des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i>
Zone d'application	<i>Zone d'application de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.</i>
Opérateur / Partenaires	<i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels</i>
Bénéficiaire	<i>Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire</i>
Nature de l'action	<i>Précisions concernant le type d'action que présente la fiche action :</i> <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

Objectifs opérationnels de l'action.

Descriptif :

Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiels et/ou contenu de l'action.

Calendrier de réalisation :

Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action :

*Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion/restauration d'habitats d'intérêt communautaire ;
 et/ou
 Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans fonction du nombre de contrats maximal envisagés.*

Coûts en € TTC

P.M. : *Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche-action est estimé et financé dans le cadre de la mesure G – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.*

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Plan de financement :

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<i>Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mise en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surfaces contractualisées...).</i>	<i>Propositions d'indicateurs de suivi de pouvant être mis en place pour l'évaluation du Document d'objectifs.</i>

Récapitulatif des mesures

Liste récapitulatives de toutes les mesures agroenvironnementales contractualisables sur le site.

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

Les mesures agro environnementales existantes dans la synthèse régionale ne sont pas toujours adaptées au contexte local (ni aux pratiques agricoles actuelles, ni aux enjeux écologiques présents sur le site). L'objectif de ce paragraphe est de préciser les modifications qu'il serait important d'apporter à ces cahiers des charges lors de leur rediscussion future.

5.3 Sommaire des 29 fiches actions

Ligne d'action répondant aux Objectifs	Code Action	Nom de la Mesure	Code contrats
A Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux En contexte agricole	A.1	Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site	-
	A.2	Entretien de prairies naturelles	HE05 HE06
	A.3	Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles	HE01
	A.4	Réouverture et Entretien de pelouses et landes sèches par le pâturage	HE02 HE03 HE04
B Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux et préserver les éléments ponctuels de biodiversité Hors contexte agricole	B.1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et/ou humides par débroussaillage	N01Pi
	B.2	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	N05R
	B.3	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	N03R N03Pi
	B.4	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (prairies)	N04R
	B.5	Chantier de réhabilitation, de plantation et d'entretien de haies, d'arbres isolés ou de bosquets	N06R N06Pi
	B.6	Reconquête des habitats agropastoraux	N01Pi
	B.7	Accompagnement territorial à la mobilisation collective du foncier	-
C Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chiroptères et favoriser leur installation	C.1	Réalisation d'aménagements en faveur des chauves-souris en milieu souterrain	N23Pi/ N26Pi
	C.2	Réalisation d'aménagements en faveur des chauves-souris en milieu bâti	N23Pi
	C.3	Accompagnement des démarches de conciliation des usages en milieu souterrain	-
D Préserver les habitats et les espèces des falaises	D.1	Accompagnement des démarches de conciliation des usages en milieu rupestre	-
E Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune d'intérêt communautaire	E.1	Restauration et entretien de ripisylve et enlèvement raisonné des embâcles	N11Pi N11R F06i
	E.2	Restauration et entretien de mares	N09Pi N09R F02i
F Préserver les espèces et les habitats forestiers	F.1	Réalisation de diagnostics forestiers individuels	-
	F.2	Favoriser le développement de bois sénescents	F12i
	F.3	Travaux de marquage, d'abattage et de taille selon une logique non productive	F05
	F.4	Travaux irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	F15i
	F.5	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	F10i
G Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel	G.1	Création et diffusion d'outils de valorisation des sites Natura 2000 du Lot	-
	G.2	Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000	-
H Améliorer les connaissances et évaluer les résultats	H.1	Suivi et évaluation (analyse et cartographie) de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site	-
	H.2	Suivi des gîtes à chauves-souris identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes*-	-
	H.3	Suivi des odonates d'intérêt communautaire*	-
	H.4	Etude de caractérisation des habitats du Toxostome*	-
	H.5	inventaire et évaluation des effectifs de Loutre*	-
	H.6	Etude et suivis des populations de poissons IC dont la lamproie	-

I Animation et mise en œuvre du DOCOB	I.1	Animation locale et mise en œuvre du Document d’Objectifs	-
--	------------	--	---

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire des MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques)

Bénéficiaires : Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité.

Mesure A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2 à A.4

Mesures A.2 à A.4

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants.

Remarque :

- *Les cahiers des charges et les montants indiqués pour chacune des MAEC présentées ci-dessous sont basés sur le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), en vigueur à la date de rédaction de ce document.*
- *Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.*
- *Une zone d'application des MAEC sera définie à partir du périmètre actuel du site.*

A.1

Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, organismes agricoles et exploitant
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;
- Définir les parcelles qui seront éligibles à un contrat MAEC ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats naturels ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

Diagnostic d'exploitation individuel obligatoirement préalable à la réalisation des mesures A.2 à A.4

Démarche d'accompagnement à la contractualisation de MAEC et de réalisation des diagnostics écologique et pastoral :

- **Réalisation d'un pré-diagnostic :**
 - o Visite chez l'exploitant pour évaluer les parcelles éligibles aux MAEC, donner les éléments de contexte et les objectifs liés à la démarche de contractualisation de MAE ;
 - o Évaluer les besoins et motivations exprimés par l'exploitant ;
 - o A l'issue de ce pré-diagnostic, la liste des parcelles éligibles à une MAE ainsi qu'une cartographie sont réalisées et données aux experts avant la réalisation des diagnostics écologique et pastoral (localisation des parcelles et ilots PAC sur lesquels réaliser les diagnostics).
- **Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :**
 - o Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - o Visite de terrain : inventaires complémentaires éventuels et cartographie ;
 - o Hiérarchisation des enjeux de conservation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion à retenir dans le cadre des MAE...).
- **Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :**
 - o Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...) ;
 - o Visite de terrain pour évaluer la ressource fourragère des parcelles ;
 - o Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).

Les visites de terrain sont réalisées conjointement par les 2 experts écologique et pastoral, en présence de l'exploitant dans l'idéal.

- **Finalisation du diagnostic :**
 - o Croiser le diagnostic pastoral et le diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans une MAEC, ainsi que les obligations de gestion à retenir ;

- Proposer ces éléments à l'exploitant pour avis et validation ;
- Elaborer un dossier complet à remettre à l'exploitant.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets					

Nature des dépenses : <u>PAR PROJET DE DOSSIER MAEC</u>	Coûts en € TTC
PRE-DIAGNOSTIC	0.5 jour × 500,00 €
	500,00 €
BILAN ÉCOLOGIQUE	
Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation :	0,5 jour × 250,00 €
Visite de terrain :	1 jour × 250,00 €
Intégration des données dans la base de données cartographiques et Analyse des données, préconisations	0,5 jour × 250,00 €
Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier :	500,00 €
BILAN PASTORAL	
Visite de terrain : ressources pastorales	0,5 jour × 500,00 €
Analyse des données et préconisations de gestion	0,5 jour × 500,00 €
Total BILAN PASTORAL par dossier :	1 000 €
FINALISATION DU DIAGNOSTIC	0,5 jour × 500,00 €
TOTAL PAR DOSSIER :	2 500,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 325 €	1 175 €				2 500 €
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Diagnostic réalisé pour chaque contrat MAEC d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000.	Diagnostic réalisé pour toutes les demandes de contrat MAEC par des exploitations concernées par le site ; Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; Surfaces engagées

A.2

Entretien de prairies naturelles

Code Action	MP_CQ13_HE05 / MP_CQ13_HE06
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauche de basse altitude (habitats 6510) ; pelouse fauchées : déclinaison prairiale de l'habitat 6210 ; prairies naturelles potentiellement habitat d'espèces d'intérêt communautaire : Cuivré des marais (1060), Damier de la Sucisse (1065)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la pratique de la fauche, notamment la fauche tardive, afin de favoriser une meilleure fructification des plantes et de permettre aux insectes de finir le cycle
- Limiter les apports de fertilisation, afin de préserver la flore des milieux prairiaux maigres
- Pratiquer un pâturage uniquement en regain (associé à une fauche préalable)

Descriptif des engagements :

- Préalable obligatoire : action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Deux options sont possibles

	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
Option A.2. a	Engagement HERBE 06 uniquement : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables = mesure MP_CQ13_HE06	120.86 €/ha/an
	<p>HERBE 06 - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces éligibles désignées lors du diagnostic écologique et pastoral individuel d'exploitation, afin de localiser sur l'exploitation les parcelles en prairies naturelles. Ce diagnostic doit être établi, avant le dépôt de demande d'engagement, par les structures agréées (Parc naturel régional des Causses du Quercy, Adasea.d'Oc et Chambre d'Agriculture du Lot). • Fauche autorisée à partir du 20 juin • Respecter un retard de fauche de 20 jours par rapport à la date de fauche habituelle du territoire fixée au 1er juin • Pâturage des regains autorisé après la fauche uniquement • Enregistrements des interventions et des pratiques : Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche • Respect de la localisation pertinente des zones de retard de fauche • Interdictions : 	

	<ul style="list-style-type: none"> - de pâturer par déprimage - de retourner les surfaces engagées - d'utiliser des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées <ul style="list-style-type: none"> • Les entités collectives sont éligibles 	
Option A.2. b	Ajout de l'engagement HERBE_03 à l'engagement HERBE 06 = mesure MP_CQ13_HE05	153.33 €/ha/an
	<p>HERBE 06 + HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces éligibles pour lesquelles il existe un risque de fertilisation excessive désignées lors du diagnostic écologique et pastoral individuel d'exploitation. Ce diagnostic doit être établi, avant le dépôt de demande d'engagement, par les structures agréées (Parc naturel régional des Causses du Quercy, Adasea.d'Oc et Chambre d'Agriculture du Lot). • Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques y compris compos, hors apports éventuels par pâturage • Respect de l'absence d'apport magnésiens, de chaux, et d'apports de minéraux P et K • Respect de la localisation pertinente des zones de retard de fauche • Pâturage des regains autorisé après la fauche uniquement • Enregistrements des interventions et des pratiques : Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche Enregistrement des interventions (date de fauche, dates d'entrées et de sorties du pâturage et nombre d'animaux, pratiques de fertilisation) • Interdictions : <ul style="list-style-type: none"> - De fertiliser - de pâturer par déprimage - de retourner les surfaces engagées - d'utiliser des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées • Les entités collectives sont éligibles 	

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

PAR PROJET DE DOSSIER MAEC

Surface de prairies maigres de fauche susceptible d'être contractualisée dans le dispositif MAEC : 37 ha
Coût moyen d'un contrat A.2 : **137.01 €/ha/an**, si l'option a et l'option b sont pris à 50% chacune.

Coût total maximal de la gestion des prairies maigres de fauche par an

Coût total maximal de la gestion des prairies maigres de fauche sur 6 ans

Coûts en € TTC

5 069.37 €
25 346.85 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MAAF)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	19 010.13 €	6 336,71 €				25 346.85 €
%	75%	25%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de 37 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauche	surfaces contractualisées part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %)

A.3

Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles

Code Action	MP_CQ13_HE01
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitats d'intérêt communautaire encore utilisé ;
- Inciter les exploitants à l'utilisation pastorale d'anciens parcours abandonnés, mais dont l'état de conservation ne nécessite pas de travaux de réouverture du milieu ;
- Maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

Les parcours de pelouses sèches et de landes sont composés d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture des milieux mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.

Cette mesure a ainsi pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral et en assurant un suivi de sa mise en œuvre par un enregistrement des pratiques de pâturage sur les îlots engagés.

- Préalable obligatoire : action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

Action	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
	MP_CQ13_HE01 Gestion pastorale des pelouses et landes Construction de la MAE : <u>HERBE_09 : Amélioration de la gestion pastorale</u> <i>p11 : Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : 5 ans</i> <ul style="list-style-type: none">• Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale Le plan de gestion pastorale devra être réalisé au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement. Ce plan de gestion pastorale doit comporter a minima :	75,44 €/ha/an

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Obligations d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, niveau de consommation du tapis herbacé évitant ainsi un tri qui favorise les refus, niveau de consommation de la strate ligneuse pour assurer le renouvellement de la ressource. Ces obligations peuvent être annuelles ou 1 année sur 2, ou 2 années sur 3 afin de s'adapter à la spécificité des milieux et aux aléas climatiques. ○ Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), afin de s'assurer d'un temps de repos suffisant du couvert herbacé. ○ Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants. ○ Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés). ○ Installation/déplacement éventuel des points d'eau. ○ Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle. ○ Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité. ○ Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées • Enregistrement des interventions de pâturage <p><u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;</p> <p><u>Conditions d'éligibilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces éligibles : surfaces de landes et parcours peu productifs en habitats naturels d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes (codes Natura 2000 : 6210/6220/6110 et 5130/5110) de l'exploitation, dans la limite du montant plafond éventuellement fixé par un cofinanceur au niveau de la mesure. • Les entités collectives sont éligibles 	
--	---	--

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de MAEC (en particulier à la fin du 1 ^{er} engagement en MAEC, à partir de 2020)					

Montant de l'action :	Coûts en € TTC
Montant de l'engagement : 75,44 €/ha/an Surfaces potentielles prévisionnelles : 300 ha	75,44 x 300 = 113 160,00 € sur 5 ans d'engagement
Coût total:	113 160,00 €

Plan de financement :

Europe (FEADER)	État - MAAF	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
-----------------	-------------	--------	---------	--------	-----------------	-------

€	84 870,00 €	28 290,00 €					113 160,00 €
%	75%	25%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Gestion pastorale de 300 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes moyennement embroussaillés.	<ul style="list-style-type: none"> • - surface contractualisée - part de la surface sous contrat / surface totale d'habitat en % - surface sous contrat / SAU concernée par les habitats • - surface de parcours / surface initiale

A.4

Réouverture et entretien de pelouses et landes sèches par le pâturage

Code Action	MP_CQ13_HE02 / Mp_CQ13_HE03 / MP_CQ13_HE04
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes de buis et genévriers (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) Prairies naturelles de fauche (6510) Prairies humides habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire (libellules, chauves-souris, papillons)
Zone d'application	L'ensemble du site
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

La déprise agricole occasionne la fermeture des milieux agropastoraux. Il est important d'encourager le maintien d'une activité agricole afin de préserver la biodiversité de ces milieux ouverts.

- Maintenir les habitats de pelouses sèches dans un état de conservation favorable en incitant les exploitants à assurer la gestion de ces habitats naturels
- Reconquérir d'anciennes pelouses ou prairies abandonnées récemment ;
- Maintenir l'ouverture sur des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennité de l'habitat ;

Descriptif des engagements :

- Préalable obligatoire : action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

1 socle commun + 3 options possibles (A.4.a, A.4.b et A.4.c)

Actions	Engagements	Montant de l'aide
Socle commun	HERBE_09 : Gestion pastorale	75,44 €/ha/an
	<p>HERBE_09 : Gestion pastorale <i>p11 : Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : 5 ans</i></p> <p>_ Surfaces éligibles désignées lors du diagnostic éco-pastoral _ Le plan de gestion incluant un diagnostic initial des surfaces engagées devra être élaboré par une structure agréée. Il devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels (structures animatrices Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles...) _ Le modèle de plan de gestion ou le contenu minimal du plan de gestion pastorale sera défini à l'échelle régionale. Ce plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, • Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), • Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, 	75,44 €/ha/an

	<ul style="list-style-type: none"> • Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés), • Installation/déplacement éventuel des points d'eau, • Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle, • Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité. <p>Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agroenvironnemental sur le territoire.</p> <p>_Enregistrement des pratiques de pâturage et des interventions mécaniques : Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p><u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;</p>	
Option A.4 a	Ajout de l'engagement OUVERT_02 à l'engagement HERBE_09 =MP_CQ13_HE02	113,60 €/ha/an
	<p>OUVER_02 « Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables » <i>p9 : nombre d'années sur lesquelles une élimination mécanique doit être réalisée = 2</i></p> <p>L'objectif est de réaliser 2 entretiens mécaniques sur des parcelles de pelouses et landes moyennement embroussaillées.</p> <p>Pour cela, le contractant doit respecter un programme de travaux et d'entretien élaboré par une structure agréée.</p> <p>Le programme de travaux précise la méthode d'élimination des ligneux. Il sera établi par l'opérateur de territoire (Parc naturel régional des Causses du Quercy) sur la base d'un diagnostic de territoire.</p> <p>Le programme comporte a minima les éléments suivants retenus localement : Espèces végétales de ligneux bas envahissants retenues pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être éliminés en priorité : Ronces, Prunelliers, Corroyères.</p> <p>Espèces végétales de ligneux bas retenus pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être maintenues sur la surface entretenue : tout type de ligneux bas pouvant ponctuellement participer au piquetage de la pelouse sèche (exemple : églantiers, genévriers, spirée, prunelliers...).</p> <p>Niveau d'ouverture après entretien retenu pour le territoire : après entretien mécanique (année suivant l'entretien par gyrobroyage), le recouvrement maximum en ligneux bas (hors zones de ligneux hauts et zones pierreuses) ne devra pas excéder 20 %.</p> <p>Périodicité d'élimination des végétaux retenue pour le territoire : 2 fois sur 5 ans.</p> <p>Eléments objectifs de contrôle de terrain : présence de ligneux « bas envahissants » de diamètre inférieur à 1 cm</p> <p>Période de réalisation des travaux d'entretien retenue pour le territoire : pendant la période du 1er septembre au 31 mars de chaque année. Privilégiez un gyrobroyage en fin d'été, le gyrobroyage hivernal revient à réaliser une taille qui favorise les rejets.</p>	<p>Soit + 38,17 €/ha/an</p>

	<p>Méthode d'élimination mécanique retenue pour le territoire: broyage au sol avec maintien sur place, ou gyrobroyeur (Bulldozer exclu).</p> <p><u>Nature des surfaces éligibles :</u> Habitats d'intérêt communautaire cités sur les surfaces soumises à embroussaillage léger : <ul style="list-style-type: none"> - présence de ligneux bas (< 1,5 mètres) principalement les prunelliers et les ronces ; - moins de 70% de recouvrement total sur la surface engagée ; - au moins 70% de la surface engagée peut faire l'objet d'un entretien mécanique (moins de 30 % en zone pierreuse et / ou recouverts de ligneux hauts disséminés) </p>	
Option A.4 b	Ajout de l'engagement OUVERT_01 à l'engagement HERBE_09 =MP_CQ13_HE03	265,56 €/ha/an
	<p>OUVER_01 « Ouverture d'un milieu en déprise » <i>p8 : nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique est requis après ouverture = 1</i></p> <p>L'objectif est de réaliser une réouverture mécanique en année n, et de procéder à un entretien mécanique suite à cette réouverture en année n+1.</p> <p>Pour cela, le contractant doit respecter un programme de travaux et d'entretien élaboré par une structure agréée.</p> <p>Le programme de travaux précise la méthode d'élimination des ligneux. Il sera établi par l'opérateur de territoire (Parc naturel régional des Causses du Quercy) sur la base d'un diagnostic de territoire.</p> <p>Le programme comporte a minima les éléments suivants retenus localement : Espèces végétales de ligneux bas envahissants retenues pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être éliminés en priorité : Ronces, Prunelliers, Corroyères.</p> <p>Espèces végétales de ligneux bas retenus pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être maintenues sur la surface entretenue : tout type de ligneux bas pouvant ponctuellement participer au piquetage de la pelouse sèche (exemple : églantiers, genévriers, spirée, prunelliers...).</p> <p>Périodicité d'élimination des végétaux retenue pour le territoire : 2 fois sur 5 ans. Eléments objectifs de contrôle de terrain : présence de ligneux « bas envahissants » de diamètre inférieur à 1 cm</p> <p>Période de réalisation des travaux d'entretien retenue pour le territoire : pendant la période du 1er septembre au 31 mars de chaque année. Privilégiez un gyrobroyage en fin d'été, le gyrobroyage hivernal revient à réaliser une taille qui favorise les rejets.</p> <p>Méthode d'élimination mécanique retenue pour le territoire: broyage au sol avec maintien sur place, ou gyrobroyeur (Bulldozer exclu).</p> <p><u>Nature des surfaces éligibles :</u> Habitats d'intérêt communautaire cités sur les surfaces soumises à embroussaillage avancé : <ul style="list-style-type: none"> - de 60% à 100 % de recouvrement total (tout type de ligneux confondus) sur la surface engagée ; - plus de 50% de recouvrement de la surface engagée par des espèces arbustives ou arborées (>1 mètre) principalement genévriers ; - au moins 70% de la surface engagée peut faire l'objet d'un entretien mécanique (moins de 30 % en zone pierreuse et / ou recouverts de </p>	<p>Soit + 190,12 €/ha/an</p>

	<p>ligneux hauts disséminés)</p> <p>Niveau d'ouverture après entretien, et selon le type d'habitat visé par la restauration :</p> <p><u>Restauration de pelouse sèche (6210, 6220 et 6110) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - après entretien mécanique (année suivant l'entretien par gyrobroyage), le recouvrement maximum en ligneux bas (hors zones de ligneux hauts et zones pierreuses) ne devra pas excéder 20 %. <p><u>Restauration de prairie naturelle de fauche (6510 ou 6210 fauché en situation de vallée) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien mécanique après réouverture sera réalisé par la fauche ; - au maximum 5% de ligneux bas sur la partie restaurée (en bordure de prairie, sur l'emprise des haies et les lisières forestières). <p>Une fois les travaux d'ouverture réalisés, à compter de la 2ème année d'engagement, les surfaces engagées, selon la nature des sols doivent être déclarées dans la déclaration de surfaces (S2 jaune) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prairies permanentes dans les combes et vallées ; - landes ou parcours sur coteaux et plateaux calcaires. 	
Option A.4 c	Ajout de l'engagement HERBE_10 à l'engagement HERBE_09 =MP_CQ13_HE04	132,55 €/ha/an
	<p>HERBE_10 : « Gestion de pelouses et landes en sous-bois » <i>p12 : nombre d'années sur lesquelles un entretien doit être réalisé = 2</i></p> <p>L'objectif est de réaliser une coupe de bois pour permettre de regagner de l'habitat de pelouse sèche.</p> <p>Un programme de travaux sera élaboré par une structure agréée. Ce programme doit préciser obligatoirement les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les interventions de coupe ou d'élagage de la strate arborée et/ou arbustive à réaliser : type de travaux ; périodes d'intervention entre 1er novembre et 31 mars ; coupe des ligneux hauts : au moins 1/3 des tiges, - la pose et dépose de clôtures pour mise en défens des secteurs en régénération ; - les travaux d'entretien mécanique pour maintenir une pelouse ou une lande en sous-bois (taux de couverture en ligneux bas très faible inférieur à 30 %) : type de travaux et période d'intervention dans le respect de la faune et de la flore ; - si l'export des rémanents est obligatoire ou si le brûlage en tas est autorisé. 	Soit + 57,11 €/ha/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Montant de l'action :	Coûts en € TTC
Mesure HE02 à 113,61 €/ha/an Surfaces prévisionnelles contractualisées : 30 ha TOTAL sur 5 ans	113,61 x 30 = 3 408,30 €/an 3 408,30 x 5 ans = 17 041,50 €
Mesure HE03 à 265,56 €/ha/an Surfaces prévisionnelles contractualisées : 10 ha TOTAL sur 5 ans	265,56 x 10 = 2 655,60 €/an 2 655,60 x 5 ans = 13 278,00 €
Mesure HE04 à 132,55 €/ha/an	

Surfaces prévisionnelles contractualisées : 50 ha	132,55 x 50 = 6 777,50 €/an
TOTAL sur 5 ans	6 777,50 x 5 ans = 33 887,50 €
Coût total:	64 207,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MAAF)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	48 155,25 €	16 051,75 €				64 207,00
%	75%	25%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de 90 hectares d'habitats d'intérêt communautaire	Surfaces contractualisées Part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %)

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D’ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas souscrire de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées : Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...

Mesures B.1 à B.4 et B.6 à B.7

Actions ponctuelles de restauration et de de gestion d’habitats d’intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales.

Mesures B.5

Entretien et réhabilitation des éléments ponctuels de biodiversité : arbres isolés, haies et bosquets

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

B.1**Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et/ou humides par débroussaillage**

Code action	N01Pi
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210) Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées de fonds de vallées et les anciens parcours de pelouses et landes ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Rouvrir d'anciennes prairies entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et instaurer un entretien par la fauche après ouverture de ces habitats ;
- Réouverture d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien pastoral après ouverture ;
- Restaurer et maintenir des habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action OUVERT_01 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur la base des contrats Natura 2000 existants, sur la partie investissement de l'action, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.

Le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole. L'action B.1 peut être contractualisée avec en complément :

- L'action B.2 : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

L'action est obligatoirement contractualisée avec :

→ **L'action B.3** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, dans le cas des habitats de **pelouses et landes sèches d'Intérêt Communautaire** :

→ **L'action B.4** : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts, dans le cas des **prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et des prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire** :

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle ainsi qu'un plan des travaux et aménagements afin d'apprécier le degré de réouverture et les objectifs de gestion fixés.

2 options possibles : B.1.a pour les pelouses et landes & B.1.b pour les prairies de fauche

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide estimé
Socle commun		
	<p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses, prairies enfrichées hors SAU (hors PAC), sur diagnostic. <p><i>Obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) → Conserver les haies et les points d'eau ; → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même</p>	
Option B.1.a	<p>Milieus visés : Complexes de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire</p> <p>« Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 »</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; <ul style="list-style-type: none"> → Arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (si précisé dans le diagnostic) ; ▪ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. Les travaux peuvent être réalisés dès la première année ou progressivement • Assurer un girobroyage d'entretien si nécessaire à n+2, n+4 (fiche-action B.2) ; • Travaux de réouverture mécanique et/ou manuelle sur l'emplacement des futures clôtures fixes ou mobiles. <p><i>Interdictions :</i> retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p>	<p>1 000 €/ha pour les 5 ans</p>
Option B.1.b	<p>Milieu visé : Prairies naturelles de fauche, prairies humides habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire</p>	

<p>« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année »</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques par girobroyage ou manuels ; <ul style="list-style-type: none"> → Arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (si précisé dans le diagnostic) ▪ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. <p><i>Interdictions :</i> retournement, nivellement, semis, boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. <p>Puis : Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable.</p>	<p>1 000 €/ha pour les 5 ans</p>
<p><u>OU</u></p> <p>« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année <u>et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie</u> »</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbustes : <ul style="list-style-type: none"> → dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place (si précisé dans le diagnostic) • Implantation d'une prairie : <ul style="list-style-type: none"> → Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...) → Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable) ; → Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; → Pas de fertilisation. <p><i>Interdictions :</i> boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p> <p>Puis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; • Fauche tardive entre le 20 juin (au plus tôt) et le 10 août, à déterminer selon le milieu et le gestionnaire. 	<p>+ 300 € ha pour 5 ans, soit :</p> <p>1 300,00 €/ha pour les 5 ans</p>

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.a Complexes de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire Débroussaillage lourd d'ouverture :	
Sous-total :	1 000,00 €/ha
Entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche les 4 années suivantes : <i>fiche-action B.2</i>	-
Total coût / ha / 5 ans	1 000,00 €/ha
B.1.b Prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et prairies fauchées habitat d'espèces d'Intérêt Communautaire Débroussaillage lourd d'ouverture :	
Sous-total :	1 000,00 €/ha
<i>Réimplantation d'une prairie:</i>	
- Travail du sol : 100,00 €/ ha	
- Fauche et récupération semences sur prairie : 3 heures par ha à 38,11 €/H = 114,50 €/ha	
- Semis (travail + semences) : 85,50 €/ha	
Sous-total 2 :	300,00 €/ha
Entretien mécanique par fauche les 4 années suivantes : <i>fiche-action B.4</i>	-
Total coût / ha / 5 ans	1 300,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Option a.	
En se basant sur une hypothèse de 200 ha contractualisés	200 000 €
Sous-total option a.	200 000,00 €
Option b.	
En se basant sur une hypothèse de 20 ha contractualisés	
Débroussaillage lourd	20 000 €
+ <i>implantation d'une prairie</i>	5 580,00 €
Sous-total option b.	25 580,00 €
TOTAL Fiche-action B.1	225 580,00 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	119 557,40 €	106 022,60 €				225 580,00 €
	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 220 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	Surface ré-ouverte et gérée ; Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU

B.2

Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Code action	N05R
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à maintenir, dans un état de conservation favorable, leurs parcelles de pelouses, landes et prairies.
- Maintenir des habitats ouverts
- Entretien mécanique des parcelles après réouverture

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

Il s'agit de réaliser un entretien mécanique ou manuel après réouverture de parcelles de pelouses, landes ou prairies.

L'action B.2 peut être contractualisée en complément de l'action B.1 – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage.

L'action B.2 est obligatoirement contractualisée avec, dans le cas des habitats de pelouses et landes sèches d'Intérêt Communautaire :

- L'action B.3 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique,

et dans le cas des prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et des prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire :

- L'action B.4 : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.2 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle ainsi qu'un plan des travaux afin d'apprécier le degré des opérations d'entretien et les objectifs de gestion fixés.

Action	Engagements spécifiques	Montant de l'aide estimé
	<p>« Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels » :</p> <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses, prairies enfrichées hors SAU (hors PAC), sur diagnostic. <p><i>Obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) → Conserver les haies et les points d'eau ; → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien mécanique par gyrobroyage au sol (ou débroussailluse manuelle), sans exportation des petits ligneux (notamment prunelliers), hors zones de landes plus denses. • Réalisation des travaux d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; • Gyrobroyage d'entretien réalisé une à deux fois sur la durée du contrat (à déterminer au cas par cas). <p><i>Interdictions :</i> retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p>	<p>900,00 €/ha</p>

Nature des dépenses :	Coûts en €
Entretien par gyrobroyage léger (pour 1 passage en 5 ans)	900,00 €

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: En se basant sur une hypothèse de 50 ha contractualisés	35 000,00 €
Total action :	35 000,00 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

.Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	18 550,00 €	16 450,00 €				35 000,00 €
%	53 %	47 %				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	Surface d'habitats en gestion ; Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU

B.3**Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts**

Code action	N03R et N03Pi
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ;
- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités), par la mise en place d'équipements pastoraux, à mettre en place une gestion pastorale pour maintenir dans un état de conservation favorable des parcours abandonnés ;

Descriptif des engagements :

L'action B.3 peut être contractualisée seule ou en complément des actions B.1 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » et/ou B.2 « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».

Dans le cadre de l'action B.3, le propriétaire peut déléguer la gestion à un agriculteur. Celui-ci s'engage pendant les 5 ans du contrat à ne pas souscrire de mesures relevant de la partie A. agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

2 options possibles : B.3.a « Gestion pastorale » & B.3.b « Mise en place d'équipements pastoraux » (pouvant être complémentaires).

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide estimé
Socle commun : pour une gestion pastorale		
	<p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses hors SAU, sur diagnostic, - Réaliser un diagnostic écologique - Réaliser un pâturage annuel sur les surfaces engagées selon un plan de gestion pastorale élaboré par la structure animatrice ou une structure agréée. <p>- Ce plan de gestion encadre les modalités de gestion par des troupeaux selon un planning prévisionnel de pâturage.</p> <p><i>Interdictions :</i> semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p>	

	<p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même.</p>	
Option B.3.a	« Gestion pastorale de milieux ouverts et semi-ouverts » = Mesure N03R	
	<p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Gardiennage, → Déplacement et surveillance du troupeau, → Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires...), → Suivi vétérinaire, → Etudes et frais d'expert : diagnostic de la ressource pastorale en préalable à l'élaboration du plan de gestion pastorale. <p>Le pâturage annuel par les troupeaux d'un éleveur n'est pas rémunéré.</p> <p><i>Peut être souscrit avec l'option B.3.b suivante :</i></p>	Coût réel sur devis
Option B.3.b	« Aménagements et entretien des équipements pastoraux » = Mesure N03Pi	
	<p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Achat et pose de clôtures fixes ou mobiles, → Acquisition de postes d'électrification si utilisation de clôtures électrifiées, de matériel d'alimentation en eau des troupeaux, → Surveillance et entretien des clôtures : débroussaillage annuel sous les clôtures, → Installation de passages canadiens et piétons, installation de barrières et clôtures. <p><i>Peut être souscrit sans l'option B.3.a, mais le projet doit intégrer une mise en pâturage après l'installation des équipements pastoraux.</i></p>	Coût réel sur devis

Nature des dépenses :	Coûts en €
-	Coût réel sur devis
Total coût	Coût réel

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en €
Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)	TTC
	-

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
%	53%	47%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Remises en pâturage de pelouses sèches et landes d'intérêt communautaire	Nombre de ml de clôtures posées, Nombre de parcs de pâturage constitués Surface remises en pâturage

B.4

Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (prairies)

Code action	N04R
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairial de l'habitat 6210) Prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire, tels : Cuivré des marais (1060), Damier de la Sucisse (1065)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à maintenir, dans un état de conservation favorable, leurs parcelles de prairies naturelles en voie d'abandon.
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

L'action B.4 peut être contractualisée seule ou en complément des actions B.1 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » et/ou B.2 « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».

Dans le cadre de l'action B.4, le propriétaire peut déléguer la gestion à un agriculteur. Celui-ci s'engage pendant les 5 ans du contrat à ne pas souscrire de mesures relevant de la partie A. agricole (MAEC).

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

Engagements spécifiques	Montant de l'aide
<p>« Maintien de l'ouverture par la fauche »</p> <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Parcelles de prairies hors SAU, sur diagnostic,- Réaliser un diagnostic écologique- Réaliser une fauche annuelle sur les surfaces engagées selon un plan de gestion élaboré par la structure animatrice ou une structure agréée.- Ce plan de gestion encadre la période de fauche, les modalités d'un éventuel pâturage des regains, le recours à une éventuelle fertilisation organique. <p><i>Interdictions :</i> semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale, traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p> <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i> A la signature du présent cahier des charges :</p>	Coût réel sur devis

<ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même.</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche manuelle ou mécanique - Réalisation d'au moins une fauche par an pendant 5 ans • Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) • Conditionnement Transport des matériaux évacués • Études et frais d'expert <p><i>Interdictions :</i> retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris peupleraie), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique*, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p> <p>*Dans certains cas, une fertilisation organique pourra être maintenue : à déterminer dans le plan de gestion selon les besoins du milieu.</p>	
--	--

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.4 Entretien par la fauche	Coût réel
Total coût / ha :	Coût réel

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)	-
Total action :	-

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	Surface d'habitats gérés ; Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU

B.5

Chantier de réhabilitation, de plantation et d'entretien de haies, d'arbres isolés ou de bosquets

Code action	N06R, N06Pi
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver des éléments ponctuels de biodiversité
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Minoptère de Schreibers (1310), Petit Murin (1307), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaires / Partenaires	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAEC
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;
- Préserver des entités naturelles qui assurent d'importantes fonctions écologiques telles que la lutte contre l'érosion des sols et la filtration des eaux superficielles

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants. Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

2 options possibles complémentaires : Actions B.5.a et B.5.b

Actions	Engagements communs	
	<p><u>Conditions d'éligibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser un diagnostic écologique préalable par un technicien agréé. Ce diagnostic permettra de formuler des préconisations de gestion adaptées au contexte local. Réhabiliter et entretenir au moins 50 mètres linéaire de haies Engager des haies n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat maintien du linéaire de haies existant Respecter les préconisations de gestion issues du diagnostic Respecter les préconisations de gestion suivantes : <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> diagnostic écologique avec localisation des haies existantes et à planter, plan de gestion fourni par l'organisme technique, facture acquittée auprès de l'organisme technique, facture d'achat des plants <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> localisation de la haie, cahier d'enregistrement des interventions (date et nature). 	
Options B.5.a	Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets = mesure N06R	Coûts en € TTC
	<p>Entretien de la haie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligation d'intervenir sur un ou les deux cotés de la haie, situation particulière à apprécier dans le diagnostic Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire Favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie + bande = 1,50 m minimum) Intervention de 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle Interdiction d'utiliser une épareuse et tout matériel éclatant les branches. <p><i>Pour les haies basses et arbustives de moins de 7 m de haut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Taille en hauteur et en épaisseur de la haie deux fois maximum pour la durée du contrat <ul style="list-style-type: none"> Pas d'élagage ou de taille latérale au-delà de 6 m <p><i>Pour les haies hautes arborées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de taille en hauteur Taille en épaisseur sur la partie basse (moins de 6 m) Pas d'élagage au delà de 6 m 	<p>Sur barème :</p> <p>Entretien courant sur 1 côté : 0.39 HT €/ml/an</p> <p>Entretien courant sur 2 côtés : 0.78 HT €/ml/an</p>
B.5.b	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets = mesure N06Pi	coût réel
	<p>Conditions d'éligibilité spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Engager des haies présentant entre 20 et 50% d'arbres manquants <p>Réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> réhabilitation les deux premières années, remplacement des arbres manquants Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle selon 	

	préconisation du diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Conserver au moins 7 arbres /100ml • enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation. • Sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <p>Si plantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire ou mise en défens avec clôtures adaptées pour les parcelles pâturées (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) • enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat <p>Les plantations devront se faire avec des essences d'arbres et arbustes locales.</p>	
--	---	--

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive sur les 5 ans					

Enveloppe théorique de l'action :

Coûts en € TTC

Le linéaire de haies n'a pas été inventorié si bien qu'il est difficile de proposer une estimation correcte des dépenses occasionnées par cette action sur le site.

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État – (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Option B.5.a

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Linéaire entretenu ; Nombre d'arbres/de bosquets, etc entretenus

Option B.5.b

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Linéaire réhabilité ou planté Nombre d'arbres/de bosquets réhabilités

B.6

Reconquête des habitats agropastoraux

Code action	N01Pi
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaires / Partenaires	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à la reconquête de leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées de fonds de vallées et les anciens parcours de pelouses et landes ;
- Réouverture d'anciennes prairies entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et instaurer un entretien par la fauche après ouverture de ces habitats ;
- Réouverture d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien pastoral après ouverture ;

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants. Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

Si la reconquête d'habitats ne peut être éligible aux contrats Natura 2000, d'autres programmes et financements sont à rechercher.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

Il s'agit de reconquérir des habitats agropastoraux :

- **Exemple : à partir d'une peupleraie ou d'une fruticée ou d'un boisement humide non d'Intérêt Communautaire, retrouver l'habitat de prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire**
- **Exemple : à partir d'un boisement non d'Intérêt Communautaire, retrouver l'habitat d'Intérêt Communautaire de pelouses sèches.**

L'action B.6 est obligatoirement contractualisée avec, dans le cas des habitats de pelouses et landes sèches d'Intérêt Communautaire :

- L'action B.3 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique,

et dans le cas des prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et des prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire :

- L'action B.4 : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.6 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle ainsi qu'un plan des travaux afin d'apprécier le degré des opérations d'entretien et les objectifs de gestion fixés.

Action	Engagements spécifiques	Montant de l'aide estimé
	<p>« Reconquête d'habitats agropastoraux d'Intérêt Communautaire » :</p> <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses, prairies enrichies hors SAU (hors PAC), sur diagnostic. <p><i>Obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) → Conserver les haies et les points d'eau ; → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de coupe de bois, de dessouchage • Travaux de gyrobroyage mécanique en plein • Travaux de débardage des bois • Travaux de réensemencement à partir de graines d'espèces locales appropriées (se rapprocher du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) <p><i>Interdictions :</i> retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p>	<p>2 000,00 €/ha</p> <p>Coût réel sur devis</p>

Nature des dépenses :	Coûts en €				
- Travaux mécaniques	2 000,00 €				
Calendrier de réalisation :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :		Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: En se basant sur une hypothèse de 10 ha contractualisés		20 000 €
Total action :		20 000,00 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	?	?				20 000,00 €
%	?	?				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	Surface d'habitats en gestion ; Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU

B.7

Accompagnement territorial à la mobilisation collective du foncier

Code action	
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaires / Partenaires	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE.
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à la reconquête de leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées de fonds de vallées et les anciens parcours de pelouses et landes ;
- Accompagner la mise en place d'une action collective à l'échelle de plusieurs propriétaires, plusieurs parcelles
- Créer une dynamique locale, concertée et collective de reconquête des espaces naturels abandonnés, embroussaillés
- Répondre à des enjeux d'intérêt général : biodiversité, risque incendies, valorisation des ressources fourragères pour encourager l'autonomie des exploitations agricoles

Descriptif des engagements :

Accompagner par l'animation territoriale la mobilisation foncière via :

- l'émergence d'Association Foncière Pastorale libre sur le territoire du site Natura 2000
- ou le conventionnement d'une collectivité avec les propriétaires pour prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux liés à la revalorisation des habitats par le pastoralisme

1/ Association Foncière Pastorale libre

Mettre en place une démarche éprouvée de création des Association Foncière Pastorale basé sur 5 grandes étapes :

- Concertation locale
- Création de l'Association Foncière Pastorale libre
- Réalisation de diagnostics écologique, exploitations, pastoral
- Elaboration d'un plan d'aménagements et de travaux collectif et concerté
- Remise en pâturage (CPE)

2/ Conventonnement entre les propriétaires et une collectivité

La mise en place de l'action B.7 pourra engendrer le déploiement des actions B.1, B.2, B.3, B.4 selon la nature des surfaces agropastorales considérées et les travaux et aménagements définis collectivement.

Nature des dépenses :	Coûts en €
- Animation territoriale : 20 jours par projet par an pour émergence action Puis 10 jours par an pour le suivi de l'action à partir de l'année n+3	-
	€

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: Animation territoriale sur la base de 1 projet sur 5 ans : 70 jours	17 500 €
Total action :	17 500 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	9 275	8 225				17 500,00 €
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Émergence d'1 projet (Association Foncière Pastorale ou conventionnement)	

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire

Ensemble des mesures contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.

Mesures C.1 et C.2

Protection et aménagement de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères

NB : Les aménagements proposés seront financés au coût réel. Ils seront réalisés dans le cadre d'une convention entre le propriétaire et le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Pour les aménagements réalisés en milieu souterrain, le Comité Départemental de Spéléologie sera associé. Les projets d'aménagements proposés seront accompagnés d'actions de sensibilisation du public (ligne d'action I) et de suivis des populations (ligne d'action J)

Mesure C.3

Accompagnement des démarches de conciliation
des usages en milieu souterrain

C.1**Réalisation d'aménagements en faveur des chauves-souris en milieu souterrain**

Code Action	N23Pi/N26Pi
Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation
Habitats et espèces concernés	Grottes non exploitées par le tourisme (8310), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minoptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental de spéléologie, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Préserver ces espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
- Expérimenter le renforcement des populations locales de ces espèces par l'aménagement de site potentiellement favorables.

Descriptif :

Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement en faveur des chauves-souris sur des sites potentiels ou avérés de reproduction ou d'hibernation des populations du site.

Ces actions pourront comprendre :

Si les enjeux permettent l'ouverture de la grotte au public :

- L'aménagement d'une entrée de grotte pour limiter la fréquentation humaine pendant la période d'occupation par les chauves-souris
- La définition de dates d'ouverture et de fermeture selon les enjeux de la grotte et sa fréquentation par les chauves-souris
- L'installation d'un panneau d'information
- La pose d'un écomètre

Si les enjeux ne permettent pas l'ouverture de la grotte au public :

- Mise en défens de la grotte, soit par :
 - La pose d'une grille à barreaux horizontaux
 - La mise en place d'un périmètre de protection grillagé

Ces actions pourront être réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 Ni-agricole Ni-forestier, ou de chantiers participatifs encadrés par la structure animatrice.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation des travaux d'aménagement					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Cette action sera financée au coût réel sur devis	

--	--

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I. – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53 %	47 %				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien voir augmentation du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site ;	Nombre de contrats Natura 2000 signés ; Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation identifiés sur le site

C.2

Réalisation d'aménagements en faveur des chauves-souris en milieu bâti

Code Action	N23Pi
Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental de spéléologie
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ces espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
- Expérimenter le renforcement des populations locales de ces espèces par l'aménagement de site potentiellement favorables.

Descriptif :

Action	Engagements
OptionC.2.a	Réalisation d'aménagements pour la protection de chauves-souris
	<p>Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement en faveur des chauves-souris sur des sites avérés de reproduction ou d'hibernation.</p> <p>Ces actions pourront comprendre :</p> <p>Si les pièces fréquentées par les chauves-souris (combles, caves,...) ne sont pas utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de petits aménagements (protection du plancher) <p>Si les pièces fréquentées par les chauves-souris (combles, caves,...) sont utilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'aménagements spécifiques (séparation, caissons,...) <p>Si des travaux sont prévus dans les pièces fréquentées par les chauves-souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention hors de la période de présence des individus • Utilisation de matériaux non traités, mise en place de faux liteaux,... • Maintien des accès extérieur-intérieur
OptionC.2.b	Réalisation d'aménagements pour l'installation d'une colonie de chauves-souris
	<p>Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement sur des sites favorables à l'installation de colonies de reproduction ou d'hibernation de chauves-souris.</p> <p>Ces actions pourront comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'accès lors d'une rénovation de toiture (ex : pose d'une chiroptière) • Mise en place de gîtes artificiels à chauves-souris <p>Les travaux devront être réalisés hors de la période de présence des individus. Des matériaux non traités devront être utilisés pour les aménagements directement au contact</p>

	avec les individus
--	--------------------

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation des travaux d'aménagement					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Cette action sera financée au coût réel sur devis	

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I. – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53 %	47 %				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Option C.2.a - Protection

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien voir augmentation du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site	Nombre de contrats Natura 2000 signés ; Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation identifiés sur le site.

Option C.2.b - Installation

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Installation de nouvelles colonies de reproduction ou d'hibernation	Nombre de contrats Natura 2000 signés ; Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation potentiels identifiés sur le site

C.3**Accompagnement des démarches de conciliation
des usages en milieu souterrain**

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation
Habitats et espèces concernés	Grottes non exploitées par le tourisme (8310), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comités régional et départemental de spéléologie, Conseil départemental du Lot, clubs sportifs, associations naturalistes, DDCSPP, propriétaires de grottes
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris dans les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional ;
- Poursuivre et améliorer les partenariats développés avec les spéléologues et le comité départemental de spéléologie pour faire la veille sur la présence de chauves-souris dans les grottes où la spéléologie est pratiquée ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites de spéléologie en développement.

Descriptif de l'action:

Le développement des activités de pleine nature (dont fait partie la spéléologie) est l'un des outils de la politique touristique du Parc naturel régional. Cependant, ce dernier accorde une attention particulière à la façon dont ces activités se pratiquent au sein des zones d'intérêt écologique majeur, ainsi qu'aux éventuelles nuisances qui peuvent en découler pour la faune et la flore remarquables, en particulier le risque de mortalité des chauves-souris par sur-fréquentation des cavités lors des périodes de reproduction ou d'hibernation.

Ces nuisances sont le plus souvent le fait du manque d'information des usagers et sont rarement provoquées de manière délibérée.

Afin de concilier la pratique et le développement de la spéléologie avec les enjeux de conservation des chiroptères sur les sites Natura 2000 de son territoire, le Parc souhaite poursuivre et améliorer le partenariat engagé avec le Comité Départemental de Spéléologie pour faire la veille sur les colonies de chauves-souris présentes dans les grottes où la spéléologie est pratiquée.

Cette veille consiste à : chaque année, et pour chaque période d'hibernation et de reproduction, communiquer auprès des spéléologues les grottes dans lesquelles une colonie est installée entraînant de fait la non utilisation de la grotte à la période considérée.

L'animateur du site accompagne ce dispositif de veille par la tenue d'une réunion annuelle afin de recueillir et évaluer les marges d'amélioration possibles de l'action, voire pour faire émerger de nouvelles actions de protection des colonies : fermeture définitive d'une grotte, mise en place de formations auprès des pratiquants, etc.

Descriptif de la démarche :

- o Veille annuelle à chaque période de reproduction et d'hibernation d'une colonie dans une grotte et communiquer auprès des spéléologues la liste des grottes dont l'accès est interdit dès lors qu'une colonie est présente

- Réunion annuelle des partenaires pour évaluer les marges d'amélioration du système de veille

[Eventuellement, ce partenariat peut déboucher à terme sur l'élaboration d'une **charte de bonnes pratiques de la spéléologie**.

- Cette charte aurait pour objectif de concilier le maintien, voire le développement de l'activité spéléologique et la préservation des colonies de chauves-souris recensées dans le milieu souterrain.
- Outil non réglementaire, la charte énoncerait un certain nombre de règles de bonne conduite lors de la pratique de la spéléologie, définies en concertation.
- Sur les sites où les enjeux patrimoniaux sont importants, ces recommandations devraient être combinées avec des mesures de gestion contractualisables (mesure C.1 et C.2).]

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Veille et réunions avec les différents partenaires					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Veille sur l'installation d'une colonie dans une grotte	-
Réunion annuelle de bilan de l'année de veille	1 j x 250 €
	TOTAL :
	250,00 x 6 ans = 1 500,00 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I. – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs*.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	795 €	705 €					1 500 €
%	53 %	47 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire recensées lors de l'état des lieux Responsabilisation des spéléologues lors de la pratique de leur activité	Nombre de partenaires impliqués dans la démarche Réunion annuelle

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION D – Protection des milieux rocheux remarquables

Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux, des chiroptères et espèces rupestres d'intérêt communautaire du site.

Mesures D.1

Accompagnement des démarches de conciliation des usages en milieu rupestre

Les milieux rocheux se prêtent difficilement à l'application de mesures de gestion. Sur ces milieux naturels, il s'agit surtout d'encadrer le développement des pratiques sportives et de sensibiliser les pratiquants.

D.1**Accompagnement des démarches de conciliation des usages en milieu rupestre**

Ligne d'action/Mesure	D – Protection des milieux rocheux remarquables
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectif de gestion visé	Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	Falaises (8210), Faucon pèlerin (A103), Hibou grand-duc (A215)
Zone d'application	Ensemble des sites Natura 2000 FR7300902, FR7300910, FR7300912, FR7300913
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental d'escalade du Lot, ONCFS du Lot, Parc naturel régional des Causses du Quercy, DDCSPP, DDT du Lot, CAF Figeac, clubs d'escalade
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Préserver ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site ;
- Mettre en place et animer un développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites d'escalade en développement.

Descriptif des engagements :

La majorité des falaises du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont situées dans des sites Natura 2000 [sites FR7300902 « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou », FR7300910 « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires », FR7300912 « Moyenne vallée du Lot inférieure », FR7300913 « Basse vallée du Célé »]. Un plan de développement raisonné de l'escalade pour l'intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans les pratiques de cette activité et dans son développement futur, a donc été mis en place à l'échelle du territoire du Parc.

Une **charte de bonnes pratiques** a été élaborée en concertation avec le Comité départemental d'Escalade du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la DDT du Lot, la DREAL Midi-Pyrénées, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, la LPO Lot, le Conseil Départemental du Lot, l'Agence de Développement Touristique du Lot, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les clubs et professionnels de l'escalade. Cette charte a été signée en 2010.

Cette Charte prévoit notamment la **réalisation d'état des lieux pré-équipement ou diagnostic écologique avant la mise en place de nouvelles voies d'escalade**. Ce diagnostic doit être établi par le Parc, l'animateur du site (dans le cas de la Moyenne vallée du Lot inférieure), de l'ONCFS, et des porteurs de projets.

Pour accompagner la mise en œuvre de la Charte, d'autres outils seraient à mettre en place :

- Permettre à d'autres structures de signer la charte des bonnes pratiques, notamment les clubs d'escalade et le CAF de Figeac, de manière à ce que les outils de cette charte soient mieux connus, et à terme mieux déployer dans le département,
- Etendre la charte des bonnes pratiques aux activités de *high-line*, *slack-line* et *via ferrata* qui se développent sur le territoire,
- Développer un outil partagé de suivi de la biodiversité rupestre : le suivi pourrait être réalisé par les naturalistes, les grimpeurs. Cet outil partagé présenterait une localisation des espèces et des équipements sur photographie aérienne intégrées dans un logiciel de cartographie SIG. Il serait partagé via une plateforme informatique avec différents niveaux d'accès aux données selon leur sensibilité.

Il s'agit également de réinstaurer une réunion annuelle du groupe de travail « escalade » de manière à ce que chacun puisse exprimer ses besoins, à pouvoir faire le bilan du suivi des espèces, le bilan des voies aménagées, etc.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Accompagner la mise en œuvre de la Charte					

Nature des dépenses :**Coûts en € TTC**

-

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%							-

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des couples d'oiseaux d'intérêt communautaire rupestres recensés lors de l'état des lieux du site ; Maintien des surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire 8210 sur le site.	1 réunion annuelle du groupe de travail « escalade » Ouverture de la charte à d'autres activités et à d'autres signataires Mise en place de l'outil partagé de suivi de la biodiversité rupestre

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION E – Gestion des milieux et des espèces aquatiques

Ensemble des mesures contribuant à la gestion des milieux et des espèces aquatiques.

La préservation des habitats et des espèces aquatiques dépend étroitement de la qualité de l'eau. A ce titre, une attention particulière doit être portée sur la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et non collectif des communes riveraines du Célé. Toutefois, les bénéficiaires des contrats Natura 2000, à savoir les propriétaires non exploitants, les associations ou les collectivités ne peuvent qu'influer légèrement sur la qualité de l'eau s'ils respectent la réglementation en vigueur.

L'objectif d'amélioration ou de préservation de la qualité de l'eau doit être recherché à l'échelle du bassin versant du Célé. Il est donc demandé que cet objectif soit pris en compte dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Célé.

Mesures E.1

Entretien et stabilisation des formations rivulaires : entretien de la ripisylve et enlèvement raisonné des embâcles

Mesures E.2

Restauration et entretien de mares

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

E.1**Restauration et entretien de ripisylve et enlèvement raisonné des embâcles**

Code action	N11Pi, N11R, F06i
Ligne d'action/Mesure	E - Gestion des milieux et des espèces aquatiques
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 EO), Loutre d'Europe (1355), Cordulie splendide (1036), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Toxostome (1126)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Parc naturel régional des Causses du Quercy
Partenaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAEC, SMBRC, Agence de l'eau
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Favoriser des pratiques de gestion des berges et de la ripisylve adaptées aux espèces citées précédemment.
- Prévenir toute atteinte et dégradation des berges et de la ripisylve.

Descriptif :

Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau.

Ces mesures de gestion sont principalement traitées dans le cadre du Contrat de Rivière SAGE Célé porté par le SMBRC.

L'animateur du site peut également développer cette action lors de remontées d'enjeux ponctuels, notamment sous forme de coordination de chantiers participatifs.

Ces actions pourront être réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 Ni-agricole Ni-forestier, de contrat forestier, ou de chantiers participatifs encadrés par la structure animatrice.

3 options possibles, complémentaires

Socle commun	Engagements généraux	Coûts en € TTC
	<p><u>Condition d'éligibilité :</u> Réalisation d'un projet préalable précis (schémas sur la localisation des zones à travailler, techniques mises en œuvre, matériel à utiliser, plantations éventuelles, entretien...) à soumettre à l'avis d'un technicien agréé. Le projet devra être compatible avec les préconisations du plan de gestion des milieux aquatiques alluviaux du Célé. Suivi des interventions par le technicien : deux passages (années 1 et 4).</p> <p><u>Obligations (Engagements non rémunérés) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'intervenir dans le lit mineur sans autorisation de la police de l'eau et préconisations de la structure animatrice sur le site • Interdiction de planter des peupliers, du robinier faux acacia et des résineux. (Datura, Renouée, ...) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de réaliser des aménagements importants du cours d'eau et des berges (recalibrages, artificialisation,...). • Interdiction d'utiliser des produits phytocides ou phytosanitaires. • Interdiction de dessoucher. • Maintien des arbres morts sécurisés (sauf en cas de risques liés à la sécurité des biens et des personnes). • Intervention à partir de la berge, d'un seul côté, sauf en cas d'inaccessibilité de la berge opposée. • Préservation du substrat du fond du lit mineur de la rivière et du sol des berges. • Respect des périodes d'intervention préconisées par le technicien. • Interdiction d'utiliser une épareuse. • Interdiction d'utiliser un paillage plastique. 	
Options E.1.a	Entretien de ripisylve (N11R ou F06i)	Coûts en € TTC
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de la ripisylve <ul style="list-style-type: none"> ○ Abattage et élagage sélectifs des arbres selon les prescriptions du technicien. ○ Tous engins et techniques seront définis lors de l'élaboration du projet. • Régulation des espèces envahissantes (renouée du japon, datura,...) selon préconisations du technicien. . <p>Cas particulier des parcelles exploitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation de maintenir ou de mettre en place une bande enherbée le long du cours d'eau • Mise en défens temporaire ou permanente des berges si la parcelle qui longe le cours d'eau est pâturée. 	coût réel
Option E.1.b	Restauration de ripisylve (N11Pi)	
	<p>Restauration et plantation : Reconstitution d'un cordon rivulaire d'au moins 5 mètres Dont au moins 3 mètres de ripisylve depuis le bord du cours d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après reconstitution, la plantation doit atteindre 500 plants vivants par hectare à la fin du contrat, soit 15 plans pour une bande de 50 mètres de long. • Plantation d'espèces locales arbustives et arborescentes (aulne, frêne, saule, chêne pédonculé,... en s'efforçant de diversifier les plantations.) • Obligation de mettre en défens les plantations pendant deux années au minimum • Obligation d'entretien des plantations Obligation d'implanter des jeunes plants (de moins de 4 ans). 	coût réel
Option E.1.c	Enlèvement raisonné des embalces, intervention ponctuelle dans le lit mineur	
	<p>Le projet préalable devra préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les embâcles et/ou atterrissements à conserver ou à enlever • La nécessité de scarifier certains tronçons pour favoriser les zones de reproduction des salmonidés (en cohérence avec le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion de la ressource piscicole). • La période d'intervention (hivernale) 	coût réel

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coût réel

Coûts en € TTC

-

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectif.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
%	53%	47%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Entretien de plusieurs dizaines de mètres linéaires de berge ou de ripisylve Restauration de plusieurs dizaines de mètres linéaires de berge ou de ripisylve	Linéaire de berge ou de ripisylve entretenu ou restaurer Nombre d'embâcle enlevés

E.2

Restauration et entretien de mares

Code action	N09Pi, N09R, F02i
Ligne d'action/Mesure	E - Gestion des milieux et des espèces aquatiques
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflora et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130), eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (3140), lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (3150), Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Parc naturel régional des Causses du Quercy
Bénéficiaires	Propriétaires (particuliers ou collectivités), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à la souscription de MAE.TER
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Restaurer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir les points d'eau sur le Causse (zone de biodiversité, zone d'abreuvement de la faune sauvage et du bétail)
- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à la création et à la restauration de point d'eau d'intérêt communautaire.
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à restaurer et à préserver leur patrimoine naturel (habitats et espèces d'intérêt communautaire).
- Favoriser une mosaïque de milieu naturel.

Ces actions pourront être réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou de chantiers participatifs encadrés par la structure animatrice.

Descriptif :

Avant toute intervention sur une mare, il y a obligation de réaliser un pré-diagnostic avec l'appui de la structure animatrice qui précisera notamment :

- le niveau d'intervention (restauration douce ou lourde)
 - l'environnement de la mare : prairies, bois, cultures, réseau de points d'eau,
 - l'alimentation de la mare : source, ruisseau, ruissellement
 - le régime hydrique de la mare : en eau toute l'année ou sèche en été
 - la qualité de l'eau : analyse visuelle sur les indicateurs d'eutrophisation, la limpidité, la couleur
 - le degré de fermeture,
 - la profondeur et dynamique : comblement
 - la fonction de la mare
 - les espèces de flore et de faune présentes
- Cas particulier des parcelles pâturées :
Organiser le pâturage pour concilier les objectifs de conservation et les pratiques agricoles

Documents et enregistrements obligatoires :

- Plan de localisation des parcelles.
- Photo de l'initial.
- Enregistrement des interventions : dates et natures des interventions.
- Factures pour les travaux réalisés par l'entreprise.

Engagements non rémunérés

- Pas de boisement.
- Ne pas introduire de poissons ou d'autres espèces (animales ou végétales) non indigènes dans les mares à restaurer.
- Les interventions devront avoir lieu entre le 15 septembre et la fin février.
- Ne pas utiliser d'herbicides sur la bande enherbée.
- Ne pas fertiliser et appliquer de produits phytosanitaires sur une distance minimum de 5 m.
- Réaliser une pêche de sauvegarde de la petite faune aquatique avant intervention

2 options possibles

Option E.2. a	Restauration lourde, rétablissement de mare = N09Pi, F02i	Coût € TTC
	<ul style="list-style-type: none"> • Curage à partir du 15 septembre, jusqu'en mars maximum • Evacuation des résidus • Reprofilage si nécessaire (1 pour les 5 ans), selon les préconisations du diagnostic • Travaux d'étanchéité si nécessaire • Débroussaillage si nécessaire avec brûlage sur place des rémanents 	coût réel
Option E.2. b	Entretien et Restauration douce de mare = N09R	
	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un désenvasement partiel de la mare si nécessaire • Reprofilage ponctuel si nécessaire pour restaurer une partie de berge endommagée, selon les préconisations du diagnostic • Procéder à un désenvasement de la mare si nécessaire ; • Evacuation des résidus • Régalage des produits sur la parcelle ; <p>Traitement des berges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la flore sur la plus grande partie de la berge ; • Débroussaillage si nécessaire • Fauche annuelle à l'automne de 50% de la surface des abords ; • Mise en défens si pâturage et/ou abreuvement de 2/3 du périmètre de la mare. 	coût réel ou sur barème : 83 € HT / mare/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coûts en € TTC

Coût réel

–

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I– *Animation et mise en œuvre du DOCOB*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	53%	47%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Retour au bon équilibre écologique des mares restaurées et entretenues	Nombre de mares restaurées Nombre de mares entretenues

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION F – Gestion des milieux forestiers

Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA.

Mesures F.1

Réalisation de diagnostics forestiers individuels nécessaire avant la réalisation des autres mesures de ce volet

Mesures F.2 à F.5

Mesure d'incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site.

F.1**Réalisation de diagnostics forestiers individuels****Ligne d'action/Mesure**

F – Gestion des milieux forestiers

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	
Habitats et espèces concernés	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site, hors contexte agricole
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, Organisme forestier (ONF, CRPF, etc)
Bénéficiaire	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations, toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement d'une MAEC
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces
- Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
- Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels
- Adapter la mise en œuvre des actions forestières à chaque propriété afin d'optimiser leur efficacité.

Descriptif des engagements :

Cette action se réalise sur des parcelles forestières, non déclarées à la PAC.

Première phase : élaboration d'un projet

Après visite sur le terrain, un technicien fournira au propriétaire les éléments d'un projet de contractualisation :

- types de mesures DOCOB applicables sur sa propriété,
- avant-projet, sur plan, de délimitation de surfaces contractualisables par type de mesure,
- estimation des éléments financiers d'un contrat,
- le cas échéant, d'autres recommandations techniques particulières et notamment le rappel des pratiques forestières et agricoles ayant permis le maintien des habitats dans un état de conservation favorable et qui permettent le renouvellement des peuplements forestiers.

Si nécessaire, l'appui d'une expertise naturaliste ou/et agricole pourra être sollicité.

Deuxième phase : repérage et contractualisation

Le propriétaire et le technicien identifieront sur le terrain les arbres et/ou délimiteront les îlots de sénescence à contractualiser.

Le technicien établira avec le propriétaire les éléments de la contractualisation.

A titre d'information, le technicien fournira au propriétaire un compte rendu technique des interventions sylvicoles et/ou pastorales conseillées sur les parcelles concernées.

Lorsque c'est possible, seront encouragés les traitements sylvicoles irréguliers permettant le renouvellement des peuplements forestiers.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
<p>Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (estimation difficile du nombre de dossiers potentiels).</p> <p>Estimation du coût total de l'action : Diagnostic forestier par projet de dossier : 2 j x 560 € Coût total par dossier:</p>	1 120 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Diagnostic réalisé avant chaque contrat concernant les mesures du volet F.	Nombre de diagnostics réalisés Nombre de diagnostic débouchant sur une contractualisation Surfaces engagées

F.2**Favoriser le développement de bois sénescents**

Code action	F12i
Ligne d'action/Mesure	F – Gestion des milieux forestiers

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	
Habitats et espèces concernés	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site, hors contexte agricole

Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, Organisme forestier (ONF, CRPF, etc)
Bénéficiaire	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations, toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement d'une MAEC
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
- Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire
- Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels
- Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

**La mesure F.1 (Diagnostic) doit obligatoirement être réalisée au préalable.
Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée des mesures F.3 à F.5.**

**L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans.
Un seul contrat par parcelle cadastrale est autorisé par période de 30 ans.**

Parcelle éligibles :

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture ne sont pas éligibles : réserve intégrale ou parcelles non accessibles (présentant une pente supérieure à 70% et dont la distance de débardage est supérieure à 1000 mètres).

Objets de contrôle :

Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain. Il est admis que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis, ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties aériennes maintenues au sol qui valent engagement. Ces parties peuvent être démantelées, rangées ou mises en tas si le propriétaire le souhaite.

Action	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
--------	-------------------------	-------------------

Option F.2.a	« Préserver des vieux arbres disséminés, identifiés favorables »	
	<ul style="list-style-type: none"> - Prioritairement habitat avéré (cavité et terreau) favorable à l'espèce. - Cavité potentiellement intéressante. - Arbres intéressants avec en priorité les arbres de gros diamètre. • Ces arbres devront avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1.30 m du sol, sauf exception. En effet, pour le Taupin violacé il sera possible, lorsque la situation l'exige absolument, de contractualiser des arbres dont le diamètre est inférieur à 40 cm présentant une cavité basse ou une blessure à la base du tronc. • Les volumes seront au minimum de 5 m³/ha de bois fort (découpe diamètre 7 cm). • L'engagement contractuel portera sur une durée d'immobilisation, de la valeur du bois en début d'engagement, de la valeur forfaitaire du fonds, d'un taux d'actualisation. • Le repérage des arbres se fera lors du diagnostic forestier individuel. <p>Les arbres ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.</p>	<p>Plafond d'aide : 2000 € par ha engagé</p> <p>Montant forfaitaires dépendant du diamètre et de l'essence de l'arbre visé :</p> <p>entre 31 € et 200 €/arbres</p>
Option F.2.b	« Préserver à l'intérieur d'îlots de sénescence des vieux arbres identifiés favorables »	
	<p><i>=action qui complète l'option a, et permet de contractualiser en plus l'espace entre les arbres engagés en F.2.a.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'îlots de sénescence sylvicoles contenant des arbres de diamètre supérieur à 40 cm à 1.30 mètres du sol avec : - Prioritairement habitat avéré (cavité et terreau) favorable à l'espèce. - Cavité potentiellement intéressante. - Ilot de 0.5 ha minimum <p><u>Ces îlots pourront également intégrer des arbres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De diamètre supérieur à 40 cm avec blessures ou fissures ou grosses branches mortes. - De diamètre inférieur à 40 cm avec habitat avéré (cavité et terreau). - De diamètre inférieur à 40 cm avec cavité. • Dans ces bouquets, les arbres ne seront pas du tout exploités pendant la durée de 30 ans. La délimitation sera effectuée suite au diagnostic forestier individuel (voir fiche action B.3.1). • Les volumes seront au minimum de 5 m³/ha de bois fort (découpe diamètre 7 cm). • L'engagement contractuel portera sur une durée d'immobilisation, de la valeur du bois en début d'engagement, de la valeur forfaitaire du fonds, d'un taux d'actualisation. • Le repérage des arbres se fera lors du diagnostic forestier individuel. <p>Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieure de l'îlot pendant 30 ans.</p>	<p>Plafond d'aide : 2000 € par ha engagé</p> <p>Montant forfaitaires dépendant du diamètre et de l'essence de l'arbre visé :</p> <p>entre 26 € et 200 €/arbres</p>

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive sur les 5 années					

Nature des dépenses :**Coûts en €
TTC**

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et le montant du barème et le plafond d'aide par projet seront fixés par arrêté préfectoral).

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés. • Surface et nombre d'îlots engagés. • Nombre d'arbres engagés

F.3**Travaux de marquage, d'abattage et de taille selon une logique non productive**

Code action	F05
Ligne d'action/Mesure	F – Gestion des milieux forestiers

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	
Habitats et espèces concernés	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site, hors contexte agricole

Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, Organisme forestier (ONF, CRPF, etc)
Bénéficiaire	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations, toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement d'une MAEC
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
- Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels
- Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :**Objets de contrôle :**

- Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain. Il est admis que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties aériennes maintenues au sol qui valent engagement
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
Option F.3.a	« Favoriser les anciennes pratiques d'émondage ou de taille en têtard, ou taille de formation »	
	<ul style="list-style-type: none"> - Ces pratiques sont contractualisables dans les haies arborées, les lisières ou sur les arbres isolés. - Les frais d'expert et d'études sont contractualisables. <ul style="list-style-type: none"> • Coupe sélectives d'arbres • Débroussaillage, broyage • Elimination des envahissantes • Emondage, taille têtard et taille de formation 	Montant maximum de l'aide : 7525 €/ha travaillé
option F.3.b	« Favoriser la création de cépées »	Ou 920 €/arbres pour

	<ul style="list-style-type: none"> • Les rejets de cépées devront être protégés (mise en défens ou protection individuelle ou pression pastorale approprié) afin d'assurer leur développement. • Lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un réel danger pour le milieu (habitat, incendies, attaque d'insectes), l'enlèvement et le transfert des produits de la coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. • Les frais d'expert et d'études sont contractualisables. 	les opérations ponctuelles
--	---	----------------------------

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive sur les 5 années					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
<p><i>Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et coût réel)</i></p> <p align="right">Coût total par dossier:</p>	<p align="center">€</p>

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés. • Surface et nombre d'îlots engagés. <p>Nombre d'arbres contractualisés.</p>

F.4

Travaux irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

Travaux de taille et/ou travaux de marquage et abattage

Code action	F15i
Ligne d'action/Mesure	F – Gestion des milieux forestiers

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	
Habitats et espèces concernés	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site, hors contexte agricole
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, Organisme forestier (ONF, CRPF, etc)
Bénéficiaire	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations, toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement d'une MAEC
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
- Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels
- Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement (dégagement de taches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes herbacées et arbustives, protection individuelles, etc

Descriptif des engagements :

Objets de contrôle :

- Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain. Il est admis que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties aériennes maintenues au sol qui valent engagement
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Action	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
	<p align="center">« Favoriser l'irrégularisation de peuplement »</p> <p>L'état d'irrégularisation à obtenir et la surface concernée seront définis par le technicien en relation avec le propriétaire, en prenant compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nature des espèces à favoriser ; • structure et composition du peuplement forestier ; • volume sur pied (il faudra se référer aux marges de volume qui seront définies régionalement par grand type de contexte) ; • souci de renouvellement du peuplement forestier. <p>Les travaux accompagnant le renouvellement du peuplement forestier</p>	<p>Montant maximum de l'aide : 1100 €/ ha engagé</p> <p>Dont 100 € / ha pour la maîtrise d'œuvre</p>

	(nettoyements, protections, ...) pourront être soutenus financièrement. <ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'expert et d'études sont contractualisables. 	
--	---	--

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive sur les 5 années					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
<p><i>Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et coût réel)</i></p> <p align="right">Coût total par dossier:</p>	€

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Peuplements forestiers le plus diversifié possible	Nombre de contrats signés.

F.5**Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire**

Code action	F10i
Ligne d'action/Mesure	F – Gestion des milieux forestiers

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	
Habitats et espèces concernés	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site, hors contexte agricole

Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, Organisme forestier (ONF, CRPF, etc)
Bénéficiaire	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations, toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement d'une MAEC
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAE

Objectifs :

- Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
- Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels
- Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement (dégagement de taches de semis acquis, lutte contre les espèces concurrentes herbacées et arbustives, protection individuelles, etc

Descriptif des engagements :Objets de contrôle :

- Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain. Il est admis que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties aériennes maintenues au sol qui valent engagement
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements relatifs à l'action « Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire » :

- Mise en défens des rejets de cépées après exploitation d'arbres, ou de semis.
- Les coupes ne concerneront pas les arbres contractualisés dans le cadre des mesures B.3.2.
- Le bois coupé pourra être utilisé.

Opérations éligibles :

- fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture,
- le pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat,
- le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture,
- le remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation,
- études et frais de port.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Contractualisation progressive sur les 5 années

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
<i>Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et coût réel)</i>	Coût réel
Coût total par dossier:	€

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	53%	47%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés.

AXE II – MESURES CONNEXES : SENSIBILISATION et COMMUNICATION

LIGNE D’ACTION G – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d’information du public pour la mise en œuvre du document d’objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Mesures G.1

Création et diffusion d’outils de valorisation des sites Natura 2000 du Lot

Mesures G.2

Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d’objectifs sont estimatifs et maximaux.

G.1**Création et diffusion d'outils de valorisation
des sites Natura 2000 du Lot****Ligne d'action/Mesure**

I – Mise en valeur du patrimoine naturel

Objectif général visé	Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectifs de gestion visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Prestataire / structure(s) animatrice(s), structure proposant des outils de communication (département, SMBRC, ENS, etc)
Bénéficiaires	Tous publics
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) et les partenaires de l'actualité du site ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;
- Réaliser des outils de communication et les diffuser auprès des professionnels de sports de pleine nature

Descriptif des engagements :

L'objet est de créer des outils communs de sensibilisation des publics aux richesses naturelles des sites Natura 2000 du territoire du Parc.

Réalisation d'un bulletin de liaison : « De Site en Site »

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 12 pages, en quadrichromie, sur papier recyclé, et diffusion dans tous les foyers des communes concernées par un site Natura 2000 du territoire du Parc ainsi qu'aux partenaires et élus, soit 12 000 exemplaires.

Réaliser un bulletin de liaison pour l'ensemble des sites situés sur le territoire du Parc naturel régional.

Elaboration d'outils de sensibilisation aux richesses naturelles des sites :

- livret « Découvrir... »,
- expositions,
- jeux pédagogiques,
- outils spécifiques pour une activité de sport et loisir de pleine nature...

Démarche de travail pour élaborer ces outils :

Un groupe de travail sera mis en place afin d'élaborer ces outils en concertation :

- Organisation de réunions pour définir la forme et le contenu de l'outil
- Choix de prestataires pour la conception graphique, l'impression, la commande d'illustrations
- Suivi de la conception de l'outil
- Organisation de journées de sensibilisation/formation sur le terrain pour déployer l'outil, permettre son appropriation par les partenaires et/ou les professionnels de sports de pleine nature

Exemple :

- Elaboration d'un outil de communication à embarquer à bord des canoës pour sensibiliser les pratiquants de canoës aux richesses naturelles du Célé et aux gestes de bonne conduite.
- Elaboration de Livrets « Découvrir... » sur les richesses naturelles des rivières, des forêts.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Selon les projets					

Nature des dépenses :**Coûts en € TTC**

Livret « découvrir... » de 36 pages format A5, quadrichromie Organisation de réunions du groupe de travail Rédaction des contenus Organisation du choix de prestataires (marché public) Conception graphique Impression en 3 000 exemplaires Commande d'illustrations (photos, dessins, schémas) Suivi des prestataires <p style="text-align: right;">Total livret :</p>	2j x 250 € 10 j x 250 € 1 j x 250 € 2 000 € 2 500 € 2 000 € 1 j x 250 € <p style="text-align: right;">10 215 €</p>	
Edition du bulletin annuel De Site en Site Natura 2000 Rédaction des contenus Organisation du choix de prestataires (marché public, etc) Conception graphique Impression en 12 000 exemplaires Diffusion dans les foyers (boîtes aux lettres) <p style="text-align: right;">Total bulletin De Site en Site Total sur 6 ans</p>	8 j x 250 € 2 j x 250 € 1 500 € 4 500 € 2 500 € <p style="text-align: right;">11 000 € 66 000 €</p>	
Création d'un outil embarqué à bord des canoës – 10 Fiches plastifiées, reliées par vis (style nuancié, anti UV), format A5 Organisation de réunions du groupe de travail Rédaction des contenus Organisation du choix de prestataires (marché public, etc) Conception graphique Impression en 500 exemplaires Suivi des prestataires Organisation d'une journée de présentation de l'outil pour appropriation par les professionnels <p style="text-align: right;">Total outil canoës</p>	2j x 250 € 10 j x 250 € 1 j x 250 € 1 740 € 4 860 € 1 j x 250 € 1 jour x 500 € <p style="text-align: right;">10 550 €</p>	
Total action sur 6 ans:		86 770 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	45 988.1 €	40 781.9 €				86 770 €
%	53%	47%				100%

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Création et diffusion d'outils de communication	Nombres d'outils de communication créés
Création et diffusion du bulletin de Site en Site	Nombres de bulletin de Site en Site créés

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / – Information, sensibilisation générale
Objectif général visé	Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectifs de gestion visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Structure(s) animatrice(s), structures proposant des animations (Département (ENS), CPIE, LPO Lot, associations naturalistes...)
Bénéficiaires	Tous publics
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Informer les élus, les habitants, le grand public et les touristes sur le dispositif Natura 2000, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000
- Inciter le grand public et les touristes à adopter un comportement respectueux de ce patrimoine
- Informer les membres des COPIL des actions et des modes gestion applicables sur les sites

Descriptif des engagements :

Mise en œuvre de réunions entre les Présidents de COPILs

Une des volontés des Présidents de COPIL est d'être impliqués en amont de l'élaboration des programmes d'actions. Il est donc important de les associer, autant que possible, en amont de l'élaboration des futurs programmes, afin qu'ils valident les grands axes de travail à mener sur les 6 sites Natura 2000 animés par le Parc. Ces échanges sont également l'occasion pour les Présidents de faire remonter aux animateurs leurs interrogations ou leurs souhaits quant à des actions à mettre en œuvre. Les Présidents de COPILs seront également associés par l'animateur à des moments jugés importants pour l'animation du site : des groupes de travail pour le montage d'une action, le choix du contenu du Bulletin De Site en Site, etc.

Mise en œuvre de journées d'échanges entre les membres des COPILs : les Journées « Inter-Copils »

Il s'agit de mettre en place un cycle de journées techniques baptisées les « **Journées Inter-Copils** » sur les sites Natura 2000 du Département du Lot, afin d'engager une dynamique collective entre les membres des différents comités de pilotage. Ces journées pourront être co-organisées par les différentes structures animatrices. Les thématiques choisies devront répondre à un besoin ressenti sur le territoire, par exemple exprimé auprès des présidents de COPIL, des élus, des gestionnaires, etc.

Exemple de thèmes possibles :

- Journées techniques sur la gestion d'un milieu (ripisylve, pelouse sèche, etc) ou d'une espèce (Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, etc)
- Journées d'information sur un outil propre à Natura 2000 (évaluations d'incidences, contrats, etc)

Mise en œuvre d'animations, de sorties nature, ou de grand évènement fédérateur

- Des sorties nature peuvent être organisées pour présenter les espèces, les habitats d'intérêt communautaire et leurs modes de gestion au grand public, aux scolaires, etc.
Afin de toucher un public plus large, il pourra être organisé un grand évènement fédérateur autour de la Nature et de Natura 2000. Cet évènement pourrait être co-organisé avec les structures travaillant dans ce domaine de l'environnement dans le Lot : le Conseil Départemental du Lot, la LPO Lot, les membres du Réseau Doline du Parc, les associations naturalistes, etc.

Doter les professionnels de sports et loisirs de pleine nature de connaissances naturalistes pour informer et sensibiliser leur clientèle à la préservation du patrimoine naturel.

Activités sportives et de loisirs visées : pêche, canoë-kayak, escalade, spéléologie, randonnée pédestre, équestre, VTT, parcours aventure, plongée spéléo, via ferrata, slake-line.

- Organisation de sessions de formation
- Suivi individuel et collectif des professionnels

En fonction des besoins en formation identifiés, le recours à des prestataires pourra être envisagé.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animations : selon les projets et les demandes spontanées (1 par site et par an) Fête de Natura 2000 : 1 tous les 2 ou 3 ans Journées Inter-Copils : 2 /an Réunions des Présidents de COPIL : 2 /an Formations à destination des professionnels de sports de pleine nature : selon les projets et demandes locales					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Organisation de la fête de Natura 2000 (1 évènement tous les 2 ou 3 ans) Organisation de l'évènement Publicité : encart dans la roulotte sur 1/2 page Conception graphique des affiches et flyers Impression 2000 flyer et 30 affiches pour abri-bus Intervention d'animateurs <p style="text-align: right;">Total Fête Natura 2000</p>	2j x 250 € 780 € 1 100 € 800 € 2j x 560 € 4 300 €
Organisation de journées de formation pour les professionnels de sport de pleine nature (1 formation tous les 2 ans) Organisation de sessions de formation Conception de formations Animation des formations Prestataires techniques / intervenants <p style="text-align: right;">Total Formations</p>	4 jours x 250 € 2 j x 250 € 1 000 € 2 500 €
Organisation d'animations nature 1 animation par an et par site soit 6 animations nature : 2 j x animation <p style="text-align: right;">Total animation nature par an</p>	12 j x 250 € 3 000 €
Réunions des Présidents de COPILs et Journées Inter-COPILs - 2 réunions des Présidents de COPILs par an : Préparation de la réunion : 0.5 j Animation de la réunion : 0.5 j <p style="text-align: right;">Total Réunions Présidents des COPILs par an</p> - 2 Journées « Inter-COPILs » par an : Préparation de la Journée : 1 j Animation de la Journée : 1 j Prestataires techniques / intervenants <p style="text-align: right;">Total Journées Inter- COPILs par an</p> <p style="text-align: right;">TOTAL démarche de sensibilisation annuelle (par an) TOTAL démarche de sensibilisation « ponctuelle »</p>	0.5 j x 2 x 250 € = 250 € 0.5 j x 2 x 250 € = 250 € 500 € / an 1 j * 2 * 250 € = 500 € 1 j * 2 * 250 € = 500 € 1 000 € 2 000 € 5 500 € 6 800 €

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action I – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (Feader)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
	6 519,00 €	5 781,00 €					12 300
%	53%	47 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une réunion annuelle entre les présidents de COPIL • Mise en place d'une -Journée Inter-COPILs par an • Mise en place de sorties nature, ou de manifestations • Mise en place d'une Fête de Natura 2000 • Mise en place de formations auprès des professionnels 	<p>Nombre de de réunion et d'évènements réalisés Nombre de professionnels formés</p>

AXE III – ACTIONS DE SUIVIS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION H

Suivis scientifiques des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de suivre et de quantifier l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (inventaires complémentaires, suivis, etc.)

Mesures H.1

Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Mesures H.2 à H.6

Etudes et suivis des espèces d'intérêt communautaire complémentaires à l'état des lieux

H.1

**Suivi et évaluation (analyse et cartographie)
de l'état de conservation des habitats naturels
d'intérêt communautaire du site.**

Ligne d'action/Mesure	H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
------------------------------	--

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats
Objectifs de gestion visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêts communautaire du site, notamment ceux ayant fait l'objet d'une contractualisation.
- Réaliser une nouvelle cartographie des habitats naturels pour évaluer leurs évolutions respectives (évolution depuis la cartographie des habitats naturels du site réalisée pour l'état des lieux).

Descriptif :

Cette étude concerne essentiellement les habitats dont le bilan cartographique (bilan quantitatif) peut être significatif.

Il s'agit de réaliser un diagnostic de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire à partir de la carte des habitats issue de l'état des lieux, et en s'appuyant sur les mises à jour régulières de la cartographie des habitats naturels réalisées avant chaque contractualisation (MAE, Contrats Ni-Ni).

(Certains habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés mais demeurant ponctuels: la végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210), les grottes non exploitées par le tourisme (8310), les tillaies (9180), ne pourront pas présenter d'évolution significative : seule d'éventuelles nouvelles données de ces habitats pourront être intéressantes.)

Cette étude permettra donc à la fois de faire évoluer la connaissance générale de la distribution des habitats naturels après plusieurs années de mise en œuvre du DOCOB, mais aussi d'avoir une meilleure idée de l'impact de la contractualisation mise en œuvre.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de l'étude et production cartographique des résultats.					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Synthèse des mises à jour successives de la cartographie des habitats naturels. Corrections topologiques de la base de données : 7 jours x 550 €	3 850€
Harmonisation de la base de données avec le format DREAL Occitanie : 3 jours x 550 €	1 650 €
• Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan : 4 jours x 550 €	2 200€
Total :	7 700 €

P.M : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action : « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4 081	3 619					7 700
%	53	47					100

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une carte actualisée des habitats naturels du site. • Analyse de l'évolution des habitats naturels ayant fait l'objet de contractualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une base de données cartographiques en conformité avec le cahier des charges régional • Production d'un rapport de synthèse.

H.2

Suivi des gîtes à chauves-souris identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes.

Ligne d'action/Mesure	H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
------------------------------	--

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats
Objectif de gestion visé	Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	8310 – Grottes non exploitées par le tourisme Chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreiber (1310), Murin à oreilles échancrées (1321) et Grand Murin (1324).
Zone d'application	L'ensemble du site

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Evaluer l'état des populations de chiroptères sur le site
- Evaluer l'état de conservation de leurs habitats
- Prévenir la destruction des gîtes actuels
- Compléter l'état des lieux du site
- Permettre une meilleure adaptation de la gestion aux chiroptères.

Descriptif :

Cette étude complètera les relevés réalisés sur le site lors de l'état des lieux. Etant donné que des colonies de d'hivernage ont été trouvées et de nombreux individus ont été contactés sur le site, il conviendra de continuer la prospection des gîtes potentiels d'hivernage voire de reproduction.

Le suivi des populations de chauves-souris comprendra :

- La prospection bisannuelle des gîtes identifiés sur le site.
- La prospection de nouveaux gîtes susceptibles d'abriter des Chiroptères.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats, sera remis accompagné d'une cartographie des habitats favorables aux espèces.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Suivi		Suivi		

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Recueil/analyse des données déjà produites sur le site antérieurement à l'étude auprès des structures naturalistes travaillant sur les chiroptères. Cette sous-action préalable et obligatoire permettra d'orienter les recherches vers les sites et les espèces sous-inventoriés : 3 jours x 550 €	1 650 €
Prospection hivernale des gîtes : • Prospection estivale des gîtes : 5 jours x 550 €	3 jours x 550 € 5 1 650 € 2 750 € 1 650 €
Analyse des données, rédaction, cartographie :	3 jours x 550 €
Total :	7 700 €

P.M : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action : « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
€	4 081	3 619					7 700
%	53 %	47 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'une connaissance plus fine de la répartition des principaux sites d'hivernage et de reproduction. • Réactualisation de la connaissance sur les populations hivernantes et reproductrices. • Le cas échéant : liste des actions à mettre en œuvre pour limiter d'éventuelles menaces sur les gîtes suivis ou nouvellement découverts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une carte actualisée de la répartition des colonies d'hivernation et de reproduction d'espèces de chiroptères sur le site. • Production du rapport de synthèse avec étude de l'évolution de l'état des populations et propositions de gestion conservatoire. • Versement de toutes les données produites dans le cadre de cette étude à l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées

H.3

Suivi des odonates d'intérêt communautaire

Ligne d'action/Mesure	H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Cordulie splendide (1036), Gomphe de Grasslin (1046), Cordulie à corps fin (1041)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, notamment celles en charge du PNA Odonates (OPIE-MP), Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC <input type="checkbox"/>

Objectifs :

- Evaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site.
 - Mieux définir les habitats larvaires.
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Descriptif des engagements :

Cette étude complètera les relevés réalisés sur le site lors de l'état des lieux. Les données sont en effet nombreuses pour les adultes de Cordulie à corps fin et de Gomphe de Graslin, mais elles sont nettement plus rares pour la Cordulie splendide.

Le suivi des populations d'odonates comprendra :

- Un bilan des nouvelles connaissances et une recherche des imagos.
- Une recherche active des exuvies près des sites larvaires pressentis.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats, sera remis accompagné d'une cartographie des habitats favorables aux espèces.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation des inventaires / Analyse.	Réalisation des inventaires / Analyse.				

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur les tarifs pratiqués par la LPO Lot et par le CEN-MP en 2016.

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Recueil/analyse des données déjà produites sur le site antérieurement à l'étude auprès des structures naturalistes travaillant sur les odonates. Cette sous-action réalisée en année 1 permettra d'orienter les recherches vers les sites de reproduction des odonates : 3 jours x 550 €	1 650 €
Inventaire des imagos et rédaction d'une synthèse en année 1: 5 jours x 450 € <ul style="list-style-type: none">• Inventaires des exuvies, détermination ex situ, analyse des données, rédaction de synthèse et cartographie pour la totalité de l'action : 10 jours x 450 €	2 250 € 4 500 €
Total :	8 400 €

P.M : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action : « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4 452	3 948					8 400
%	53	47					100

P.M : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action : « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des populations des trois espèces d'odonates sur le site, y compris en terme de dynamique populationnelle. • Meilleure connaissance des exigences des espèces pour leurs habitats larvaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une carte actualisée de la répartition des populations des trois espèces d'odonates le long de la rivière. • Production du rapport de synthèse avec étude de l'évolution de l'état des populations. • Versement de toutes les données produites dans le cadre de cette étude à l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées

H.4

Étude de caractérisation des habitats du Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)

Ligne d'action/Mesure	H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Toxostome (1126)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Fédération des AAPPMA
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Caractériser et cartographier les habitats du Toxostome ;
- Prendre en compte ces nouvelles données dans la gestion du site.

Descriptif :

Cette étude complètera l'étude « poisson » réalisée en 2005 sur le site dans le cadre de l'état des lieux.

L'étude comprendra :

- Une analyse bibliographique
- La prospection de l'ensemble du linéaire de la rivière pour repérer les habitats favorables
- La réalisation de pêches électriques sur ces zones

Un rapport de synthèse et d'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des habitats favorables à l'espèce.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Réalisation de l'étude				

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur le devis proposé par la Fédération du Lot des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur les prix pratiqués par la LPO Lot en 2016.

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Prospections de terrain :	7 jours *550 €	3 850 €
Réalisation des pêches électriques :	4 jours*550 €	2 200 €
Analyse des données, rédaction, cartographie :	7.5 jours*550 €	4 125 €
	Total :	10 175 €

L'animation de cette action est comprise dans la fiche-action I – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (MEEM)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	5 392.75 €	4 782.25 €					10 175 €
%	53%	47%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
-Confirmation de la présence du Toxotome -Localisation des habitats favorables à l'espèce	-Remise du rapport de synthèse

H.5

Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de loutre (Lutra lutra)

Ligne d'action/Mesure	H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe (1355)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	PnrCQ, LPO Lot, ONCFS, ONEMA, CEN-MP, Nature Midi-Pyrénées...
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC

Objectifs :

- Évaluer l'effectif des populations de loutre
- Favoriser des mesures de gestion adaptées à la présence de l'espèce
- Evaluer l'intérêt de mettre en place des aménagements routiers (passages à loutres)

Descriptif des engagements :

Le suivi de la Loutre d'Europe comprendra :

- Un recueil et une analyse des données collectées sur le site depuis la mise en œuvre du DOCOB, y compris des données de mortalité routière
- Des prospections de terrain pour tenter d'évaluer la taille de la population locale, y compris l'aide de pièges photographiques si cela s'avère opportun.
- Des propositions d'aménagements pour réduire, le cas échéant, la mortalité routière

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats, sera remis accompagné d'une cartographie des sites fréquentés par l'espèce.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Recueil des données de l'espèce.	Réalisation de l'étude.				

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur les prix pratiqués par la LPO Lot en 2016.

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Recueil des données existantes et analyse, rédaction du rapport : 3 jours x 450 €	1 350 €
Prospections complémentaires : 10 jours x 450 €	4 500 €
Cartographie et rédaction : 4 jours x 450 €	1 800€
Total :	7 650 €

P.M. : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action : « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4 054.5	3 595.5					7 650
%	53	47					100

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des zones fréquentées par la Loutre. • Proposition d'action pour la réduction de la mortalité routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Production et remise du rapport de synthèse. • Versement de toutes les données produites dans le cadre de cette étude à l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées

H.6

Étude et suivi des populations de poissons d'intérêt communautaire

Ligne d'action/Mesure	H – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Toxostome (1126)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Fédération des AAPPMA du Lot, ONEMA et toute autre association naturaliste s'intéressant aux milieux halieutiques.
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Evaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site.
- Cartographier leurs habitats.
- Prendre en compte ces nouvelles données dans la gestion du site.

Descriptif :

L'étude comprendra :

- Une synthèse des données produites sur la rivière Célé et ses petits affluents inclus sur le site Natura 2000.
- Une étude spécifique sur le Toxostome et la Lamproie de Planer
- Une étude spécifique sur le Chabot

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats, sera remis accompagné d'une cartographie des habitats favorables aux trois espèces.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Synthèse des données et connaissances sur la biologie locale des espèces.	Réalisation des études spécifiques.				

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur les prix pratiqués par la Fédération des AAPPMA du Lot en 2016.

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Synthèse et analyse des données existantes : 3 jours x 450 €	1 350 €
Etude spécifique sur le Chabot avec réalisation de pêches électriques pour une évaluation de la population de Chabot (estimation pour 3 pêches électriques): 3 x 1 140€	3 420 €
Etude spécifique de terrain pour cartographier les habitats de ponte et développement larvaire préférentiel du Toxostome et de la Lamproie de Planer 7 jours x 450 €	3 150 €
Analyse des données, rédaction, cartographie : 8 jours x 450 €	3 600€
Total :	11 520 €

P.M : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	6 105.6	5 414.4					11 520
%	53	47					100

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des zones occupées par le Chabot ; Précision de l'espèce de Chabot présente et estimation de la population présente sur le site. - Cartographie des habitats de ponte et de développement larvaire de la Lamproie de Planer et du Toxostome sur la rivière Lot. 	<ul style="list-style-type: none"> - Production et remise du rapport de synthèse. - Versement de toutes les données produites dans le cadre de cette étude à l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées

AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION I

Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs et permettant de mettre en œuvre les mesures A à H

Mesure I.1

Animation locale et mise en œuvre du document d'objectifs

I.1

Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	Tous
Zone d'application	Ensemble du site

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Organismes chargés des suivis et des diagnostics, Préfecture, DIREN, DDAF
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles... ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation du Comité de Pilotage Local.
- Organisation de journées d'échanges « inter-copil »
- Organisation de réunion pour les présidents de copil
- Saisie des actions et de l'animation dans la nouvelle base numérique SIN2
- Information aux porteurs de projets en cas de projet nécessitant une évaluation des incidences

Descriptif des engagements :

Cette fiche-action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le document d'objectifs par la structure animatrice qui sera désignée par la Préfecture du Lot (détail ci-après des sous-actions éventuelles).

Modalités d'application de l'action :

- Convention pluriannuelle entre la structure-animatrice et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.

Calendrier de réalisation :

Action applicable pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs : 2017 à 2022

Nature des dépenses :	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
Mise en œuvre des mesures de gestion				
Mobilisation et suivi des contractants potentiels				
Organisation de réunions publiques d'information à destination des habitants du site pour faire la promotion des mesures de gestion	A à I	Organisation de la réunion (envoi des convocations, réservation salle...) Conception de l'intervention Animation de la réunion	0.5 j x 6 ans 1 j x 6 ans 0.5 j x 6 ans	2 2017 à 2022
Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation de mesures de gestion et/ou de mesures connexes et recherche de porteurs de projets locaux	A à I	Contacts téléphoniques Entretiens individuels	30 j	30 2017 à 2022
Mise en œuvre des mesures de gestion des milieux agropastoraux- Mesures A				
Gestion des PAEC dans les quels s'inscrivent les MAEC contractualisables	A	Réponse aux appels à projets « élaboration ou actualisation de PAEC » Suivi de la mise en oeuvre des PAEC et Numérisation des territoires	1 j /an →6j/6 ans 1 j an →6j/6ans	12 2017 à 2022

Nature des dépenses :	Fiches - action s	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
Élaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des MAEC	A	L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'une MAEC est réalisée au cours des diagnostics écopastoraux (mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces MAEC ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant.			2017 à 2022
Mise en œuvre des mesures de gestion hors milieux agropastoraux- Mesures B à F					
Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux	B à E	Sur la base de 25 dossiers pour l'ensemble des mesures B, C et E sur 6 ans : Diagnostic environnemental sur le terrain ; Élaboration du contrat Natura 2000 (pré instruction)		50	2017 à 2022
Accompagnement des démarches de conciliation des usages en milieu souterrain	C.3	Animation locale Organisation de réunion		12	2017 à 2022
Accompagnement des démarches de conciliation des usages en milieu rupestre	D.1	Animation locale Organisation de réunion		12	2017 à 2022
Suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion					
Suivi des travaux et des contrats Natura 2000 signés dans le cadre des mesures de gestion et des mesures connexes	A à F	Sur la base de : 20 dossiers ; 20 dossiers ; Total : 40 dossiers (0,5 j /visite) × 1 visite au cours des 5 ans du contrat, soit : 0,5 j /dossier		20	2017 à 2022
Mise en œuvre des actions					
Mise en œuvre des actions de sensibilisation					
Création et diffusion d'outils de valorisation des sites Natura 2000 du Lot	G.1	Réalisation d'un bulletin de liaison : « De Site en Site » Réalisation d'un Livret « découvrir » Création d'un outil embarqué à bord des canoës		88	2017 à 2022
Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000	G.2	Organisation de la fête de Natura 2000 (1 évènement tous les 2 ou 3 ans) Organisation de journées de formation pour les professionnels de sport de pleine nature (1 formation tous les 2 ans) Organisation d'animations nature Organisation de Réunions des Présidents de COPILs Organisation de Journées Inter-COPILs		54	2017 à 2022
Interventions lors de formations organisées par d'autres structures	-	Contact avec les partenaires Préparation de l'intervention Correction et validation par les partenaires Réalisation de l'intervention		12	2017 à 2022
Rédaction d'articles dans la presse locale	-	Contact presse Rédaction des articles		12	2017 à 2022
Mise en œuvre des actions de suivis scientifiques des espèces et habitats d'intérêt communautaire					

Nature des dépenses :	Fiches - actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	H.1	Contact et suivi des prestataires	1 j /action/an x 6 ans	18	2017 à 2022
Etude et suivi des espèces IC	H.2 à H.6	Réalisation du pré-projet Contact et suivi des prestataires	6j tous les 2 ans 6j tous les 2 ans	36	2017 à 2022
Suivi de l'animation					
Enregistrer les actions d'animation sur une plateforme numérique	I	Actualisation SIN2	2j / an	12	2017 à 2022
Animation Natura 2000					
Communication et partenariats					
Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'état	-	Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail...	Sur la base de 2 jours par an	12	2017 à 2022
Animation du Comité local de pilotage	-	Sur la base d'une réunion annuelle : Préparation des supports de la présentation et compte rendu ; Animation de la réunion	2 j /réunion 0,5 j /réunion	15	2017 à 2022
Coordination locale : réunions socio-professionnelles, conseils municipaux...	-	Préparation éventuelle et participation à la réunion	Sur la base de 3 jours par an	18	2017 à 2022
Rédaction des dossiers techniques					
Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel	-	Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique	5 j /an	30	2017 à 2022
Élaboration des dossiers de demande de subvention et gestion financière des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice	-	Sur la base de 15 dossiers différents : Élaboration des dossiers de demande de financement pour chaque action (dont rencontres avec les financeurs) ; Suivi annuel des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier) ; Gestion comptable et suivi administratif et financier des actions. Dans la mesure du possible, les demandes de financements seront élaborées pour une période de 3 ans par action (soit 2 demandes de financement successives par action pendant les 6 ans du Document d'objectifs).	2 j /dossier 0,5 j /dossier/an 1,5 j/dossier (soit un coût moyen par dossier de 6,5 j sur 6 ans)	98	2017 à 2022
Actualisation du document d'objectifs					
Actualisation du Docob	-	Coordination et suivi des études Evaluation du DOCOB Réactualisation du DOCOB	2 j / 6 ans 6 j / 6 ans 10 j / 6 ans	18	2022
Harmonisation des politiques publiques sur le site					
Développement communal					
Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et développement	-	Pour les 5 communes : Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme ; Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à		P.M.	2017 à 2022

Nature des dépenses :	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
		proximité des sites Natura 2000		
COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		en journées/homme :	561 jours	
		en euros :	171 105 €	
COÛT ANNUEL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		en journées/homme :	93,5 jours	
		en euros :	28 517 €	

P.M. : coût journée TTC du Parc naturel régional des Causses du Quercy = 305 €

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	90 685,65 €	80 419,35 €					171 105 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Objets de contrôles :	Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, lettres de liaison, plaquettes, réalisation effective des dossiers, fiche-diagnostics
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	<u>Réunions d'information</u> : dates, nombre de présents <u>Plaquettes et lettres de liaisons</u> : date de diffusion, nombre diffusé <u>Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux et extérieurs)</u> : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé <u>Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation</u> : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé <u>Diagnostics réalisés</u> : date, nom de l'acteur concerné, fiches-diagnostic produites <u>Dossiers réalisés</u> : nombre, nom des acteurs concernés, date de décision préfectorale, date d'engagement Production du <u>rapport d'activité annuel</u> <u>Comités de pilotage local</u> : dates de réunion, nombre de présents

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Natura 2000, les textes de référence.
Tableau 2 : Les milieux naturels sur le site (Lot Nature, 2005).
Tableau 3 : Données générales sur les communes concernées par le site.
Tableau 4 : Liste des ZNIEFF situées dans le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé.
Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site.
Tableau 6 : Surfaces et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.
Tableau 8 : Etat des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.
Tableau 9 : Espèces animales remarquables recensées sur le site.
Tableau 10 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.
Tableau 11 : Légende des tableaux 9 et 10
Tableau 12 : Associations de chasse des communes concernées par le site Natura 2000.
Tableau 13 : Capacité d'accueil touristique sur les 10 communes concernées par le site Natura 2000.
Tableau 14 : Evolution de la population communale entre 1982 et 1999.
Tableau 15 : Part des résidences principales par commune.
Tableau 16 : Documents d'urbanisme existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.
Tableau 17 : Bilan des risques naturels identifiés par commune.
Tableau 18 : Bilan des autres projets d'aménagements sur les communes du site.
Tableau 19 : Points de captage présents sur le site.
Tableau 20 : Bilan des projets communaux relatifs à l'assainissement collectif des bourgs principaux.
Tableau 21 : Stations de suivi hydrométrique situées dans le site Natura 2000 et en amont.
Tableau 22 : Stations et paramètres suivis dans le site Natura 2000.
Tableau 23 : Bilan par commune des zones vulnérables et sensibles au titre de l'eau.
Tableau 24 : Enjeux de conservation désignés au titre de la Directive Habitats
Tableau 25 : Menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site.
Tableau 26 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
Tableau 27 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les espèces d'intérêt communautaire
Tableau 28 : Hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site

Liste des figures

- Figure 1 : Répartition des communes dans le site Natura 2000.
Figure 2 : Répartition des exploitants agricoles par classes d'âges (en 2006).
Figure 3 : Répartition des statuts des exploitations agricoles.
Figure 4 : Répartition des exploitants agricoles selon leurs parts en propriétés.
Figure 5 : Répartition des sièges d'exploitations par communes.
Figure 6 : Répartition en fonction de la surface totale des exploitations agricoles.
Figure 7 : Répartition des surfaces agricoles par classes d'âges.
Figure 8 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction des productions animales
Figure 9 : Assolement moyen des exploitations agricoles
Figure 10 : Nombre de contrats agri-environnementaux terminés, en cours et en projet, en mai 2006.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADASEA, 2005 - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Zone centrale du Causse de Gramat » site FR7300909 – avec la collaboration du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, de Lot Nature, de la Chambre d'Agriculture 46, du CRPF 46. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

AGRESTE Lot, 2004 – La structure des exploitations agricoles en 2003, dans le département du Lot – DDAF 46, Agreste Lot n°2, décembre 2004 - 4 p.

AGRESTE Lot, 2001 – Recensement agricole 2000. Résultats définitifs – DDAF 46, Agreste Lot n°1, septembre 2001 – 4 p.

Astruc J-G et Quercy Net, 2003 – Les régions naturelles, description des terroirs - <http://www.quercy.net/geologie/terroirs.html> .

Brousse C., 2001 –Protection des eaux souterraines. Etude cartographique de la charge de pollution potentielle liée aux activités anthropiques sur la bordure sud du Causse du Gramat (Lot) – stage fin d'études Université Bordeaux III. DDAF, PNR des Causses du Quercy. 57 p. + atlas cartographique.

CALLIGEE, 2005 – Etudes préalables à l'établissement des périmètres de protection des sources captées de Font del Pito, la Pescalerie et Font Polémie – Etude PNR des Causses du Quercy, 55p + Annexes.

Caroff C., 2003 – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – Groupe Mammalogique Breton (GMB) - L'envol des chiros, n°7, 14 p.

CDE, 2006 – Escalade dans le Lot. Topoguide – Conseil Général du Lot, MJSVA, FFME. 222 p.

C.R.E.N. M.P., 2006 – I : Prospections estivales sur les chiroptères. II : Prospections hivernales sur les chiroptères. Site de la Basse Vallée du Célé - 27 p + annexes.

Commission européenne / DG XI, 1997 – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. Version EUR15.

Fédération de Pêche du Lot, 2005 -Etude des habitats d'espèces piscicoles d'intérêt communautaires : *Cottus gobio* et *Lampetra planeri*, sur le site Natura 2000 de la Basse Vallée du Célé - 63 p + Annexe.

IFN, 2006 – Inventaire forestier départemental. Lot. IV^{ème} inventaire 2002 – 140 p.

Lot Nature, 2005 – Analyse bibliographique et inventaires des habitats naturels et habitats d'espèces. Compte-rendu final. Site Natura 2000 FR7300913 Basse Vallée du Célé – 99 p + Annexe I : tableaux phytosociologiques et Annexe II : cartes.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, 2005 - CDESI/PDESI, des outils au service du développement maîtrisé des sports de nature. Guide Pratique – 47 pp + CD-rom.

Molly F., 2005 – Traitements de données du réseau patrimonial national « Qualité des eaux souterraines ». Département du Lot – rapport de stage de Master, Université J. Fournier Grenoble/DDAF 46. 74 p + annexes.

PNR des Causses du Quercy, 1999 – Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy – 202 p.

PNR des Causses du Quercy, 2004 - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Serres et pelouses du Quercy Blanc » sites FR7300915, FR7300917 et FR7300919 – avec la collaboration de l'ADASEA 46. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

PNR des Causses du Quercy, 2004 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires » site FR7300910 – avec la collaboration de l'ADASEA 46, du Bureau d'études SAVINE, de la Fédération de pêche 46, du CREN Midi-Pyrénées. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

PNR des Causses du Quercy, 2005 - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou » site FR7300902 - avec la collaboration de l'ADASEA 46, de la Fédération de pêche 46, du Bureau d'études BIOTOPE, de la Société d'histoire naturelle de Alcide-Orbigny, du CREN Midi-Pyrénées, du CRPF Midi-Pyrénées. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

PNR des Causses du Quercy, 2004 – Dossier de candidature en vue de l'obtention du label « Gîte Panda » M. et Mme Byé – 32 p.

O.N.C.F.S., 2003 – Suivi Loutre sur le département du Lot. Bassin hydrographique du Célé – DR Midi-Pyrénées, p.

O.N.C.F.S., 2004 – Suivi Loutre sur le département du Lot. Bassin hydrographique de la rivière Dordogne – DR Midi-Pyrénées, p.

O.N.C.F.S., 2005 – Suivi de la Loutre d'Europe *Lutra lutra* en Midi-Pyrénées – 32 p.

Taisne, 2006 – Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot – Ed. Comité Départemental de spéléologie du Lot. *Spelunca* Librairie. ? p + Annexes.

Trémoulet J., 2005 – A la découverte hydrogéologique de la partie sud du Causse de Gramat – *in* Quercy Recherche n°121, les Cahiers du Parc (PNR des Causses du Quercy), pp 41-44.

Références législatives

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (J.O. 206 du 22 juillet 1992, p.7) – 57 p.

Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (J.O. 103 du 25 avril 1979, p.1) – 25 p.

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire (J.O n° 209 du 9 septembre 1993) – 5p.

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national (J.O n° 222 du 24 septembre 1993 page 13272) – 4p.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire, Modifié par Arrêté 10 Octobre 1996 art 1 (J.O. 12 octobre 1996) – 3p.

Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (J.O. du 17 juillet 1984), version consolidée au 25 mai 2006.

Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992. Loi sur l'eau (J.O. du 4 janvier 1992).

Sites Internet

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

<http://www.ac-toulouse.fr>

<http://www.eau-adour-garonne.fr>

<http://www.contrat-riviere-cele.com>

<http://www.midi-pyrenees.environnement.gouv.fr>

<http://sdcmpy.brgm.fr>



ANNEXES

Annexe I : les Fiches habitats

Annexe II : les Fiches espèces

Annexe III : Glossaire et abréviations

Annexe IV : Cartes

ANNEXE I : LES FICHES HABITATS

LANDES A BUIS	210
LANDES A GENEVRIER COMMUN	212
*PELOUSES PIONNIERES SUR DALLES CALCAIRES	214
PELOUSES SECHES SEMI-NATURELLES	216
*TONSURES A ANNUELLES.....	218
PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE	220
BORDS DE POINTS D’EAU PERMANENTS ET POINTS D’EAU TEMPORAIRES A VEGETATION ANNUELLE	222
POINTS D’EAU A HERBIERS DE CHARACEES.....	224
LACS NATURELS A POTAMOT OU LENTILLES D’EAU	226
RIVIERES DES ETAGES MONTAGNARDS	228
SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATIONS DE TRAVERTINS.....	230
ÉBOULIS OUEST MEDITERRANEENS	232
PENTES ROCHEUSES CALCAIRES.....	234
GROTTE NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME.....	236
*FORETS ALLUVIALES.....	238

Libellé : Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
(*Berberidion p.p.*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 5110

Code CORINE Biotope : 3182

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 391.3 ha (11.3%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*

Ordre : *Prunetalia spinosae*

Alliance : *Berberidion vulgaris*

Description de l'habitat

Cet habitat est caractérisé par l'importante présence du Buis, espèce thermophile méditerranéo-montagnarde. Ces formations se développent sur des sols superficiels instables, secs et chauds. Les peuplements de Buis peuvent avoir différents niveaux de fermeture. Tout comme pour les junipérais, on distingue quatre niveaux de fermeture :

- buxaie ouverte,
- buxaie ouverte arborée,
- buxaie fermée,
- buxaie fermée arborée.

Les deux derniers niveaux de fermeture sont des buxaies très denses, souvent impénétrables où la végétation herbacée sous-jacente est pauvre.

Ces formations sont issues de la colonisation des pelouses xérophiles, rochers et corniches du milieu rupestre. Elles composent fréquemment des mosaïques avec des végétations herbacées disséminées de pelouses sèches semi-naturelles (6210) ainsi qu'avec des pelouses calcaires (6110). Les buxaies installées sur sol plus profond évoluent vers la chênaie pubescente.

Localisation sur le site

Cet habitat, peu répandu dans le Lot, est très représenté sur ce site. Il confère donc à la basse vallée du Célé une importance remarquable vis-à-vis de cette formation végétale.

Cet habitat se retrouve sur les pentes rocheuses et corniches calcaires du site. A l'inverse de l'habitat à genévrier, la buxaie est majoritairement présente sur la partie aval du site (quasi absente à l'amont de Brengues).

Cortège floristique caractéristique

Les peuplements les plus ouverts sont souvent riches d'autres espèces d'arbustes xérophiles et méditerranéens comme le Pistachier térébinthe, le Jasmin arbrisseau, le Nerprun alaterne et le Nerprun des rochers. Dans le sud du site, la buxaie est encore enrichie de la présence ponctuelle de chênes verts.

Intérêt patrimonial

Intérêt faunistique

Les formations à *Buxus sempervirens* peuvent héberger deux espèces de reptiles : la Vipère aspic (*Vipera aspis*) ainsi que la Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*).

Menaces

Ce type d'habitat est peu menacé car les formations à Buis sont relativement stables.

Par contre, l'extension du Buis peut limiter le développement de certaines espèces et menacer d'autres habitats naturels comme ceux liés aux pelouses sèches.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★★★
- **représentativité :** ★★★ Habitat naturel le plus représenté sur le site.
- **intérêt patrimonial :** ★★★ Renferme de nombreuses espèces patrimoniales.
- **état de conservation :** ★★★
- **dynamique de l'habitat :** -- Progression lente de cet habitat avec un risque de fermeture de milieux.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

La gestion doit être intégrale et permettre aussi bien la pérennité des formations à *Buxus sempervirens* que celle des pelouses, des lisières et des espèces remarquables qui les composent. Cet habitat a incontestablement pris la place d'autres habitats liés aux pelouses sèches et ce, en raison de l'abandon progressif du pâturage sur ces parcelles. Si cet habitat est intéressant, seuls les milieux les plus ouverts abritent une forte biodiversité.

Les mesures conservatoires à préconiser sont donc basées sur la réouverture des landes à buis en voie de fermeture :

- entretien par du pâturage extensif ovin (ou caprin), hors période de végétation (favorisant la régénération de la strate herbacée) ;
- taille régulière et dessouchage des arbres colonisateurs ;
- débroussaillage partiel et dessouchage sur les secteurs où la dynamique forestière est trop importante ;



Jasmin arbrisseau

Photo : PNR CQ – A. Kühnel, 2004

Landes à Genévrier commun

Libellé : Formations à Genévrier commun sur calcaire



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 5130

Code CORINE Biotope : 31.88

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 95.5 ha (2.8%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*

Ordre : *Prunetalia spinosae*

Alliance : *Berberidion vulgaris*

Description de l'habitat

Cet habitat constitue le stade d'évolution naturelle de la végétation après abandon des pelouses sèches et autres landes de terrains calcaires. Le taux de recouvrement par le Genévrier commun est alors supérieur à 30% (si < 30%, l'habitat naturel est une pelouse sèche, piquetée de genévriers). Les peuplements de genévriers peuvent présenter différents niveaux de fermeture. Ainsi, on distingue : la Junipéraie ouverte (strate arbustive uniquement composée de genévriers communs, et à strate herbacée abondante pouvant relever des 3 habitats de pelouses sèches), la Junipéraie ouverte arborée (proche de la précédente, avec en plus une strate arborée visible mais non dominante), la Junipéraie fermée (strate arbustive quasi exclusive et composée essentiellement de genévriers communs) et la Junipéraie fermée arborée (proche de la précédente, avec présence d'une strate arborée secondaire).

Cet habitat semi-ouvert se maintient essentiellement grâce au pâturage : à l'inverse de la plupart des feuillus, le genévrier est peu appétant et résiste donc aux passages des troupeaux.

Localisation sur le site

Cet habitat est globalement bien représenté sur le site (95.5 ha), majoritairement dans la partie amont du site (quasi absent à l'aval de Sauliac-sur-Célé).

Cortège floristique caractéristique

Genévrier commun, Erable de Montpellier, Cerisier de Sainte-Lucie, Cornouiller sanguin, Cornouiller mâle, Mancienne.

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

L'intérêt floristique de cet habitat dépend directement de son taux d'ouverture de la lande : une lande ouverte sera composée de plusieurs habitats naturels en mosaïque (6210, 6220, 6110) et présentera par conséquent une richesse floristique intrinsèque.

Intérêt faunistique

La structure semi-ouverte de la lande permet une diversification de la faune. Des oiseaux remarquables apprécient ce type de milieu (zone de nidification et/ou de chasse) : Fauvette orphée, Fauvette passerinette, Pie-grièche écorcheur (en déclin en France et en Europe), Pipit rousseline ; le Léopard ocellé déserte les secteurs trop fermés.

Menaces

Deux facteurs peuvent menacer le maintien de cet habitat :

- la dynamique de végétation : l'évolution naturelle tend vers la chênaie pubescente, le climax local. Cette fermeture du milieu entraîne la disparition naturelle de l'habitat ;
- la réouverture du milieu : soit pour conversion en culture, soit pour reconquête des pelouses sèches.

Ces deux phénomènes s'observent sur le site.

Globalement, l'état de conservation peut-être considéré comme bon. Mais si rien n'est fait à moyen terme pour assurer une certaine ouverture du milieu, il perdra de son intérêt écologique.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	
- représentativité :	★★	
- intérêt patrimonial :	★★★	Habitat naturel abritant de nombreuses espèces remarquables.
- état de conservation :	★★★	Etat de conservation bon, mais nécessité de maintenir le milieu ouvert.
- dynamique de l'habitat :	--	Globalement stable, cet habitat naturel peu rapidement évoluer vers la fermeture du milieu (par abandon) ou à l'inverse la réouverture (par conversion en cultures).

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des pratiques pastorales extensives ;
- réaliser des travaux de réouverture, par réduction de la strate arborée, des landes à genévriers afin de freiner l'évolution climacique ;
- privilégier un taux d'ouverture des milieux plus important en réduisant la couverture arbustive, afin d'obtenir des junipérais ouverts, tout en prenant soin de garder une physionomie globale de lande propice à l'avifaune.

Il convient de signaler que si les travaux de réouverture du milieu sont globalement favorables au maintien de la biodiversité et de la surface en pelouses sèches, il n'est pas souhaitable de réduire trop significativement les surfaces de landes.

Notons enfin que si des travaux de réouverture doivent être effectués, il conviendra de les réaliser hors période de nidification de la faune afin de diminuer l'impact qu'ils pourraient avoir sur les populations locales de Fauvettes passerinettes et autres passereaux appréciant cet habitat naturel.

*Pelouses pionnières sur dalles calcaires

Libellé : *Pelouses calcaires karstiques (Alyso-Sedion albi)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6110
Code CORINE Biotope : 34.11
Statut : Habitat prioritaire
Surface sur le site : < 0.4 ha (< 0.1%)

Rang phytosociologique :
Classe : *Sedo albi-Scleranthetea biennis*
Ordre : *Alyso alyssoidis-Sedetalia albi*
Alliance : *Alyso alyssoidis-Sedion albi*

Description de l'habitat

Ces pelouses pionnières se développent sur des dalles rocheuses calcaires à sol superficiel. Leur cortège est formé d'espèces vivaces adaptées à la sécheresse et aux températures élevées dont des plantes crassuléscentes (grasses) comme les orpins et des annuelles au cycle biologique adapté à la sécheresse du milieu (floraison et fructification printanières, précédant la dessiccation estivale).

Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux évolue lentement vers l'installation des pelouses sèches (6210) au sein desquelles on le trouve en mosaïque.

Localisation sur le site

Cet habitat est bien représenté sur le site grâce à la présence de nombreux affleurements rocheux, de dalles calcaires compactes. On retrouve notamment les espèces de cet habitat sur l'ensemble des falaises du site où elles participent alors au cortège floristique d'un autre habitat naturel : « Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique » (8210).

Cependant, malgré la fréquence de rencontre de cet habitat, la surface totale occupée est faible : moins de 2 ha. Signalons toutefois la présence de ce cortège floristique au sein des différents habitats semi-ouverts du site : en mosaïque avec des buxaies et junipéraies ouvertes (5130), fruticées à tendance méditerranéenne et pré-bois.

Cortège floristique caractéristique

Cet habitat est caractérisé par des plantes grasses : les orpins (Orpin blanc, Orpin de Nice).

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

L'intérêt botanique de cet habitat réside dans son cortège floristique où se mêlent vivaces et annuelles : Pissenlit à fruits rouges, Pâturin bulbeux, Scille d'automne, Fétuque ovine, Koelérie du Valais, Hélianthème des Appenins, Brachypode à deux rangs, Buplèvre du Mont Baldo, etc.

Menaces

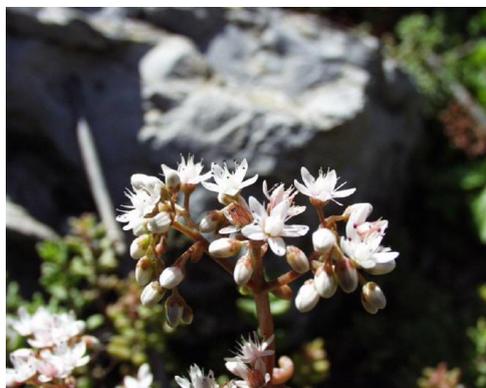
Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux semble assez stable, seul l'embroussaillage le fait régresser.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★★★ Les relevés phytosociologiques sont majoritairement caractéristiques de l'habitat.
- **représentativité :** ★★ Cet habitat est présent en de nombreux affleurements rocheux sur le site, mais sur de petites surfaces.
- **intérêt patrimonial :** ★★★ Fort intérêt patrimonial.
- **état de conservation :** ★★★ La seule menace pour cet habitat est, comme pour les 2 précédents, la fermeture du milieu. Mais la colonisation par les ligneux de ces milieux affleurants reste encore limitée.
- **dynamique de l'habitat :** - - Habitat stable, seul l'embroussaillage le fait régresser.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des **pratiques pastorales extensives** ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les pelouses embroussaillées, avec exportation de la matière organique broyée.



Orpin blanc

Photo : www.rapazfreres.ch

Orpin de Nice

Photo : www.florealpes.com



Pelouses sèches semi-naturelles

Libellé : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6210
Code CORINE Biotope : 34.31 à 34.34
Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire
Surface sur le site : 154.9 ha (4.5%)

Rang phytosociologique :
Classe : *Festuco valesiacaе-Brometea erecti*
Ordre : *Brometalia erecti*
Alliance : *Mesobromion erecti* et *Xerobromion erecti*

Description de l'habitat

Ces pelouses sont des formations herbacées basses généralement dominées par des graminées vivaces. Elles se développent sur des stations moyennement sèches à très sèches, le plus souvent sur des sols calcaires. Elles ne sont pas, ou très peu, fertilisées.

Un certain nombre de ces pelouses se développent sur les corniches ou autres pentes rocheuses. La grande majorité d'entre elles résultent d'une déforestation, généralement ancienne, suivie par du pâturage extensif ou, plus rarement, par la pratique régulière de la fauche.

Ces pelouses sont souvent distribuées en mosaïque avec d'autres formations herbacées telles :

- Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110),
- Pelouses à petites annuelles méridionales dominantes (6220),
- Landes à buis (5110),
- Lisières herbacées de chânaie pubescente.

Localisation sur le site

Bien répandues sur l'ensemble du site, sur les versants pentus, les plateaux et les corniches calcaires. Ces pelouses font partie des habitats majeurs pour le site.

Cortège floristique caractéristique

L'habitat est représenté par deux principaux sous-types : les pelouses qualifiées de mésophiles (sur sols moyennement secs à secs) et les pelouses xérophiles (sur sols très secs).

Espèces des pelouses mésophiles (alliance du *Mesobromion*) :

Brome erigé, Muscari en toupet, Ail de vignes, Brachypode penné, Renoncule à feuilles de graminées, Cardoncelle molle, Agrostis commun, Flouve odorante, Sésélière bleuâtre, Knautie des prés, Lotier corniculé, Saugue des prés, etc.

Espèces des pelouses xérophiles (alliance du *Xerobromion*) :

Crapaudine de Guillon, Koelérie du Valais, Lin des collines, Hysope officinal, Ornithogale à feuilles ténues, Andropogon ischème, Liseron de Biscaye, etc.

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

L'habitat possédant la plus forte valeur botanique est la pelouse à Crapaudine de Guillon et Koelérie du Valais. Elle héberge de nombreuses espèces méridionales rares au niveau national ou régional (Lin des collines, Hysope officinal, Ornithogale à feuilles ténues).

Les prospections ont malheureusement été trop tardives pour permettre de relever un grand nombre d'espèces d'orchidées dans les pelouses plus mésophiles telles que les bromaies, festucaies et autres séséliariae. Cette dernière formation apparaît toutefois assez originale pour attirer notre attention.

Intérêt faunistique

L'habitat constitue la majeure partie du biotope local du Lézard ocellé, reptile méridional vulnérable (le Quercy abrite la plus forte population française extra-méditerranéenne) et de plusieurs espèces d'oiseaux de milieux ouverts et figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux (dont notamment le Pipit rousseline).

L'habitat possède également une riche entomofaune comprenant diverses espèces remarquables de coléoptères (*Cyrtonus dufouri*, *Chrysolina obscurella*), de lépidoptères (Bleu nacré d'Espagne *Lysandra hispana*, Hermite *Chazara briseis*) et d'orthoptères (Criquet des grouettes *Omocestus petraeus*, Oedipode rouge *Oedipoda germanica*).

Menaces

Le plus grand danger pesant sur l'habitat est l'abandon du pâturage. L'habitat est en effet très fréquemment envahi par des ligneux bas (genévriers, buis, ronces, prunelliers...) puis des ligneux hauts (érables de Montpellier, chênes pubescents...) par défaut de pâturage. L'évolution vers la chênaie pubescente (climax local) est très visible sur le site.

Ainsi, si les pelouses encore pâturées sont en bon état de conservation, l'habitat est globalement en danger sur l'ensemble du site.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	Les relevés phytosociologiques sont majoritairement caractéristiques de l'habitat.
- représentativité :	★★	Sur le site, cet habitat constitue la principale composante des parcours naturels ouverts, essentiellement dévolus au pâturage ovin extensif.
- intérêt patrimonial :	★★★	Présence d'espèces floristiques et faunistiques remarquables.
- état de conservation :	★★★	Bon
- dynamique de l'habitat :	↘	L'évolution vers le climax locale de chênaie pubescente est très visible sur le site.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des pratiques pastorales extensives ;
- maintenir une diversité de pressions de pâturage afin de permettre à l'ensemble des habitats de pelouses sèches de coexister sur le site ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les pelouses embroussaillées, avec maintien de zones en landes ouvertes.

*Tonsures à annuelles

Libellé : *Parcours substeppeiques de graminées et annuelles (*Thero-Brachypodietea*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6220

Code CORINE Biotope : 34.5

Statut : Habitat prioritaire

Surface sur le site : 2.3 ha (> 0.1%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Stipo capensis-Trachynietea distachyae*

Ordre : *Brachypodietalia distachyae*

Alliance : *Trachynion distachyae*

(= *Brachypodion distachyae*)

Description de l'habitat

Cet habitat correspond aux zones de sol presque nu (les tonsures) et se rencontrent en mosaïque au sein des pelouses sèches.

Il est caractérisé par la présence de petites plantes annuelles au développement fugace qui colonisent en pionnières les substrats secs nus, à sol très superficiel. Cette végétation pousse naturellement dans des stations rocailleuses, peu ou pas influencées par la présence de l'homme (corniches et vives des falaises rocheuses, pentes pierreuses fortes, dalles calcaires).

Localisation sur le site

Sur le site, ces communautés d'annuelles sont globalement très peu représentées. Elles se trouvent essentiellement :

- au niveau des trouées, ou « tonsures », ouvertes par l'effet du pâturage (broutement, piétinement), au sein des pelouses sèches semi-naturelles (6210) ;
- sur les affleurements rocheux où ils sont étroitement mêlés à la végétation des pelouses sur dalles calcaires (6110).

Cortège floristique caractéristique

Les communautés végétales locales des tonsures se rattachent à deux associations :

- l'association à Lin des collines et Sabline des chaumes (sur sols neutro-basiques) : présence de Brachypode à deux rangs, Buplèvre du Mont Baldo, Crucianelle à feuilles étroites, Micrope dressé, Céraiste nain, Trèfle des champs, Trèfle scabre, Luzerne naine ;
- la pelouse à Vulpie ciliée et Crépis fétide (sur terrain nitrophile, telles les zones de passage ou de stationnement de bétail des parcelles pâturées) : Shérardie des champs, Tabouret perfolié, Laiteron âcre, Anthémis des champs, Euphorbe en faux, Vulpie ciliée, Brome raboteux, Crépis fétide, Luzerne rigide, Egilops ové.

Les tonsures à annuelles observées semblent apparemment être dépourvues de Sabline des chaumes (espèce protégée), mais les fortes variations saisonnières de cette petite annuelle l'auront peut-être fait passer inaperçue.

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

Outre les espèces précédemment citées, d'autres plantes vivaces remarquables renforcent l'intérêt patrimonial : Lin des collines, Ornithogale à feuilles ténues, Spiranthe d'automne (petite orchidée à floraison tardi-estivale).

Intérêt faunistique

Ces pelouses pionnières constituent l'habitat privilégié de certains insectes localisés à rares, tels l'Hermite (papillon) ou le Criquet des grouettes, ainsi que de plusieurs vertébrés remarquables (Pipit rousseline, Lézard ocellé, etc.).

Menaces

La diminution globale de la pression de pâturage sur le site explique la faible représentativité de cet habitat. En effet, cet habitat à annuelles souffre de la diminution et de la disparition de légers surpâturages.

Il y a donc un danger de disparition à court terme pour cet habitat et un danger à long terme pour la potentialité d'accueil global du site : cet habitat ne se développe en effet qu'au sein de zones ouvertes.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	Pelouses à Vulpie ciliée et Crépis fétide caractéristiques.
- représentativité :	★	Cet habitat est peu représenté sur le site.
- intérêt patrimonial :	★★★	Renferme nombre d'espèces de faune et/ou de flore remarquables.
- état de conservation :	★★	Risque de disparition de l'habitat si le pâturage n'est pas maintenu.
- dynamique de l'habitat :	↘	Risque de disparition de l'habitat à court terme.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des pratiques pastorales extensives ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les pelouses embroussaillées, avec maintien de zones en landes ouvertes ;
- maintenir une diversité des pressions de pâturage afin de permettre à l'ensemble des habitats de pelouses sèches de coexister sur le site.

Prairies naturelles de fauche

Libellé : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6510

Code CORINE Biotope : 38.2

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 90.2 ha (2.6%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Arrhenatheretea elatioris*

Ordre : *Arrhenatheretea elatioris*

Alliance : *Arrhenatheretea elatioris* et
Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis

Description de l'habitat

Cet habitat regroupe les prairies naturelles de fauche des étages planitiaire et collinéen. Ces formations herbacées hautes et denses résultent généralement d'un déboisement ancien de forêts feuillues, suivi d'une exploitation régulière en régime de fauche exclusive ou en régime mixte fauche/pâturage de regain, souvent associée à l'apport de fertilisants (engrais, fumure).

Ces prairies sont principalement constituées d'espèces vivaces plus productives et plus exigeantes en éléments nutritifs que les plantes des pelouses.

Elles peuvent être observées en mosaïque avec les pelouses sèches semi-naturelles (6210).

Notons que les prairies temporaires, semées en Luzerne, Fétuque, Dactyle ou encore Ray-grass, peuvent évoluer en quelques années vers une prairie de fauche si elles ne bénéficient plus d'amendements conséquents et si elles sont menées en fauche exclusive.

Localisation sur le site

Cet habitat est encore bien représenté au niveau national, mais est en nette régression du fait de sa conversion croissante en cultures ou en pâturages.

Sur le site, cet habitat est bien représenté en fond de vallée, le long du Célé. La partie amont du site, présentant une vallée plus large, est plus propice à l'installation de ces prairies naturelles de fauche.

Cortège floristique caractéristique

Sur le site, on distingue deux types de prairies, caractérisées par des cortèges floristiques particuliers :

1° prairie à Avoine dressé (*Arrhenatherum elatius*), composée de : Dactyle pelotonné (*Dactylis glomerata*), Trisetè jaunâtre (*Trisetum flavescens*), Centaurée de Thuillier (*Centaurea thuillieri*), Berce spondyle (*Heracleum sphondylium sibiricum*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), Oenanthe faux-boucage (*Oenanthe pimpinelloides*), Mauve musquée (*Malva moschata*), Centaurée des bois (*Centaurea nemoralis*), Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*), etc.

2° prairie à Brachypode rupestre et/ou Brachypode penné, composé de : Mauve musquée (*Malva moschata*), Centaurée des bois (*Centaurea nemoralis*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Dactyle pelotonné (*Dactylis glomerata*), Gaillet vrai (*Gallium verum*), Fétuque faux-roseau (*Festuca arundinacea*), etc.

Intérêt patrimonial

Ces prairies abritent des espèces remarquables telles le Brome en grappes (*Bromus racemosus*) et le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*).

De plus, ces prairies possèdent un intérêt paysager et fourrager indéniable. Elles représentent des îlots de biodiversité au sein de complexes dominés par les cultures (maïs, blé, ...) et les prairies temporaires semées (luzerne, ray-grass, ...).

Elles abritent et permettent l'alimentation d'une entomofaune diversifiée, avec notamment de nombreuses espèces de lépidoptères diurnes et d'orthoptères. Les secteurs les plus humides abritant le Rumex (*Rumex crispus*) sont également des secteurs favorables à la présence du Cuivré des marais.

Menaces

La pression de culture exercée dans la vallée va quelque peu à l'encontre du maintien de ce type d'habitat. L'habitat a souvent dû être converti en cultures aux cours de ces dernières décennies. A l'inverse, certaines prairies naturelles de fauches sont vouées à l'abandon et donc à l'enfrichement suite à l'arrêt de toute activité agricole.

Les menaces potentielles pesant sur cet habitat sont :

- la mise en culture,
- le retournement avec réensemencement du sol,
- le remplacement de la fauche par une utilisation exclusive du pâturage,
- la fertilisation,
- le drainage, sur les parcelles les plus humides,
- l'abandon de ces parcelles (risque d'enfrichement).

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★	Certaines espèces emblématiques de l'habitat ne sont pas systématiquement présentes.
- représentativité :	★	Limitées au fond de vallée, ces prairies naturelles sont peu développées sur le site.
- intérêt patrimonial :	★★	Souvent proches des parcelles cultivées, ces prairies naturelles représentent des îlots de biodiversité pour la faune et la flore messicole.
- état de conservation :	★★★	
- dynamique de l'habitat :	--	

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir la pratique de la fauche tardive ;
- limiter les apports de fertilisation ;
- pratiquer un pâturage uniquement en regain, c'est-à-dire associé à une fauche préalable (risque d'enrichissement des sols) ;
- sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt de pérenniser l'activité de fauche afin de conserver ce type d'habitats naturels.

Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle

Libellé : Eaux oligotrophes à mésotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation annuelle des rives exondées

<i>Pas de photos actuellement.</i>	Code Natura 2000 : 3130 Code CORINE Biotope : 22.12 x 22.32 Statut : Habitat d'intérêt communautaire Surface sur le site : ponctuel
	Rang phytosociologique : Classe : <i>Isoeto durieui-Juncetea bufonii</i> Ordre : <i>Nanocyperetalia flavescens</i> Alliance : <i>Centaurio pulchelli-Blackstonion perfoliatae</i> (?)

Description de l'habitat

Cet habitat est composé d'une végétation amphibie rase annuelle liée à des stations bien éclairées (berges des plans d'eau, bancs alluviaux des cours d'eau, chemins inondables), pauvres à assez riches en nutriments, où elle se développe après l'exondation estivale.

Cette végétation forme des communautés ouvertes à caractère pionnier qui colonisent les substrats nus. Ces communautés croissent en mosaïque avec des végétations vivaces à la concurrence desquelles elles sont sensibles.

Souvent dominée par des joncs et des souchets de petite taille, elle présente des combinaisons floristiques variées en fonction notamment de la durée de l'inondation, de la richesse du milieu, de la localisation géographique.

Localisation sur le site

L'inventaire biologique réalisé sur le site a permis l'identification d'un point d'eau temporaire présentant cet habitat, sur Saint-Sulpice.

Notons qu'aucune donnée sur la présence de cet habitat dans la basse vallée du Célé et ses abords immédiats n'était connue à ce jour. Il serait donc nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des points du site afin d'approfondir les connaissances de cet habitat sur la basse vallée du Célé.

Cortège floristique caractéristique

Peuplements ponctuels de petites vivaces annuelles : Sisymbre rude (*Sisymbrella aspera*), Renoncule des mares (*Ranunculus sardous*), Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), Véronique fauc-mouron (*Veronica anagalloides*), Souchet brun (*Cyperus fuscus*), Souchet jaunâtre (*Pycreus flavescens*).

Intérêt patrimonial

La présence du Cresson rude, espèce remarquable et peu commune sur le département, dans ce point d'eau, confère à cet habitat une valeur patrimoniale certaine.

Menaces

Sur le site, il présente un fort niveau de vulnérabilité dû essentiellement à son caractère extrêmement localisé. Il se développe dans des zones généralement dévolues au pâturage ovin extensif et le danger le plus important serait :

- la fermeture par la colonisation arbustive des berges,
- l'envahissement par des cortèges de plantes nitrophiles,
- l'abandon de l'élevage ovin,
- l'entretien des petits points d'eau.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★	
- représentativité :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- intérêt patrimonial :	★★★	Présence d'espèces remarquables.
- état de conservation :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- dynamique de l'habitat :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir un entretien par le pâturage ou la fauche des parcelles limitrophes afin de limiter la régression de l'habitat ;
- limiter la fertilisation minérale ou organique aux abords des points d'eau.



Renoncule des mares (*Ranunculus sardous*)

Photo : www.erick.dronnet.free.fr

Points d'eau à herbiers de Characées

Libellé : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 3140

Code CORINE Biotope : 22.12 x 22.44

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :

Classe : *Charetea fragilis*

Ordre : *Charetalia hispidae*

Alliance : *Charion vulgaris* (?)

Description de l'habitat

Cet habitat comprend les milieux d'eau calme, douce à saumâtre, à richesse en nutriments faible à assez élevée, et de caractère légèrement acide à nettement basique (pH : 6,3 à 9,7). Cet habitat abrite des herbiers immergés dominés par des algues de la famille des characées.

Pionnières, les characées se développent sur des milieux aquatiques neufs ou régulièrement remaniés. Dans les milieux stabilisés, ces herbiers peuvent subsister de façon relictuelle, en mélange avec des plantes aquatiques supérieures.

Localisation sur le site

Cet habitat est représenté sur le site de façon très ponctuelle. En effet, seul un point d'eau à Characées a pu être identifié sur le site : dans un petit laquet lié à une source sur les hauteurs d'Espagnac-Sainte-Eulalie.

Notons qu'aucune donnée sur la présence de cet habitat dans la Vallée du Célé et ses abords immédiats n'était connue à ce jour. Il serait donc nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau du site afin d'approfondir les connaissances de cet habitat sur la basse vallée du Célé.

Cortège floristique caractéristique

La composition de ces herbiers est le plus souvent monospécifique et constituée de Characées du genre *Chara* (au moins une espèce).

La détermination spécifique étant très délicate, nous ne sommes pas en mesure de préciser s'il s'agit de *Chara delicatula*, *Chara vulgaris* var *longibracteata* ou une autre espèce du genre. Les éléments sur la nature de la roche mère locale permettent cependant de classer les herbiers présents dans l'ordre des *Charetalia hispidae* (communautés des eaux « dures », basiques et calcaïques).

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

Cet habitat, rare au niveau du département et ponctuel en France, présente un intérêt patrimonial élevé.

Intérêt faunistique

Cet habitat héberge une faune très diversifiée et présente un rôle biologique important, notamment comme biotope de nombreux invertébrés aquatiques et comme lieu de ponte et de développement larvaire des amphibiens.

Menaces

Les principales menaces pesant sur l'habitat sont :

- la concurrence des autres types de végétations aquatiques,
- le processus naturel d'envasement progressif du milieu aquatique.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	Présence de Characées.
- représentativité :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- intérêt patrimonial :	★★★	Habitat naturel rare dans le Lot, il renferme une faune aquatique très diversifiée.
- état de conservation :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau
- dynamique de l'habitat :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Si le petit point d'eau devait être curé, il serait alors recommandé de laisser sur place la couche superficielle de substrat, riche en oospores, afin de permettre une recolonisation rapide de l'habitat.

Le curage pourrait même s'avérer nécessaire pour éviter la fermeture du point d'eau.



Herbier à Characées
Photo : Lot Nature, 2005

Lacs naturels à Potamot ou Lentilles d'eau

Libellé : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*



Photo : M. Rapilliard, DIREN Bretagne

Code Natura 2000 : 3150
Code CORINE Biotope : 22.13 x
(22.41 ou 22.421)
Statut : Habitat d'intérêt
communautaire
Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :
Classe : *Lemnetea minoris*
Ordre : *Lemnetea minoris*
Alliance : *Lemnetea minoris*

Description de l'habitat

Cet habitat largement répandu regroupe les milieux d'eau calme (lacs, étangs, mares,...) plus ou moins riches en nutriments et caractérisés par une végétation aquatique flottant à la surface de l'eau ou entre deux eaux dominée par des lentilles d'eau (*Lemna minor*) et par des herbiers à Potamots.

La variabilité de l'habitat est principalement conditionnée par la granulométrie et la nature des sédiments, l'éclairement, la profondeur, le degré de minéralisation et la richesse trophique des eaux.

Localisation sur le site

Sur le site, seul un point d'eau présentant cet habitat a pu être identifié : dans le lavoir alimenté par une source à la Carral, sur la commune de Saint-Sulpice. L'herbier observé correspond à un tapis flottant libre à lentilles d'eau. De petite taille, il est composé de Petites Lentilles d'eau (*Lemna minor*). D'autres herbiers, aquatiques (à nénuphar) et amphibies (à carex et épilobes), sont également présents sur ce petit point d'eau. Il s'agit d'un sous-type banal de l'habitat.

Notons qu'aucune donnée sur la présence de cet habitat dans la basse vallée du Célé et ses abords immédiats n'était connue à ce jour. Il serait donc nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des points du site afin d'approfondir les connaissances de cet habitat sur la basse vallée du Célé.

Cortège floristique caractéristique

La végétation aquatique flottante libre est essentiellement composée de peuplements de Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*).

Si la diversité végétale peut être notable, il est assez fréquent qu'elle soit limitée à quelques espèces, voire une seule (*Lemna minor*).

Intérêt patrimonial

Sous-type banal de l'habitat, le voile flottant à *Lemna minor* ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier si ce n'est qu'il participe à la biodiversité générale du site.

Menaces

- assèchement,
- envasement,
- hypertrophisation des eaux,
- consommation excessive par divers animaux - poissons brouteurs (Cyprinidés introduits dans le lavoir).

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★★★ Présence de *Lemna minor*.
- **représentativité :** ? Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- **intérêt patrimonial :** ★★ Cet habitat renferme une faune aquatique diversifiée.
- **état de conservation :** ? Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- **dynamique de l'habitat :** ? Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Aucune orientation de gestion pour cet habitat ponctuel et relativement banal ne semble devoir être préconisée, si ce n'est son maintien lors du nettoyage et de l'entretien du lavoir.



Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*)

Photo : www.nfmuseum.com

Rivières des étages planitaires à montagnards

Libellé : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

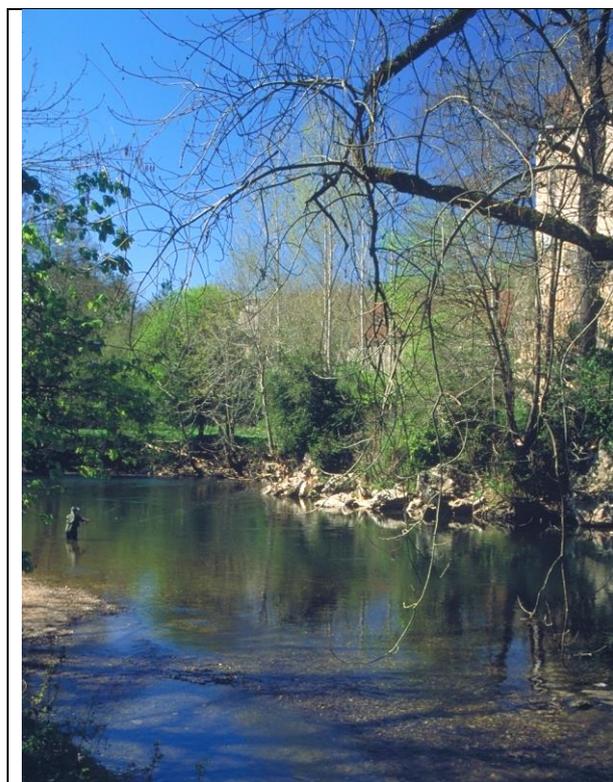


Photo : F. Peuriot, 2005

Code Natura 2000 : 3260
Code CORINE Biotope : 24.4
Statut : Habitat d'intérêt communautaire
Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :
Végétations aquatiques enracinées
Classe : *Potametea pectinati*
Ordre : *Potametea pectinati*
Alliance : *Potamion pectinati* / *Batrachion fluitantis*

Végétations aquatiques libres flottantes
Classe : *Lemnetea minoris*
Ordre : *Lemnetalia minoris*
Alliance : *Lemnion minoris*

Végétations de charophycées, oligotrophes à méso-eutrophes
Classe : *Charetea fragilis*
Ordre : *Charetalia hispidae*
Alliance : ?

Description de l'habitat

Cet habitat englobe toutes les communautés fluviales d'eaux plus ou moins courantes, dominées par les Renoncules, Potamots et Callitriches, mais également composées d'hydrophytes submergées, d'amphiphytes et de groupements de bryophytes aquatiques.

Ces formations se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre des estuaires. Le cycle hydrologique régit leur fonctionnement.

Localisation sur le site

Sur les 56 herbiers trouvés sur le site, 50 appartiennent à cet habitat. Bien que régulièrement répartis jusqu'à la confluence avec le Lot, ces herbiers d'intérêt communautaire restent ponctuels. La Sagne, principal affluent du Célé sur le site, abrite également cet habitat.

Cortège floristique caractéristique

L'habitat est représenté sur le site par divers herbiers mono à paucispécifiques :

- herbiers à Characées à *Chara* sp. en zone de courant faible sur la Sagne ;
- herbiers à Potamot dense (*Groelandia densa*) dans la Sagne et le Célé ;
- herbiers à Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) en zones de courants forts ;
- herbiers à Potamot nouveau (*Potamogeton nodosus*) et/ou Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*) avec parfois adjonction du Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ;
- voile flottant à Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) en zone à très faible courant.

Intérêt patrimonial

Le Potamot nouveau et la Zanichellie des marais sont deux espèces remarquables pour le Lot. Les herbiers à Renoncule flottante semblent également relativement rares sur le département.

Outre la valeur patrimoniale intrinsèque de ces herbiers, ceux-ci constituent l'habitat de nombreux invertébrés aquatiques dont les stades larvaires de trois espèces d'odonates d'intérêt communautaire : la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide et le Gomphe de Graslin.

Ils constituent également des zones de prédilection pour les alevins des Barbeaux, Chevesnes et autres Brochets présents dans le Célé.

Menaces

La principale menace à la pérennité de cet habitat est l'eutrophisation du milieu, due soit :

- à des rejets organiques ou minéraux azotés provenant de diverses activités humaines (mauvaise gestion des effluents en agglomération, rejets d'origine agricole, ...);
- à la prolifération de barrages hydrauliques, à l'amont desquels la végétation est souvent remplacée par des herbiers eutrophes à Nénuphar jaune.

En équilibre naturel, et profondément lié au régime hydraulique naturel du Célé, cet habitat semble pouvoir être pérenne sur l'ensemble du lit de cette rivière.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★★★
- **représentativité :** ★★ L'ensemble du Célé ainsi que la Sagne abritent ces herbiers.
- **intérêt patrimonial :** ★★★ Présence de nombreuses espèces remarquables.
- **état de conservation :** ★★★ Cet habitat apparaît en bon état de conservation et de plus en plus à l'abri des pollutions eutrophisantes.
- **dynamique de l'habitat :** - -

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- réduction des rejets d'effluents : mises aux normes de stations d'épuration, création de bandes enherbées en bord de cours d'eau, mise en place d'abreuvoirs à bétail pour éviter le piétinement et la pollution organique par déjection des bovins. Toutes ces actions sont actuellement menées sur le bassin du Célé par le Programme Agricole du Contrat de Rivière Célé ;
- sensibiliser les riverains et le grand public (notamment les touristes nautiques) à la conservation de cet habitat afin d'éviter l'arrachage des herbiers, etc.

Sources pétrifiantes avec formations de travertins

Libellé : *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

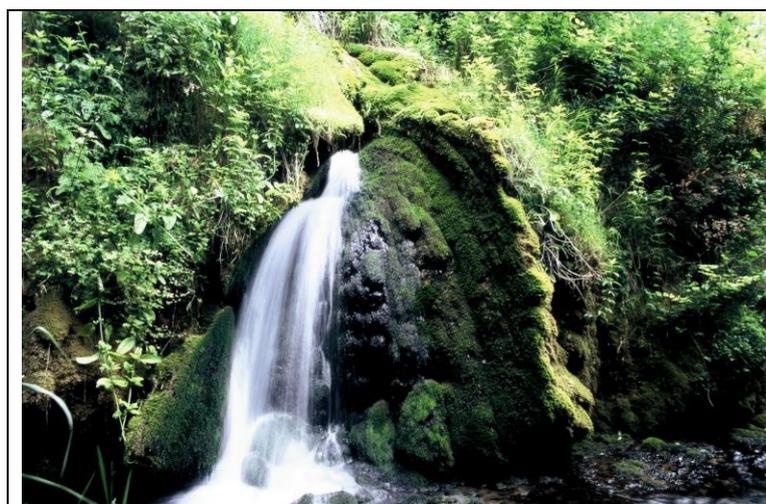


Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 7220
Code CORINE Biotope : 54.12
Statut : Habitat prioritaire
Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :
Classe : *Montio fontanae* -
Cardaminetea amarae
Ordre : *Montio fontanae* -
Cardaminitalia amarae et/ou
Montio fontanae -
Chrysosplenietalia alternifolii
Alliance : *Cochlearion pyrenaicae*
et/ou *Cratoneurion commutati*

Description de l'habitat

Cet habitat correspond à des formations végétales qui piègent le calcaire dissous dans l'eau et provoque sa précipitation. Les bryophytes présents sont très spécialisés et ne peuvent se développer que dans des eaux riches en calcaire dissous. Les autres organismes de ces formations (bactéries, algues, etc.) piègent les cristaux formés à la surface de leurs tissus et forment ainsi des travertins ou des tufs selon la structure plus ou moins compacte issue des dépôts calcaires.

Cet habitat ne croît qu'à la faveur de conditions physico-chimiques des eaux très particulières, notamment en teneur en calcaire dissous.

Les petits ruisseaux et les résurgences liées au réseau karstique, localement important, sont bien chargés en éléments carbonatés et semblent donc tous favorables à la présence de ce type d'habitat. Cependant sur certains d'entre eux toutes les conditions physico-chimiques ne sont pas réunies ; ils n'accueillent donc pas systématiquement les communautés végétales recherchées.

Localisation sur le site

Ces formations de tufs ont été observées de façon très ponctuelle sur le Célé (quatre stations) et deux résurgences (dont celle de la Pescalerie), ainsi que sur ces affluents (le ruisseau de Corn et la rivière de la Sagne).

Cortège floristique caractéristique

Les communautés inventoriées sont largement dominées par des bryophytes rattachables au *Cratoneurion commutati*. Elles peuvent être dominées par des hépatiques (comme *Conocephalum conicum*) recouvrant en lames minces le substrat, ou bien par diverses autres bryophytes croissant en coussinets, plus typiques des « mousses ».

D'autres bryophytes, d'amplitude écologique large et non inféodés aux formations incrustantes, peuvent être rencontrés dans cet habitat.

Intérêt patrimonial

Par sa grande ponctualité et sa grande exigence écologique, cet habitat participe à la richesse patrimoniale du site.

Menaces

- altération de la qualité physico-chimique du milieu ;
- fortes variations du régime hydraulique.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité** : ★★ Présence d'espèces caractéristiques de l'habitat.
- **représentativité** : ★ Ponctuel sur le site.
- **intérêt patrimonial** : ★★★ Milieu fragile et rare.
- **état de conservation** : ★★ Sensible à la moindre perturbation du milieu (qualité des eaux...).
- **dynamique de l'habitat** : ?

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- préserver la bonne qualité des eaux ;
- interdire le piétinement et l'arrachage de morceaux de tufs ;
- sensibiliser tous les usagers et riverains du milieu halieutique sur la fragilité de cet habitat naturel.



Formation tufeuse dominée par la muscinée *Cratoneuron filicinum* (confluence ruisseau de Corn – Célé).

Photo : Lot Nature, 2005

Éboulis ouest méditerranéens

Libellé : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 8130

Code CORINE Biotope : 61.3

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 4.3 ha (0.1%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Thlaspietea rotundifolii*

Ordre : *Stipetalia calamagrostis* ou *Andryaetalia ragusinae*

Alliance : ?

Description de l'habitat

La végétation qui se développe sur les éboulis est soumise à de fortes contraintes liées à la mobilité du substrat, à sa granulométrie ainsi qu'à l'ensoleillement. Les plantes de ces milieux doivent donc développer un système racinaire performant afin de résister au déracinement et à la sécheresse.

Localisation sur le site

Plusieurs secteurs du site, au pied des falaises calcaires, semblaient favorables au développement de l'habitat. Cependant il semblerait que celui-ci soit relativement peu fréquent et en tout cas difficile à bien distinguer de certaines pelouses sèches pionnières qui colonisent par l'amont les éboulis calcaires.

Cortège floristique caractéristique

Les peuplements les plus remarquables sont des communautés végétales à Laser de France (*Laserpitium gallicum*), Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*), Gaillet de Jordan (*Gallium timeroi*), Orpin de Nice (*Sedum sediforme*) avec la présence ponctuelle de la Linaire couchée (*Linaria supina*) ou du Pas d'âne (*Tussilago farfara*).

Toutefois, compte tenu de la faiblesse d'espèces typiques des éboulis, il s'avère très délicat de se prononcer en faveur d'une affiliation phytosociologique précise. Les faciès les moins différenciés de l'habitat doivent ainsi correspondre à un stade avancé de la colonisation des éboulis plus ou moins stabilisés par la flore des pelouses sèches environnantes.

Les éboulis sont également colonisés par différents arbustes, qui, en gênant l'écoulement des cailloutis, permettent l'implantation plus rapide des espèces liées aux pelouses sèches ou aux ourlets environnants.

Intérêt patrimonial

Les éboulis du site abritent une flore remarquable avec notamment de belles populations de Laser de France. Bien que l'affiliation phytosociologique de ces formations herbacées reste à affiner à cause de leur faible caractérisation, ces dernières participent sans conteste à la biodiversité du site.

Elles sont également susceptibles d'abriter quelques insectes peu communs dont notamment le Marbré du Lusitanie qui n'a pas été contacté sur le site au cours de cet inventaire, mais dont la présence est fortement probable compte tenu de l'abondance dans ces éboulis de l'Iberis amer, plante hôte de sa chenille.

Menaces

- extraction de granulats calcaires (castine).

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★ Peu d'espèces typiques des éboulis sont présentes.
- **représentativité :** ★ Cet habitat est très peu représenté sur le site.
- **intérêt patrimonial :** ★★★ Renferme de nombreuses espèces patrimoniales.
- **état de conservation :** ★★ Bon.
- **dynamique de l'habitat :** ↘

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- éviter toute intervention dans les zones d'éboulis (création de carrière, extraction de graviers, formation de chemins, etc.) ;
- éviter la fréquentation de ces éboulis, notamment par des véhicules tout-terrain.



Laser de France (*Laserpitium gallicum*)

Photo : www.perso.orange.fr/annie.g

Pentes rocheuses calcaires

Libellé : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 8210

Code CORINE Biotope : 62.1

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 41 km de linéaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Asplenetia trichomanis*

Ordre : *Potentilletalia caulescentis*

Alliance : *Potentillion caulescentis*

Description de l'habitat

Cet habitat regroupe les différentes communautés herbacées vivaces qui colonisent les fissures des rochers et des falaises calcaires. Ces plantes sont adaptées à des conditions microclimatiques extrêmes (sècheresses, très fortes variations de température, etc.).

Souvent riche en fougères, sa composition floristique varie notamment selon la localisation géographique, l'altitude, les niveaux d'éclairement et d'humidité atmosphérique.

Localisation sur le site

L'habitat est largement présent sur le site, sur les falaises et affleurements rocheux qui dominent la vallée du Célé et les vallons tributaires. Il est également présent sur les parois de certaines grottes.

Cortège floristique caractéristique

Deux types de faciès sont présents :

- un faciès dominé par quelques espèces de fougères saxicoles banales : le Capillaire commun (*Asplenium trichomanes*) et la Rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria*), avec notamment la présence de plusieurs espèces d'orpins dont l'Orpin blanc (*Sedum album*), l'Orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasyphyllum*) et l'Orpin de Nice (*Sedum sediforme*) ;
- une variante de ce faciès, développée en expositions Est et Nord dominée par l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa*).

Selon l'abondance de gradins, l'habitat s'enrichit sensiblement d'espèces de diverses classes (*Festuco valesiacae-Brometea erecti*, *Thlaspietea rotundifolii* et *Trifolio medii-Geranietea sanguinei* notamment).

En bas de certaines falaises, en situation moins xérophile, on notera la fréquence du remarquable Orpin reprise (*Sedum telephium maximum*).

Intérêt patrimonial

Intérêt botanique

Pas moins de 18 taxons remarquables ont été observés sur les parois rocheuses du site, dont plusieurs espèces remarquables voire protégées : l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa* - protégé au niveau national), la Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*), la Linaire à feuilles d'Origan (*Chaenorhinum origanifolium*).

D'autres taxons rares, non observés au cours des prospections de cette année, ont également été signalés sur les falaises du site : la Lentille noirissante (*Lens nigricans*), l'Œillet à tige courte (grâce à la présence de nombreux taxons remarquables dont certains très localisés aux niveaux régional et départemental, possède donc un grand intérêt patrimonial.

Intérêt faunistique

Les pentes rocheuses et leurs infractuosités sont des habitats propices pour un certain nombre d'espèces de chauves-souris (dont certaines sont d'intérêt communautaire) et d'oiseaux rupicoles tels le Hibou Grand Duc, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-Blanc, le Grand Corbeau, le Milan noir, le Milan royal, etc.

Menaces

L'habitat est stable est très peu menacé sur le site. La principale menace potentielle est le développement d'activités d'escalade susceptibles de détruire les stations de plantes rares ou de perturber les espèces faunistiques rupicoles.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	
- représentativité :	★★	La quasi-totalité des parois rocheuses du site présente un des deux faciès décrits.
- intérêt patrimonial :	★★★	Nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables.
- état de conservation :	★★★	
- dynamique de l'habitat :	--	Cet habitat tendrait plutôt à représenter un climax.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Aucune mesure de conservation ne semble nécessaire pour préserver cet habitat, si ce n'est d'éviter de détériorer ou de perturber les espèces remarquables, inféodées à ces milieux.

Il apparaît donc important de sensibiliser les grimpeurs à la présence de ces taxons rares et protégés sur les voies, afin qu'ils évitent de les arracher ou de les piétiner.

Grottes non exploitées par le tourisme

Libellé : Grottes non exploitées par le tourisme



Photo : CREN Midi Pyrénées, 2005

Code Natura 2000 : 8310

Code CORINE Biotope : 65.4

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : localisé

Description de l'habitat

Cet habitat comprend toutes les cavités souterraines naturelles dans lesquelles aucun aménagement touristique n'a été effectué.

Ces milieux sont très souvent paucispécifiques et les chaînes alimentaires qui s'y développent sont principalement dépendantes d'apport de nourriture venant de la surface. L'obscurité totale empêche tout développement de végétaux chlorophylliens et donc la présence de consommateurs primaires végétariens.

Ces milieux, souvent très isolés des autres milieux naturels, abritent des écosystèmes rares et sont très sensibles aux modifications physico-chimiques. De nombreuses espèces endémiques hypogées s'y rencontrent : collemboles, orthoptères, coléoptères, mollusques, amphibiens, etc.

Localisation sur le site

Trois sous-habitats identifiés sont présents sur le site :

8310-1 – Grottes à chauves-souris, 12 recensées sur le site ;

8310-2 – Habitat souterrain terrestre ;

8310-4 – Rivières souterraines, zones noyées, nappes phréatiques.

Les grottes et cavernes karstiques ainsi que les eaux souterraines sont des milieux très représentés sur la zone étudiée.

Intérêt patrimonial

Lors des inventaires, 18 espèces de chauves-souris ont été identifiées sur le site, ce qui représente 55 % des espèces de Midi-Pyrénées. De plus, parmi ces 18 espèces, 8 sont désignées à l'annexe II de la directive Habitat, comme espèces d'intérêt communautaire (qui en compte 11 au total). La basse vallée du Célé abrite donc la quasi-totalité des espèces de l'annexe II.

De plus, le site Natura 2000 détient une grotte accueillant l'une des plus grosses colonies de parturition de Rhinophores euryales et de Minioptères de Schreiber (environ 5 000 individus). L'intérêt de cette cavité, peut-être mentionné comme régional, voire national !

A cela s'ajoutent, trois espèces de collemboles endémiques à très forte valeur patrimoniale: *Isotomiella barivierai*, *Pseudosinella balazuci* et *Pseudosinella dodecophthalma* (Deharveng et Bariviera); ainsi que d'autres espèces d'invertébrés remarquables : le coléoptère carabique *Trechus delhermi* et l'isopode terrestre *Oritoniscus vandeli vandeli*.

Menaces

Formé naturellement il y a fort longtemps, le réseau karstique du site abrite des écosystèmes rares et uniques, très sensibles aux modifications apportées par diverses pollutions et perturbations.

Les principales menaces sont :

- pollutions biologiques : rejets de substances organiques entraînant des pollutions bactériologiques ;
- pollutions chimiques ou physico-chimiques : apports de pesticides, de métaux lourds, etc. ;
- aménagements touristiques : la fréquentation touristique augmente le taux de CO₂ atmosphérique, le degré d'hygrométrie et la température et modifie alors les équilibres fragiles de ces habitats ;
- éclairages : permettent aux végétaux chlorophylliens d'envahir le milieu ;
- dérangements des colonies de chiroptères ;
- obstruction des entrées ;
- destruction du milieu par création de carrières.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité** : ★★★
- **représentativité** : ★★ Nombreuses cavités.
- **intérêt patrimonial** : ★★★ Présence d'espèces patrimoniales.
- **état de conservation** : ★★★
- **dynamique de l'habitat** : - - Stable.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- limiter la fréquentation des cavités : interdire l'accès à la fréquentation des sites abritant des colonies d'hivernage et de reproduction de chiroptères (après étude de l'évolution des colonies et de la fréquentation et après concertation de l'ensemble des acteurs locaux concernés) ;
- prévenir la pollution des nappes et rivières souterraines par la sensibilisation des acteurs locaux ;
- améliorer les connaissances de ces habitats et de la faune inféodée ;
- sensibiliser les usagers de ces milieux sur l'importante valeur patrimoniale de ces habitats souterrains.

*Forêts alluviales

Libellé : *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : *91E0

Code CORINE Biotope : 44.3, 44.2 et 44.13

Statut : Habitat prioritaire

Surface sur le site : 1.6 ha (> 0.1%)

Classe : *Querco roboris-Fagetea sylvaticae*

Ordre : *Populetales albae*

Alliance : *Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*

Description de l'habitat

Cet habitat comprend les boisements prospérant sur les levées alluvionnaires des cours d'eau. Il se développe le long des cours d'eau, du ruisseau au fleuve, et forme un corridor boisé prenant une part prépondérante dans la ripisyle *stricto-sensu*.

Localisation sur le site

L'habitat est ponctuel et globalement très peu représenté sur le site. Il n'occupe que 5 ha sur l'ensemble du site, contre 17 pour les frênaies. On le rencontre de Corn à Marcilhac-sur-Célé.

Cortège floristique caractéristique

Sur le site, l'habitat se décline en deux catégories :

- des aulnaies et des aulnaies-frênaies, composées de : Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), Laïche espacée (*Carex remota*), Laïche penchée (*Carex pendula*), plus ponctuellement Véronique des montagnes (*Veronica montana*) et Impatiente ne-me-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*) ; au niveau arboré : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ; dans la strate arbustive : Coudrier (*Corylus avellana*) ;
- des saulaies à Saule blanc, Aulne glutineux et Peuplier noir, possédant une flore hygrophile, voire amphibie assez marquée.

Intérêt patrimonial

Sur le site, certaines espèces ne se rencontrent que dans ce type d'habitat naturel : la Véronique des montagnes, la Véronique à écusson ou encore la Laïche espacée.

Ces habitats d'aulnaies, aulnaies-frênaies et saulaies présentent, par leur caractère relictuel, un intérêt patrimonial indéniable.

Une des deux saulaies est particulièrement remarquable : en effet, elle accueille plusieurs taxons intéressants car localisés sur le site tels le Scirpe des marais, la Véronique à écusson... Cette saulaie est isolée au milieu de cultures intensives et de prairies naturelles dans le lit majeur.

Menaces

- exploitation forestière ;
- baisse anormale du niveau de la nappe phréatique (recalibrage du cours d'eau).

Evaluation de l'état de l'habitat

- | | | |
|-----------------------------------|-----|---|
| - typicité/exemplarité : | ★★ | Les peuplements boisés qui représentent l'habitat sur le site sont globalement assez peu typiques, probablement à cause de leur faible étendue. |
| - représentativité : | ★ | Habitat ponctuel, peu représenté sur le site. |
| - intérêt patrimonial : | ★★★ | Habitat relictuel accueillant des espèces remarquables. |
| - état de conservation : | ★★ | |
| - dynamique de l'habitat : | -- | Stables, ces formations sont peu susceptibles d'évoluer vers d'autres stades forestiers. |

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- limiter l'exploitation forestière aux opérations de gestion forestière reconnues favorables au maintien ou à l'amélioration de l'habitat ;
- tenir compte de la fragilité de l'habitat lors des travaux d'entretien des berges ;
- maintenir, recréer ou restaurer la bande étroite de végétation à aulnes, frênes, saules, tilleuls, chênes... existante ;
- permettre un développement des formations les plus hygrophiles sur des bandes plus larges (limitées aujourd'hui à une seule rangée d'arbres).

ANNEXE II : LES FICHES ESPECES

CORDULIE SPLENDIDE	242
CORDULIE A CORPS FIN.....	244
GOMPHE DE GRASLIN.....	246
*ÉCAILLE CHINEE.....	248
GRAND CAPRICORNE.....	250
LUCANE CERF-VOLANT	252
LAMPROIE DE PLANER.....	254
TOXOSTOME (OU SOFIE).....	256
CHABOT	258
LOUTRE D'EUROPE	260
GRAND RHINOLOPHE	262
PETIT RHINOLOPHE	264
RHINOLOPHE EURYALE.....	266
PETIT MURIN.....	268
BARBASTELLE	270
MINIOPTERE DE SCHREIBER	272
MURIN A OREILLES ECHANCREES	274
GRAND MURIN	276
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC	278
FAUCON PELERIN.....	280
GRAND DUC D'EUROPE	282

Cordulie splendide

Macromia splendens



Photo : J-L Dommanget, SFO - OPIE

Code Natura 2000 : 1036

Systématique :

Classe : Insectes

Ordre : Odonates / Anisoptères

Famille : Macromiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : statut indéterminé

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La Cordulie splendide est une espèce inféodée au milieu lotique. La présence d'une végétation aquatique et riveraine conséquente est indispensable.

Son habitat typique est constitué par de grandes rivières aux eaux calmes et vaseuses, dans des zones relativement profondes. On peut également la trouver dans des petits cours d'eau peu profonds.

Biologie

Période de vol : de fin mai jusqu'à la mi-août. Cependant, cette espèce assez facile à observer qu'entre le 15 juin et le 15 juillet.

Reproduction : après l'accouplement, la femelle dépose ses œufs en vol, en fouettant la surface de l'eau avec l'extrémité de son abdomen. Elle choisit de préférence des endroits ombragés, discrets et protégés. La ponte a lieu entre la mi-Juin et la fin Juillet. L'éclosion des œufs a lieu 20 jours après. La durée de développement larvaire est probablement de deux ou trois ans (il n'existe aucune étude scientifique sur le développement larvaire de cette espèce).

Comportement : Le vol territorial s'effectue sur près d'un kilomètre, en de constants allers-retours linéaires : il englobe les secteurs d'alimentation et de reproduction, ainsi que les zones de repos. Le mâle patrouille sur son territoire, particulièrement sur les secteurs préférentiels fréquentés par les femelles. Ces dernières sont particulièrement difficiles à voir, car très farouches et discrètes.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire des larves et des adultes est strictement carnassier. Adulte, la Cordulie splendide peut chasser et capturer des insectes volants.

Distribution actuelle

Espèce principalement méridionale (France méridionale et péninsule ibérique).

En France, cette espèce est couramment observée dans les départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère et du Tarn, où les effectifs de sa population sont relativement stables.

Observation sur le site

Sur la basse Vallée du Célé, les populations de *Macromia splendens* sont limitées (seuls 23 individus ont pu être observés) et cantonnées à un biotope spécifique : 14 sites ont été identifiés sur les 42 km parcourus sur le Célé.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Toute altération de son milieu constitue une menace pour l'espèce, susceptible d'entraîner la diminution de ses effectifs, voire la disparition de sa population :

- travaux dans le lit mineur de la rivière, entraînant une modification du fond et de l'écoulement (extraction de granulats, marnage excessif induit par les retenues hydroélectriques...);
- modification des berges (aménagement et artificialisation), le système racinaire des arbres de la ripisylve étant un lieu de développement pour les larves ;
- exploitation intensive des ripisylves et des zones terrestres riveraines (défrichage et déboisement), qui correspondent aux sites de chasse pour les adultes ;
- importante fréquentation touristique (baignade, canoë-kayak, camping...), entraînant une dégradation de l'habitat des adultes ;
- toute pollution des eaux, qu'elle soit d'origine agricole, industrielle, urbaine ou touristique ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).

Objectifs de conservation

- prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
- prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant : défrichage, déboisement, recalibrage... ;
- mettre en place des mesures de conservation des ripisylves, ainsi qu'une gestion « douce » et raisonnée des berges du Célé (maintien d'un couvert végétal rivulaire et environnant, présence d'hélophytes). Le cas échéant, la plantation d'arbres et d'arbustes autochtones sur les berges déboisées pourrait être envisagée ;
- préserver la ressource en eau en terme de quantité et de qualité : lutter contre les pollutions accidentelles et diffuses, et limiter les pompes estivaux.

Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii



Photo : www.emmari.net

Code Natura 2000 : 1041

Systematique :

Classe : Insectes

Ordre : Odonates / Anisoptères

Famille : Corduliidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : vulnérable

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette libellule est inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les rivières et les fleuves constituent d'une manière générale ses habitats typiques. Ceux-ci sont situés dans un environnement varié (secteurs boisés, prairies, friches, champs, haies, vignes...).

Biologie

Période de vol : de fin mai jusqu'à la fin août.

Reproduction : la femelle pond ses oeufs en vol, dans des eaux calmes, dans des recoins de la berge. La ponte a lieu de mi-juin à fin août. La durée de développement larvaire dure de deux à trois ans. La métamorphose a lieu au mois de mai pour débiter une nouvelle saison.

Comportement : les mâles sont territoriaux, ils défendent leur territoire contre les autres mâles et même contre les autres espèces. La femelle est quant à elle plus discrète. Les mâles non territoriaux se tiennent à proximité dans l'abondante végétation riveraine.

Régime alimentaire : carnassier. Cette espèce se nourrit d'insectes volants de petite et moyenne taille qu'elle capture en vol et dévore en vol ou au sol en fonction de la taille de la proie.

Distribution actuelle

La Cordulie à corps fin est une espèce du Sud et Sud-Ouest de la France. Dans cette zone elle est encore assez bien représentée. Par contre, dans le Nord et l'Est, ses populations ne semblent pas particulièrement stables ni abondantes.

Observation sur le site

Sur la basse Vallée du Célé, les populations d'*Oxygastra curtisii* sont limitées (seuls 25 individus ont été observés) et cantonnées à un biotope spécifique : 17 sites ont été identifiés sur les 42 km parcourus sur le Célé. L'espèce a été contactée sur diverses pelouses sèches ou prairies du site. Enfin une femelle a pu être observée en train de pondre au dessus de racines d'Aulne glutineux immergées.

L'espèce a été également observée sur le secteur compris entre la limite du site Natura 2000 et la confluence avec le Lot.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Comme pour *Macromia splendens*, toute altération de son milieu constitue une menace pour l'espèce, susceptible d'entraîner la diminution de ses effectifs, voire la disparition de sa population :

- travaux dans le lit mineur de la rivière, entraînant une modification du fond et de l'écoulement (extraction de granulats, marnage excessif induit par les retenues hydroélectriques...);
- modification des berges (aménagement et artificialisation), le système racinaire des arbres de la ripisylve étant un lieu de développement pour les larves ;
- exploitation intensive des ripisylves et des zones terrestres riveraines (défrichage et déboisement), qui correspondent aux sites de chasse pour les adultes ;
- importante fréquentation touristique (baignade, canoë-kayak, camping...), entraînant une dégradation de l'habitat des adultes ;
- toute pollution des eaux, qu'elle soit d'origine agricole, industrielle, urbaine ou touristique ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).

Objectifs de conservation

Comme pour *Macromia splendens* :

- prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
- prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant : défrichage, déboisement, recalibrage... ;
- conserver les ripisylves, ainsi qu'une gestion « douce » et raisonnée des berges du Célé (maintien d'un couvert végétal rivulaire et environnant, présence d'hélophytes). Le cas échéant, la plantation d'arbres et d'arbustes autochtones sur les berges déboisées pourrait être envisagée ;
- préserver la ressource en eau en terme de quantité et de qualité : lutter contre les pollutions accidentelles et diffuses, et limiter les pompages estivaux.



Photo : D. Grand

Code Natura 2000 : 1046**Systématique :**

Classe : Insectes

Ordre : Odonates / Anisoptères

Famille : Gomphidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : vulnérable

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette espèce héliophile de plaine est inféodée aux milieux lotiques permanents, aux eaux claires et bien oxygénées. Ses secteurs préférentiels sont constitués par des eaux calmes, favorisées par des retenues naturelles ou artificielles (moulins), et pourvues d'une végétation rivulaire importante, mais également d'une végétation aquatique (composée de potamots, renoncules, nénuphars...).

La larve se développe dans les parties calmes, sableuses, vaseuses ou limoneuses, des rivières pourvues d'une végétation aquatique et riveraine abondante.

Biologie

Période de vol : de début juin jusqu'à la fin août.

Reproduction : Après l'accouplement, la ponte a lieu entre début juillet et fin août. La femelle émet lentement ses œufs, puis, elle les dépose en vol, en fouettant la surface de l'eau avec l'extrémité de son abdomen. Les œufs tombent alors au fond de l'eau.

Le développement larvaire s'échelonne sur un an ou deux, et comporte 12 à 14 mues successives (aucune étude scientifique n'a à ce jour été menée).

Comportement : Une fois la maturité sexuelle atteinte, *Gomphus graslinii* regagne les cours d'eau pour la reproduction. Les mâles occupent plutôt une position statique : posés dans un endroit dégagé et ensoleillé, à proximité de l'eau ou dans la végétation riveraine. Il n'y a pas de défense territoriale comme chez les deux autres espèces précédemment étudiées, mais plutôt la surveillance d'une zone de chasse.

Régime alimentaire : larve et adulte carnassiers.

Distribution actuelle

On le rencontre dans le Sud et l'Ouest de la France, ainsi que dans la péninsule ibérique. C'est dans la France méridionale (grand Sud et Ouest de la vallée du Rhône) qu'il semble disposer des meilleurs éléments pour son développement. Au Sud du Massif Central, les populations semblent encore abondantes malgré la dégradation de certains milieux.

Observation sur le site

Sur la basse Vallée du Célé, les populations de *Gomphus graslinii* sont limitées (de 1 à 10 individus observés par site) et cantonnées à un biotope spécifique : 13 sites ont été identifiés sur les 42 km parcourus sur le Célé. Au total, 38 individus ont pu être contactés.

Cette espèce avait déjà été contactée en 1985, dans la vallée du Célé, sur le secteur de Cabrerets / Conduché.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Son aire de répartition relativement réduite le rend particulièrement vulnérable :

- travaux dans le lit mineur de la rivière, entraînant une modification du fond et de l'écoulement (extraction de granulats, marnage excessif induit par les retenues hydroélectriques...);
- modification des berges (aménagement et artificialisation), le système racinaire des arbres de la ripisylve étant un lieu de développement pour les larves ;
- exploitation intensive des ripisylves et des zones terrestres riveraines (défrichage et déboisement), qui correspondent aux sites de chasse pour les adultes ;
- importante fréquentation touristique (baignade, canoë-kayak, camping...), entraînant une dégradation de l'habitat des adultes ;
- toute pollution des eaux, qu'elle soit d'origine agricole, industrielle, urbaine ou touristique ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).

Objectifs de conservation

Comme pour *Macromia splendens* et *Oxygastra curtisii* :

- prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
- prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant : défrichage, déboisement, recalibrage... ;
- conserver les ripisylves, ainsi qu'une gestion « douce » et raisonnée des berges du Célé (maintien d'un couvert végétal rivulaire et environnant, présence d'hélophytes). Le cas échéant, la plantation d'arbres et d'arbustes autochtones sur les berges déboisées pourrait être envisagée ;
- préserver la ressource en eau en terme de quantité et de qualité : lutter contre les pollutions accidentelles et diffuses, et limiter les pompages estivaux ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).



Photo : N. Helitas, 2004

Code Natura 2000 : *1078**Systématique :**

Classe : Insectes

Ordre : Lépidoptères

Famille : Arctiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II - espèce prioritaire

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans de nombreux habitats naturels (des pelouses sèches aux prairies humides en passant par la chênaie pubescente). Les milieux anthropisés accueillent également l'espèce.

Biologie

Période de vol : fin juin à août.

Reproduction : les œufs sont pondus en juillet-août, puis éclosent 10-15 jours plus tard. L'hiver, les chenilles rentrent en diapause dans un cocon à la base des plantes. L'activité se poursuit au printemps. Les chenilles entrent en nymphose en juin pendant 4 à 6 semaines. Les adultes sont visibles dès fin juin.

Comportement : Les adultes ont une activité diurne et nocturne, mais sont surtout visibles en fin d'après-midi.

Les chenilles se nourrissent principalement la nuit et se cachent sous les feuilles pendant la journée.

Régime alimentaire : chenille polyphage.

Distribution actuelle

Espèce du paléarctique occidental. L'Écaille chinée est présente partout en France. Elle est commune et répandue sur l'ensemble du Lot.

Observation sur le site

L'espèce a fait l'objet d'au moins 17 contacts au cours de l'étude, mais sa population n'a pas été estimée. La situation locale de cette espèce est *a priori* la même qu'au niveau départemental : espèce commune et hors de danger.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Cette espèce ubiquiste est commune sur l'ensemble du département et couramment rencontrée par les lépidoptéristes lotois. Elle n'est pas en danger dans le Lot.

En Europe, seule la sous-espèce de l'île de Rhodes (*Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*) est menacée.

Objectifs de conservation

En France, on estime que cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières. Il en est de même au niveau local sur le site considéré.

Grand capricorne

Cerambyx cerdo



Photo : L. Hlasek

Code Natura 2000 : 1088

Systématique :

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Cérambycides

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV –
espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale :

Protection nationale : arrêté du 22 juillet
1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Lié aux vieux chênes fréquents en Midi-Pyrénées, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Biologie

Période de vol : juin-septembre.

Reproduction : des œufs blancs et presque cylindriques sont déposés isolément dans les anfractuosités et les blessures d'arbres. La larve, xylophage, se développe pendant 31 mois dans le bois sénescant et déperissant de différentes espèces de chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*). La nymphose a lieu en fin d'été et en automne dans une loge obturée par un bouchon calcaire et reliée à une galerie débouchant à l'air libre.

L'adulte éclot cinq à sept semaines après la nymphose mais passe l'hiver dans la loge nymphale pour ne sortir qu'à partir de juin.

Comportement : Les adultes ont généralement une activité crépusculaire et nocturne.

Régime alimentaire : La larve est xylophage. L'adulte se nourrit de sève d'arbres blessés et de fruits mûrs.

Distribution actuelle

Espèce principalement méridionale (Moyen-Orient, Europe centrale et méridionale). En France, le Grand Capricorne est de plus en plus rare en allant vers le Nord. Dans le Lot, cette espèce est répartie sur l'ensemble du département (Com. F. Burle).

Observation sur le site

L'espèce n'a pas été contactée au cours des prospections de juin-septembre 2005. Cependant sur le site « Basse Vallée du Célé », l'omniprésence du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) permet à l'espèce d'être relativement commune (Com. F. Burle).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Cette espèce est commune sur l'ensemble du département.

Inféodé aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* n'est menacé que par l'abattage systématique de ces vieux arbres.

Objectifs de conservation

- favoriser le maintien de vieux chênes indispensables à sa présence : cette mesure est la plus à même de contribuer à la préservation d'une population lotoise bien portante ;
- favoriser le maintien d'îlots d'arbres sénescents afin de favoriser cette espèce et l'ensemble du cortège des insectes saproxyliques (dont, éventuellement, *Limoniscus violaceus* et *Osmoderma eremita*, coléoptères saproxyliques de la Directive, présents sur des sites lotois caussenards et limarguais).



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1083**Systematique :**

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La larve, saproxylophage, est inféodée aux souches et systèmes racinaires d'arbres morts ou déperissants en milieu forestier ou semi-ouvert. Cette espèce tient donc une place importante dans les écosystèmes forestiers par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

L'adulte en vol est susceptible d'être rencontré dans tous les milieux terrestres naturels.

Biologie

Période de vol : La période de vol des adultes mâles est relativement courte (aux alentours d'un mois) de mai à juillet. Alors que les femelles, à la recherche de sites de ponte, peuvent être visibles jusqu'en août.

Reproduction : Les œufs sont déposés par la femelle près de souches ou de vieux arbres. La nymphose a lieu dans une loge aménagée par la larve dans le sol, à proximité des racines, après un développement larvaire de 5-6 ans en moyenne. L'adulte passe l'hiver dans cette loge et ne sort qu'à la belle saison.

Comportement : l'espèce, nocturne, est active dès la fin de l'après-midi.

Régime alimentaire : la larve est saproxylophage, elle consomme le bois mort (chênes et autres feuillus). Les adultes se nourrissent de la sève des arbres blessés.

Distribution actuelle

Présente dans toute la France, *Lucanus cervus* est une espèce européenne dont l'aire de distribution s'étend jusqu'à la Mer Caspienne et au Proche Orient.

Dans le Lot, le Lucane est présent partout, y compris sur la Basse Vallée du Célé.

Observation sur le site

L'espèce est bien présente sur le site (com. coléoptéristes locaux dont F. Burle et inventaire 2005 donnant 2 femelles contactées). L'importance de la population du site n'a pas été estimée.

Cependant, cette espèce étant commune sur l'ensemble du département et non menacée, le site ne revêt pas une responsabilité majeure dans sa préservation.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

En déclin dans la partie Nord de son aire, le Lucane Cerf-volant ne semble pas menacé en France, ni même dans le Lot où il est encore rencontré très fréquemment.

Cependant, les facteurs limitants pour cette espèce sont :

- l'arrachage ou la destruction systématique des souches d'arbres et des arbres morts ;
- la disparition des arbres dans les haies du bocage.

Objectifs de conservation

- maintenir des haies arborées et des arbres sénescents en milieu boisé ;
- sensibiliser les propriétaires pour la conservation des souches de feuillus.

Lamproie de Planer

Lampetra planeri



Photo : www.ittiofauna.org

Code Natura 2000 : 1096

Systématique :

Classe : Cephalaspidomorphi

Ordre : Pétromyzoniformes

Famille : Petromyzontidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe III

Liste Rouge UICN : faible risque (quasi menacé)

Protection nationale : Article 1

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La Lamproie de planer vit dans les petits cours d'eau et les ruisseaux situés en tête de bassin hydrographique. L'eau doit y être fraîche (8-11°C) et bien oxygénée. L'habitat de la Lamproie varie au cours de son cycle de développement :

- stade larvaire : dans les sédiments,
- adultes : pas d'habitat propre car en migration vers les sites de reproduction,
- site de reproduction : substrat en gravier et sable, dans des eaux rapides et peu profondes (40 cm max).

Biologie

Espérance de vie : 5 à 6 ans au stade larvaire, puis mort de l'adulte après la reproduction.

Reproduction : La reproduction se déroule en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable. Les femelles, fixées à une pierre par leur ventouse, creusent des nids dans les graviers et y déposent leurs oeufs, tandis que les mâles, fixés aux femelles par leur ventouse les fécondent. Les géniteurs meurent après la reproduction. La phase larvaire est similaire à celle de la Lamproie fluviatile, avec une vie longue des larves enfouies dans les sédiments : elles restent en moyenne 5,5 à 6,5 ans dans leur terrier.

Comportement : De légères migrations (quelques centaines de mètres) vers les sites propices à la reproduction sont observées en mars-avril.

Régime alimentaire : Seule la larve se nourrit : enfouie dans la vase, elle filtre les microorganismes (diatomées, algues bleues).

Les adultes ne disposent plus d'appareil digestif, celui-ci s'atrophie lors de la métamorphose.

Distribution actuelle

Sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes. L'espèce est présente dans les rivières du Nord et de l'Est de la France (en Normandie, Bretagne, Loire, Charente, Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône).

Observation sur le site

Sur la basse vallée du Célé, 134 zones à habitats potentiels à Lamproie ont été identifiées. Ce nombre, relativement important, peut s'expliquer par la présence de nombreux seuils le long du cours d'eau et des embâcles qui créent des zones d'atterrissements favorables à l'implantation des larves de Lamproie. Nombreuses, ces zones à Lamproies restent de faibles surfaces sur le Célé.

Au total, 17 individus ont été pêchés sur les 4 zones de pêche, soit une densité de 80 à 1300 individus/ha. Cette faible densité provient essentiellement de la qualité médiocre de l'habitat sur le Célé : en effet, la plupart des sédiments rencontrés sur les zones recensées sont constitués d'une trop grande quantité de vase.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

- accumulation de polluants dans les sédiments et les micro-organismes, dont se nourrissent les larves ;
- difficultés d'accès aux zones de frayères (ouvrages infranchissables, manque d'eau, colmatage des sédiments...).

Objectifs de conservation

- lutter contre la pollution, en particulier des sédiments ;
- éviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en têtes de bassins (cette pratique provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères) ;
- rétablir la libre circulation dans les têtes de bassins afin de permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction ;
- protéger les zones de reproduction traditionnelles ;
- interdire les interventions lourdes (recalibrage, fossés d'assainissement, etc.) sur les têtes de bassins.

Toxostome (ou Sofie)

Chondrostoma toxostoma

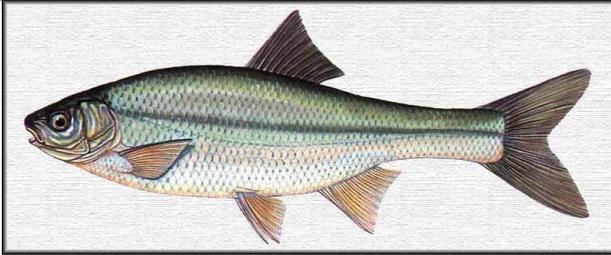


Image : www.ittiofauna.org

Code Natura 2000 : 1126

Systématique :

Classe : Actinopterygii

Ordre : Clupéiformes,

Famille : Cyprinidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe III

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : vulnérable

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette espèce fréquente les rivières à fond de galets ou de graviers dont l'eau est claire, courante et bien oxygénée : c'est une espèce rhéophile vivant dans la zone à ombre ou à barbeau.

Si le Toxostome peut séjourner en eau calme, il se reproduit toutefois en eau courante.

Biologie

Espérance de vie : 9 ans

Reproduction : La reproduction se déroule de mars à mai de façon générale et dure jusqu'en juin. Les poissons prêts à frayer recherchent dans les petits affluents des zones à fort courant, bien oxygénées et à substrat grossier. Les oeufs y sont déposés en eau très peu profonde. Une femelle peut pondre environ 11 500 oeufs.

Comportement : Le Toxostome vit plutôt entre deux eaux le jour, en bancs assez nombreux d'individus de même taille. La nuit, les bancs sont dissociés et les poissons, inactifs, demeurent dans des anfractuosités du fond. En période de frai, il remonte le cours des fleuves et des rivières.

Régime alimentaire : Le Toxostome est essentiellement herbivore : il se nourrit de diatomées du périphyton, d'algues filamenteuses auxquelles s'ajoutent quelques petits invertébrés aquatiques (petits crustacés et mollusques) et du frai de poisson.

Distribution actuelle

Il est présent du Nord de la péninsule Ibérique (bassin de l'Èbre) jusqu'au Portugal (dans le Tage) et dans le Sud et le Sud-Ouest de la France où il est considéré comme autochtone.

En France, il est présent dans le bassin du Rhône, ainsi que dans tout le bassin de la Garonne et ses affluents et dans le bassin de l'Adour. L'espèce a colonisé, au siècle dernier, le bassin de la Loire.

Observation sur le site

Lors des pêches électriques réalisées sur le Célé en 2005, plusieurs individus ont été capturés, témoignant de la présence de cette espèce dans le site Natura 2000. Toutefois, aucune étude spécifique n'ayant été menée, l'état de la population locale ne peut être estimé.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

Toute atteinte portée aux milieux aquatiques.

Objectifs de conservation

- maintenir la qualité des rivières ;
- éviter toute extraction de granulats à proximité du biotope de l'espèce ;
- réglementer la pêche du Toxostome (utilisée comme vif pour le Brochet).



Photo : S. Zienert

Code Natura 2000 : 1163**Systematique :**

Classe : Ostéichthyens

Ordre : Scorpaéniformes

Famille : Cottidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II – espèce d'intérêt communautaire

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux.

L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.

Biologie

Espérance de vie : 4 à 6 ans.

Reproduction : la ponte a lieu une seule fois par an, entre mars et avril. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). À l'éclosion, l'alevin mesure 7,2 mm.

Comportement : territorial et sédentaire.

Régime alimentaire : Très vorace, le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (chironomides, simuliidés, plécoptères, trichoptères...). Il peut également consommer œufs et alevins de poissons, notamment ceux de la Truite de rivière (*Salmo trutta*) et même s'attaquer à ses propres œufs en cas de disette.

Distribution actuelle

Il est présent dans toute l'Europe sauf en Italie, en Ecosse, en Irlande et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran.

En France, on le trouve partout (à quelques exceptions près) du niveau de la mer jusqu'à 2380 m dans les Alpes (Lac Léantier).

Observation sur le site

Sur la basse vallée du Célé, 74 zones à habitats potentiels à Chabot ont été identifiées. Ce faible nombre d'habitats à Chabot semble être du au manque de caches.

Au total, 46 individus ont été pêchés sur les 4 zones de pêche, soit une densité de 176 à 850 individus/ha. Cette faible densité semble résulter d'un certain colmatage des blocs obstruant les caches et empêchant l'installation du Chabot. De plus, nombre de cyprinidés rhéophiles ont été pêchés avec le Chabot, or certaines de ces espèces (dont le chevesne, la truite, etc.) sont des prédateurs du Chabot.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

- modification des paramètres du milieu : ralentissement des vitesses du courant (à l'amont des barrages ou embâcles), apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, eutrophisation... ;
- pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus ;
- la prédation naturelle : le Chabot possède de nombreux prédateurs naturels, tel la truite et le brochet, qui peuvent influencer sur certaines zones la distribution spatiale des populations.

Objectifs de conservation

- réhabiliter une bonne qualité du milieu aquatique (habitats, pollution) ;
- éviter la canalisation des cours d'eau... ;
- ne pas implanter d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin.

Photo : www.geocities.com**Code Natura 2000** : 1355**Systématique :**

Classe : Mammifères

Ordre : Carnivores

Famille : Mustélidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : menacé d'extinction

Liste rouge nationale : en danger

Protection nationale : arrêté du 17 avril 1981 (article 1^{er} modifié)**Exigences écologiques et Habitat d'espèce**

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique inféodé aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Ubiquiste et opportuniste pour ses sites d'alimentation, la Loutre se montre au contraire très exigeante pour ses gîtes de repos et de mise bas (appelé catiche) : ceux-ci doivent obligatoirement être des havres de tranquillité, au couvert végétal dense (ronciers, arbres creux, système racinaire des gros arbres de la ripisylve, embâcles, rochers...).

La qualité et la diversité de ces habitats constituent des éléments essentiels pour la pérennité de l'espèce : en effet, ces milieux aquatiques permettent de lui fournir, en toute saison, une alimentation variée et abondante et des sites de repos indispensables.

Biologie

Espérance de vie : 5 ans dans la nature.

Reproduction : la Loutre ne possède pas de période de reproduction précise, l'accouplement peut avoir lieu toute l'année. La femelle met bas une fois par an, de deux à trois loutrons. La mise bas se passe dans un terrier (ou catiche). Les petits sont sevrés vers l'âge de huit mois. En dehors de la période du rut, les loutres vivent en solitaire.

Activité : la Loutre est une espèce essentiellement nocturne et aquatique. Elle ne quitte l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de ses grosses proies, la mise bas et l'éducation des jeunes. La Loutre est une espèce individualiste et territoriale : chaque individu est cantonné à un secteur bien précis, régulièrement délimité par le dépôt d'épreintes.

Régime alimentaire : essentiellement piscivore, la Loutre adapte son alimentation aux peuplements piscicoles des milieux qu'elle fréquente. Elle consomme également d'autres proies, telles que amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Un individu adulte consomme en moyenne 1 kg de proies par jour.

Distribution actuelle

La Loutre est présente en France dans deux zones bien délimitées : la façade atlantique et le Massif Central. Les populations ont subi un net déclin au cours de la dernière moitié du XX^{ème} siècle (en raison de la chasse et du piégeage). Aujourd'hui le maintien de populations relativement stables et viables se confirme. Depuis une dizaine d'année, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle.

Observation sur le site

Sur la basse vallée du Célé, la Loutre n'a pas été directement observée. Cependant des indices de présence ponctuelle (épreintes et empreintes) ont été relevés à l'intérieur du site Natura 2000 (en 2003 et 2005). Sa présence sur le site est donc indéniable, cependant il n'est pas possible d'évaluer le nombre d'individus utilisant le site.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

- destruction des habitats aquatiques et zones humides (recalibrage des cours d'eau, assèchement des zones humides, destruction de la ripisylve, nettoyage des berges...);
- pollution et eutrophisation de l'eau ;
- exploitation des milieux aquatiques (irrigation et pompages excessifs, gravières...);
- contamination par les biocides (pesticides, PCB, métaux lourds, anticoagulants utilisés pour lutter contre ragondins et rats musqués) ;
- aménagements hydrauliques (les grands barrages constituent de véritables barrières écologiques pour les populations piscicoles et pour la loutre) ;
- mortalité accidentelle (collisions routières, captures dans des engins de pêche) ;
- mortalité volontaire (piégeage, empoisonnement...);
- dérangements (tourisme, loisirs nautiques...).

Objectifs de conservation

Les préconisations de gestion sont issues du Plan National de Restauration de la Loutre d'Europe. Elles relèvent de deux types de propositions : celles relatives à l'espèce et celles relevant de ses habitats :

- 1) préconisations de gestion relatives à l'espèce :
 - prendre en compte la présence de la Loutre dans les campagnes de destruction des animaux dits nuisibles (interdire l'emploi des anticoagulants) ;
 - sensibiliser et informer le grand public et les usagers de la rivière ; former les gestionnaires des milieux aquatiques ;
 - maintenir des ressources alimentaires suffisantes (en parallèle avec le maintien de la qualité biologique des eaux) ;
- 2) préconisations de gestion relatives à l'habitat de l'espèce :
 - prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (irrigation et pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
 - prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant (proscrire le déboisement, la destruction de la ripisylve, l'enlèvement systématique des embâcles, l'artificialisation des berges...);
 - éviter le recalibrage et la rectification des cours d'eau, l'endiguement... ;
 - favoriser le maintien de zones refuges le long des rivières et des habitats rivulaires ;
 - maintenir des prairies naturelles en périphérie des rivières, des lisières, haies et ronciers ;
 - préserver et restaurer les zones palustres sauvages sur le lit majeur des cours d'eau.

Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrum-equinum



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1304

Systématique :

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV –
espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce à faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du

17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Grand Rhinolophe fréquente en général les régions chaudes, les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées, des ripisylves, des landes, des friches.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines. Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales.

Gîtes de reproduction : variés, les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes.

Biologie

Longévité maximale : 30 ans.

Reproduction : L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. Un seul jeune est mis bas entre la mi-juin et début juillet ; l'émancipation a lieu en août. Les femelles sont isolées des mâles ; l'espèce s'associe parfois avec des Rhinolophes Euryale ou des Murins à oreilles échancrées.

Comportement : L'espèce est sédentaire : généralement, seuls 20 à 30 km séparent les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole vers les zones de chasse, dans un rayon de 2 à 4 km en suivant préférentiellement des corridors boisés.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm) et sont majoritairement des Lépidoptères, Coléoptères, Hyménoptères, Diptères ou encore Trichoptères.

Il chasse dans des lieux boisés, les falaises et les jardins.

Distribution actuelle

C'est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. Bien qu'observée sur l'ensemble du territoire français, cette espèce est en régression constante.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le département du Lot accueillerait 1600 individus en hiver au minimum, soit 33% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées et 125 individus en été (chiffre probablement sous estimé), soit plus de 5% de la population estivale régionale.

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 71 individus dans 4 gîtes, dont 1 colonie de parturition de 60 individus dans l'ancien moulin de la Pescalerie (Cabrerets).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 104 individus dans 15 grottes (dont plus de 60% répartis entre la grotte du Gelé et l'Igue de Geniez) + 76 individus observés en 2002 dans la grotte d'Espagnac-Sainte-Eulalie (non visitable en 2006 : refus des propriétaires privés).

Evaluation de l'état de conservation

- **état de conservation** : ?
- **intérêt patrimonial** : ★★★
- **potentialités locales** : ★★★

Menaces

Les menaces et les facteurs limitant la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hivernation :

- la condamnation des sites de reproduction potentiels : obturation des greniers, réfection des bâtiments...
- l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- la disparition des terrains de chasse potentiels, dus à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et surtout la suppression des réseaux de haies et des bocages ;
- l'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides a entraîné une intoxication des chaînes alimentaires et une diminution de la biomasse disponible en insectes. L'utilisation en particulier de vermifuges à base d'Ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages) ont un impact prépondérant sur la disparition des ressources alimentaires du Grand Rhinolophe.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : O. Marchal

Code Natura 2000 : 1303**Systématique :**

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Petit Rhinolophe est une espèce de plaines et du piémont, en région chaude. On le retrouve en milieu karstique et en milieu boisé. Son habitat préférentiel est constitué par les eaux stagnantes, les cours d'eau, les milieux bocagers, les milieux prairiaux, les vergers, les lisières et les haies.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles ou artificielles (galeries, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines. Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe.

Gîtes de mise bas : cavités naturelles ou artificielles (mines, combles et caves de bâtiments de fermes, d'églises).

Biologie

Longévité maximale : 21 ans (espérance de vie moyenne : 3-4 ans).

Reproduction : L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 individus à plusieurs centaines), parfois associées à d'autres espèces (Grands Murins ou des Murins à oreilles échancrées) sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Comportement : Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Pour se déplacer, l'espèce vole le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres, elle évite les milieux ouverts.

Régime alimentaire : Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. En début et fin de saison, le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères. Il diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés. Il chasse dans les bois clairs et les milieux dérivés, à faible hauteur, voire même au ras du sol et sur les branches.

Distribution actuelle

Le Petit Rhinolophe est une espèce présente dans les régions méridionales et moyennes de l'Europe. Elle est actuellement présente sur l'ensemble du territoire national, mais ses populations sont en net recul.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le département du Lot accueillerait 6000 individus en hiver, soit 25% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées et 184 individus en été (chiffre probablement sous estimé), soit environ 5% de la population estivale régionale.

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 99 individus dans 14 gîtes, dont 1 colonie de parturition de 50 individus dans le hameau de Vieilles Vignes (Espagnac-Sainte-Eulalie).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 122 individus dans 21 grottes + 11 individus observés en 2002 dans la grotte d'Espagnac-Sainte-Eulalie (non visitable en 2006 : refus des propriétaires privés).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hivernation.

- la condamnation des sites de reproduction potentiels : obturation des greniers, réfection des bâtiments...
- l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- la disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site ;
- l'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : CREN MP, 2005

Code Natura 2000 : 1305**Systématique** :

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Les exigences de l'espèce sont à l'heure actuelle très mal connues. Cependant, sa distribution spatiale permet de décrire certaines caractéristiques.

C'est une espèce méridionale des régions chaudes de plaine et des contreforts montagneux. On la rencontre en milieux karstiques, riches en grottes et en milieux humides.

Les gîtes de reproduction et d'hibernation restent mal connus.

Biologie

Longévité maximale : inconnue

Reproduction : l'accouplement a lieu à l'automne. Les naissances s'échelonnent en juin/juillet. La femelle met bas un seul petit par an. L'envol des jeunes a lieu au bout de 4 à 5 semaines.

Comportement : Bien que réputés sédentaires, les Rhinolophes euryales peuvent effectuer des déplacements parfois importants entre site de reproduction et d'hivernage (> 130 km).

L'espèce hiberne de mi-décembre à mi-mars.

Régime alimentaire : très mal connu. Selon certains spécialistes, il consomme essentiellement des Lépidoptères et des Coléoptères. Les terrains de chasse sont quasiment inconnus. Ils utilisent certainement les lisières et les zones forestières de feuillus jusqu'à 4 km du gîte.

Distribution actuelle

L'espèce est présente dans les régions du Sud de la France avec de grandes disparités en terme de densités. Ainsi, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées représentent les bastions de l'espèce : la région Midi-Pyrénées détient plus de 50% des effectifs connus en période de reproduction.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le département du Lot accueillera 3400 individus en hiver (soit 75% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 2400 individus en été (soit environ 68% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 2100 individus dans 2 gîtes, dont une colonie de parturition de 2000 individus dans la grotte de la Chèvre (commune de Corn) !

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 253 individus dans 3 grottes + 750 individus observés dans la grotte de Blars (hors site). En 2002, 153 individus avaient été observés dans la grotte d'Espagnac-Sainte-Eulalie (non visitable en 2006 : refus des propriétaires privés).

La basse vallée du Célé est indéniablement un site d'intérêt régional voire national pour cette espèce.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés ;
- la disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site ;
- le Rhinolophe Euryale est également très sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.

*Photo : P. Favre***Code Natura 2000** : 1307**Systématique :**

Classe : Mammifères,
 Ordre : Chiroptères,
 Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire
 Convention de Berne : Annexe II
 Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable
 Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
 Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Petit Murin est une espèce typiquement cavernicole. Ces gîtes d'hibernation et de reproduction sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, etc.).

Biologie

- Longévité maximale : 16 ans (espérance de vie moyenne : 3 à 4 ans)

Reproduction : L'accouplement a lieu dès le mois d'août. Un mâle peut avoir un harem avec marquage territorial olfactif (larges glandes faciales). Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an. Elles forment des colonies de mise bas avec d'autres espèces (Grand murin, Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale). Les jeunes naissent dès mi-juin. Les jeunes s'envolent à 1 mois et le sevrage intervient à 6 semaines.

Comportement : Le Petit Murin est considéré comme une espèce généralement sédentaire. Il effectue des déplacements de quelques dizaines de kilomètres entre les gîtes d'été et d'hiver. Durant l'hibernation (d'octobre à avril), cette espèce est généralement isolée dans des fissures et rarement en essaim important.

Régime alimentaire : le petit Murin capture essentiellement deux types de proies : les sauterelles et les hannetons. La chasse se pratique en vol rasant suivi d'un vol sur place de quelques secondes puis d'une capture au sol. Il pratique la cueillette en plein vol pour les hannetons et sait aussi glaner les insectes posés sans s'arrêter de voler.

Distribution actuelle

En période estivale, le Sud de la France (en particulier la région Midi-Pyrénées) accueille des populations importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreiber et le Grand Murin) dans les cavités souterraines.

Cependant, la confusion entre le Grand et le Petit Murin pose encore de sérieux problèmes pour une estimation de la taille des colonies et donc de l'évolution des populations. Les sites les plus septentrionaux sur lesquels l'espèce a été suivie montrent cependant une tendance générale à la diminution des effectifs.

Observation sur le site

Il existe peu de données régionales précises pour cette espèce.

Les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées concernent le couple Grand Murin/Petit Murin. Ainsi le Lot accueillerait 120 individus de ces 2 espèces en hiver (soit près de 58% de la population hivernante connue de Midi-Pyrénées) et 640 individus en été (18% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 2 individus du couple Grand Murin/Petit Murin ont été détectés en sortie de grotte (Grotte de la Chèvre et Grotte du Curé, commune de Corn).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 26 individus du couple Grand Murin/Petit Murin, dont 17 à l'Igue de Geniez (commune de Sauliac-sur-Célé).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

- dérangements et destructions des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures, aux travaux d'isolation, etc. ;
- dérangements des gîtes d'hiver, dus à la surfréquentation, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières ;
- intensification de la production agricole et forestière avec en particulier : la généralisation de l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles) et transformation des prairies en cultures ;
- compétition avec les pigeons ou les chouettes pour les gîtes estivaux.

Objectifs de conservation

- assurer la tranquillité des gîtes occupés et favoriser l'installation sur des secteurs nouveaux (fermeture ou limitation de l'accès aux grottes occupées, etc.) ;
- maintenir et développer les potentialités de chasse par le maintien des pelouses sèches et autres prairies permanentes, mais aussi par le développement des près-bois limitant la densité du sous-bois ;
- maintenir les corridors boisés entre les sites de reproduction et les zones de chasse ;
- réduire le plus possible l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes ;
- améliorer les capacités d'accueil des colonies de reproduction : sensibiliser les particuliers et les collectivités locales.



Photo E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1308**Systématique :**

Classe : Mammifères,

Ordre : Chiroptères,

Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La Barbastelle est une espèce très spécialisée : c'est une espèce dite arboricole, des forêts mixtes âgées. La chênaie est particulièrement appréciée. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce. Au contraire, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux, les milieux ouverts et urbanisés lui sont défavorables.

Gîtes d'hibernation : fissures de falaises, entrée de grottes, sous les ponts. L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Les animaux sont le plus souvent solitaires mais peuvent parfois être en groupe (max 700 en Dordogne).

Gîtes de reproduction : dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous d'arbres ou dans les entrées de grottes.

Biologie

Longévité maximale : 23 ans.

Reproduction : La période d'accouplement débute dès août jusqu'en mars. La majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction assez petites (5 à 20 femelles) changeant de sites au moindre dérangement. La mise bas a lieu dès la mi-juin.

Comportement : mal connu. En effet, les colonies de Barbastelles sont très difficiles à repérer car les animaux n'émettent quasiment aucun cri. De plus, une colonie de Barbastelles ne produit que quelques crottes par jour et le guano, de couleur très claire, est de surcroît peu visible au sol. En août, les colonies de Barbastelles se dispersent jusqu'au début de l'hibernation. Leur activité est peu connue à cette époque.

Régime alimentaire : À cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que des petites proies (envergure < 3 cm). La Barbastelle est un chiroptère spécialisé dans la capture des Lépidoptères (73 à 100 % des proies) et notamment des *Noctuidae*, *Pyralidae* et des *Arctiidae*. Les proies secondaires les plus notées sont les Trichoptères, les Diptères nématocères et les Névroptères.

Distribution actuelle

Cette espèce se raréfie considérablement dans le Nord de la France. Dans de nombreux départements, aucune colonie de reproduction n'est connue. Cependant de nouvelles colonies sont régulièrement trouvées grâce au développement des réseaux d'observations. La Barbastelle est

peut être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié Sud de la France. La discrétion de l'espèce ne permet pas de définir de tendances évolutives, sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, seuls 67 individus ont été recensés en Midi-Pyrénées en été et 14 en hiver.

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 3 individus dans 1 gîte.

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 8 individus dans 4 grottes.

L'apparente faiblesse des effectifs est probablement à mettre une fois de plus sur le compte de la grande discrétion de l'espèce. En effet, en raison de la présence de milieux de chasse favorables, le site apparaît comme accueillant pour cette espèce arboricole.

Evaluation de l'état de conservation

- **état de conservation :** ?
- **intérêt patrimonial :** ★★★
- **potentialités locales :** ★★★

Menaces

- traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...);
- développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes);
- conversion des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées;
- fréquentation importante de certains sites souterrains.

Objectifs de conservation

- encourager une gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie, d'essences autochtones, en peuplement mixtes;
- éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante et favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques;
- encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres;
- mettre en protection, réglementaire et physique, les gîtes d'importance;
- informer et sensibiliser le grand public.

Photo : www.konig-photo.com**Code Natura 2000** : 1310**Systématique** :Classe : Mammifères,
Ordre : Chiroptères,
Famille : Vespertilionidés**Statuts de protection** :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

C'est une espèce plutôt méridionale et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. L'espèce utilise les lisières de bois et les forêts, pour chasser, mais aussi les prairies.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles ou artificielles, dont les températures oscillent de 6,5°C à 8,5°C. La période d'hibernation est relativement courte, de décembre à fin février.

Gîtes de reproduction : grandes cavités (anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).

Biologie

Longévité maximale : 19 ans.

Reproduction : la période de reproduction commence à partir de la mi-septembre. Cette espèce se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps. La femelle met bas un seul petit par an, début juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte et volent à 5-6 semaines.

Comportement : Le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été. En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus.

Régime alimentaire : très spécialisé, il est à rapprocher de celui de la Barbastelle, c'est-à-dire, majoritairement composé de Lépidoptères.

Distribution actuelle

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers est une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges en particulier en période hivernale.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillera 640 individus en hiver (soit près de 9% de la population hivernante en Midi-Pyrénées) et 355 individus en été (12% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 3000 individus dans 1 seul gîte ! Cette colonie de reproduction (avec jeunes) a été observée dans la grotte de la chèvre (Corn).

La basse vallée du Célé est indéniablement un site d'intérêt régional voire national pour cette espèce.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

- aménagement touristique des cavités ;
- fréquentation importante de certains sites souterrains ;
- fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles ;
- conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées ;
- destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles ;
- traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...) ;
- circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct) ;
- développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).

Objectifs de conservation

- encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres pour les routes de vol et plus particulièrement dans un rayon de 1 à 2 km autour des cavités de mise bas ;
- ne pas installer de grilles à l'entrée des cavités utilisées le Minoptère de Schreibers : en effet, cette espèce déserte les gîtes lorsqu'elle est obligée d'y accéder à travers des barreaux. Il faut alors nécessairement privilégier la pose de clôtures grillagées autour de l'entrée du gîte ou de toute autre méthode évitant la pose d'une grille ;
- éviter tous traitements chimiques agricoles non sélectifs et à rémanence importante et favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques à proximité des colonies de mise bas.



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1321**Systematique :**

Classe : Mammifères,

Ordre : Chiroptères,

Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, etc.).

Gîtes de reproduction : variés.

Biologie

- Longévité maximale : 16 ans (espérance de vie moyenne : 3 à 4 ans)

Reproduction : la période de reproduction a lieu de l'automne et peut être jusqu'au printemps. Les femelles mettent bas de la mi-juin à la fin juillet et forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe. L'unique jeune, au pelage gris et non pas roux comme l'adulte, s'envole 4 semaines après la naissance.

Comportement : Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte.

Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'attestent les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Il chasse très souvent dans les arbres aux branchages ouverts (noyers, chênes, tilleuls, saules). Il capture également les mouches posées sur les bâtiments d'élevage.

Distribution actuelle

Le Murin à oreilles échancrées est présent sur l'ensemble du territoire national. Sa densité de population est cependant très variable d'une région à l'autre ; il est actuellement en régression. Il

est possible que la nette régression du Grand Rhinolophe en France puisse entraîner la raréfaction de ce Murin – les deux espèces étant commensales.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc national des Pyrénées, le Lot accueillera au minimum 3 individus en hiver, soit 23% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 250 individus en été (chiffre très probablement sous-estimé), soit près de 11% de la population estivale régionale.

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 2 individus dans la grotte de Mathurin (commune de Cabrerets).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★

Menaces

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...)
- dérangement des gîtes de reproduction ou d'hivernage ;
- disparition de gîtes de reproduction épigés (due à la rénovation de combles, au traitement de charpente, etc.) ;
- disparition de l'élevage extensif : les élevages de bétail (ovins, caprins et bovins) sont en effet « producteurs de mouches » ;
- disparition des prairies naturelles par conversion de ces prairies en cultures annuelles et suppression du réseau de haies du site.
- utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : CPEPESC

Code Natura 2000 : 1324**Systématique :**

Classe : Mammifères,
 Ordre : Chiroptères,
 Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très découvert comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée, rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 7-12°C et d'hygrométrie élevée).

Gîtes de reproduction : sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C (sous les toitures, combles d'églises, greniers; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrains en région méridionale, etc.).

Biologie

Longévité maximale : 20 ans (espérance de vie moyenne : 4 à 5 ans).

Reproduction : l'accouplement se déroule du mois d'août jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin et d'autres espèces. Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.

Comportement : Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Régime alimentaire : Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés, auxquels s'ajoutent d'autres insectes marcheurs ou rampants au sol.

Distribution actuelle

Le Grand Murin est présent sur l'ensemble du territoire français ; bien que pouvant être assez fréquent localement, ses populations diminuent régulièrement.

Le sud de la France (régions Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille, en période estivale, les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Observation sur le site

Il existe peu de données régionales précises pour cette espèce.

Les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées concernent le couple Grand Murin/Petit Murin. Ainsi le Lot accueillerait 120 individus de ces 2 espèces en hiver (soit près de 58% de la population hivernante connue de Midi-Pyrénées) et 640 individus en été (18% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 2 individus du couple Grand Murin/Petit Murin ont été détectés en sortie de grotte (Grotte de la Chèvre et Grotte du Curé, commune de Corn).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 26 individus du couple Grand Murin/Petit Murin, dont 17 à l'Igue de Geniez (commune de Sauliac-sur-Célé).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés ;
- la disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site ;
- le Grand Murin est également très sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation

- préserver les gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce ;
- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- informer et sensibiliser le public et les collectivités territoriales.

	Code Natura 2000 : A080 Systématique : Classe : Oiseaux Ordre : Accipivores Famille : Accipitridés
	Statuts de protection : Directive Oiseaux : annexe I – espèce d'intérêt communautaire Convention de Berne : annexe II Liste Rouge UICN : espèce rare Liste rouge nationale : espèce rare Protection nationale : Loi 89-1005 (31 décembre 1989) relative à la protection des espèces migratrices

Photo : M. Blank

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Circaète Jean-le-Blanc niche en milieu forestier et chasse en milieux ouverts. Dans les régions vallonnées comme le Lot, il installe en général son aire à flanc de ravin ou dans une cavité du relief. Celle-ci est, en principe, construite à la cime ou sur une branche latérale d'un arbre dégagé ; le Circaète recherchant, en effet, des grands arbres ou à défaut un site escarpé.

Biologie

Espérance de vie : 17 ans

Régime alimentaire : Cette espèce est ophiophage [spécialisée dans la capture de reptiles] : il se nourrit essentiellement de couleuvres, vipères, orvets, ou lézards.

Reproduction : la ponte a lieu vers mi-avril, un mois après le retour de migration. La femelle pond un œuf unique. L'envol du jeune a lieu entre 70-80 jours après l'éclosion. Le jeune reste sous la dépendance de ses parents jusqu'au départ en migration. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Les taux de fécondité et de productivité sont les plus faibles parmi les rapaces locaux.

Migration : Le Circaète Jean-le-blanc migre de septembre à mars vers l'Afrique (du Niger à l'Éthiopie) et le sud de l'Arabie.

Territoire : en général assez étendu (en moyenne 3000 ha) ; la densité de population dépend de la richesse en proies et de la disponibilité en sites de nidification favorables. Dans le Lot, les distances inter-sites sont en général de 3 à 5 km (mais peuvent descendre en deçà).

Distribution actuelle

En France, ce rapace est présent au Sud de la Loire. Les effectifs nationaux – environ un millier de couples nicheurs – semblent actuellement relativement stables. Il est assez bien représenté en Midi-Pyrénées, puisqu'il occupe près de la moitié du territoire régional ; et avec 70 à 90 couples nicheurs estimés, le Lot possède une réelle responsabilité quant à la préservation de l'espèce.

Observation sur le site

Sur le site de la Basse Vallée du Célé, il n'y aurait pas de site de nidification connu (*Source : N. Savine*), mais au moins trois couples de Circaètes Jean-le-Blanc fréquentent ce secteur pour leurs activités de chasse.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★

Menaces

- tous les travaux situés dans (ou en co-visibilité) des aires de nidification utilisées ou potentiels : coupe et débardage de bois, reboisement, urbanisation, aménagements de pistes, chemins de randonnée ou réseau routier... ;
- fréquentation des sites lors de la présence des oiseaux : randonnée pédestre ou équestre, véhicules tous terrains, travaux divers, chasse. En effet, cette espèce est très sensible aux dérangements et serait notamment plus dérangée par la vue des Hommes que par le bruit ;
- altération des territoires de chasse : pratiques agricoles intensives, destruction de murets, de haies, aménagements divers (routes, urbanisation, reboisement), abandon.

Objectifs de conservation

- préserver les milieux ouverts afin de favoriser les biotopes riches en reptiles: maintenir l'élevage extensif, conserver et restaurer les pelouses sèches et landes, conserver et restaurer les murets et les haies, modifier les pratiques agropastorales intensives, maîtriser les reboisements spontanés, etc. ;
- limiter voire interdire l'emploi des pesticides, afin d'atténuer les effets de bioaccumulation des toxines dans la chaîne alimentaire ;
- favoriser une période de totale quiétude du 1er mars au 15 septembre, dans un rayon de 200 mètres autour de l'aire : aucun travail forestier, de quelque nature que ce soit (coupes, ouverture de piste, martelage, bornage, débardage), limitation et contrôle de l'accès et de la fréquentation humaine (fermeture temporaire des pistes équestres, 4x4, quads... et des sentiers de randonnée, VTT...) ;
- en cas de coupe forestière, maintenir un îlot boisé et de vieux arbres tabulaires autour de l'aire ;
- étudier l'incidence de travaux au cas par cas ;
- recenser les pylônes électriques potentiellement dangereux pour l'espèce (à proximité de l'aire) et une fois identifiés, effectuer les aménagements nécessaires pour réduire leur dangerosité ;
- poursuivre le suivi de l'espèce, de la dynamique des populations et des relations prédateur/proies/milieu.



Photo : H. Stiver

Code Natura 2000 : A103**Systématique :**

Classe : Oiseaux

Ordre : Falconiformes

Famille : Falconidés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux : annexe I – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : espèce rare

Liste rouge nationale : espèce rare

Protection nationale : article 1^{er} modifié**Exigences écologiques et Habitat d'espèce**

En France, le Faucon pèlerin est un rapace strictement inféodé au milieu rupestre : sa répartition coïncide avec les sites de falaises côtières, de plaine ou de montagne, les escarpements rocheux, les carrières et certains bâtiments (châteaux, cathédrales...).

Biologie

Espérance de vie : 10 à 14 ans.

Régime alimentaire : Cette espèce est un prédateur presque exclusivement ornithophage. Son régime alimentaire est caractérisé par sa spécialisation dans la capture de petits oiseaux (corvidés, pigeons, ...); plus rarement, il peut s'attaquer à de petits mammifères terrestres (écureuils, campagnols...), voire à des chauves-souris. Selon les régions, il se spécialise dans la capture de 2 ou 3 espèces, généralement les plus abondantes.

Reproduction : La ponte débute fin février et s'étale jusqu'au début avril. Les pontes comprennent généralement 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux, il n'y a pas de construction de nid. L'âge moyen du premier vol est de 5 à 6 semaines. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Distribution actuelle

Le Faucon pèlerin, avec un effectif national de 1 100-1 400 couples, poursuit sa progression géographique et représente 20% des effectifs européens.

Dans le Lot, *Falco peregrinus* se rencontre essentiellement dans les vallées de la Dordogne, du Lot et du Célé.

Observation sur le site

En 1987, 9 couples reproducteurs étaient recensés sur le site (*Source Lot Nature « Inventaire des zones à forte sensibilité avifaunistique du département du Lot »*).

En 2005, 8 couples nicheurs sont connus sur ce même site (*Source : ONCFS et Lot Nature*), mais avec un faible taux de reproduction (4 couples seulement); les échecs pouvant être imputables notamment à la prédation du Grand duc, mais pas uniquement...

En 2006, l'ONCFS a confirmé la présence du Faucon pèlerin sur 8 falaises de la basse vallée du Célé (Bregues, Bouziès, Cabrerets, Corn, Espagnac-sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé, Sauliac-sur-Célé et Saint-Sulpice).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

- tous types de dérangements : équipement des falaises, « chasse photographique », vol en pente, exploitation forestière au pied des falaises ;
- Prédation du Hibou grand-duc et exclusion, par suite de l'augmentation des populations de ce dernier, des sites les plus favorables pour la reproduction ;
- actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs...)
- lignes électriques.

Objectifs de conservation

- suivre l'espèce (inventaires complémentaires) ;
- éviter toute perturbation ou dérangement pendant la période de reproduction :
 - > sensibiliser les usagers du milieu rupestre (escalade notamment), à l'impact de leur activité sur la pérennité de l'espèce ;
 - > limiter voire interdire la fréquentation des sites de nidification (voies d'escalade, sentiers de randonnées passant à proximité, ...) du mois de février à juin ;
- limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes.



Photo : J-M Peers

Code Natura 2000 : A215**Systematique** :

Classe : Oiseaux

Ordre : Strigiformes

Famille : Strigidés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux : annexe I – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : espèce vulnérable

Liste rouge nationale : espèce rare

Protection nationale : article 1^{er} modifié**Exigences écologiques et Habitat d'espèce**

Le Hibou Grand Duc est une espèce inféodée au milieu rupestre, que l'on retrouve du niveau de la mer à l'étage subalpin, jusqu'à 2 000 m d'altitude. Il recherche les falaises, les rochers et parfois les vieux arbres (résineux). Les sites de nidification se trouvent toujours à proximité immédiate des ressources alimentaires.

Biologie

Espérance de vie : 21 ans.

Reproduction : La ponte peut débuter très tôt (janvier-février) et l'éclosion a généralement lieu début mai. Les pontes comprennent généralement 2 à 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux – il n'y a pas de construction de nid. Les premiers vols ont lieu vers la 7^{ème} semaine. Les jeunes restent à proximité du nid jusqu'en octobre, époque de la dispersion.

Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Comportement : Très discret, le Grand duc passe sa journée caché derrière la végétation, dans le haut d'un arbre, sur une vire ou dans une anfractuosité rocheuse. Repéré de jour, il est souvent harcelé par les corneilles et autres oiseaux qui tentent de le chasser ; on peut alors le voir voler en plein jour, à la recherche d'un autre dortoir. De mœurs nocturnes et crépusculaires, il ne se met en chasse que peu après le coucher du soleil.

Les couples de Grand duc sont sédentaires et territoriaux

Régime alimentaire : Ce prédateur s'attaque à une grande variété de proies ; il privilégie cependant les espèces les plus abondantes et celles de tailles importantes (petits rapaces diurnes et nocturnes, rongeurs, lièvres, corvidés...). Par sa présence il limite fortement la présence d'autres prédateurs plus petits (notamment d'autres rapaces).

Distribution actuelle

L'effectif national est estimé à plus de 1 000 couples, dont 950 couples nicheurs connus.

En Midi-Pyrénées, pour la saison 2005, : 135 individus ont été contactés, (Source : G. Tavernier et T. Buzzzi- Nature Midi-Pyrénées - Août 2005).

Dans le Lot, *Bubo bubo* fréquente les vallées de l'Ouyse et de l'Alzou, du Lot, de la Dordogne et du Célé. Son effectif départemental est estimé à moins d'une trentaine de couples (Source ONCFS).

Observation sur le site

Sur le site, l'espèce est bien représentée : 6 couples cantonnés ont été recensés (*Source : ONCFS et Lot Nature*).

En 2006, l'ONCFS a confirmé la présence du Hibou Grand-Duc sur 5 falaises de la basse vallée du Célé (Communes de Brengues, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

- l'électrocution ou la collision avec des lignes électriques, des câbles, des barbelés : la densification du réseau électrique serait la première cause de mortalité en France ;
- le trafic routier (collision) ;
- la dégradation de ses territoires de chasse et la modification des pratiques agricoles (déprise agricole et fermeture des milieux entraînant la raréfaction de ses proies : lapin de garenne, lièvre brun, perdrix rouge) ;
- l'utilisation massive de pesticides (empoisonnement) ;
- le dérangement en période de reproduction (escalade, randonnée...), sur les sites rupestres, peut entraîner l'abandon des oeufs et des poussins (échec de la reproduction), mais également l'abandon du site de reproduction.

Objectifs de conservation

- éviter toute perturbation et tout dérangement en période de reproduction :
 - > sensibiliser les usagers du milieu rupestre (escalade, parapente, deltaplane...) à l'impact de leurs activités sur la pérennité de l'espèce ;
 - > agir préventivement en prenant, par exemple, un arrêté de biotope pour certaines zones rupestres, sur lesquelles serait interdite toute activité sportive susceptible de déranger l'espèce. Cette mesure profiterait également à d'autres oiseaux rupestres comme le Faucon pèlerin, l'Hirondelle de rocher ou le Martinet à ventre blanc ;
- neutraliser les pylônes électriques à risque (Convention avec EDF en cours) ;
- préserver la qualité des territoires de chasse et de la diversité des milieux : limiter, voire interdire certains pesticides, afin de permettre le maintien de ressources alimentaires suffisantes pour la conservation de l'espèce (alimentation des adultes et élevage des jeunes) ;
- poursuivre le suivi de l'espèce afin de mieux comprendre la dynamique des populations et des relations prédateur/proies/milieu et de tendre à la meilleure gestion possible des espèces et des espaces.

ANNEXE III : ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté de Protection de Biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
 DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
 EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
 ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
 ENS : Espace naturel sensible
 EP : Établissement public
 EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
 EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
 FCNE : Franche-Comté nature environnement
 FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
 FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
 FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
 FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
 FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
 GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
 JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
 JORF : Journal officiel de la république française
 LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
 LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
 MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
 MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
 MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
 MES : Matières en suspension
 MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
 ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
 ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
 ONF : Office national des forêts
 ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
 PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
 PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
 PN : Parc national
 PNR : Parc naturel régional
 POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
 PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion

RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et **psic** : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone Spéciale de conservation (Directive Habitats)

ANNEXE IV : GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état

de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,

- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque

Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles

respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état

de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE VI : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Carte 1 : Localisation du site

Carte 2 : Limites du site

Carte 3 : Habitats naturels

Carte 4 : Géologie et hydrologie simplifiée du site

Carte 5 : Zones protégées patrimoniales

Carte 6 : Habitats d'intérêt communautaire

Carte 7 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Carte 8 : Chauves-souris d'intérêt communautaire

Carte 9 : Rapaces d'intérêt communautaire

Carte 10 : Loutre d'Europe, espèce d'intérêt communautaire

Carte 11 : Odonates d'intérêt communautaire

Carte 12 : Le Chabot et la Lamproie de Planer, espèces d'intérêt communautaire

Carte 13 : Exploitations agricoles

Carte 14 : Surfaces agricoles contractualisables

Carte 15 : Contrats agricoles MAETER souscrits entre 2007 et 2013

Carte 16 : Sports et loisirs de nature

Carte 17 : Sports et loisirs de nature : zoom sur l'activité escalade

Carte 18 : Sports et loisirs de nature : zoom sur l'activité canoë

Préfecture du Lot
Place Chapou
46 009 CAHORS cedex
Tél : 05 65 23 10 00

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Midi-Pyrénées**

BP 80002 - Cité administrative Bât G
31074 TOULOUSE Cedex 9
Tél : 05 61 58 50 00

Direction Départementale des Territoires du Lot

Cité administrative, 127, quai Cavaignac
46009 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 23 60 60



Parc naturel régional des Causses du Quercy

11 rue traversière – BP 10
46 240 LABASTIDE-MURAT
Tél : 05 65 24 20 50

Adasea.d'Oc
Maison de l'agriculture
BP 199
46 004 CAHORS cedex 9



Association LPO Lot
Espace Clément Marot
Place Bessières
46 000 CAHORS



Comité Départemental de
Spéléologie du Lot
Mairie
46 240 LABASTIDE-MURAT



Conservatoire des Espaces Naturels de
Midi-Pyrénées
75, voie du Toec
BP 57611
31076 TOULOUSE CEDEX



Fédération du Lot pour la pêche et la
protection du milieu aquatique
182 quai cavaignac
46 000 CAHORS

